DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12820 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 17 AVRIL 1986

APRÈS LE RAID AMÉRICAIN EN LIBYE

Des fusillades ont eu lieu à Tripoli près du quartier général de M. Kadhafi

Des fusillades ont éclaté, ce mercredi 16 avril, en milieu de journée, dans plusieurs quartiers de la capitale libyenne, a rapporté l'agence Associated Press. Des journalistes qui se rendaient à une conférence de presse du colonel Kadhafi à son quartier général ont signalé avoir vu des combats opposant apparemment des factions rivales. Une fusillade a eu lieu à 150 mètres à peine des quelque soixante-dix journalistes entassés dans un autocar pour gagner le lieu de la conférence de presse, qui a été annulée.

D'autres journalistes, à l'hôtel El Kébir, ont vu un patrouilleur ouvrir le feu au canon depuis le port de la capitale. Des tirs de canons de DCA ont également retenti vers 14 heures, ainsi que des explosions sporadiques d'obus de mortier et des rafales d'armes automatiques.

Le bombardement américain de Tripoli et Benghazi dans la nuit du 14 au 15 avril, que seuls deux alliés des Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada, ont explicitement approuvé, a conduit les Soviétiques à annuler *« à l'étape actuelle »* la rencontre, prévue à la mi-mai, des ministres des affaires étrangères de Moscou et de Washington, qui devaient préparer un sommet Reagan-Gorbatchev. La Maison Blanche qualifie cette décision d'« erreur », et l'opinion aux Etats-Unis est pratiquement unanime à soutenir la politique de force de M. Reagan à l'égard du terrorisme et de son « sanctuaire » libyen. Les Américains commentent avec une irritation que seuls les officiels s'appliquent à masquer le refus de survol opposé par la France lors de l'organisation de leur raid *contre la Libye.*

A Tripoli, le colonel Kadhafi – dont la fille adoptive a été tuée – est apparu un instant à la télévision, visiblement très éprouvé. La Libye a lancé, dans l'après-midi de mardi, à partir d'une position terrestre, deux missiles à moyenne portée Scud contre l'île italienne de Lampedusa, territoire européen le plus proche de ses côtes, qui abrite des installations militaires. Les deux engins n'ont pas atteint l'île, mais l'émotion est vive à Rome face à cet *« acte de guerre »* contre un pays qui avait exprimé son *« désaccord »* avec les bombardements américains. Tandis que Tripoli multiplie les appels à la *« vengeance »* – invitant la population à *« égorger »* les deux pilotes américains portés manquants, – un employé de l'ambassade américaine au Soudan a été grièvement blessé mardi.

Le monde arabe exprime une réprobation qui, pour l'Egypte – alliée des Etats-Unis, – s'exprime de façon exceptionnellement vive. Des manifestations anti-américaines ont éclaté dans plusieurs capitales, les plus violentes se déroulant à Berlin-Ouest.

(Lire nos informations pages 3 à 7.)

La colère de Moscou

Si l'on en croit les commentaires officieux, l'entourage de M. Reagan aurait été surpris par la réaction de Moscou aux raids contre la Libye, qu'il espérait moins brutale. En réalité, c'est cette surprise qui est plutôt surprenante. Que M. Gorbatchev dénonce ce « nouveau crime monstrueux », qu'il juge « impossible à l'étape actuelle » la rencontre Shultz-Chevardnadze qui venait d'être annoncée pour la mi-mai, c'est bien le moins que puisse faire une grande puissance après le camouflet infligé à quelqu'un qui se considère comme son protégé et qui n'avait pas hésité à demander l'aide du pacte de Varsovie.

C'est bien le moins, mais aussi le plus que pouvait produire la colère, soigneusement calculée n'en doutons pas, des dirigeants du Kremlin. Les dialecticiens communistes, qui, s'ils n'ont pas inventé l'épithète d'« aventuriste », l'ont abondamment utilisée dans toute l'histoire de leur mouvement, ne sont certainement pas les derniers à en user *en privé envers le colonel* Kadhafi, cet « allié » aussi encombrant qu'imprévisible, dont la fuite en avant ces derniers temps n'a pas dû manquer de les inquiéter.

S'il est une chose qu'ont toujours détestée les Soviétiques, c'est d'être entraînés contre leur gré dans une crise qu'ils ne contrôlent pas, au côté d'amis ou de victimes qui ne sont pas de la « famille ». Ils avaient déjà été fort prudents dans toutes les guerres israélo-arabes depuis celle de 1967 ; ils ne peuvent que l'être encore plus face au colonel de Tripoli, un homme auprès duquel les présidents Nasser, Assad ou Moubarak apparaissent comme des hommes d'Etat infiniment responsables.

Il reste que l'opération de Libye est un nouveau coup dur porté aux relations soviéto-américaines et rend encore plus problématique le sommet Reagan-Gorbatchev que le président américain faisait encore semblant de croire possible dès cet été. Au point où en sont les choses, on est tenté de penser que, à défaut d'un geste quelconque de M. Reagan justifiant aux yeux des dirigeants du Kremlin la politique de dialogue inaugurée par M. Gorbatchev, cette politique est sérieusement compromise. Sans se lancer dans l'affrontement, le numéro un soviétique n'aurait plus alors qu'à chercher de nouveaux interlocuteurs en Europe, en Asie, là où précisément les dernières initiatives de M. Reagan ont ouvert des failles dans le camp américain.

C'est un peu ce que laisse entendre la déclaration du gouvernement soviétique lorsqu'elle affirme que les raids contre la Libye « convainquent ceux, peu nombreux en Occident, qui se bercent encore d'illusions sur les intentions de la Maison Blanche ». De fait, les réactions européennes ont montré d'une part la volonté des Douze d'affirmer une politique distincte de celle des Etats-Unis (c'était là le but principal de la déclaration de La Haye), d'autre part un très large ensemble de positions spécifiques : de la complaisance britannique à la franche hostilité des Grecs, l'éventail est particulièrement large. Une double occasion sans doute pour Moscou d'exploiter ces divergences et plus encore d'opposer la « raison » européenne à la « folie » américaine.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Prochain rétablissement de l'anonymat sur les achats et ventes d'or

Prochain rétablissement de l'anonymat sur les achats et les ventes d'or, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices, qui passera à 45 %, amnistie fiscale et douanière pour les rapatriements de capitaux, sous réserve d'une taxe de 10 %, aide importante à l'emploi des jeunes : telles sont les principales décisions prises, mercredi 16 avril, en conseil des ministres.

Le conseil des ministres a adopté le mercredi 16 avril le projet de loi de finances rectificative ou « collectif » budgétaire présenté par M. Édouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. M. Alain Juppé, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, a indiqué que l'un des objets de ce collectif est de ramener le déficit budgétaire à 144 milliards de francs. Au chapitre des dépenses, M. Juppé a souligné la nécessité *« d'abonder à hauteur de 16,8 milliards les crédits insuffisants, dont 8 milliards de francs de dotations pour la sidérurgie et la Régie Renault, financés par le produit de cession d'actifs »*.

Le porte-parole a détaillé ensuite le plan pour l'emploi inscrit dans le collectif et qui mobilise 4,4 milliards de francs de crédits. En faveur de l'emploi des jeunes de seize à vingt-cinq ans, 4 milliards de francs financeront des exonérations de charges sociales pour les entreprises qui embaucheront ou formeront des jeunes : à hauteur de 25 % – c'est-à-dire la totalité des cotisations d'allocations familiales – pour tout recrutement d'un jeune de seize à vingt-cinq ans ; de 50 % pour tout jeune recruté après une formation en alternance ou un travail d'utilité collective ; de 100 % pour tout jeune accueilli en formation ou en alternance ou en apprentissage dans une entreprise.

M. Juppé a indiqué que le calendrier et les modalités de ce plan en faveur de l'emploi des jeunes *« seront définis par voie d'ordonnances, conformément au projet de loi d'habilitation soumis au Parlement »*.

D'autre part, 500 millions de francs seront affectés à l'aide aux chômeurs de longue durée.

(Lire la suite page 10 et l'article d'Alain VERNHOLES page 27.)

LES ROUAGES DE LA COHABITATION

Apprendre à vivre ensemble

par JEAN-YVES LHOMEAU

M. Jacques Chirac a une obsession très ordinaire : gouverner. M. Mitterrand a une obligation, exceptionnelle pour un président de la Ve République : laisser le premier ministre gouverner. Dès lors, la *« cohabitation »*, comme on dit à droite, ou la *« coexistence »*, que préfèrent les socialistes, devrait s'organiser au mieux dans le meilleur des mondes politiques possible.

Jamais premier ministre n'a été plus libre de ses mouvements. Jamais président de la République n'a été plus distant vis-à-vis du gouvernement. M. Mitterrand, sitôt le premier entretien qu'il a eu le 18 mars avec M. Chirac, a consigné dans une lettre au premier ministre « pressenti » tout ce qui, à ses yeux, constitue des points d'accord sur leurs relations, y compris sur les méthodes de mise en œuvre de la politique du gouvernement (droit du Parlement, ordonnances, etc.). Malgré le caractère « courtois » de cette lettre, le premier ministre considère, tout aussi aimablement, qu'il ne s'agit pas là d'un « protocole d'accord » ou d'un contrat impératif. Les deux hommes s'efforcent d'inventer la coexistence. *« La Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution »*, dit M. Mitterrand, affirmant ainsi la même idée, somme toute banale pour qui veut cohabiter, que M. Chirac. La Constitution, ce sont essentiellement deux articles. L'un, l'article 5, pour le président de la République, qui *« veille au respect de la Constitution (...) assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, ainsi que la continuité de l'Etat (...) est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités »*. L'autre, l'article 20, pour le gouvernement, qui *« détermine et conduit la politique de la nation (...) dispose de l'administration et de la force armée »*.

Sans aller plus loin dans l'analyse des institutions de la Ve République, on voit bien que les « inventeurs » de la coexistence doivent exercer leurs talents dans deux domaines distincts, mais qui ne sont pas toujours aussi nettement séparés qu'il y paraît : l'économique et le social, d'une part ; les affaires étrangères et la défense, d'autre part.

Sur le premier domaine, la répartition des pouvoirs est théoriquement nette : le gouvernement a son programme ; il l'applique, et M. Mitterrand n'y est pour rien. Elle est en fait plus subtile, si l'on se souvient que le chef de l'Etat, pendant la campagne électorale, s'est porté garant de la préservation des acquis sociaux de la gauche et que, depuis, il s'est efforcé d'intervenir (signature ou non des ordonnances) sur les techniques de mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Sur le second domaine, le chef de l'Etat avait soigneusement préparé le terrain pour la définition d'une gestion harmonieuse, répondant par avance à ceux qui l'imaginaient dans le rôle décoratif de la reine d'Angleterre et à ceux qui, à l'inverse, voulaient sauvegarder à tout prix l'invention gaullienne du « secteur réservé ».

Aux premiers, M. Mitterrand avait fait observer que le président de la République, maître de la *« décision fatale »* de déclencher le feu nucléaire, ne peut être privé des données d'analyse de la situation internationale qui peuvent conduire à pareille extrémité. Aux seconds, il n'a cessé de répéter que le « secteur réservé » n'existe pas et il a précisé que *« le premier ministre a une vocation éminente à participer à tout débat de politique étrangère au côté du président de la République »*.

Ce qui en principe devait être le plus compliqué s'est révélé, à la lumière des premières semaines de coexistence, le plus simple.

(Lire la suite page 6 et l'article de JACQUES AMALRIC page 7.)

GRANDES ÉCOLES ET SERVICES SECRETS

La DGSE recrute

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) connaîtrait-elle des difficultés de recrutement ? Et plus spécialement à des niveaux de responsabilités ou de compétences élevés dans la hiérarchie ?

A considérer l'ardeur déployée depuis quelque temps par le « patron » des services secrets français, le général René Imbot, pour essayer d'attirer à lui des fonctionnaires du renseignement de qualité, on serait tenté de le croire.

C'est un problème assez traditionnel des services français que de parvenir, ou non, à embaucher des personnels non seulement motivés, mais encore formés aux études dites supérieures ou à des spécialités reconnues comme « pointues ». Tous les prédécesseurs du général Imbot s'y sont cassé le nez. Même M. Alexandre de Marenches, qui fut le directeur général demeuré le plus longtemps à la tête des services secrets français depuis la Libération, n'a pas échappé à la règle : fréquemment, il dut, pendant les onze années de son mandat directorial, relancer la « machine » du recrutement de ses cadres parmi les plus haut placés. S'il est de nature différente, le problème touche aussi bien les fonctionnaires civils que les militaires d'active.

La situation se complique lorsqu'il s'agit, après les avoir embauchés, de conserver ces personnels le plus longtemps possible à des fonctions où ils risquent de se scléroser et où leur administration d'origine les oublie pour leur avancement.

Constantes dans l'histoire des services secrets français et dans celle de leurs homologues, alliés ou concurrents, ces difficultés du recrutement à la DGSE ont été avivées avec l'affaire Greenpeace, l'an dernier. L'image de marque du service, qui n'était déjà pas des plus dynamiques, a souffert de l'échec de cette opération en Nouvelle-Zélande. *« Les Français ironisent volontiers sur leur service secret*, observe un fonctionnaire ancien, *par commisération, par snobisme ou par méconnaissance de son rôle exact »*. *« On a eu le sentiment*, ajoute un autre, *que nos compatriotes nous ont assimilés à des voyous, à des malfrats. »*

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 12.)

Dans les Yvelines
Deux inconnus mitraillent la voitu
M. Guy Brana, vice-président du C

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Le gouvernement presse les commiss

SOMMAIRE



débats

ENTREPRISES

Tout bouge et souvent assez vite dans les entreprises. Attention à l'évolution des « cercles de qualité » en France, nous dit Jean-Marie Gogue : il ne faudrait pas que ces groupes d'autoformation deviennent seulement des groupes d'expression. Gare également à la manière de « déréglementer », écrit Philippe Beauviala, notamment dans les entreprises de travail temporaire.

Déréglementation : oui, mais...

Du doigté pour la profession du travail temporaire

par PHILIPPE BEAUVIALA (*)

AUCUN chef d'entreprise n'est insensible aux perspectives de déréglementation et de moins d'Etat même si l'expérience le retient d'écouter naïvement le chant des sirènes.

S'agissant du travail temporaire, l'intérêt est d'autant plus vif que le législateur, en près de quinze ans, n'est pas intervenu moins de six fois pour réglementer. Seul un spécialiste peut aujourd'hui cheminer dans un dédale de soixante-quinze articles du Code du travail consacrés au seul intérim... sans compter les alinéas !

Encore faut-il conserver à l'esprit que c'est cette législation, et en particulier celle de 1982, qui a permis de démythifier un sujet longtemps passionnel, d'instaurer un véritable dialogue social au niveau de la profession du travail temporaire et, grâce à lui, de bâtir la couverture sociale sur mesure qu'implique le caractère temporaire des liens contractuels. Cet ensemble autorise aujourd'hui la plupart des organisations syndicales à préférer le statut d'intérimaire à celui de salarié sous contrat à durée déterminée. C'est dire que, si l'on entend simplifier la réglementation — et je suis évidemment partisan de le faire — il convient, comme on dit communément, de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Pour ce faire, il importe de veiller au respect de cinq principes sur lesquels se sont entendus, en préambule, les signataires de l'accord du 13 mai 1985 sur l'organisation du travail temporaire :

1) Un salarié temporaire ne doit pas se substituer à un salarié permanent.

2) La vocation du travail temporaire est de renforcer, remplacer, relayer, provisoirement, les salariés permanents de l'entreprise.

3) La rémunération d'un salarié temporaire ne doit pas être inférieure à celle des autres salariés.

4) La protection sociale d'un salarié temporaire, individuelle et collective, doit être comparable à celle des autres salariés.

5) Un salarié temporaire ne doit pas être laissé dans l'incertitude de la durée prévisible de son emploi.

Un garde-fou suffisant

Les objectifs poursuivis par le législateur étaient bien conformes à ces cinq principes que les partenaires sociaux ont réaffirmé, à leur tour au mois de mai 1985. Mais le contexte politique et social de 1982 a conduit à traduire des idées simples en une réglementation complexe.

Or l'effet combiné du coût de la prestation de travail temporaire, du contrôle des institutions représentatives du personnel, enfin de l'intervention, *a posteriori*, de l'administration devrait constituer aujourd'hui un garde-fou suffisant. Ainsi devrions-nous être dispensés de l'encadrement pointilliste actuel, dissuasif pour nombre d'entreprises, notamment petites et moyennes.

Ne pourrait-on pas simplifier le régime de l'indemnité de précarité d'emploi et l'harmoniser avec celui de l'indemnité de fin de contrat à durée déterminée ?

Une durée limite étant fixée aux missions de travail temporaire, pourquoi restreindre arbitrairement le nombre de renouvellement des contrats à l'intérieur de cette limite, au risque d'accroître la précarité de l'emploi temporaire ?

De même, les autorisations administratives préalables, le luxe de précision exigé dans les motifs de recours sont-ils indispensables ?

Faut-il enfin priver les entreprises de travail temporaire de jouer pleinement leur rôle d'insertion ou de réinsertion des salariés, en particulier des jeunes, par des restrictions dans le domaine de la formation professionnelle où leurs atouts sont pourtant très importants ?

Dès lors que le rôle et les limites de l'intérim font l'objet d'un réel consensus, dès lors que l'intérimaire est doté d'un statut approprié, dès lors qu'un dialogue social constructif se poursuivra quel que soit le contexte politique, il nous semble que l'efficacité des entreprises de travail temporaire en faveur de l'emploi ne doit plus être entravée par des précautions réglementaires superflues.

(*) Président du Syndicat des professionnels du travail temporaire (PROMATT).

Le centre du cercle

Pourquoi les cercles de qualité français et américains risquent de décliner

par JEAN-MARIE GOGUE (*)

DEPUIS environ cinq ans, des cercles de qualité sont mis en place dans des entreprises françaises. Il s'agit de petits groupes d'employés qui se réunissent régulièrement afin de résoudre des problèmes. Le CNPF, qui prône cette nouvelle pratique participative, en dénombre environ vingt mille.

Le lancement des cercles de qualité fut largement favorisé par la loi Auroux sur l'expression directe des salariés, et dans l'esprit des promoteurs (sceptiques sur l'efficacité des groupes d'expression imaginés par le gouvernement socialiste), il s'agissait de transposer dans l'Hexagone une méthode très populaire au Japon. En effet, nés en 1963 dans ce pays, les cercles de qualité seraient aujourd'hui plus d'un million, chiffre avancé par l'association des ingénieurs japonais (JUSE).

Mais, depuis quelques mois, l'horizon s'obscurcit. Aux Etats-Unis le mouvement des cercles de qualité, qui fut lancé en 1976, est maintenant sur le déclin. Les industriels, pragmatiques, constatent au bout de plusieurs années que les cercles ne sont toujours pas rentables. Boy-scoutisme à l'usine, disent-ils. Deming et Juran, les deux vénérables professeurs qui ont initié les Japonais dans les années 50, sont eux-mêmes montés au créneau pour expliquer que les cercles américains font fausse route. Or, constatant que les cercles français en sont la copie conforme, je prévois qu'ils vont décliner eux aussi.

Il importe peu de s'en alarmer ou de s'en réjouir, mais il est en revanche très profitable de tirer les leçons de cet échec. Certains observateurs japonais disent que l'environnement culturel américain est beaucoup moins favorable à cette démarche collective. Le professeur Ishikawa, fondateur du mouvement, affirme au contraire que les cercles peuvent réussir dans tous les pays, à condition de respecter fidèlement les principes qu'il a définis.

Long terme et court terme

Les nombreux articles qui ont été publiés dans la presse technique permettent de se faire une idée précise des cercles de qualité japonais et américains. Pour moi, ils sont totalement différents. Les cercles japonais sont des groupes d'autoformation alors que les cercles américains sont des groupes d'expression. Les cercles japonais maîtrisent des processus alors que les cercles américains résolvent des problèmes. Les cercles japonais sont orientés sur le long terme alors que les cercles américains sont orientés sur le court terme.

Telle est, je pense, l'explication des mauvais résultats des cercles de qualité américains et de ceux qui, en France, s'en inspirent. En dépit de quelques améliorations ponctuelles dans l'atelier, les effets pour l'entreprise sont toujours insignifiants. Il est donc probable que les cercles de qualité français, s'ils ne se recentrent pas sur les principes japonais, vont disparaître.

Ces principes, quels sont-ils ? Nous savons que, il y a encore quelques décennies, l'industrie japonaise était moins performante que l'industrie américaine. C'est après la guerre, sous l'impulsion du général Mac Arthur, que les dirigeants ont appris le management. Mais l'élève a dépassé le maître, et le management japonais est devenu un modèle pour l'Occident. Il s'agit essentiellement de la gestion de la qualité, traduction exacte du *total quality control*. Les cercles de qualité sont les prolongements de la gestion de la qualité vers la base de l'organisation.

Des centaines d'entreprises françaises pratiquent avec succès la gestion de la qualité. Elles s'inspirent parfois de modèles étrangers, mais leurs méthodes sont toujours adaptées à leur culture. Quelques exemples connus : la Télémécanique, Angénieux, Rossignol, Bongrain... Partout, une très grande implication de la direction générale dans l'amélioration de la qualité au quotidien.

(*) Maître de conférences à HEC.

COURRIER DES LECTEURS

La réalité de l'impérialisme

(...) L'agression américaine en Libye est d'une gravité sans précédent, et pas seulement parce qu'elle constitue un acte de guerre caractérisé contre un Etat souverain de la Méditerranée. On se rappelle en effet avec quelle insistance les Etats arabes ont mis en garde Washington contre toute attaque sur la Libye. Le fait que l'état-major des Etats-Unis n'ait tenu aucun compte de cette position en dit long sur le peu de cas qu'il fait des positions des Etats arabes, dont il se prétend par ailleurs, et par un singulier paradoxe, le partenaire, du moins lorsque ses intérêts ou ceux de son partenaire privilégié dans la région, Israël, les deux se confondant le plus souvent, l'exigent.

Cette agression américaine rappelle également, au cas où certains l'auraient oublié, que l'impérialisme n'est pas une vue de l'esprit : il a une réalité, la volonté de dominer, et une façon préférée de s'exprimer, l'agressivité et le mépris de la souveraineté des autres. (...)

L'argument sur le terrorisme international ne résiste pas à l'analyse. En effet, outre le fait que rien ne prouve que la Libye se soit rendue coupable d'actes terroristes, on peut se demander au nom de quoi les Etats-Unis s'arrogent le droit de se transformer en gendarme, alors même qu'ils ferment les yeux, — quand ils ne les encouragent pas — sur les actes terroristes d'Israël.

OMAR MOKHTARTI,
journaliste algérien.

Carmel en flammes à Auschwitz

« L'archevêque de Cracovie est favorable à l'installation d'un carmel à Auschwitz (...). Comme le signe d'un amour plus fort que le mal ». (...) (*Le Monde*, du 22 février).

Au carmel de l'archevêque, du plus frêle au plus long, les cierges ne pleureront plus des larmes de cire, mais des larmes de larmes et des larmes de sang. Et les cendres, à l'infini de l'espace poudroyant et pailleté, gouverneront le cours des ténèbres.

Et la Vierge (ô mon Dieu, mon Dieu !) sanglotera de gros bouillons de sang que toutes les larmes de la Terre jamais ne pourront baigner ni dissoudre.

... Ah ! quel bruit, là-dedans !

Allez prier, penser, chanter, au milieu d'un pareil vacarme !

Jésus, sur son haut crucifix, hors de lui et tordu, sans parvenir à s'arracher aux clous, hurle ou gémit sans cesse :

— Moi, je veux descendre ! Moi, je veux mourir !

Terre sacrée qu'aucune « Eglise », aucun rassemblement de « vérités » toujours « unique et révélée » chacune, animistes, juifs, chrétiens, musulmans, hindous, bouddhistes, etc., tripatouilleurs de « corps de Dieu » juste au-dessus, un mètre à peine, de Ceci est *leur* corps et Ceci est leur *sang*, terre sacrée que personne n'a le droit d'attribuer et de consacrer à personne.

Sinon Eux seuls qui seuls y sont, nul n'y a droit, qui n'est pas eux. Allez, archevêque, dégagez ! avec votre cirque et vos défilés de mode.

Remportez votre « carmel » de soufre !

EDMOND KAISER,
fondateur
de Terre des hommes.

Droit d'asile (suite)

Droit d'asile... Bien sûr ! M. Serge Thion, en le réclamant pour Bébé Doc, qui « *a des droits* (...), *les mêmes que ceux du plus cher de ses amis* », exprime ainsi un souhait démocratique, c'est-à-dire égal pour tous ! (*Le Monde* du 8 avril).

Cependant, le bébé en question n'a jamais, au grand jamais, respecté cet esprit démocratique ! Aucun de ses anciens sujets n'a joui du droit démocratique, sauf (mais est-ce bien certain ?) ses fameux tontons-macoutes.

Alors, de grâce, la mansuétude pour M. Duvalier, non ! M. Thion en éprouva-t-il pour les trois Basques extradés vers l'Espagne alors qu'ils pouvaient se croire, à juste titre, protégés par le statut d'exilés politiques ? Plus récemment, pour les Irakiens, menacés de mort dans leur pays ?

Deux poids, deux mesures... Le droit d'asile pour un tortionnaire ? Non !

FRANÇOISE HERVÉ.
(Paris.)

Sur une faute d'inattention de M. Decaux

Selon M. Alain Decaux, de l'Académie française (*le Monde* du 9 avril), j'aurais commis une faute de français en utilisant l'expression « *faute d'inattention* » pour parler d'une faute commise par distraction. En effet, nous dit M. Alain Decaux de façon péremptoire, « *il n'est point de faute d'inattention, mais il existe en revanche des fautes d'attention* » *(sic) (...)*.

L'usage (que l'Académie a pour mission de faire respecter...) serait-il fautif, et un académicien aurait-il raison contre l'usage ? Rassurons-nous ! M. Alain Decaux confond (erreur surprenante chez un historien) la conséquence et la cause. Emporté par sa vivacité légendaire, il commet, faute d'attention, une faute d'inattention.

Car la faute d'inattention existe bien ! L'usage (que tout un chacun peut vérifier en s'interrogeant sur sa propre pratique du langage) est formel sur ce point, et les dictionnaires ne le sont pas moins. Le *Petit Larousse* dit en propres termes : « *Faute d'inattention : faute due au manque d'attention* ». Le *Littré* s'exprime en termes semblables, et il est certain que le Dictionnaire de l'Académie, que je n'ai pas sous la main, mais que M. Alain Decaux n'aura aucune peine à consulter, le fait aussi.

P.-S. — En réalité, on voit bien ce qui a provoqué l'émoi de M. Alain Decaux. Il a cru déceler dans l'expression « *faute d'inattention* » un pléonasme. Or le mot *faute* a deux sens. Dans un premier sens, il signifie *manque, défaut de*, d'où l'expression «faute d'attention». Dans un second sens, il signifie *acte fautif*, où la notion de *manque* a disparu, et il n'y a donc pas de pléonasme dans l'expression « *faute d'inattention* ».

PIERRE BOURGEADE.
(Paris.)

La plus vieille académie

Je viens de lire avec surprise, sous la plume d'Alain Debove (*le Monde* du 9 avril), que l'Accademia della Crusca « *était* » « *la plus vieille académie du monde* ». Or cette académie fut fondée à Florence en 1582. Mais le monde occidental a eu, et a toujours, une académie plus ancienne, l'Académie des jeux floraux, de Toulouse, fondée en 1323, et qui décerna son premier prix le 3 mai 1324. Depuis, tous les 3 mai (à l'exception des années de la Terreur), cette académie s'est réunie (...).

JEAN-PIERRE LASSALLE,
mainteneur
de l'Académie des jeux floraux.

La citoyenneté helvétique

Permettez à une fidèle lectrice d'apporter un rectificatif à une information passée dans votre édition du 14 mars : à propos de nationalité, vous affirmez que bénéficie de la citoyenneté helvétique tout enfant né d'un Suisse ou d'une Suissesse, en vertu d'une révision constitutionnelle. Votre erreur réside dans l'omission d'un détail : enfant... né après le 31 décembre 1952. Celui-ci dispose d'un délai de trois ans à partir du 1er juillet 1985 pour faire valoir ses droits.

LOUISE BERG.
(Porcelette, Moselle).

LU

« LES SEPT PLAIES DE LA DÉCENTRALISATION » de Jean-Émile Vié

En rafale

CE n'est pas un livre, mais une rafale de mitrailleuse ! Rien, dans la réforme de la décentralisation imaginée et appliquée par la gauche, ne trouve grâce aux yeux de Jean-Emile Vié, ancien préfet, dans l'ouvrage qu'il vient de publier. Le titre en dit long : *les Sept Plaies de la décentralisation.*

On comprend qu'un ancien membre du corps préfectoral, habitué pendant des décennies à faire la pluie et le beau temps dans les départements et les régions, à représenter l'Etat et à tenir les élus du suffrage universel sous sa tutelle, ait pu éprouver quelque crainte et amertume lorsque la loi du 2 mars 1982 a légitimement donné aux maires et aux présidents de conseil régional ou général des pouvoirs se révélant être, pour le gouvernement, des contre-pouvoirs. De là à démolir sans retenue tous les aspects d'une réforme — qui, certes, peut être corrigée ou infléchie, — il y a une marge que M. Vié franchit allègrement : «*La situation empire et empirera (...). Le gouvernement a conduit son action à l'inverse de la logique et des vœux des maires (...), les préfets ne sont plus que des figurants. (...) Les élus sont atteints de délire administratif.*»

Voilà quelques échantillons des libelles envoyés par M. Vié, qui va même jusqu'à accuser les élus de corruption et, évidemment, de gaspillage (comme si l'Etat était toujours un modèle de gestion économe !).

Le pamphlet de M. Vié — qui comprend quelques annexes intéressantes, notamment sur l'inégalité des indemnités perçues par les conseillers généraux selon les départements — eût été plus convaincant s'il avait été moins systématique. Tous les préfets d'avant 1981 n'ont pas été des surhommes ou des fonctionnaires qui laisseront un souvenir impérissable. Et après 1981, si certains préfets ou sous-préfets ont préféré mettre leur talent, leur ambition ou leur sens de l'intérêt public au service des collectivités locales revêtues d'une nouvelle aura (ce qui tend à prouver que la réforme n'est pas pour le corps préfectoral si désastreuse que ça), bien d'autres, par conviction et par honneur, sont restés au service de l'Etat. Et ils démontrent aujourd'hui à qui veut s'en convaincre sur le terrain que l'autorité et la primauté de l'Etat, si elles ont pu changer de nature, n'ont rien perdu en prestige, la thèse de M. Vié dût-elle en souffrir.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

★ Ed. Economica, 98 pages, 85 F.

étranger

APRÈS LE RAID AMÉRICAIN EN LIBYE

Après le raid américain contre la Libye, les pays du monde arabe et du Proche-Orient ont exprimé leur réprobation. Condamnation sans équivoque pour la Syrie et l'Iran, plus nuancée pour l'Egypte, la Jordanie, l'Arabie saoudite et le Koweït. Toutefois, aucun n'a accepté publiquement la requête libyenne de suspendre les livraisons de pétrole aux Etats-Unis.

Proche alliée des Etats-Unis et adversaire résolue de la Libye, l'Egypte *« a accueilli avec une vive amertume les nouvelles du bombardement en territoire libyen et des pertes en vies innocentes chez le peuple frère libyen »*. Cette formulation est beaucoup plus sévère que celle utilisée après l'affrontement de mars dernier dans le golfe de Syrte, lorsque Le Caire avait seulement exprimé son *« inquiétude »*. L'Arabie saoudite fait part de son *« extrême regret »* et *« dénonce »* l'opération, car *« le recours à la violence ne fait pas progresser la cause de la paix mais accroît la tension dans le bassin méditerranéen et le reste de la région arabe »*. La visite du vice-président américain George Bush dans les pays du Golfe, au début du mois d'avril, ne semble donc pas avoir porté ses fruits. Il avait, en effet, tenté de convaincre ses alliés du bien-fondé des représailles américaines contre la Libye.

A Genève, M. Fawzi El Chakchouki, ministre libyen responsable du secteur pétrolier, avait appelé mardi les pays arabes, au cours de la conférence ministérielle de l'OPEP, à un embargo pétrolier dirigé contre les Etats-Unis. *« Les chefs du terrorisme sont les Etats-Unis »*, qui pratiquent un *« terrorisme d'Etat »*, a affirmé le ministre. Maintenant, *« cela est prouvé »*, a-t-il ajouté. *« Nous combattrons les Américains au nom du monde arabe. Nous avions déjà appelé à un embargo, nous le demandons à nouveau. »* Dans l'après-midi, neuf des treize pays membres de l'OPEP (Algérie, Arabie saoudite, Koweït, Irak, Qatar, Libye, Emirats arabes unis, Iran et Nigéria) ont adopté une résolution condamnant l'opération américaine.

A Alger, le bureau politique du comité central du FLN a appelé ce mercredi à *« la tenue urgente d'un sommet arabe extraordinaire pour examiner les conséquences de l'agression américaine et prendre des dispositions appropriées »*.

A Tunis, l'OLP a condamné le raid et exprimé *« la solidarité totale du peuple et de tous les combattants palestiniens »* avec la Libye. Trois organisations palestiniennes, le Front de lutte populaire palestinien (FLPP), le Front démocratique de la libération de la Palestine (FDLP) et le mouvement de dissidence du Fath, s'exprimant à Damas, appellent les pays arabes à rompre leurs relations diplomatiques et économiques avec les Etats-Unis. Les dissidents du Fath proclament *« cibles ennemies » « tous les intérêts et les centres américains et britanniques partout dans le monde »*. L'organisation dirigée par Abou Nidal assure, pour sa part, qu'elle va désormais frapper *« tous les intérêts américains au Moyen-Orient et dans le monde »*.

A Rabat, dans un message au colonel Kadhafi, le roi Hassan II du Maroc a fait part au dirigeant libyen de sa *« stupéfaction »* et de sa *« consternation »*. A Téhéran, le président Ali Khamenei a déclaré aux ministres libyen et syrien des affaires étrangères en visite dans la capitale iranienne que l'Iran était *« prêt à riposter de toutes les façons à cet acte sauvage »*. A Khartoum, quelque deux cents personnes scandant *« A bas l'Amérique ! »* ont manifesté mardi à proximité de l'ambassade des Etats-Unis. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

Les Etats-Unis, sûrs de leur bon droit, réagissent avec agacement aux critiques

De notre correspondant

Washington. – Massivement soutenus par leur opinion publique et le Congrès, les dirigeants américains opposent une assurance irritée aux réserves et condamnations suscitées dans un grand nombre de pays par leurs bombardements contre la Libye.

Même lorsqu'elles vont jusqu'à l'annulation par l'URSS de la visite que son ministre des affaires étrangères aurait dû faire à Washington, à la mi-mai, pour y préparer un nouveau sommet soviéto-américain cette année, ces réactions sont tenues pour momentanées et leur inconvénient pour acceptable au regard de la nécessité et du bien-fondé des raids de lundi. Du citoyen moyen aux journaux les plus conservateurs en passant par le vieux speaker démocrate de la Chambre, M. Tip O'Neill, symbole à lui seul de l'opposition libérale au reaganisme, l'Amérique est ainsi unie dans une sourcilleuse fierté du devoir accompli dont la France s'est trouvée, mardi 15 avril, faire les frais.

Ce n'est pas qu'on en soit revenu d'un coup à l'animosité qui prévalait du temps du général de Gaulle, mais une carte a créé un sérieux malaise – celle que le secrétaire à la défense, M. Weinberger, commentait lundi soir devant les caméras de télévision pour expliquer le déroulement de l'opération « Eldorado Canyon ». On y voyait le parcours des bombardiers partis de Grande-Bretagne et le trait qui le marquait, au lieu de couper droit vers la Libye au-dessus de la France, contournait toute l'Europe.

Interrogé sur ce « détour », M. Weinberger avait aussitôt confirmé que l'autorisation de survol avait bien été refusée par Paris, « oubliant » de signaler qu'il en allait de même pour Madrid. Non content de pointer ainsi le doigt sur la France, le secrétaire à la défense avait ajouté peu après que les pilotes américains auraient couru *« moins de risques »* s'ils n'avaient pas eu à effectuer 10 000 kilomètres de vol mais seulement 4 200 en ligne droite. *« Je pense qu'il est évident,* avait-il encore dit (...) *que nombre de pays ont un commerce important avec la Libye et peuvent penser que s'ils ferment les yeux* [le terrorisme] *va disparaître. »*

« Quand nous avions besoin d'eux »

Conscients des réactions que de tels propos pouvaient provoquer dans l'opinion ou moins sensibles à l'amertume des militaires, les autres dirigeants américains et les porte-parole officiels ont, au contraire, arrondi les angles. *« Nous avons décidé de faire passer ces avions au-dessus de la mer (...) pour épargner à nos amis d'avoir à faire un choix »*, a par exemple déclaré le vice-président Bush, tandis que le porte-parole de la Maison Blanche estimait n'avoir *« rien à dire »* au sujet de la décision prise par la France.

Cela n'a pourtant pas suffi à éviter que plusieurs journalistes s'en prennent aux autorités françaises, lundi soir à la télévision, et que les représentations de la France soient assaillies, mardi, de coups de téléphone particulièrement acerbes allant jusqu'à soutenir que la France serait indirectement responsable du sort des deux pilotes portés disparus depuis lundi soir avec leur F-111. Enregistrées avec une certaine préoccupation par les diplomates français, ces réactions épidermiques sont accompagnées d'annulations de réservations touristiques.

Les arguments dont disposent les représentants de la France sont difficiles à faire valoir, que ce soit la fermeté dans l'affaire tchadienne, la réduction des relations bilatérales avec Tripoli, la nécessité pour Paris de compter avec l'ensemble de sa politique arabe ou même la coopération policière, à laquelle M. Reagan avait pourtant rendu hommage dans son allocution de lundi soir. Ces dossiers touffus pèsent peu face au sentiment cruellement résumé par M. O'Neill qu'au *« moment où nous avions besoin d'eux* [les pays qui ont refusé le survol de leur territoire] *se sont détournés de nous »*.

« Absolument scandaleux », a renchéri, toujours prompt à dire tout haut ce que d'autres murmurent, M. Koch, le maire de New-York, tandis que, se disant *« déçu mais pas vraiment surpris »*, un haut fonctionnaire nous déclarait : *« C'est la fin de la lune de miel »* entre Chirac et la Maison Blanche qui avait placé en lui de plus grandes espérances.

Ce même fonctionnaire admettait aisément qu'à l'exception de la Grande-Bretagne personne n'avait en Europe manifesté une totale approbation et rétorquait du tac au tac : *« Nous sommes déçus de la réaction européenne, mais nous avons fait ce qu'il fallait faire en ripostant contre la Lybie. »* Interrogé dans la soirée par la chaîne de télévision CBS sur la décision soviétique d'annuler le voyage de M. Chevardnadze, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, coupait court en lançant sur un ton définitif : *« Ce qui est important, c'est que les Etats-Unis fassent ce qui est juste. »* Mais progresse-t-on ainsi vers un *« monde plus sûr »*, comme l'assurait M. Reagan lundi soir ? *« Evidemment »*, répond M. Shultz, pour lequel c'est encourager l'insécurité que de détourner son regard du terrorisme.

L'« erreur » soviétique

Les responsables américains ne s'en cachent pas ; la réaction de l'Union soviétique les a beaucoup plus surpris que celles de l'Europe. Ils ne s'attendaient pas que Moscou, n'étant liée à Tripoli par aucun traité d'assistance, laissât le sort du colonel Kadhafi réellement peser sur les relations entre superpuissances. Déterminée en quelques heures, la réaction des Etats-Unis n'en a pas moins été entière, presque brutale. *« Nous regrettons,* a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, *la décision soviétique et nous considérons que c'est une erreur car elle témoigne de la position* [de Moscou] *sur l'importante question du terrorisme international et est également révélatrice quant à l'engagemet* [des Soviétiques] *à travailler de façon plus constructive sur les questions à l'ordre du jour américano-soviétique, y compris les réductions d'armements et les crises régionales. »*

En tout cas, le président américain est plus que jamais libre de ses mouvements puisque le Congrès ne trouve pas assez de mots pour dire son soutien aux raids de lundi, et que 70 % des Américains les approuvent ; 45 % d'entre eux considèrent toutefois qu'ils provoqueront une montée du terrorisme.

Personne n'a, d'ailleurs, reproché à M. Reagan la disparition des deux pilotes du F-111 portés manquants ou l'attentat dont a été victime, mardi soir, un employé de l'ambassade américaine à Khartoum. Le seul aspect des réactions de l'opinion qui ait semblé préoccuper les responsables américains tient à l'accumulation d'images télévisées montrant les victimes civiles et les destructions d'immeubles causées par les combats. Le Pentagone a très vite laissé entendre qu'il pourrait s'agir là de dégâts provoqués par la retombée de missiles tirés par les Libyens – ce qui pourrait, au demeurant être exact pour une large part.

Le bilan tiré par le département de la défense est extrêmement positif. Grâce à l'effet de surprise, au brouillage électronique des radars libyens, à la nuit et à la basse altitude à laquelle volaient les bombardiers, l'opération a été un *« succès »*. D'une durée de moins de douze minutes, elle a permis d'atteindre entre 5 et 12 chasseurs-bombardiers Mig-23, de 3 à 5 avions Ilyouchine-76 et plusieurs hangars de pièces détachées pour Mig-23. La caserne où réside souvent le colonel Kadhafi – que certains disaient mardi soir parti pour une capitale arabe – a subi des dommages qualifiés de *« structurels »*, et tout cela a été accompli malgré un *« barrage de missiles »* sol-air, dont des débris auraient été faussement présentés par Tripoli aux journalistes occidentaux comme ceux d'un appareil américain.

Il ne s'agissait cependant là, a déclaré, mardi, M. Reagan, que d'*« une seule bataille dans le long combat contre le terrorisme* [auquel les Etats-Unis] *ne mettront pas un terme tant que les peuples libres et civilisés de cette planète ne seront pas unis pour en finir avec ce fléau »*.

BERNARD GUETTA.

La fille adoptive du colonel Kadhafi est au nombre des victimes

Le colonel Mouammar Kadhafi est apparu mardi soir, dans une brève séquence filmée par la télévision libyenne, alors qu'il s'entretenait avec l'ambassadeur soviétique à Tripoli, M. Anatoly Anissimov. Le dirigeant libyen était curieusement coiffé d'un turban qui lui descendait jusqu'aux oreilles, couvrant lagement son front. Il a rejeté à plusieurs reprises la tête en arrière, fermant les yeux et paraissant profondément las. Selon la radio de Tripoli, il a chargé l'ambassadeur soviétique de transmettre un *« important message »* à M. Gorbatchev. Il avait auparavant reçu des communications téléphoniques du président algérien Chadli Bendjedid, du président syrien Hafez El Assad et du chef de l'Etat sud-yéménite, M. Haydar El Attas.

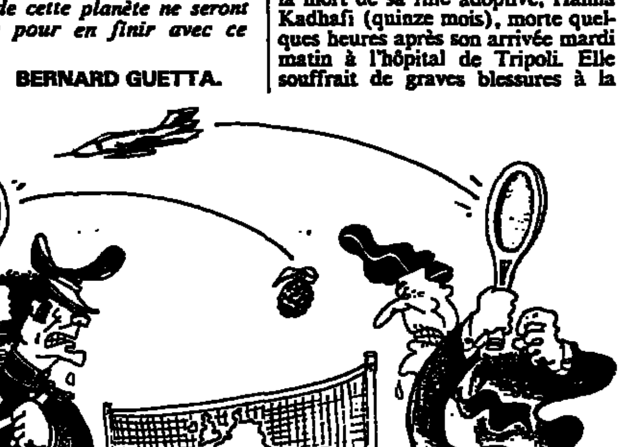
Le « guide de la révolution » a été durement affecté par les bombardements américains qui ont provoqué la mort de sa fille adoptive, Hanna Kadhafi (quinze mois), morte quelques heures après son arrivée mardi matin à l'hôpital de Tripoli. Elle souffrait de graves blessures à la tête et d'hémorragies internes. Deux autres de ses enfants, Khamis, trois ans, et Saïf El Arab, quatre ans, ont été également blessés et sont dans un *« état critique »*, a annoncé M. Mohamed Mouaffa, directeur de l'hôpital pédiatrique de Tripoli. L'un est dans le coma et l'autre est grièvement blessé au visage et au dos. La résidence de M. Kadhafi, à l'intérieur de la caserne de Bab-El-Aziziya, était l'un des objectifs des bombardements. L'épouse du dirigeant libyen a subi un choc très violent, mais ses quatre autres enfants, trois garçons et une fille, sont sains et saufs. Les médecins ont montré aux journalistes quinze cadavres revêtus de pyjamas – dix hommes, trois femmes et deux enfants – gisant sur le sol de la morgue de l'hôpital. Selon le docteur Fathi Benghazi, médecin de l'hôpital central, entre soixante et cent personnes ont été amenées dans l'établissement pour des blessures légères et ont pu regagner leur domicile. Dans le quartier résidentiel de Ben-Achour, les journalistes ont vu les décombres de plusieurs immeubles, écroulés, des poteaux d'alimentation électrique renversés, des canalisations éventrées et des gens en état de choc. *« Ces salopards nous ont détruit nos maisons !* hurlait un médecin grec. L'ambassade de France, qui se trouve au milieu du quartier, a subi quelques dommages : les vitres ont été brisées sur un côté du bâtiment, et les croisillons de métal des fenêtres ont été tordus. L'immeuble jouxtant l'ambassade a été complètement détruit. Dans les rues adjacentes, les voitures en stationnement ont été incendiées, et le souffle de l'explosion a arraché les arbres.

L'un des rescapés raconte : *« C'était terrible. Le bombardement a duré dix minutes, pendant lesquelles il y a eu des tirs continus de la DCA. »* Une des cibles visées à Ben-Achour était apparemment une tour de communication, qui n'a pas été touchée.

Après avoir dressé un bilan détaillé des pertes dues aux raids américains, la radio libyenne a appelé mardi la population à *« rechercher les pilotes des avions américains abattus par la chasse libyenne »* et à *« les tuer sur place sans pitié »*. *« Le peuple libyen égorgera sans pitié les pilotes américains qu'il attrapera »*, a ajouté la radio. Selon elle, *« cette vengeance est légale »*, car *« les pilotes américains se sont rendus coupables d'un forfait odieux en bombardant sauvagement les zones d'habitations civiles et en tuant dans leur sommeil des dizaines de civils innocents »*. La radio a également demandé aux Etats arabes de *« ne pas rester les bras croisés »* et de *« riposter efficacement à l'agression criminelle américaine »*, pressant les *« masses d'attaquer tous les intérêts américains partout dans les pays arabes »*. Par ailleurs, Radio-Tripoli a appelé les Libyens à observer avec *« la plus grande vigilance »* les consignes de défense civile, car *« l'agression barbare américano-britanno-atlantique se poursuit toujours, et l'ennemi est toujours aux aguets »*.

Dans la soirée de mardi, la Libye et les agences de presse soviétique, syrienne et yougoslave affirmaient que les Etats-Unis avaient lancé un nouveau raid aérien sur Tripoli. Des diplomates sur place ont toutefois indiqué qu'ils avaient entendu des tirs de DCA sans déceler de bruits d'avion. Washington a démenti par deux fois avoir lancé un nouveau raid. En revanche, le correspondant à Tripoli de la chaîne de télévision américaine ABC a déclaré avoir entendu des tirs de roquettes et de DCA, des explosions, ainsi que *« quelque chose qui ressemble au bruit d'un moteur d'avion »*.

Le porte-parole du Vatican, M. Joaquin Navarro, a confirmé mardi la libération du vicaire apostolique de Tripoli, Mgr Giovanni Martinelli, arrêté jeudi dernier à Benghazi *(nos dernières éditions du 16 avril)*. *« Je peux confirmer,* a-t-il dit, *que le Vatican a reçu, par voie diplomatique, une communication annonçant que Mgr Martinelli a été relâché. »* Le porte-parole croit savoir que les deux franciscains polonais et maltais, le prêtre philippin et la religieuse italienne arrêtés en même temps que l'évêque ont également été libérés. – *(AFP, Reuter, AP.)*



L'OPEP RÉUNIE A GENÈVE

Le spectre de l'embargo pétrolier

De notre envoyée spéciale

Genève. – Le spectre de l'arme du pétrole est revenu brièvement hanter, mardi 15 avril, les couloirs de l'OPEP, réveillant soudain l'écho de solidarité dont on avait depuis des mois, voire des années, perdu la mémoire. Réunis à Genève, après trois semaines de suspension, pour la suite d'une conférence-marathon, les treize ministres du pétrole se sont retrouvés brutalement plongés dans l'actualité par l'attaque américaine sur Tripoli ; ils ont ainsi oublié un moment les querelles sur la stabilisation du marché pétrolier. L'affaire libyenne a totalement dominé les travaux.

Tous les pays arabes membres de l'Organisation ont approuvé dès mardi sans réserve une déclaration dans laquelle l'OPEP *« condamne les attaques commises par les Etats-Unis contre un pays membre »* et exprime sa *« préoccupation vis-à-vis de tels actes contraires aux lois internationales »*. Les pays membres non arabes (1) après consultation de leurs gouvernements respectifs ont joint mercredi leurs voix à cette condamnation, ainsi approuvée *« à l'unanimité »*, selon un délégué gabonais.

L'OPEP ira-t-elle plus loin ? Le président de la conférence a déclaré que d'autres actions étaient envisagées après consultation. Mais on voyait mal à Genève comment l'Organisation pourrait aller au-delà d'une condamnation verbale. L'embargo pétrolier contre les Etats-Unis a certes été évoqué par le ministre libyen au cours de la réunion. Cette éventualité n'a pas été officiellement débattue. La plupart des pays se sont ralliés avec empressement à la proposition iranienne d'un texte de condamnation, et la Libye n'a, semble-t-il, pas fait pression pour aller plus loin.

Le ministre libyen du pétrole, M. Fawsi Shakshouki, a d'ailleurs reconnu, dans une interview au quotidien arabe *Al Ittihad* que l'OPEP, organisation créée par les pays exportateurs de pétrole pour défendre leurs intérêts économiques, n'était pas le lieu pour ouvrir ce débat, dont *« l'enceinte appropriée est la Ligue arabe ou d'autres organisations arabes »*.

Assurant que *« le pétrole arabe est toujours une arme efficace qui, si elle est bien employée, peut faire triompher nos causes »*, le ministre libyen a déclaré que son pays *« appelle à un embargo total des exportateurs arabes contre les Etats-Unis leurs suppôts occidentaux, ainsi qu'au retrait des fonds arabes des banques américaines »*. *« Ce qui a commencé avec la Libye aujourd'hui finira avec d'autres pays »*, a-t-il ajouté, précisant que cette agression, qui *« n'est pas seulement dirigée contre la Libye »*, appelle une réaction *« nationaliste »*.

Dans les couloirs de la conférence, rares étaient pourtant ceux qui croyaient à la possibilité d'une telle décision. Au-delà d'une indignation sincère, la plupart des partenaires de la Libye soulignent que la situation du marché pétrolier est aujourd'hui fort différente de celle qui, en octobre 1973, avait permis aux producteurs arabes de brut de faire trembler le monde occidental. Ils ne représentent plus qu'un cinquième environ de la production mondiale contre plus du tiers en 1974, et leur part dans l'approvisionnement des Etats-Unis (17 %) et de l'Europe (54 %) est infiniment moindre qu'il y a treize ans. En outre, de larges capacités de production inemployées existent en dehors du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, avec des pays comme le Nigéria, le Mexique, l'Indonésie, le Venezuela, etc. Le marché est aujourd'hui d'autant plus engorgé qu'on est à la veille de l'été, et non de l'hiver comme à l'automne 1973.

Enfin, les Etats-Unis, grâce à leurs réserves stratégiques de cent jours d'importations, et plus généralement l'ensemble des pays occidentaux dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie, se sont largement préparés à cette éventualité. Le seul effet concret d'un embargo pétrolier serait de faire grimper à nouveau les cours du pétrole. C'est la dernière chose que souhaitent les Etats du Golfe comme l'Arabie saoudite, et précisément l'enjeu des négociations qui déchirent l'OPEP depuis maintenant des mois...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Nigéria, Indonésie, Venezuela, Equateur et Gabon.

APRÈS LE RAID AMÉRICAIN

A L'ÉTRANGER, DE LA CONDAMNATION SANS NUANCE

Le raid américain contre la Libye a suscité un certain nombre de manifestations de protestation dans le monde, notamment devant les ambassades des Etats-Unis dans différentes capitales. En Europe, la plus violente a eu lieu à Berlin-Ouest, où, à l'appel de mouvements étudiants et « alternatifs », quelque sept mille personnes ont brisé des vitrines et harcelé les forces de l'ordre, qui auraient procédé à plusieurs dizaines d'interpellations.

● DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, exception faite de la Grande-Bretagne *(voir l'article de notre correspondant)*, les réactions gouvernementales vont de la réserve à la franche hostilité. A Bonn, nous signale notre correspondant Henri de Bresson, le raid a suscité un net embarras dans l'entourage du chancelier Kohl.

Celui-ci, dans une déclaration passablement alambiquée, a rappelé qu'« *il avait toujours été contre la violence* », mais il a ajouté que « *quiconque, tel le colonel Kadhafi, prêche et pratique la violence doit compter avec le fait que ses victimes se défendent* ».

● A STRASBOURG, le président en exercice du conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE, M. Van den Broek (Pays-Bas), devait s'adresser ce mercredi 16 avril au Parlement européen. Les ministres des affaires étrangères des Douze, qui s'étaient réunis une première fois lundi à La Haye, se rencontreront à nouveau jeudi à Paris pour faire le point de la situation créée par l'initiative américaine.

● AUX NATIONS UNIES, le Conseil de sécurité a entamé mardi l'examen de la plainte libyenne contre les Etats-Unis, soutenue par le Burkina-Faso, le sultanat d'Oman et la Syrie. Ces débats donnent lieu à de vifs affrontements entre les représentants américain et libyen. Washington, d'abord très isolé, a vu sa position quelque peu renforcée par l'annonce de l'attaque contre l'île italienne de Lampedusa.

● A STOCKHOLM, nous indique notre correspondant Alain Debove, le conflit américano-libyen a marqué, mardi, la séance d'ouverture de la dixième session de la CDE. *« C'est le jour le plus*

DÉBAT HOULEUX AUX COMMUNES

Mme Thatcher invoque l'« intérêt national » pour justifier son aide à M. Reagan

De notre correspondant

Londres. — Dans l'opposition comme dans certains milieux conservateurs, on soupçonne Washington d'avoir, malgré les réserves initialement formulées par le gouvernement britannique, fortement insisté sur la nécessité de l'engagement des F-111 basés en Angleterre autant pour des motifs politiques que pour des raisons militaires.

Les Américains auraient tenu à se prévaloir du soutien d'un allié européen au moins. Certains travaillistes vont plus loin et pensent que Mme Thatcher s'est, de son côté, appuyée sur le caractère « *prétendument indispensable des F-111* » comme prétexte pour vaincre les hésitations de quelques-uns de ses ministres et justifier son désir de soutenir « *son ami Reagan* ».

Mardi après-midi 15 avril, aux Communes, ces considérations ont contribué à alimenter les bruyantes protestations de l'opposition et les murmures critiques sur les bancs de la majorité quand Mme Thatcher, approuvant sans restriction l'opération contre la Libye, a déclaré : « *C'est dans l'intérêt britannique que le gouvernement soutient l'action des Etats-Unis.* » Elle a ajouté qu'elle le referait « *si c'était à refaire* ».

Condamnant l'initiative américaine et l'attitude de Mme Thatcher, le leader de l'opposition, M. Neil Kinnock, a estimé que le raid sur la Libye allait « *provoquer le terrorisme et non pas le prévenir* ». Cette opinion est partagée par de nombreux conservateurs. Mme Thatcher se retrouve très isolée en Grande-Bretagne comme sur la scène internationale. A Londres, la plupart des commentateurs de la presse, quelle que soit leur hostilité au régime libyen, estiment que les relations du gouvernement britannique avec les partenaires de l'OTAN et de la Communauté européenne vont souffrir de cette décision qui, d'autre part affaiblit la position, de la Grande-Bretagne ailleurs dans le monde, et surtout au Proche-Orient.

« *Nous ne pouvons rester passifs, et timorés face au terrorisme international* », a déclaré mardi le premier ministre, avant d'affirmer le droit des Etats-Unis à « *l'autodéfense* ». Mme Thatcher a ajouté : « *Si nous continuons de refuser de prendre des risques, en pensant aux conséquences, alors les gouvernements terroristes l'emporteront, et nous serons réduits à ramper devant eux.* » Mme Thatcher a aussi fait valoir la dette ancienne de l'Europe envers les Etats-Unis, et le rôle important que continue de jouer ce pays pour la sécurité du continent : « *Sans eux, vous ne seriez pas libres* », s'est-elle exclamée devant les députés. Le premier ministre a rappelé l'aide que le colonel Kadhafi avait apportée à l'IRA, et surtout les événements de 1984 en Grande-Bretagne, quand des agents libyens y assassinaient des opposants au régime de Tripoli. Des membres du bureau du peuple libyen à Londres avaient aussi ouvert le feu sur une manifestation anti-Kadhafi, tuant une jeune femme de la police, ce qui avait entraîné la rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la Libye.

« Alignement inconditionnel »

Le leader du Parti libéral, M. David Steel, a dénoncé « *l'alignement inconditionnel* » du gouvernement sur la politique américaine. Il s'est écrié : « *Sommes-nous condamnés à signer des chèques en blanc ?* »

Etant donné l'alliance étroite qui unit la Grande-Bretagne aux Etats-Unis sur le plan militaire, la question de l'indépendance britannique dans ce domaine et, partant, au niveau politique est posée, comme ce fut le cas en 1983 au moment de l'installation des missiles de croisière à Greenham Common. Dans quelle mesure le gouvernement contrôle-t-il l'emploi des installations américaines ? Les interrogations à ce propos nourrissent ici un large mouvement pacifiste, dont les sympathisants ont manifesté mardi soir devant l'entrée de Downing Street

Autre animateur de l'opposition centriste qui, au sein de l'Alliance, réunit les libéraux et sociaux-démocrates, M. David Owen a demandé aux gouvernements britannique et américain de produire aux Nations unies les preuves de la culpabilité du régime libyen qu'ils disent détenir. En attendant, dans la soirée de mardi, le Foreign Office a présenté à plusieurs dirigeants de l'opposition, sous le sceau du secret, quelques documents parmi lesquels figurerait la copie d'un rapport au gouvernement libyen concernant l'attentat de Berlin. Cette révélation ne paraît pas devoir atténuer les critiques adressées au président Reagan et à Mme Thatcher. « *Nous n'avions aucune illusion sur les intentions de Kadhafi,* a déclaré M. Steel, *le problème n'est pas là.* »

Dès le matin, M. Dennis Healey, porte-parole travailliste pour les affaires étrangères — qui naguère traita Mme Thatcher de « *caniche du président Reagan* », — avait accusé le gouvernement d'avoir « *trompé* » ses alliés européens. M. Healey a rappelé que la veille, à La Haye, le secrétaire au Foreign Office s'était joint à ses collègues européens pour inviter les Américains à la prudence, bien que Mme Thatcher eût donné, dès samedi, le feu vert pour le départ des F-111 vers Tripoli.

M. Healey participait à une émission de télévision en compagnie d'un député conservateur chargé de représenter Mme Thatcher. Les propos de ce dernier ont été on ne peut plus révélateurs de l'embarras de nombreux membres de la majorité. Sir John Biggs-Davidson s'est déclaré « *profondément troublé* » et a précisé qu'il y avait une différence entre « *une opération chirurgicale* », qu'il aurait comprise, et une « *boucherie* »... Plusieurs autres députés conservateurs n'ont pas hésité à parler de « *désastre* » ou à indiquer qu'il leur serait « *difficile de soutenir le gouvernement* ».

Un long débat, entièrement consacré à l'affaire libyenne, était prévu mercredi après-midi à la Chambre des communes.

La crainte de représailles libyennes a conduit le gouvernement à prendre une série de précautions. Le Foreign Office a adressé aux cinq mille ressortissants britanniques en Libye un message leur demandant d'être en contact constant avec le consulat de Grande-Bretagne à Tripoli. Le sort de deux Britanniques récemment disparus à Beyrouth suscite une grande inquiétude. Les dispositifs de sécurité dans plusieurs ambassades de Grande-Bretagne à travers le monde ont été renforcés, de même qu'en Angleterre la surveillance dans les principaux aéroports.

FRANCIS CORNU.

● *Chaleureuse approbation en Israël.* — Pour le premier ministre, M. Shimon Pérès, l'opération américaine, qu'« *Israël approuve* », relève de la « *légitime défense* ». « *Si le gouvernement libyen a ordonné l'assassinat de sang-froid de soldats américains à Berlin, les Etats-Unis devaient-ils se contenter de remercier Dieu ?* » M. Itzhak Rabin, ministre de la défense, a salué l'action « *audacieuse* » de Washington, « *qui tente de s'attaquer aux racines du terrorisme et pas seulement à ses agents* ». « *Par principe,* a-t-il ajouté, *tout pays qui juge utile de combattre le terrorisme international en coopération avec les démocraties du monde libre devrait dire que l'action américaine est justifiée.* » — *(Corresp.)*

L'accord militaire anglo-américain

En plus de leur adhésion à l'OTAN, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis sont liés par un accord militaire particulier conclu en 1951 par le premier ministre Clement Attlee et le président Harry Truman pour prolonger et développer l'étroite coopération de la deuxième guerre mondiale. Cette entente, dont certaines dispositions s'étendent aux domaines stratégique et politique, a été à plusieurs reprises, confirmée la dernière fois en décembre 1979, quelques mois après l'arrivée au pouvoir de Mme Thatcher. Le contenu en est toujours resté secret. On sait toutefois que c'est en fonction de cet accord que le gouvernement britannique a donné formellement son aval à l'engagement des F-111 stationnés en Angleterre pour le raid sur la Libye.

L'accord a de nombreux aspects. Ainsi, depuis trois décennies, Américains et Britanniques ont collaboré étroitement dans le secteur de l'armement nucléaire. La coopération est également importante dans le domaine du renseignement. Américains et Britanniques gèrent en commun un système très perfectionné d'écoute des télécommunications internationales. La Grande-Bretagne assure le fonctionnement de deux centres situés à Cheltenham, en Angleterre, et sur l'une des bases britanniques de Chypre. C'est ce dispositif qui aurait permis d'intercepter des messages des services libyens à propos de l'attentat de Berlin et d'autres projets terroristes envisagés par le régime du colonel Kadhafi : certaines des « *preuves irréfutables* » dont parlent le président Reagan et Mme Thatcher.

Fr. C.

[L'interception de messages entre Tripoli et les bureaux du peuple libyens (ambassades) à l'étranger a été réalisée par une agence ultra- secrète américaine, la NSA (National Security Agency), ont indiqué mardi 15 avril des sources informées à Washington.

Environ soixante-cinq mille personnes travailleraient pour la NSA, précise-t-on de mêmes sources, la plupart étant spécialisées dans le décryptage — avec l'aide d'ordinateurs surpuissants — de messages radio interceptés par des satellites, des avions, des navires ou des stations d'écoute à terre.

Le président Ronald Reagan a déclaré lundi soir que le décodage de plusieurs messages récents avait fourni aux Etats-Unis des preuves « *directes, précises et irréfutables* » de la volonté libyenne d'effectuer des opérations terroristes contre des objectifs américains à travers le monde.]

Moscou reporte la rencontre entre M. Chevardnadze et M. Shultz

De notre correspondant

Moscou. — Le raid américain contre la Libye a « *rendu impossible à l'étape actuelle* » la rencontre prévue le mois prochain entre MM. Chevardnadzé et Shultz, a indiqué mardi 15 avril le gouvernement soviétique. Le ministre soviétique des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat américain devaient préparer ensemble du 14 au 16 mai à Washington les modalités du prochain sommet Gorbatchev-Reagan, et surtout fixer une date pour ce dernier.

Dans une « déclaration » solennelle publiée mardi soir par Tass, le gouvernement soviétique « *condamne vigoureusement l'acte de piraterie commis par les Etats-Unis contre la Libye, Etat souverain* », et exige « *qu'un terme immédiat y soit mis* ». Dans le cas contraire, l'URSS sera « *contrainte d'en tirer des conclusions à plus long terme* ». Autant l'annulation — ou le report — de la rencontre entre MM. Chevardnadzé et Shultz, ainsi que la condamnation du bombardement américain sont dépourvues de toute ambiguïté, autant cette dernière phrase en forme de menace, peut susciter plusieurs interprétations, ce qui est d'ailleurs probablement son but.

Moscou fait désormais peser un doute sérieux et calculé sur la tenue cette année à Washington d'un second « sommet » soviéto-américain. M. Gorbatchev entend utiliser au maximum dans les mois qui viennent le désir qu'il prête à M. Reagan de le rencontrer coûte que coûte sur le sol américain. Le dirigeant soviétique se fait peut-être des illusions à ce sujet. L'attitude très ferme adoptée ces derniers mois par M. Reagan, notamment à propos des divers « *conflits régionaux* », témoignerait plutôt d'une certaine indifférence américaine quant à la tenue d'un tel sommet.

Peut-être le Kremlin souhaite-t-il laisser entendre qu'il envisagerait même un réexamen global des relations soviéto-américaines ? La menace implicite et voilée est en tout cas bien dans la tradition diplomatique soviétique. On retiendra surtout la mise en garde selon laquelle un nouveau bombardement américain contre Tripoli compromettrait pour longtemps le dialogue entre les deux superpuissances, qui semblait rétabli depuis la rencontre de Genève en novembre dernier.

Recevant mardi le nouveau premier ministre suédois, M. Carlsson *(voir page 8)*, M. Gorbatchev est monté personnellement au créneau. Le raid américain s'« *inscrit dans le droit fil des actions arrogantes et provocatrices des Etats-Unis, commis en réponse aux initiatives de paix de l'URSS* », a déclaré le secrétaire général du PCUS. Il vise aussi à torpiller la recherche d'une amélioration des rapports internationaux et à faire disparaître les espoirs nés de la rencontre de Genève. Ces actions « *signifient une aggravation délibérée des relations soviéto-américaines* », a ajouté le secrétaire général.

M. Carlsson a d'ailleurs indiqué aux correspondants occidentaux, après son entrevue de deux heures et demie avec M. Gorbatchev, qu'il avait la « *même position* » que le gouvernement soviétique sur l'affaire libyenne, « *dans la mesure où nous considérons les uns et les autres que la situation est très sérieuse* ».

Des termes vifs

La « déclaration » du gouvernement soviétique, publiée mardi soir, est rédigée en termes très vifs. « *L'impérialisme américain* » y est accusé d'avoir « *commis un nouveau crime monstrueux gros d'une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationale* ». L'action américaine est qualifiée de « *raid barbare* ». « *L'actuelle administration américaine*, ajoute le texte, *fait de la violence, de l'agression et du bellicisme chauvin la norme de sa politique (...). Elle joue avec le feu (...). Washington cherche à mettre en pratique le concept de « néo-globalisme » (1) qui se distingue des variantes précédentes de la même façon que la diplomatie du porte-avions a remplacé celle de la canonnière* », peut-on lire dans la déclaration.

Si l'on fait abstraction de toutes ces épithètes peu flatteuses, la « riposte » de Moscou, dans les faits, semble en définitive plutôt modérée. Accessoirement, on notera le ton assez vif adopté à l'égard de la Grande-Bretagne, présentée par Tass comme le « *troisième porte-avions* », insubmersible celui-là, ayant participé à l'opération contre Tripoli.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) Ce terme est de plus en plus souvent utilisé par les médias soviétiques pour désigner la « *stratégie globale* » à l'échelle planétaire qui serait désormais celle du président Reagan contre l'URSS, ses alliés et les pays « progressistes ».

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

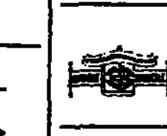
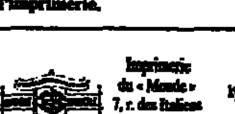
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

AID AMÉRICAIN

NATION SANS NUANC

L'accord militaire anglo-américain

Moscou reporte la rencontre entre M. Chevardnadze et M. Sh

De notre correspondant

EN LIBYE

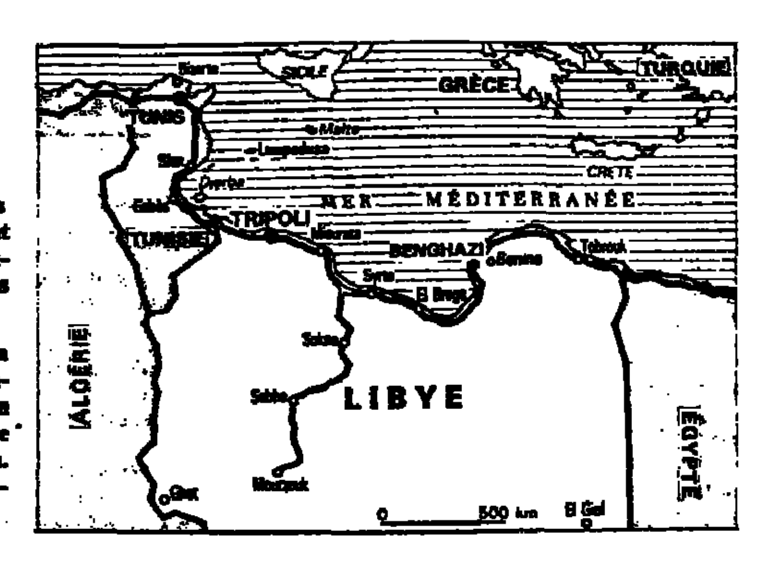
A L'APPROBATION RÉSERVÉE

noir de la conférence », a estimé le chef de la délégation soviétique, M. Grinevski.

● A L'OTAN, le secrétaire général de l'organisation, lord Carrington, n'avait pas été informé de l'opération militaire américaine. L'alliance sera mise au courant dans les jours qui viennent de tous les détails du raid par le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. John Whitehead.

● A OTTAWA, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a déclaré mardi que son pays *« appuyait les Etats-Unis dans leur tentative pour éliminer le terrorisme »*, ce qui, souligne notre correspondant Bertrand de La Grange, illustre l'évolution de l'attitude du Canada dans cette affaire. On précise à Ottawa que trois avions de transport Hercules se tiennent prêts à décoller à tout moment de la base aérienne canadienne de Lahr, en Allemagne fédérale, pour évacuer en cas de besoin les quelque 1 300 ressortissants canadiens vivant en Libye.

● A CANBERRA, M. Hawke, premier ministre australien, a pris ses distances à l'égard de l'initiative américaine, tout en montrant de la compréhension pour les motifs qui l'ont inspirée et en insistant sur l'*« évidente implication »* de Tripoli dans l'attentat de Berlin-Ouest, nous indique notre correspondante Sylvie Crossman. M. Hawke a pressé M. Reagan de fournir les « preuves » rassemblées à ce sujet par les services américains.



L'Italie « prête à se défendre » après l'explosion de deux missiles libyens au large de l'île de Lampedusa

De notre correspondant

Rome. – Le premier ministre vient à peine, devant le Sénat, d'exprimer le *« désaccord »* de l'Italie avec le raid américain. Il est un peu plus de 17 heures mardi 15 avril. On apporte à M. Bettino Craxi une note qui circule entre les ministres présents : MM. Andreotti (affaires étrangères) et Spadolini (défense). Avant que les trois hommes se retirent pour conférer, M. Andreotti lance à un journaliste qu'il y a eu une *« attaque »* contre l'île de Lampedusa, point le plus avancé du territoire italien vers le sud, à 300 kilomètres des côtes libyennes.

Lampedusa, principale île du minuscule archipel des Pelagie, compte 5 000 habitants et une base militaire qui abrite les installations de surveillance de la navigation dans cette zone stratégique séparant la Méditerranée occidentale de sa partie centrale et orientale. Il y a là des écoutes radio et des radars considérés par certains spécialistes comme les plus *« sophistiqués »* de la région (1).

A Rome, on sait seulement que les insulaires ont entendu deux explosions. Raid aérien ? Attaque navale ? (les habitants de l'île ont aperçu un navire à l'horizon). Missiles à moyenne portée ? Une seule certitude : il n'y a pas de blessés. Peu après, on apprend qu'aucun objectif militaire n'a été atteint.

Le président du conseil revient au Parlement pour annoncer l'attaque aux sénateurs. *« On a observé l'impact dans la mer de deux engins explosifs. »* Les chasseurs qui ont aussitôt décollé n'ont pas repéré la vedette suspecte observée par la population. Ce n'est que plus tard dans la soirée que parvient, par des canaux américains, l'information : l'attaque contre Lampedusa a été menée au moyen de deux missiles SCUD, engins soviétiques d'un peu plus de 300 kilomètres de portée, tirés depuis le territoire libyen et qui ont manqué d'un peu plus de 2 kilomètres leurs objectifs.

Le ministre des affaires étrangères convoque aussitôt l'ambassadeur libyen à Rome pour lui remettre une *« énergique note de protestation »*.

Il est évidemment fort improbable que Rome puisse en rester là face à ce qui apparaît comme un véritable acte de guerre. De nombreuses réunions sont prévues pour ce mercredi 16 avril, dont celle du haut état-major. *« Les forces italiennes sont prêtes à défendre avec tous leurs moyens tout point du territoire national contre toute menace »*, a déclaré M. Craxi qui en a aussi appelé à la solidarité des Européens.

Pour commencer, un renforcement spectaculaire du dispositif policier a été opéré, dans la capitale, dans le « triangle du terrorisme » constitué par les rues Veneto, Bissolati et Barberini. Ce secteur abrite les sièges de presque toutes les compagnies aériennes étrangères ; il avait été à l'automne dernier l'objectif de deux attentats sanglants, l'un contre le Café de Paris et l'autre contre les locaux de la British Airways.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) A la base de Lampedusa travaillent une cinquantaine de techniciens de haut niveau, moitié américains moitié italiens. Selon certaines sources militaires, le centre d'écoutes que l'île abrite permettrait de surveiller les communications de Méditerranée, « de Gibraltar à Suez ».

Au nord-ouest, dans l'île de Pantelleria, ont été récemment remises en service d'importantes installations abritant notamment une escadrille de chasseurs bombardiers.

Madrid veut éviter une « escalade de la tension » en Méditerranée

De notre correspondant

Madrid. – Oui à la lutte contre le terrorisme, non aux actions de forces unilatérales : c'est en ces termes que le président du gouvernement espagnol, M. Felipe Gonzalez, et le premier ministre danois, M. Poul Schluter, en visite officielle, ont exprimé mardi 15 avril leur désaccord avec l'attaque américaine contre la Libye lors d'une conférence de presse conjointe à Madrid.

LE BERCEAU D'UNE FAMILLE

Berceau de la famille Lampedusa, l'île évoque immanquablement le nom et l'auteur du *Guépard*, un des plus gros succès de l'édition italienne depuis sa publication en 1958 et le film de Luchino Visconti, en 1968.

Le prince Giuseppe Tomasini di Lampedusa, duc de Palma, mort deux mois avant la publication du roman, n'a cependant pas connu l'îlot familial et la famille, devenue sicilienne, demeurant depuis plusieurs siècles à Palerme dans le palais Lampedusa, un des plus beaux exemples d'architecture baroque de Sicile.

« Je ne suis pas d'accord, ni a priori *ni* a posteriori, *avec la méthode employée. Ce genre d'action ne conduit pas aux résultats prévus »*, a affirmé M. Gonzalez. *« Notre position face au terrorisme est bien connue »*, a-t-il ajouté, en rappelant que son pays avait été l'un des plus touchés par ce phénomène : *« Nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises en faveur d'une coopération internationale pour le combattre. Mais nous ne sommes pas en faveur de l'usage de la force comme mode de règlement des problèmes internationaux »*. M. Gonzales a, d'autre part, condamné les menaces proférées par le colonel Kadhafi à l'égard des pays abritant des bases américaines.

Le président du gouvernement de centre-droit danois a exprimé une position assez semblable à celle de son hôte.

MM. Gonzalez et Schluter ont affirmé n'avoir eu connaissance de l'opération américaine qu'après son déclenchement. Ils ont par ailleurs souligné que cette action *« n'a absolument rien à voir avec l'alliance atlantique »*. Ils ont aussi reconnu que l'attaque américaine, quelques heures à peine après la réunion communautaire de La Haye, avait provoqué un *« certain sentiment de frustration »*, suivant les termes de M. Gonzalez, au sein de la CEE. MM. Gonzalez et Schluter ont souligné que les Douze devaient maintenant *« multiplier les initiatives politiques et diplomatiques pour éviter une escalade de la tension »* en Méditerranée, notamment en favorisant l'ouverture immédiate d'un dialogue euro-arabe.

M. Gonzalez a par ailleurs confirmé que son gouvernement n'avait pas autorisé les avions américains à pénétrer dans l'espace aérien espagnol. Il a démenti les rumeurs suivant lesquelles plusieurs des avions de ravitaillement utilisés durant l'opération provenaient d'une des bases américaines en Espagne. Mais il a reconnu qu'un appareil américain F-111 avait obtenu l'autorisation de réaliser un *« atterrissage d'urgence »* mardi matin, à 6 heures 35, sur la base aéronavale de Rota, près de Cadiz.

M. Gonzalez a précisé qu'il avait l'*« impression que cet avion n'a pas participé à des actions de guerre »*, tout en ajoutant qu'il ne disposait à cet égard que de renseignements imprécis. Des informations postérieures donnaient toutefois à penser que l'appareil avait bien pris part au bombardement du territoire libyen, ce qui affecte quelque peu l'image d'autonomie et de fermeté face au « grand allié » que le gouvernement de Madrid a voulu donner à une opinion publique de toute évidence hostile à l'action américaine.

THIERRY MALINIAK.

APRÈS LE RAID AMÉRICAIN

DES RÉACTIONS CONTRASTÉES DANS LES MILIEUX

La riposte des Etats européens, dans l'hypothèse où la Libye mettrait à exécution ses menaces contre l'Italie et l'Espagne, devra être *« appropriée et ferme »*, a déclaré M. Chirac, mardi 15 avril, au Sénat. Ainsi le premier ministre a-t-il ajouté la fermeté au communiqué publié la veille par le Quai d'Orsay après consultation entre l'Élysée et Matignon.

Dans les milieux politiques français, les réactions à l'initiative américaine vont de l'approbation totale (Front national, CNIP, sénateurs du groupe Gauche démocratique) à la condamnation sans nuance (PCF, extrême gauche).

M. Le Pen déplore *« l'attitude d'impuissance de l'Europe »* face au terrorisme. *« La succession de petits Munich qui, jusqu'ici, sert de politique à l'Europe ne peut déboucher que sur une extension rapide du conflit à nos pays et aggraver la pression qui s'exerce sur notre libre-arbitre »*, estime-t-il. M. Malaud, président du CNIP, regrette que la France ait interdit le survol de son territoire par les appareils américains. Les sénateurs du groupe de la Gauche démocratique approuvent *« la riposte de la nation américaine »* et déplorent *« l'absence de solidarité »* des nations européennes et du gouvernement français. *« Il est temps, disent-ils, que la France pratique une politique de courage et de fermeté. »*

Jusqu'à présent, les réactions des centristes sont plus proches de la position officielle adoptée par le gouvernement. M. Genton, sénateur Union centriste, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, juge *« déplorable »* que les Etats-Unis aient été contraint d'intervenir. *« Cet engagement américain est grave »*, dit-il. Mais il considère que, face au terrorisme, *« il est évident que les nations européennes doivent faire front en même temps que les Etats-Unis »*.

M. Lecanuet, président du CDS et de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, estime toutefois que la position française est *« fluctuante »*. Il demande des explications et des *« clarifications »* au ministre des affaires étrangères sur la signification de la *« riposte appropriée »* des pays européens. *« Quelle riposte ? »*, ajoute-t-il. Mme Simone Veil considère qu'*« on ne peut pas condamner les Etats-Unis en la circonstance »*. Elle appelle les gouvernements européens à la concertation *« avec tous les autres pays, notamment les pays arabes »*, afin de manifester la réprobation de la communauté internationale à l'égard du terrorisme et de rechercher *« les moyens de l'éliminer »*.

Le secrétaire général du Parti radical, M. Yves Galland, dénonce *« le terrorisme d'Etat »* pratiqué par la Libye et estime que *« l'escalade était prévisible et inévitable »*, bien qu'il regrette *« le*

DANS LES COULOIRS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

De l'hostilité à l'enthousiasme

Le bruit des bombes sur Tripoli n'a pas ému outre mesure l'Assemblée nationale. Mardi 15 avril, l'hémicycle fait relâche. Derrière des portes capitonnées, en groupes et en commissions, on débat gravement... des dénationalisations et de l'emploi des jeunes. Les quelques députés présents prennent des mines affairées et courent sans s'attarder.

Entre deux portes, M. Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin) avoue tout de même avoir ressenti *« une certaine angoisse »* à l'écoute des informations matinales. Angoisse partagée par M. Henri Nallet (PS, Yonne), et peut-être aussi par M. Roland Dumas (PS, Dordogne), qui estime, avec une réserve toute diplomatique, qu'*« il n'est pas certain que l'action militaire conduite hier par les Etats-Unis soit la meilleure réponse »*.

Quant à Mme Georgina Dufoix (PS, Gard), elle semble par-dessus tout angoissée par son *« président de groupe »*, le sévère Pierre Joxe. *« Je meurs d'envie de vous donner ma réaction, mais on me le reprocherait. Vous savez, c'est un groupe difficile. »*

On rencontre davantage d'éclectisme parmi les députés RPR, puisqu'on y croise aussi bien des sceptiques que des enthousiastes. Sceptique, M. Robert Galley (RPR, Aube), ancien ministre des armées, qui se demande *« si c'est en « éradiquant » Kadhafi qu'on supprimera le terrorisme dans le monde »*. Enthousiaste, M. Claude Labbé (RPR, Hauts-de-Seine), qui réussit le tour de force d'approuver avec la même ferveur le bombardement de Reagan – *« les Etats-Unis sont visés au premier plan par le colonel Kadhafi »*, – et la décision française d'interdire le survol de son territoire. *« Pour la France, il y a tout de même un degré au-dessous. »* Il suffisait d'y penser.

En écho, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, a rassemblé ses souvenirs de gaulliste historique. *« Du temps où les Etats-Unis avaient des bases en France, ils s'en étaient servis pour mener différentes opérations, sans demander l'avis de la France. Voilà, entre autres, pourquoi le général de Gaulle a décidé de fermer les bases américaines. »*

« Tout de même, soupire M. Charles Hernu (PS, Rhône), *qu'est-ce qu'on aurait entendu si nous, socialistes, avions interdit aux avions américains de survoler notre territoire. »*

D. S.

Apprendre à vivre ensemble

(Suite de la première page.)

Pas une décision, jusqu'à présent, qui n'ait été le fruit d'un accord atteint sans difficulté : le sommet de Tokyo, le retrait des observateurs français du Liban, la position française dans l'affaire des otages, le Tchad, la politique africaine et l'attitude à adopter vis-à-vis des Etats-Unis au moment du raid contre la Libye.

Une décision brûlante – crise subite exigeant une réponse immédiate – pourrait-elle être prise par les deux hommes avec une extrême rapidité ? Ni l'entourage de M. Chirac, ni celui de M. Mitterrand n'en doutent un instant. Les deux hommes ont, dit-on, suffisamment d'atomes crochus sur ces sujets, et le sens commun de l'intérêt général.

Actif et voyageur

Le plus difficile – et encore l'obstacle n'était-il pas gigantesque – a été le choix du ministre des affaires étrangères. Le président de la République a contourné plusieurs « possibles », avant d'acquiescer à l'idée, qu'il avait lui-même en tête, de la nomination d'un professionnel de la diplomatie. M. Raymond, auquel M. Chirac avait pensé bien avant les élecions, n'a été officiellement contacté par le premier ministre que le 20 mars au matin, quelques heures avant l'annonce par l'Élysée, de sa nomination. Parmi les « nominés » figuraient MM. Lecanuet, Giscard d'Estaing, et Chalandon. Il n'est pas exclu que le premier, au moins, ait fait l'objet d'un accord tacite entre le président et M. Chirac, pour être passé au compte des profits et pertes de la cohabitation.

M. Mitterrand s'entretient régulièrement, au moins une fois par semaine, avec MM. Raimond (affaires étrangères) et Giraud (défense). Il a reçu en tête à tête M. Aurillac (coopération) après en avoir averti le chef du gouvernement. Il ne paraît pas voir d'inconvénient à l'intérêt, actif et voyageur, que porte aux affaires internationales un premier ministre qui a besoin de cette dimension pour parfaire son image de présidentiable.

Les relations sont tout aussi étroites entre MM. Bianco (secrétaire général de la présidence), Védrine (conseiller diplomatique) pour l'Élysée, MM. Ulrich (directeur de cabinet), Bujon de l'Estang (conseiller diplomatique) pour Matignon, et M. Desmarest (directeur de cabinet) pour le Quai d'Orsay. Le chef de l'Etat dispose, en ce domaine, d'une sorte de droit de convocation de qui bon lui semble. On se félicite de l'excellence des contacts établis entre M. Penne (conseiller à l'Élysée), M. Aurillac (ministre de la coopération) et M. Foccart (conseiller à Matignon).

Les télégrammes diplomatiques adressés au Quai d'Orsay sont répercutés, dans les mêmes conditions, à l'Élysée et à Matignon qui reçoivent conjointement les dépêches des services secrets. L'information internationale est, semble-t-il, la même pour tous. Il est admis, enfin, que M. Bianco pourra s'entretenir, comme auparavant, avec le directeur général de la DGSE et M. Menage (directeur adjoint de cabinet à l'Élysée) avec celui de la DST.

Cette organisation, qu'il pouvait paraître difficile de mettre en place, semble fonctionner à la satisfaction de tous. Il est vrai que la politique internationale n'offre guère matière à conflits sur le fond, d'autant que chacun a fait un pas en direction de l'autre sur les rares sujets qui pouvaient prêter à contestation. Un petit pas, préparé avant le 16 mars, pour M. Mitterrand sur la coordination internationale contre le terrorisme. Un grand pour M. Chirac, sur l'IDS, dont il met maintenant l'efficacité en doute. Deux autres pas communs, dans la même direction : sur l'amélioration des relations avec l'Iran, action déjà engagée par M. Dumas et rondement poursuivie ; sur le retrait des observateurs français de Beyrouth, envisagé avant le 16 mars et réalisé dès la nomination de M. Chirac.

Contacts rompus

En revanche, la « cohabitation » économique et sociale – fort simple sur le papier puisque inexistante aux yeux de M. Mitterrand, – fournit paradoxalement les premières matières à affrontements. La vision théorique de M. Mitterrand, qui rejoint celle de M. Chirac, est pourtant dénuée d'ambiguïté : le gouvernement est là pour mettre en œuvre comme bon lui semble le contrat passé entre les Français et la nouvelle majorité. Dès lors, le chef de l'Etat, étranger à ce contrat, devrait s'en laver les mains. A preuve la dévaluation dont M. Mitterrand a contesté l'opportunité en privé, face à M. Chirac, avant qu'elle soit réalisée, mais sur laquelle il s'est gardé de tout propos public. La mise en place des relations – ou plutôt la rupture volontaire des contacts – entre l'Élysée et Matignon sur ce terrain répond à cette première analyse.

Afin d'éviter toute « cogestion » des affaires, consigne a été donnée aux collaborateurs du président, via le secrétaire général de l'Elysée de ne participer en aucune manière à la plus petite élaboration de la politique du gouvernement, pas plus qu'à son application. La consigne est d'autant plus facile à respecter que M. Chirac l'entendait bien ainsi et qu'à ses yeux les collaborateurs (économie et social) du président n'existent pas. M. Mitterrand leur a interdit de participer à quelque comité interministériel que ce soit. Facile, puisqu'il n'y ont jamais été invités ! Un seul, M. Michel Charasse, spécialiste du droit constitutionnel, a été autorisé – double permission – à manifester sa présence (totalement silencieuse) dans une réunion quasi administrative, organisée au niveau du secrétariat général du gouvernement, sur la préparation du projet de loi d'habilitation électorale.

Pour sa part, M. Chirac a, bien entendu, demandé à ses ministres de s'interdire – pour peu que la tentation existe – tout court-circuit du chef du gouvernement par contact direct avec l'Elysée. La même recommandation a été adressée par les ministres, aux directeurs centraux de l'administration.

Il reste que le chef de l'Etat préside le conseil des ministres et qu'il est donc logique de le tenir informé, dans des délais convenables, des sujets d'un débat qu'il peut organiser à sa convenance. M. Chirac a eu le bon goût de respecter les usages et M. Denoix de Saint Marc, secrétaire général du gouvernement, s'est coulé sans difficulté dans l'habit de son prédécesseur, M. Jacques Fournier. Chaque vendredi, le secrétaire général du gouvernement prend langue – téléphoniquement – avec l'Elysée, où il se rend le lundi en fin d'après-midi, comme par le passé. Là, il rencontre d'abord Mme Gendreau-Massaloux, secrétaire générale adjointe, et M. Charasse. Puis, en compagnie de ces deux derniers, il s'entretient avec M. Bianco avant de se rendre, en compagnie du seul M. Bianco, dans le bureau du président de la République qui arrête l'ordre du jour du mercredi.

Grève sur le tas

Sur la forme, tout est clair. Sur le fond, un peu moins : on l'a vu lorsque le président de la République a jugé nécessaire d'intervenir devant le conseil des ministres, les 22 et 26 mars, puis le 9 avril, en donnant chaque fois un peu plus d'impact à ses paroles, jusqu'à atteindre une précision qui a marqué la frontière d'un conflit sur les ordonnances. Le 22 mars, il s'était contenté de définir les droits et devoirs respectifs du président, du gouvernement et du Parlement. Le 26, il a insisté sur les droits du Parlement menacés par un recours trop systématique à la procédure des ordonnances, dont il ne signerait, avait-il précisé, que celles qui, en matière sociale, présenteraient *« un progrès par rapport aux acquis »*. Le 9 avril, il était question de la signature des ordonnances sur la privatisation. M. Mitterrand a déposé, ce jour-là, un préavis de grève sur le tas, soigneusement argumenté.

Pourtant, ces questions avaient été traitées à quatre ou cinq reprises avec M. Chirac. Malgré le souci aussitôt exprimé par le premier ministre d'*« aller de l'avant »* en dépit des réticences de M. Mitterrand, un ministre a paru admettre, implicitement, le bien-fondé d'une partie de l'intervention présidentielle. M. Mitterrand veut que les modalités financières de la cession des entreprises nationalisées en 1982 soient alignées sur celles du passage du privé au public cette année-là. Or M. Edouard Balladur a appelé ses collègues, au cours de ce conseil du 9 avril – procédure étonnamment solennelle – à la plus parfaite *« rigueur morale »* lors de ces opérations. Le souhait, ou la crainte, du ministre d'Etat rejoint pour une part (honnêteté des tractations financières) l'exigence du président.

Les nominations individuelles à des postes de haute responsabilité, qui font l'objet de décisions prises en conseil des ministres, ont également été évoquées en tête-à-tête. Du moins sur les principes généraux qui sont censés régir, en la matière, les rapports entre le premier ministre et le président. Là encore, l'accord s'est organisé en fonction de deux domaines, toujours les mêmes : affaires étrangères et défense, d'une part ; affaires intérieures, d'autre part. Dans le premier, une entente préalable devrait intervenir entre le chef du gouvernement et le président : il conviendra de juger à l'usage. Dans le second, le premier ministre est libre de ses mouvements, à condition d'assurer le reclassement des personnalités écartées, et à l'exception, jusqu'à présent, de deux postes et de ceux qui y sont affectés : le directeur général de la police nationale (M. Verbrugghe) et le préfet de police de Paris (M. Fougier). A la condition, aussi, d'avertir le chef de l'Etat, dans des délais décents, des intentions du gouvernement. Ainsi, M. Mitterrand n'a été informé que le mardi soir précédant le conseil du mercredi 9 avril de la totalité du mouvement préfectoral décidé ce jour-là. Le président de la République a fait savoir qu'à l'avenir il inscrirait les nominations de dernière heure à l'ordre du jour... du conseil des ministres de la semaine suivante.

A observer le fonctionnement concret de la « cohabitation - coexistence » pendant ses premières semaines, deux constats s'imposent. Pour ce qui concerne l'économie et le social, elle ne dépasse pas, dans les faits, le stade des conversations en tête-à-tête entre MM. Mitterrand et Chirac et des interventions présidentielles en conseil des ministres. Elle prend du corps, en revanche, pour la politique internationale. Là seulement se dessine, jour après jour, cette cogestion des intérêts fondamentaux du pays qu'il s'agit, selon les termes du message adressé au Parlement par M. Mitterrand, de *« servir au mieux et d'un commun accord »*.

JEAN-YVES LHOMEAU.

DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE

Rambo for president ?

Allusions ou références cinématographiques fournissent à plusieurs éditorialistes de la presse quotidienne française le fil conducteur de leur propos, après les raids américains contre la Libye.

Sous le titre « Légitime défense », Max Clos écrit dans *le Figaro* : *« Après avoir vu le film* Rambo, *le président Reagan avait dit :* « J'ai appris ce qu'il faut faire. » *Il l'a fait. Pour la deuxième fois – mais de façon beaucoup plus puissante – ses bombardiers ont pilonné la Libye. Il commente :* « Je recommencerai si c'est nécessaire. »

Face à la menace terroriste, l'éditorialiste du *Figaro* préconise : *« Sur le plan extérieur, il faut commencer par désigner l'ennemi. Sur le plan intérieur, des mesures de sécurité doivent être imposées immédiatement. Trois sont évidentes : mise en place d'indicateurs pour infiltrer les réseaux de soutien aux terroristes venus d'ailleurs, sans lesquels ils ne peuvent opérer ; contrôles de police renforcés ; sanctions judiciaires rapides et sévères pour les tueurs. Il y en a une autre. Elle est essentielle. L'opinion publique ne sait pas que la France risque de se trouver confrontée à bref délai à un problème tragique. Une tâche essentielle du gouvernement, difficile, ingrate, impopulaire sans doute au début, est de convaincre les Français que l'on veut les tuer. Bien sûr, on peut se contenter d'offrir des couronnes pour les obsèques. »*

Dans *la Croix*, Noël Copin juge que *« c'est le terrorisme qui vient de marquer des points puisqu'il impose de plus en plus sa propre logique et que la nation la plus puissante du monde est tombée elle-même dans ce redoutable piège. La loi du talion va-t-elle désormais régir les rapports internationaux ? Contre Kadhafi n'y aurait-il que Rambo ? »*.

Film ? *« Mauvais film »*, estime dans *le Matin* Bruno Rayski pour qui il est patent que *« tout le monde sent bien qu'il s'agit de tout autre chose qu'un mauvais remake d'un mauvais western qui pourrait s'intituler :* Règlement de compte à O.K. Tripoli... *Car il est patent quand même que, dans la distribution des rôles, il y a quelque part un Bon, une Brute et un Truand et que Ronald Reagan peut éventuellement prétendre, avec quelques justifications, être le shérif ou le marshall, même si l'impression prévaut qu'il dégaine vraiment à tort et à travers. »*

Pour Paul Cabanes *(l'Humanité)*, il faut *« empêcher »* M. Reagan de recommencer. *« La France,* écrit-il, *qui a déploré* « une action de représailles qui relance elle-même l'enchaînement de la violence », *doit mettre tout son poids dans ce sens. M. Reagan devra bien, un jour, comprendre que l'arène internationale n'est pas la jungle de la scène primitive et que le sort du monde ne peut plus se décider dans le fracas des bombardiers F-111. »*

Se battre ? Oui, mais ne pas se tromper de combat, recommande dans *Libération* Marc Kravetz : *« Si le terrorisme est une abomination, on ne le combattra vraiment qu'en s'attaquant à ses causes, dont la liste est assez connue. Certes, et l'exemple libanais en administre chaque jour la sinistre preuve, on ne peut pas toujours arrêter la folie furieuse en identifiant ses racines et en les traitant par la seule raison raisonnante. Certes, il faut se défendre et se protéger. Mais jusqu'à quand ? Quand bien même la question n'appellerait plus de réponse, on ne peut cesser de la poser. Histoire au moins de ne pas céder au délire général. »*

M. K.

EN LIBYE

POLITIQUES FRANÇAIS

crescendo de la violence engendré par la riposte américaine ». Il s'interroge sur la justification du maintien des relations diplomatiques avec la Libye.

Chez les socialistes, seul M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, a publié, mardi, une réaction argumentée. Il estime que c'est d'abord aux pays européens, « *principales cibles du terrorisme international* », qu'il appartient « *d'agir contre les terroristes avec tous les moyens dont ils disposent* ». Il remarque que les Etats européens, « *riverains de la Méditerranée* », ne peuvent assister « *sans réagir à l'aggravation de la tension dans cette région* ».

Le bureau politique du Parti communiste condamne, pour sa part, l'« *agression américaine* » qui constitue, selon lui, « *un acte de terrorisme d'Etat parmi les plus graves ayant eu lieu ces dernières années* ». Cette « *agression* » s'inscrit, ajoute le PCF, « *dans la multiplication de menaces et d'actes qui traduisent une politique délibérée de recours à la force, avec tous les risques d'escalade qu'elle comporte* ».

« *Agression* » : le PSU utilise le même mot pour qualifier le « *choix inconsidéré, aventuriste* », du président Reagan. Au nom de la Ligue communiste révolutionnaire, M. Krivine parle lui aussi de « *terrorisme d'Etat* ». M. Bauby (Parti pour une alternative communiste) veut « *empêcher l'impérialisme américain de devenir le Rambo 5 du monde* ».

Les Verts qualifient l'initiative américaine d'acte de « *terrorisme international* ».

Gestion de crise à trois

Mardi 15 avril, 8 heures : M. Jean-Bernard Raimond, qui a été réveillé plusieurs fois dans la nuit pour être tenu au courant de l'évolution des événements en Libye, termine un projet de communiqué sur les réactions françaises à l'intervention américaine. Le texte est immédiatement transmis à M. Chirac, au cours d'une conversation téléphonique ; un peu plus tard, même opération avec M. Bianco, le secrétaire général de la présidence de la République.

Une heure plus tard environ, M. Chirac rappelle le ministre des affaires étrangères pour lui dire qu'il est globalement satisfait du texte, et que ses services prennent contact avec l'Elysée pour s'entendre sur la version définitive de la déclaration que doit faire le Quai d'Orsay. La mise au point sera un peu laborieuse, puisque ce n'est qu'à midi et demie que le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Alain Dejammet, pourra fournir ce texte à la presse.

Ce long délai ne signifie cependant pas qu'il y ait eu divergences entre Matignon et l'Elysée, mais la concertation prend forcément du temps entre « amoureux des mots » et l'on connaît l'immense soin que porte M. Mitterrand à la chose écrite... De plus, le président de la République reçoit longuement ce mardi matin, comme il le fait toutes les semaines, M. Raimond.

La position française dans cette première crise qu'affronte la cohabitation a été, en fait, définie dimanche matin, lorsque M. Chirac, de retour de Côte-d'Ivoire, se rend à l'Elysée avant de réunir un peu plus tard ses ministres à Matignon. La veille au soir, dès son arrivée à Paris, M. Vernon Walters, l'envoyé spécial du président Reagan, a tranemis à certains collaborateurs du premier ministre la demande de survol du territoire français. Après discussion, MM. Mitterrand et Chirac décident de répondre « non ». Comme Georges Pompidou avait dit « non » aux Américains en 1973, lors de la guerre du Kippour. Aujourd'hui comme alors, estiment les deux hommes, l'opération américaine ne relève pas de la compétence de l'alliance. Et c'est justement pour ne pas être entraîné contre son gré dans des aventures militaires que de Gaulle avait retiré la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN en 1966.

D'autres considérations ont-elles joué ? Peut-être, et notamment le souci de ne pas aggraver la situation des otages détenus au Liban et aussi la conviction qu'on ne viendra pas à bout du terrorisme par des moyens militaires conventionnels. Les deux hommes, pourtant, ne veulent pas donner l'impression de faiblesse. D'où les consignes qui seront tranemises à M. Raimond de bien veiller à ce que la Libye soit désignée comme « *fauteur de terrorisme* » lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE, le lundi 14 avril à La Haye.

Lorsqu'ils recevront M. Vernon Walters (dimanche après-midi pour M. Chirac, lundi pour M. Mitterrand), le premier ministre et le président de la République lui feront part de cette détermination de renforcer *la coopération dans* la lutte antiterroriste. Mais ils n'auront pas à justifier leur refus de l'autorisation de survol : l'ambassadeur américain aux Nations unies le connaît déjà, et il est trop fin psychologue pour relancer la bataille. Il préfère déployer ses talents pour exposer — en français — les arguments de son gouvernement et faire comprendre à ses interlocuteurs que la décision du président Reagan de frapper Tripoli est déjà prise.

JACQUES AMALRIC.

A TRAVERS LE MONDE

ALGÉRIE

Arrestation d'un homme d'affaires français

Alger. — Le directeur général de l'Omnium de traitement et de valorisation (OTV), société filiale de la CGE, M. Jacques Baudin, a été inculpé et placé sous mandat de dépôt, lundi 14 avril à Alger, pour atteinte à l'économie nationale. M. Baudin a été arrêté, mercredi 9 avril, en compagnie du chef de chantier de l'OTV, M. Marcel Pierre, alors qu'ils se trouvaient au ministère de l'environnement. M. Pierre a été libéré samedi ainsi que M. Testart, qui dirige le bureau de liaison (agence de représentation locale) de la CERIC (céramique et verre cuit) également interpellé mercredi. Ils ont été priés de ne pas quitter le territoire algérien et de se tenir à la disposition de la justice. — *(Corresp.)*

LIBAN

Nouveau signe d'un désengagement de Paris

Paris a informé, lundi 14 avril, le Liban et l'ONU de sa décision de n'engager le maintien de son contingent dans la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban) que pour une période de deux mois supplémentaires. Le mandat renouvelable de la FINUL serait ainsi ramené de six à deux mois. La décision française a été discutée mardi à New-York au cours d'une réunion des pays qui fournissent des troupes. Le Conseil de sécurité doit se réunir jeudi pour décider du renouvellement du mandat de la FINUL. D'autre part, la France a l'intention de réduire son contingent (actuellement, mille quatre cents hommes) et de ne plus assurer la logistique de la FINUL.

RDA

M. Gorbatchev assiste au congrès du PC est-allemand

Le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev a quitté, mercredi 16 avril, Moscou pour Berlin-Est, où il assistera au onzième congrès du Parti communiste est-allemand (SED). Ce sera la première fois depuis 1971 qu'un secrétaire général du PCUS assistera à des assises du SED, qui doivent se tenir du 17 au 21 avril. Ce voyage du chef du Kremlin n'avait pas été annoncé à l'avance à Moscou où, ces jours derniers, les porte-parole officiels s'étaient au contraire appliqués à préserver l'incertitude sur ce déplacement. M. Gorbatchev ne s'était pas rendu aux récents congrès des PC tchécoslovaque et bulgare. — *(AFP.)*

EUROPE

LE PREMIER MINISTRE SUÉDOIS A MOSCOU

Stockholm souhaite «normaliser» les relations avec l'URSS malgré les intrusions de sous-marins soviétiques

Le premier ministre suédois, M. Ingvar Carlsson, qui se trouve depuis lundi en visite officielle en URSS, a été reçu mardi 15 avril par M. Mikhaïl Gorbatchev. Les problèmes de la sécurité en Europe du Nord et le raid américain contre la Libye (*voir à ce propos pages 3 à 7*) ont été évoqués au cours de l'entretien.

De notre correspondant

Stockholm. — Cela fait exactement dix ans qu'un chef de gouvernement suédois ne s'était pas rendu en visite officielle en URSS. L'événement est d'importance, car dans les années 60 et 70 les rencontres bilatérales à haut niveau étaient fréquentes et régulières. Durant cette période, M. Khrouchtchev et M. Kossyguine, à deux reprises, étaient venus à Stockholm. M. Erlander, puis M. Olof Palme, étaient chacun allés deux fois à Moscou. Mais depuis 1978, année de la visite d'Etat du couple royal suédois en Union soviétique, les rapports entre ces deux pays voisins se sont rafraîchis en raison des « affaires » de sous-marins dans la Baltique et de plusieurs violations caractérisées de l'espace aérien suédois.

A l'automne 1981, le désormais célèbre sous-marin soviétique U-137 était découvert, échoué sur un haut-fond de l'archipel de Karlskrona, base navale du sud du pays. Une regrettable *« erreur de navigation »*, selon Moscou, qui devait présenter des excuses officielles. Deux ans plus tard, la commission Andersson établissait que six submersibles soviétiques avaient opéré illégalement en septembre et octobre 1982 non loin de Stockholm, à proximité des installations les plus secrètes de la marine suédoise le long du littoral baltique.

Ces incidents ont amené la Suède à réduire à un minimum les échanges officiels bilatéraux pendant plusieurs années. Mais ce « gel » n'a eu aucun effet, pas plus que les notes de protestation de Stockholm ou les nombreux contacts diplomatiques, directs ou indirects. Les violations des eaux territoriales suédoises n'ont pas cessé et, apparemment, se poursuivent toujours, si l'on en croit les rapports périodiques de l'état-major de la défense, qui n'est pas en mesure toutefois d'identifier les coupables.

« Baptême du feu »

Après avoir hésité et essayé, sans grand succès, différentes méthodes pour mettre les choses au clair avec Moscou, le gouvernement social-démocrate fixa à l'automne 1984 sa politique à l'égard de l'Union soviétique. *« La Suède doit avoir suffisamment confiance en elle pour regarder les grandes puissances droit dans les yeux. Nous souhaitons entretenir les meilleures relations possibles avec nos voisins, mais cela suppose le respect de notre intégrité territoriale, que nous entendons défendre par tous les moyens. Nous n'accepterons jamais qu'elle soit violée »*, déclarait M. Palme, et il entamait progressivement un processus de « normalisation » avec une reprise des visites mutuelles de ministres (des transports et du commerce extérieur, notamment). Il n'était pas dans l'intérêt de la Suède, estimait-il, de maintenir indéfiniment ce froid avec l'URSS. Le dialogue franc et direct était préférable.

Moscou a toujours nié ses responsabilités dans ces affaires de sous-marins, *« une invention des militaires et des forces de droite qui veulent jeter la Suède neutre dans le bras de l'OTAN »*. Les Soviétiques apprécient différemment, selon les moments, la neutralité de la Suède. Ils en font l'éloge lorsque le gouvernement de Stockholm soutient le Vietnam ou le Nicaragua contre les Etats-Unis et la cause du tiers-monde, s'engage dans le projet de zone dénucléarisée nordique, la lutte contre les armements nucléaires, et approuve le moratoire soviétique sur les essais. Ils la jugent *« douteuse »* quand les Scandinaves dénoncent l'occupation de l'Afghanistan ou continuent à miser sur une défense armée relativement forte, au lieu de passer des accords de confiance politique avec les Etats voisins.

Pour le successeur d'Olaf Palme, ce déplacement est un peu un « baptême du feu » diplomatique. Depuis qu'il a pris ses fonctions, le mois dernier, M. Ingvar Carlsson insiste sur la « continuité ». Avant son départ de Stockholm, l'opposition de centre-droit s'est montrée prudente dans ses commentaires. En dépit du contentieux qui existe entre les deux pays, elle approuve d'une façon générale cette visite, mais *« recommande »* à la délégation suédoise de faire preuve de fermeté dans ses discussions avec les Soviétiques.

L'espoir secret du gouvernement suédois est probablement que cette visite — qui est indéniablement un geste de bonne volonté — va mettre un terme aux intrusions de sous-marins dans les archipels de la Baltique ! Mais certains spécialistes militaires et experts des conflits mettent en garde ici contre un excès d'optimisme. L'URSS agit en fonction d'intérêts stratégiques majeurs, disent-ils, et — comme l'autre superpuissance — fait peu de cas des protestations des petit Etats — comme la Suède.

Une dizaine de cas de réunion de familles, la question de la délimitation des zones économiques en Baltique, sont également à l'ordre du jour des discussions de Moscou, ainsi que le développement des échanges commerciaux. Ceux-ci, du fait sans doute des tensions politiques, ont sensiblement diminué, en valeur et en volume, ces dernières années. On espère maintenant qu'une stabilisation des relations bilatérales va permettre de les relancer.

ALAIN DEBOVE.

République d'Irlande

● *Mme Guinness libérée.* — Mme Jennifer Guinness, la femme d'un riche banquier irlandais enlevée il y a huit jours par trois hommes armés, a été libérée ce mercredi 16 avril à Dublin au cours d'une opération de police de plusieurs heures. Les ravisseurs ont été arrêtés. Les trois hommes étaient recherchés en Irlande et en Grande-Bretagne pour des délits de droit commun : vols à main armée, participation au meurtre d'un policier du Yorkshire en 1984. — *(AFP)*.

● RECTIFICATIF. — C'est par erreur que nous avons indiqué, dans *le Monde* du 16 avril, que la responsabilité du double attentat contre les locaux parisiens du Parti ouvrier européen n'avait pas été revendiquée. Elle l'avait été en fait le 7 avril dernier, soit le lendemain des deux explosions, par le groupe Black War, qui, dans son message, décrivait le POE comme un *« groupuscule fascisant »* (*le Monde* du 9 avril).

Yougoslavie

Le procès d'Artukovic à Zagreb

Un accusé qui comprend « plus ou moins »

De notre envoyé spécial

Zagreb. — Les deux premières journées du procès d'Andrija Artukovic, ministre de l'intérieur de l'Etat indépendant croate, ont laissé perplexe le public quant à l'état de santé de l'accusé et à sa capacité à suivre les débats.

Autant il avait paru totalement perdu et désorienté le premier jour, autant, lors de la seconde journée, mardi 15 avril, il a semblé beaucoup plus présent.

Lundi, ses avocats avaient commencé par demander le report de l'audience à huit jours, affirmant n'avoir été autorisés à s'entretenir que trente-deux minutes en tête à tête avec leur client qui, étant pratiquement aveugle, n'a pu prendre personnellement connaissance de l'acte d'accusation. La cour a rejeté cette requête, et les experts médicaux convoqués par le tribunal ont affirmé que, sans préjuger l'avenir, ils considéraient Artukovic en état de suivre son procès.

Les massacres de 1941-1942

Pendant ces passes d'armes, Artukovic, assis dans un fauteuil entre deux miliciens, protégé du public par une vitre à l'épreuve des balles, n'a pas bronché. Cheveux blancs, les yeux et la bouche mi-ouverts, le visage amaigri et d'une pâleur de moribond, il semblait totalement se désintéresser de ce qui se passait autour de lui. Pendant la lecture de la première partie de l'acte d'accusation, il s'est même endormi.

C'est un homme sensiblement différent qui est entré mardi dans la salle des audiences. Il avait une démarche plus assurée ; les deux miliciens qui l'accompagnaient ne le soutenaient plus, et il s'est assis au banc des accusés sans aucune aide. Comme la lecture de l'acte d'accusation avait pris fin le jour précédent, le président Gajski lui a demandé s'il avait tout compris. *« Plus ou moins »*, a répondu Artukovic.

Le président a engagé alors l'interrogatoire sur les responsabilités d'Andrija Artukovic dans les massacres de civils près de Vrgin-Most et de Kerestinac, en 1941-1942, où plusieurs centaines de personnes, femmes et enfants compris, avaient été fauchées par les mitrailleuses sur son ordre et en sa présence. Ces deux événements sont au nombre de ceux sur la base desquels le tribunal de Los Angeles avait ordonné son extradition en Yougoslavie. Artukovic les conteste catégoriquement. Aux nombreuses questions, il répond par *« Je ne me souviens plus »*. Il a une tendance prononcée à minimiser son rôle dans l'Etat indépendant croate et notamment dans l'adoption et l'application des lois raciales et la création de camps de concentration. Selon lui, ces lois étaient l'œuvre de Ante Pavelic, chef de l'Etat indépendant croate, alors que les camps de concentration n'étaient pas de sa compétence mais de celle de l'un de ses adjoints. *« J'avais entendu parler des camps*, a-t-il dit, *mais je ne sais pas où ils étaient ni ce qui s'y passait. »* Il accentue certaines de ses allégations par un geste de la main droite, et son affirmation selon laquelle il ne fut qu'un « petit personnage » du régime « oustachi » suscite des ricanements dans le public.

Seules peuvent pénétrer dans le tribunal des personnes qui portent un laissez-passer spécial, et après une fouille minutieuse. Des mesures de sécurité très strictes ont été prises dans les rues avoisinantes, tandis que l'imposant bâtiment du tribunal de Zagreb a été repeint et replâtré pour la circonstance.

PAUL YANKOVITCH.

AMÉRIQUES

Haïti

Le gouvernement obtient le gel des avoirs de Jean-Claude Duvalier en Suisse

Les autorités helvétiques ont annoncé mardi 15 avril le *« blocage des éventuels avoirs financiers »* de l'ancien dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier, trois semaines après l'annonce du gel des biens de l'ex-dictateur philippin Ferdinand Marcos.

Cette nouvelle décision de la Suisse fait suite, selon un communiqué de l'Office fédéral de la police (OFP), à une demande officielle du gouvernement haïtien parvenue mardi matin à Berne par telex. Ce message demandait aux autorités helvétiques de *« prendre des mesures provisoires visant à bloquer les comptes que Duvalier détiendrait dans diverses banques de Genève, Lausanne et Zurich »*.

Une fortune estimée entre 400 et 800 millions de dollars

Lundi soir, la Suisse avait finalement confirmé, après l'avoir nié, qu'une mission du gouvernement haïtien composée du secrétaire d'Etat à la justice et d'un juriste s'était rendue la semaine dernière à Berne pour avoir des entretiens à ce sujet. On apprenait de sources française et haïtienne que cette mission s'était aussi rendue à Paris. La fortune de M. Duvalier est estimée entre 400 millions et 800 millions de dollars, mais aucun chiffre concernant le montant des fonds éventuellement placés en Suisse n'a été avancé. La décision prise par les autorités suisses, a précisé l'OFP, *« se fonde sur l'article 18 de la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale »*. Un porte-parole du ministère suisse de la justice a indiqué que le gouvernement haïtien accusait Duvalier de détournement de fonds, délit également puni par la loi helvétique.

L'ÉGLISE RÉCLAME DES « RÉFORMES URGENTES »

En Haïti, la conférence épiscopale a souligné l'*« urgence de certaines réformes »* comme le partage des terres et la *« désignation libre »* par le peuple des chefs de la police rurale, des députés, des sénateurs et du président. La conférence a également dénoncé la gravité de la baisse du niveau de vie et l'*« inégalité criante de la répartition des revenus »*, alors qu'une *« très faible minorité »* absorbe une grande partie de la richesse nationale. Estimant que de *« profonds changements »* sont nécessaires dans le gouvernement haïtien et *« dans les mentalités »*, la conférence épiscopale a fait remarquer que, s'il y a eu des *« changements de personnes »* depuis le 7 février (date du départ de M. Duvalier), il n'y a pas en revanche de *« politique de changement »* au plan économique et social.

Ces critiques interviennent alors que le Conseil national de gouvernement (CNG) traverse une phase de « malaise politique ». Le président Namphy, surmené, a dû limiter ses activités, et trois ministres (économie, santé et transports) seraient démissionnaires. — *(AFP, Reuter, UPI)*.

ASIE

LA FIN DE LA VISITE DU PRÉSIDENT SUD-CORÉEN EN FRANCE

M. Mitterrand a abordé avec M. Chon la question des droits de l'homme

La question des droits de l'homme et la démocratisation en Corée du Sud ont été évoquées lors des entretiens qu'ont eus, à l'Elysée, M. François Mitterrand et le président Chon Doo Hwan, qui a achevé, ce mercredi 16 avril, une visite officielle de trois jours en France. Ces entretiens, a-t-on indiqué à l'Elysée, ont permis de procéder, *« dans un esprit coopératif »*, à un tour d'horizon des questions internationales et, notamment, à un examen de la situation de la péninsule coréenne.

M. Mitterrand, a-t-on précisé de même source, a souhaité un développement des échanges franco-coréens *« dans l'intérêt mutuel des deux pays »*. Alors que le président Chon rencontrait, également à deux reprises, M. Jacques Chirac et visitait, mardi après-midi, le site d'assemblage de l'Aérospatiale aux Mureaux, les ministres qui l'ont accompagné en France ont eu une série d'entretiens parallèles avec leurs homologues français, soulignant l'importance donnée par Séoul au renforcement de ses relations économiques avec Paris.

Commentant cette première visite d'un chef d'Etat sud-coréen à Paris, l'agence Tass a affirmé, mardi, qu'elle avait suscité *« une vague d'indignation au sein de l'opinion progressiste en France »*. Le président Chon doit regagner la Corée du Sud après un court séjour à Bruxelles, dernière étape de sa tournée européenne.

Mille cent détenus politiques, selon l'opposition

De notre envoyé spécial

Séoul. — Menue, simplement vêtue et souriante, Mme In Jae Keun est une femme forte. Déjà, lorsque son époux était libre, elle travaillait pour lui permettre de mener son action de militant. Aujourd'hui, il est en prison, condamné en mars dernier à une peine de sept ans pour violation de la loi sur la sécurité nationale. Subvenant aux besoins de ses enfants, elle dénonce, non sans courage, les sévices dont il a été victime.

Elle nous raconte qu'elle a vu son mari, M. Kim Keun Tae, le 26 septembre, dans le bureau du procureur. Il avait été arrêté, le 4 septembre, par la police anticommuniste. Sans nouvelles, elle s'était rendue au tribunal pour savoir ce qui se passait. Ayant des difficultés à marcher et soutenu par des policiers, son mari eut le temps de lui dire qu'il avait été torturé à l'électricité une dizaine de fois, qu'on l'avait forcé à ingurgiter de l'eau salée et qu'il avait été roué de coups pendant ses interrogatoires.

M. Kim, idéologue dissident, âgé de trente-neuf ans, avait fondé, en 1983, un petit mouvement composé d'anciens étudiants contestataires, la Ligue pour la démocratie, dont il était le président. Il a été accusé d'avoir été l'instigateur de manifestations antigouvernementales, d'activités procommunistes et de possession d'ouvrages marxistes.

Les sévices dont a été victime M. Kim constituent le cas le plus célèbre de ces derniers mois de violation des droits de l'homme. Les autorités ont énergiquement démenti ces *« allégations sans fondement »*. Le département d'Etat américain a qualifié l'incident de *« déplorable »*. Quant aux familles des détenus, elles manifestent désormais leur inquiétude : la semaine dernières, les mères d'étudiants arrêtés se sont réunies à la cathédrale de Myongdong à Séoul pour exprimer leurs craintes que leurs enfants, questionnés par le même bureau de la police anticommuniste, ne subissent un sort analogue à celui de M. Kim. Certaines d'entre elles racontent qu'elles ont vu leurs fils marcher avec difficulté et pleurer. *« Il est courant de battre les personnes arrêtées »*, affirme pour sa part une ancienne étudiante, témoin des brutalités subies par une femme arrêtée pour vol dans un commissariat de Pusan. Les observateurs étrangers à Séoul estiment que si les sévices ne constituent pas une pratique habituelle de la police, les bavures n'en existent pas moins, notamment depuis la vague d'arrestations qui a suivi la recrudescence de l'agitation étudiante.

Les opposants font valoir qu'à la fin du régime Park, en 1979, il n'y avait guère plus de cinq cents prisonniers politiques et qu'aujourd'hui ils sont plus de mille cent. Les autorités, pour leur part, affirment qu'il n'y a pas de « prisonniers politiques », mais seulement des détenus qui ont contrevenu aux lois sur la sécurité.

Il y a, en fait, plusieurs catégories de prisonniers. Il y a d'abord ceux qui ont été arrêtés pour des activités qui peuvent s'apparenter à des menées subversives, éventuellement à la solde du Nord. Il s'agit d'éléments radicaux, membres souvent de réseaux clandestins marxisants : soixante-sept personnes ont été arrêtées pour violation de la loi sur la sécurité nationale en 1985.

La grande masse des détenus, près de huit cents, est composée d'étudiants. Certains ont commis des actes violents, les autres ont été arrêtés au cours de manifestations ou pour leurs idées. Cinq cent vingt ont été jugés et se sont vu infliger des peines de trois à sept ans de prison. Ils sont à jamais expulsés de l'université.

Une autre catégorie est composée de syndicalistes. Ils sont une centaine arrêtés pour fait de grève et agitation dans les usines. C'est notamment le cas des dirigeants du mouvement de grève d'avril 1985 chez Daewoo Motor : ils ont été condamnés à des peines de trois à sept ans de prison.

PHILIPPE PONS.

Afghanistan

LA DÉLÉGATION DU CICR A KABOUL A POSÉ DES JALONS EN VUE D'UNE ACTION EN FAVEUR DES PRISONNIERS

De notre correspondante

Genève. — Une mission exploratoire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) conduite par M. Jean de Curtin, chef de la zone Asie de cet organisme, qui a pu retourner à Kaboul après quatre ans d'absence (*le Monde* du 8 avril), vient de rentrer à Genève en affichant un certain optimisme quant à l'avenir des relations avec l'Afghanistan.

Durant ces quatre années, de nombreuses démarches avaient été effectuées par Genève en faveur de la reprise d'un dialogue. Au cours de sa mission, la délégation du CICR s'est entretenue avec de hauts responsables du ministère des affaires étrangères à Kaboul ainsi qu'avec des cadres du Croissant-Rouge afghan. Elle s'est rendue dans des établissements hospitaliers, mais il ne semble pas qu'elle ait réussi, lors de son bref séjour, à visiter des lieux de détention.

Ce voyage, indique cependant un communiqué officiel, *« a permis d'élaborer les principes d'une action du CICR en faveur des prisonniers et d'une assistance, notamment sur le plan médical »* Il n'a pas été précisé quand une délégation permanente pourra de nouveau être installée à Kaboul.

Parallèlement à ces efforts, le CICR n'a cessé d'apporter une assistance médicale et humanitaire, sur une vaste échelle, aux civils et aux combattants afghans au Pakistan, le long de la frontière entre les deux pays.

ISABELLE VICHNIAC.

● *Deux avions abattus.* — La résistance afghane a abattu, lundi 14 avril, près de la frontière pakistanaise, deux avions des forces soviéto-afghanes, lesquelles semblent préparer une nouvelle attaque contre les maquisards dans cette région, a-t-on affirmé dans les milieux d'exilés au Pakistan. Au cours des dix derniers jours, les résistants ont annoncé avoir abattu onze avions soviétiques ou afghans effectuant des bombardements ou lançant des opérations de commando contre leurs routes d'approvisionnement et leurs bases dans la province orientale de Paktia. — *(Reuter)*.

.MÉRIQUES

Haïti

Le gouvernement obtient le gel des avoirs Jean-Claude Duvalier en Suisse

L'ÉGLISE RÉCLAME DES « RÉFORMES URGENTES »

Une fortune estimée entre 400 et 800 millions de dollars

EN FRANCE

M. Chon... omme

Afghanistan

LA DÉLÉGATION DU CICR À KABOUL A POSÉ DES JALONS EN VUE D'UNE ACTION EN FAVEUR DES PRISONNIERS

opposition

politique

La « machine RPR » prépare l'élection présidentielle

Le RPR, parti de gouvernement : cette situation est plus nouvelle qu'il n'y paraît. C'est la première fois en effet depuis sa fondation, le 5 décembre 1976, que le gouvernement de M. Jacques Chirac devient la formation majoritaire de la majorité parlementaire, et qu'il est le parti du premier ministre. Les dix années d'existence du RPR se seront partagées à égalité entre une opposition larvée au gouvernement Barre, puis une hostilité ouverte aux gouvernements Mauroy et Fabius. Les « compagnons » doivent donc retrouver les comportements qu'ils avaient eus sous de Gaulle et sous Pompidou, et pendant les deux premières années du giscardisme présidentiel.

La tâche, pour eux, est cependant plus facile aujourd'hui. Les effectifs se sont étoffés et renouvelés. Les « chiraquiens », débarrassés des « pesanteurs » historiques, sont maintenant les plus nombreux dans le mouvement. Au groupe parlementaire, plus de la moitié des cent cinquante-six députés n'ont pas vécu la législature 1981-1986, et seuls onze d'entre eux ont été élus pour la première fois en 1958 (MM. de Bénouveille, Chaban-Delmas, Dalbos, Dassault, Fanton, Godefroy, Grussenmeyer, Labbé, Nungesser, Pasquini et Peyrefitte), et encore plusieurs de ces derniers n'ont pas siégé de façon continue (MM. Dalbos, Fanton et Pasquini).

C'est donc avec des troupes en grande partie fraîches et largement rajeunies que le RPR arrive à l'Assemblée nationale. Si le rôle du groupe parlementaire est clairement *défini* comme celui de la force principale de soutien au gouvernement et à son chef, qu'en est-il pour le mouvement lui-même ?

M. Jacques Chirac a tenu à ce que M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, conserve ses fonctins et n'entre pas au gouvernement. Le député de Paris avait d'ailleurs accepté cette solution avant même le scrutin du 16 mars. Devenu président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, participant aux « déjeuners du mardi » autour de M. Chirac en compagnie des leaders de la majorité, M. Toubon est étroitement associé à l'action du pouvoir. Il peut, de cette façon, servir de relais entre le RPR et son président. Car M. Chirac demeure à la présidence du mouvement.

Il n'a pas, cette fois, l'intention de la quitter (il avait dû renoncer au secrétariat général de l'UDR en 1975 à la demande de M. Giscard d'Estaing). La charge d'animer effectivement le RPR revient ainsi plus directement à M. Jacques Toubon. Celui-ci s'assigne d'agir dans trois domaines. Le RPR, estime-t-il, doit relayer dans le pays l'action du gouvernement grâce à ses élus à tous les niveaux, et grâce à ses cadres et militants.

Ceux-ci sont chargés de développer leurs contacts avec les milieux professionnels dans deux sens. D'une part, pour justifier les décisions du pouvoir et, d'autre part, pour s'informer des aspirations de l'électorat. Ils doivent être *« les relais et les reflets »* du pays.

M. Toubon veut que se poursuive au niveau de la direction du RPR l'œuvre de réflexion qui avait été conduite pendant la campagne électorale par les groupes de travail qui ont élaboré le programme du mouvement. Ces groupes sont invités à réfléchir à des orientations à plus long terme et à d'autres réformes économiques et sociales.

Le ménage

Le RPR est aussi une machine électorale qui vient de faire la preuve de son efficacité. M. Toubon veut donc qu'elle prépare la prochaine échéance et qu'elle soit prête, à tout instant, à livrer une nouvelle bataille. Bien qu'il affirme que *« la cohabitation, ça marche et ça durera »*, le secrétaire général du RPR ne cache pas que son mouvement *« prépare la candidature de M. Jacques Chirac à la prochaine élection présidentielle pour le moment où elle se produira »*. Le RPR, selon sa conception, doit donc assurer *« la promotion d'un présidentiable »*.

Dans l'immédiat, le RPR – comme les autres partis – se préoccupe du découpage des circonscriptions électorales qui accompagnera la réforme du mode de scrutin. M. Toubon consulte donc les députés et les responsables de circonscription. Il n'est pas douteux que ses réflexions seront transmises au ministre de l'intérieur, M. Pasqua, qu'il rencontre chaque semaine.

Enfin, M. Toubon assigne au RPR une mission de communication qui concerne l'image du parti et son activité. A cet effet, il a recruté une nouvelle attachée de presse, Mme Claudine Doumenc, jusqu'alors adjointe au chef du service de presse d'Antenne 2, pour remplacer Mme Lydie Gerbaud, qui a suivi M. Chirac à l'hôtel Matignon. De même et pour la première fois, le groupe parlementaire RPR de l'Assemblée nationale a nommé une attachée de presse, Mlle Isabelle Escapin, jusqu'alors chargée du service de presse de la préfecture de Paris.

Mais M. Toubon doit également combler les vides creusés dans l'état-major du RPR par les succès électoraux et par les départs dans les cabinets ministériels. L'équipe qu'il va reconstituer sera plus réduite, les conseillers nationaux par ministère n'ayant par exemple plus de raison d'être. Il devra toutefois nommer un nouveau délégué national aux élections à la place de M. Pierre Chartron, devenu député de la Creuse. Dans les fédérations, quelques changements vont également se produire, plusieurs secrétaires départementaux ayant été élus le 16 mars.

Ce « ménage » une fois fait, M. Toubon réunira dans la seconde quinzaine de mai les secrétaires de circonscription, de département et de région, et en juin un comité central devant lequel M. Chirac prendra la parole. Le président du RPR, qui n'a réuni aucune instance de son mouvement depuis les élections, souhaite en effet souligner que sa fonction de premier ministre lui impose un comportement de chef de la majorité.

ANDRÉ PASSERON.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Mauroy répondra à M. Balladur dans le débat sur la privatisation

Retrouver les réflexes d'antan en les modulant par l'expérience acquise : dès la première grande bataille de cette nouvelle législature – la discussion du projet de loi d'habilitation économique et sociale le 22 avril – les députés socialistes veulent confirmer leur opposition résolue aux projets gouvernementaux, sans oublier ce qu'ils ont appris en cinq ans de pouvoir. Conséquence : ils utiliseront tous les moyens du règlement, sans tomber dans certains excès de l'opposition d'avant 1986. Ce que résume M. Pierre Joxe en disant : *« Nous déposerons des amendements de fond »* (une bonne centaine), *« mais nous ne travaillerons pas à la photocopieuse »*.

L'objectif est pourtant de donner un lustre à ce débat que *« craint le gouvernement »*, selon le président du groupe socialiste. Aussi a-t-il été décidé de faire donner les ténors. M. Michel Rocard était sur les rangs, mais c'est finalement M. Pierre Mauroy, qui, pour défendre l'œuvre de son gouvernement, soutiendra une exception d'irrecevabilité afin d'expliquer que la méthode choisie par M. Chirac est contraire à la Constitution ; puis le spécialiste du secteur public, M. Michel Charzat affirmera qu'il n'y a pas lieu à discuter de ce projet ; M. André Billardon, qui présida, en 1981, la commission spéciale sur les nationalisations, critiquera les aspects industriels du projet ; M. Jean Auroux contestera toutes les remises en cause des lois qui portent son nom.

Le gouvernement, avec l'appui de sa majorité, a maintenu l'inscription de ce débat au mardi 22 avril, prévoyant qu'il devrait être achevé dans la nuit du jeudi 24 au vendredi 25, malgré la remarque réitérée de M. Joxe que cela ne permettait pas un examen approfondi en commission. Ainsi, les socialistes ont obtenu que celle de la défense se saisisse du projet – pour avis – puisque sont concernés des établissements travaillant pour les armées. Mais M. Jacques Barrot, président de la commission des affaires sociales a estimé, le mardi 15 avril, avant l'audition par celle-ci de M. Philippe Séguin, qu'elle n'avait pas le temps d'entendre les représentants des organisations syndicales et des entreprises publiques.

Expérience oblige, le débat avec MM. Edouard Balladur, Philippe Séguin, et Camille Cabana, mardi, en commission des finances a eu, de l'avis de tous les participants, une haute tenue, notamment entre l'actuel et l'ancien titulaire de la Rue de Rivoli. Cela n'a pas empêché les socialistes de critiquer la dévaluation qui, comme l'a dit M. Jean Anciant (PS, Oise), en *« entraînant un afflux de capitaux étrangers, est contradictoire avec la volonté de contenir la masse monétaire »*. M. Pierre Bérégovoy faisant remarquer que puisque le franc était à son cours plafond cela voulait dire que *« le marché désavouait cette dévaluation »*.

M. Christian Pierret a souligné que cette dévaluation se justifiait d'autant moins que toutes les études montraient que les coûts de production n'étaient pas plus élevés en France qu'en Allemagne. L'ancien rapporteur général du budget a résumé ses critiques en expliquant que le gouvernement *« péchait par facilité »* puisqu'il ne faisait plus de la lutte contre l'inflation une priorité, *« avait une politique en trompe-l'œil »* puisqu'il annonce une libéralisation des prix qu'il n'applique pas, et *« annonçait des mesures contracitoires »*, puisqu'il dit vouloir réduire les dépenses de l'Etat alors qu'il annonce des dépenses nouvelles. D'ailleurs M. Edmond Alphandéry (UDF, Maine-et-Loire) s'est lui aussi inquiété de la difficulté de réduire le déficit budgétaire en prévoyant de nouvelles dépenses.

Th. B.

CYRILLE « SURDOUÉ » AU CABINET DE M. DE CHARETTE

M. Cyrille de Vignemont est nommé chargé de mission au cabinet de M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Le jeune informaticien, âgé de quinze ans (il est né le 27 décembre 1970), qui avait dialogué avec M. Mitterrand lors de l'émission « Ça nous intéresse, monsieur le Président », en décembre dernier, sera chargé, a-t-il lui-même précisé, *« de s'occuper de l'avenir des jeunes, de leurs aspirations, notamment au regard de la technologie et des modes de vie à l'horizon de l'an 2000 »*. En conséquence, a-t-il ajouté, *« je vais cogiter pour ceux qui sont aujourd'hui au biberon et qui, en l'an 2000, entreront dans la vie active »*.

● *Au cabinet du ministre de la défense.* – A été nommé conseiller technique chargé des relations avec le Parlement au cabinet de M. André Giraud, ministre de la défense, M. Jean-Paul Davin, précédemment chargé de mission à la division des relations internationales au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale (*Journal officiel* du 15 avril).

POLITIQUE

LE SÉNAT APPROUVE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Le Sénat a adopté, le mercredi 16 avril à 5 heures du matin, par 205 voix contre 98, la déclaration de politique générale que M. Jacques Chirac avait soumise à son approbation.

Le premier ministre a repris au Palais du Luxembourg les principaux points de l'intervention qu'il avait faite le 9 avril devant les députés.

M. Jacques Chirac a toutefois apporté des éléments nouveaux, au nombre desquels figurent :

● L'annonce du dépôt d'un projet de loi donnant à la Banque de France un *« statut d'autonomie »* ;

● La mission confiée à M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice, de pro poser avec les autres ministres compétents *« un ensemble de mesures juridiques, sociales et éducatives »* pour lutter contre la drogue ;

● Le dépôt prioritaire au Sénat du projet de loi destiné à remplacer la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle en vue d'une entrée en vigueur *« avant l'été »* ;

● L'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi portant réforme du régime juridique de la presse adopté par le Sénat le 18 décembre dernier pour permettre l'élaboration d'une *« nouvelle législation »* ;

● L'instauration d'une « pause » dans le domaine de la décentralisation pour procéder à *« un véritable bilan en la matière »* ;

● L'annonce de l'entrée au gouvernement d'une personnalité chargée plus spécifiquement des affaires européennes.

M. Chirac veut « garantir l'indépendance des médias »

En préambule d'une intervention de quarante minutes, M. Jacques Chirac considère que les commentateurs ne se trompent pas en parlant, à propos de l'action gouvernementale, de *« rupture »* et de *« tournant »*. Le premier ministre rappelle les quatre points essentiels de sa politique.

La priorité à l'emploi passe par la *« prospérité »* des entreprises. Les mesures prévues (liberté des prix, des changes, de gestion des effectifs avec *« la suppression des entraves administratives qui freinent l'embauche »*, allégement des charges et cotisations, souplesse en matière de travail à temps partiel et de contrats à durée déterminée, simplification du statut des PME et PMI, privatisations...) doivent s'accompagner d'une remise en cause de l'État. Par exemple pour la politique monétaire, *« utilisée comme un moyen de financer la politique économique, alors qu'elle devrait être une contrainte pour celle-ci »*. C'est ainsi qu'il justifie le statut d'autonomie dont il prévoit de doter la Banque de France, afin de lui permettre de *« soustraire son action aux interventions des administrations. »*

Après avoir évoqué la réforme fiscale et douanière, l'enseignement, avec la suppression de la carte scolaire et l'autonomie des universités, la politique familiale et la politique de l'immigration, qui, dit-il, permettra à la France d'*« enrayer le risque de résurgence du racisme »*, il traite de la réforme de la communication, dont il indique que le Sénat sera saisi en priorité et qui entrera en vigueur avant l'été.

M. Chirac met alors l'accent sur la nécessité de *« garantir l'entière indépendance des médias, en particulier audiovisuels, par rapport au pouvoir politique »*, et sur son souhait de voir créer *« des conditions optimales pour que le pluralisme se conjugue avec la qualité. »* Il ajoute : *« Quels que soient les propos qui tentent d'accréditer qu'il pourrait être dérogé à cet esprit, je tiens à garantir tout d'abord l'entière indépendance des médias, à dire clairement que nous ne nous mettrons pas dans la situation de nos prédécesseurs* [à savoir] *asservir les médias ou régler des comptes avec ceux qui ont la charge éminente de donner l'information à nos concitoyens, et qui, par définition, doivent être, plus encore que d'autres, libres. »*

Sur le troisième axe, qui touche à la sécurité, le premier ministre explique : *« Rechercher et punir ceux qui attaquent l'état de droit, c'est assurer la liberté, et non pas y attenter, comme le prétendent les esprits faux, qui me paraissent bien éloignés du sentiment populaire. »*

Sur ce point, il confirme l'instauration d'une peine incompressible *« de très longue durée »*, sans toutefois préciser s'il maintenait cette période à trente ans. *« La lutte contre la drogue fera l'objet d'un ensemble de mesures juridiques, sociales et éducatives, que j'ai demandé au garde des sceaux de préparer avec les autres ministres compétents »*, poursuit-il.

Abordant *« la place de la France dans le monde »*, quatrième dimension de l'action gouvernementale, M. Chirac insiste sur l'importance de l'outre-mer, et sur son intention de *« développer davantage »* les relations avec les Etats *« amis »* d'Amérique latine et d'Asie.

Dans la dernière partie de son intervention, le chef du gouvernement met l'accent sur le rôle du Sénat, auquel il rend *« solennellement hommage »* pour les *« combats »* menés sur l'école, la communication, la Nouvelle-Calédonie et les collectivités locales. Estimant que *« le bicaméralisme demeure le mode normal d'élaboration de la loi sous la Ve République »*, il assure le Sénat de sa *« vigilance »* à l'égard du *« respect scrupuleux »* des prérogatives législatives de la deuxième Assemblée. Il promet que la procédure d'urgence (qui limite le nombre des *« lectures »* devant le Sénat) ne sera utilisée *« qu'à bon escient »*. Il confirme que le gouvernement *« entend utiliser pleinement les possibilités de l'ordre du jour du Sénat »*.

M. Chirac ajoute que le gouvernement s'appuiera sur la proposition de loi du Sénat pour proposer une réforme du statut de la presse. Il s'engage à donner son accord à toute initiative des sénateurs visant au contrôle du gouvernement et de l'administration, et il se déclare prêt à étudier l'efficacité de la procédure mensuelle des questions du gouvernement, instituée après l'arrivée de la gauche au pouvoir.

En conclusion, M. Chirac précise que pour les collectivités locales, *« une pause est véritablement nécessaire »* pour dresser le *« bilan »* qui s'impose. Il invite les sénateurs toutefois à proposer éventuellement des remèdes *« à telle ou telle défectuosité »* des lois récentes de décentralisation.

Président du groupe socialiste, M. André Méric (Haute-Garonne) défend les résultats économiques des gouvernements précédents, obtenus, dit-il *« par un consensus social unique sous la Ve République et malgré un contexte international très défavorable »*. Il observe que la conjoncture actuelle, plus favorable, *« élimine toute responsabilité autre que (celle du nouveau gouvernement) dans l'échec prévisible »* de sa politique. Après avoir critiqué la dévaluation, il dénonce la mise en cause de *« l'intérêt national, de l'équilibre de la société et de l'avenir du pays »* par les privatisations envisagées.

Pour Mme Hélène Luc (Val-de-Marne), présidente du groupe communiste, le programme du gouvernement est *« exclusivement conçu en fonction des intérêts de la finance »*. Quant aux mesures en faveur de l'emploi, selon elle, elles *« allègent les charges des entreprises, généralisent la précarité de l'emploi et aggravent les conditions de travail et de vie des salariés »*. Mme Luc condamne ensuite le raid américain sur Tripoli ainsi que la visite en France du président sud-coréen, ce qui lui vaut d'être interrompue par M. Chirac. Le premier ministre juge *« inconvenant de tels propos à l'égard d'un hôte du président de la République et du gouvernement français »*. Pour Mme Luc, *« les hôtes qui sont des dictateurs ne sont pas des hôtes du peuple français »*.

M. Hoeffel : les ordonnances

Premier orateur de la majorité à s'exprimer, M. Marcel Lucotte (Saône-et-Loire) se félicite qu'il n'y ait, dans la déclaration de M. Chirac, *« ni esprit de revanche, ni désir de restriction, mais appel à l'unité des Français dans la solidarité »*. Pour le président du groupe RI, il importe que le gouvernement lève les *« doutes »* que les Français ont quant à l'éducation de leurs enfants, à leur avenir professionnel, à la sécurité des personnes et des biens, à la lutte contre le terrorisme, au système de protection sociale, à la vocation agricole de la France, à la construction européenne... Il importe aussi, dit-il, *de « stopper l'appauvrissement »* du pays grâce à une politique économique reposant sur le principe *« moins d'Etat pour mieux d'Etat »*. Soulignant l'étroitesse de la marge de manœuvre offerte par la dévaluation, il insiste sur la nécessité de mesures *« courageuses »* pour assainir l'économie et les finances publiques.

Observant que la reconnaissance du rôle fondamental des entreprises dans la lutte contre le chômage est un *« acquis positif »* de l'expérience socialiste, M. Daniel Hoeffel (Bas-Rhin), président de l'Union centriste, encourage le gouvernement à créer *« les conditions d'une concurrence internationale normale »*. Il souscrit également à la priorité donnée à la sécurité : *« Ceux qui sont vraiment épris de liberté ne sauraient reprocher à un gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour protéger une liberté qui n'est, dans un pays démocratique, que le droit de faire ce que les lois permettent de faire, et rien d'autre. »*

Le sénateur du Bas-Rhin réfute par avance toute idée de discrimination que manifesterait le président de la République quant au contenu des ordonnances et indique que l'effort nécessaire au redressement ne saurait être consenti par les Français que si ces derniers en connaissent les raisons, c'est-à-dire la réalité de la situation budgétaire de l'Etat et de la Sécurité sociale. Il recommande, dans l'audiovisuel *« des choix fondés sur les seules compétences et qualités professionnelles, sur la volonté de maintenir un pluralisme, sur la préservation d'un service public fort et de qualité »*, et qui offrent au secteur privé *« un cadre transparent »*. M. Hoeffel préconise la mise en œuvre immédiate de la bombe à neutrons, et l'étude d'un emprunt pour la défense. Il insiste sur la nécessité d'une relance de la construction européenne *« dans les domaines de la défense et de la monnaie »*.

PS : « conservateur »

Dans la mesure où le programme du gouvernement d'aujourd'hui est le fruit des propositions de la majorité sénatoriale d'hier, il est « normal » que les sénateurs RPR soutiennent sa mise en œuvre, note leur président, M. Roger Romani (Paris).

Dernier président de groupe à s'exprimer, M. Jacques Pelletier (Aisne), plaide au nom de la Gauche démocratique en faveur des PME, dont il souhaite que le régime de création soit aligné sur celui des associations, c'est-à-dire soumis au simple régime de la déclaration. Si M. Chirac se déclare intéressé par cette idée, en revanche, il ne partage pas les réserves de M. Pelletier, partisan d'un mode de scrutin mixte, majoritaire dans les départements ruraux et proportionnel dans les départements les plus peuplés.

Les interventions des dix-neuf orateurs en séance de nuit se classent en deux catégories. Côté opposition : les socialistes, comme M. Jean-Pierre Masseret (Moselle), approuvent l'objectif prioritaire de la lutte contre le chômage, mais ils émettent les plus expresses réserves sur les mesures envisagées pour l'atteindre. Pour M. Gérard Delfau (Hérault), le discours de M. Chirac est *« le plus conservateur »* des textes d'orientation gouvernementale de ces vingt dernières années.

Côté majorité, les félicitations s'accompagnent parfois de propositions. En matière de justice, M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne) suggère le lancement d'un emprunt pour doter la France de prisons nécessaires, le rétablissement des quartiers de haute sécurité, voire la construction d'un pénitencier spécial pour les futurs condamnés à la peine incompressible de trente ans. Il souhaite également que les magistrats qui n'obéissent pas au devoir de réserve soient débusqués des lieux de décision, notamment de la chancellerie.

Dans le domaine social, M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) propose plusieurs mesures : l'institution d'un outil statistique, *« incontestable »* pour mesurer le chômage ; la reprise du protocole d'accord du 16 décembre 1984 sur la flexibilité de l'emploi ; la création d'un lien entre l'ANPE et les régions pour la formation professionnelle ; la réintégration du travail au noir dans le circuit de l'emploi par la création d'une vignette de contribution sociale forfaitaire ; la possibilité pour les collectivités locales de jouer un rôle actif dans le passage des travaux d'utilité collective aux stages d'entreprise.

Répondant longuement aux différents orateurs, M. Chirac réplique aux critiques sur la dévaluation — *« qu'il aurait fallu probablement »* plus forte, dit-il, en affirmant que, *« depuis 1945 »*, aucune dévaluation n'a été aussi réussie que celle du 6 avril, car elle s'est traduite par une rentrée *« massive »* de capitaux. Il indique que le gouvernement est *« convaincu de la nécessité de renforcer l'union européenne »* et qu'un membre du gouvernement prochainement nommé prendra en charge les dossiers de la Communauté. Il se déclare favorable à ce qu'*« un pas de plus »* soit franchi dans le système monétaire européen. Le premier ministre confirme la révision de conventions internationales en matière d'extradition. Il en profite aussi pour se livrer à un sévère réquisitoire contre le bilan de la précédente législature, au cours de laquelle, affirme-t-il, *« les inégalités se sont accrues »*, à commencer par celles devant le travail et la culture.

A. Ch.

Un premier ministre prévenant pour une majorité apparemment solide

Premier à avoir utilisé, le 10 juin 1975, le dernier alinéa de l'article 49 de la Constitution, qui permet de soumettre à l'approbation du Sénat une déclaration de politique générale (sans toutefois qu'un vote négatif puisse remettre en cause l'existence de ce gouvernement), M. Jacques Chirac, de nouveau installé à l'hôtel Matignon, a récidivé. C'est ainsi la quatrième fois, dans la Ve République, que les sénateurs sont appelés à juger des orientations gouvernementales (M. Raymond Barre avait eu recours à cette procédure à deux reprises le 5 mai 1977 et le 11 mai 1978).

Un premier ministre qui reste de 15 h 30 à peu près 4 h du matin dans l'hémicycle du palais du Luxembourg : voilà encore un égard, ajouté à d'autres, auquel les sénateurs ne peuvent rester insensibles.

Pourvu que cela dure... M. Chirac s'est voulu rassurant en promettant au Sénat que son gouvernement tiendra le plus grand compte de ses travaux et respectera son rôle législatif. Même la procédure des questions d'actualité, introduite sous le septennat de M. François Mitterrand, devrait être modernisée : une nouvelle formule plus attrayante et plus vivante sera expérimentée dès le 24 avril.

Histoire de manifester ses louables intentions, le premier ministre a même encouragé les sénateurs à exercer leurs pouvoirs de contrôle sur le gouvernement et l'administration. Quant aux preuves tangibles de cette bonne volonté avancées pour convaincre les plus sceptiques, le premier ministre a annoncé d'une part que la réforme de l'audiovisuel sera soumise au Sénat et que, d'autre part, l'une de ses propositions de loi — celle relative au régime juridique de la presse — sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. A côté de ces promesses apparaît quelque peu dérisoire le fait que le premier texte qu'examineront les sénateurs sera une proposition de loi consacrée à la profession des géomètres experts...

A défaut de l'apaisement attendu sur les bancs du « grand conseil des communes de France » quant à la situation financière des collectivités locales, le chef du gouvernement a promis une *« pause »*, nécessaire, estime-t-il, à l'élaboration d'un *« bilan »* de la politique de décentralisation. Sur ce point, les sénateurs seront restés sur leur faim. Tout comme sur l'événement du jour, M. Chirac se contentant de paraphraser la réaction officielle de la France après le raid américain sur Tripoli, et de promettre une riposte *« ferme »* à d'éventuelles représailles libyennes.

Alors que le mot « sécurité » était décliné sous toutes ses formes, pas un orateur n'a évoqué l'attentat perpétré le matin même contre le vice-président du CNPF, M. Guy Brana. Alors que la place de la France dans le monde faisait l'objet de bien des développements, nul n'a fait mention de la situation des otages français au Liban.

Ce décalage par rapport à l'actualité illustre une difficulté nouvelle pour la deuxième Assemblée : comment conserver le rôle politique que sa majorité, favorable à l'opposition, jouait avant le 16 mars ?

Face à un auditoire largement acquis à sa cause, M. Chirac ne s'est pas privé d'attaquer le bilan de ses prédécesseurs, qui ont laissé une France *« économiquement affaiblie et psychologiquement morose »*, déclenchant du même coup une défense tous azimuts des sénateurs socialistes sur l'action menée par les gouvernements qu'ils soutenaient. Le premier ministre en a également profité pour remettre officiellement quelques pendules à l'heure : ainsi s'est-il défendu de toute *« chasse aux sorcières »* dans les médias.

S'il est un message que le chef du gouvernement aura voulu faire passer, c'est celui de sa fonction de responsable de la majorité tout entière, sans distinction de celle, étroite, qu'il a à l'Assemblée nationale, et de celle, plus que confortable, dont il bénéficie au Sénat... Autant cette majorité paraît fragile au Palais-Bourbon, autant elle semble solide au palais du Luxembourg. A moins que, dans quelque temps, les barristes, nombreux au Sénat, ne se réveillent.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Deux nouveaux préfets de police

● RHONE : M. GEORGES BASTELICA

● CORSE : M. FRANÇOIS LEBLOND

Le conseil des ministres du mercredi 16 avril a procédé à un mouvement de faible ampleur dans la police nationale, changeant les préfets de police du Rhône et de la région Corse ainsi que le chef de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

M. Georges Bastelica, commissaire de la République délégué pour la police pour la région Corse, est nommé commissaire de la République délégué pour la police dans le Rhône. Il remplace M. Alain Jézequel, nommé hors-cadre.

M. François Leblond, sous-préfet, directeur adjoint du cabinet du préfet de police de Paris, est nommé préfet, commissaire de la République délégué pour la police de la région Corse, en remplacement de M. Georges Bastelica.

M. Marcel Leclerc, commissaire divisionnaire, est nommé directeur, chef de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), en remplacement de M. Jean Clerc.

Les décisions du conseil des ministres

(Suite de la première page.)

L'agriculture bénéficiera d'un effort financier de 300 millions de francs, et 295 millions de francs seront consacrés à des mesures en faveur de la sécurité.

Pour couvrir ces dépenses, a indiqué M. Juppé, le gouvernement a décidé 10 milliards de francs d'économies et dégagé des recettes non fiscales. Les économies sont liées à la révision en baisse des prévisions d'inflation (2,2 milliards de francs), à une meilleure gestion des interventions sociales, au réaménagement du programme de grands travaux et surtout à une réduction des interventions économiques (4 milliards de francs).

Si les recettes fiscales ne sont pas majorées, exception faite d'un relèvement du prix des tabacs de 5 %, les recettes non fiscales progresseront de 4 milliards de francs : la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL) apportera 2 milliards de francs et l'affectation de la part de l'État dans les recettes du Loto sera modifiée avec établissement, en outre, d'un prélèvement sur les gains des joueurs.

M. Juppé a annoncé d'autre part des mesures fiscales qui prendront effet au 1er janvier 1987. Il s'agit, d'une part, de l'adoption d'un taux uniforme de l'impôt sur les sociétés fixé à 45 % et, d'autre part, de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. Les abattements sur les revenus des capitaux mobiliers seront simplifiés et unifiés. Les petites entreprises recrutant un dixième salarié seront dispensées du paiement des contributions à la formation professionnelle et au logement social, cela pendant trois ans à compter du 1er janvier 1986. Enfin l'impôt sur les revenus des petits contribuables sera réduit.

L'amnistie en faveur des capitaux détenus irrégulièrement à l'étranger se fera sous condition de rapatriement de ces capitaux dans un délai qui n'a pas été rendu public et sous réserve du paiement d'une taxe de 10 %.

Au sujet des transactions sur l'or — mesure non inscrite dans le collectif budgétaire approuvé mercredi en Conseil des ministres, — M. Juppé a déclaré que le rétablissement de l'anonymat *« était acquis »*, précisant que cette mesure *« ferait l'objet d'une lettre rectificative »* complétant le collectif.

M. Juppé a annoncé également un programme de suppression d'organismes et d'allégement des administrations centrales qui se traduira également dans le projet de loi de finances pour 1987. Il a indiqué que le produit des cessions de participation de l'Etat dans les entreprises privatisées sera isolé dans un compte spécial du Trésor et servira à financer des augmentations du capital des entreprises publiques, l'amortissement d'une partie de la dette de l'Etat et la charge des nationalisations de 1982. Une caisse d'amortissement sera créée à cet effet.

Le conseil a entendu une communication de M. Balladur sur les réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale la semaine dernière.

Il a décidé la nomination de Mme Hélène Gisserot, conseiller-maître à la Cour des comptes, au poste de déléguée à la condition féminine. M. Jean-Ludovic Silicani, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé directeur de l'administration générale.

ÉRALE DU GOUVERNEMENT

... drogue, du projet de ... juillet 1982 en vue d'une ... de l'Assem... loi portant ... adapte...

par le Sénat le 18 décembre dernier pour ... tre l'élaboration d'une « nouvelle législation ... »

• L'instauration d'une « pause » dans le domaine de la décentralisation pour procéder à « un véritable bilan en la matière » ;

• L'annonce de l'entrée au gouvernement d'une personnalité chargée plus spécialement des affaires européennes.

...nce des médias

PS : « conservateur »

...ivenant ...ment solide

...ns du conseil des ministres

société

LA LUTTE ANTITERRORISTE ET LES DROITS DE LA DÉFENSE

Des déclarations de M. Jean-Louis Debré contre les avocats suscitent une vive émotion dans les barreaux français

Les récentes déclarations de M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction au tribunal de Paris jusqu'à son élection, le 16 mars, comme député RPR de l'Eure, suscitant une vive émotion parmi les avocats. Dans une interview à *Paris-Match* du 4 avril, où il présentait l'*« arsenal antiterroriste »* qu'il entendait défendre au sein de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Jean-Louis Debré a en effet mis directement en cause les avocats.

Plaidant pour l'allongement de la garde à vue à quatre jours dans les affaires de terrorisme, M. Debré estimait que, dès qu'ils ont accès au dossier, *« les avocats (...) peuvent alors renseigner le réseau terroriste et bloquer les investigations »*. Plaidant pour la multiplication des écoutes téléphoniques, *« y compris quand les terroristes discutent avec leurs avocats »*, il ajoutait : *« On nous dit : c'est une atteinte aux droits de la défense. Non. Si une instruction est ouverte, on peut écouter tout le monde. Et faire la même chose avec les perquisitions. Y compris, donc, chez les avocats, qui sont, trop souvent, des complices. »*

Ne voyant aucun inconvénient à ce que ces perquisitions se fassent *« jour et nuit »*, M. Debré concluait : *« Le droit ne doit pas être la paralysie. Trop souvent, la « défense de la liberté individuelle » ne fait que stopper le juge dans ses investigations. »*

Ces déclarations ont suscité plusieurs réactions.

En premier lieu, la Confédération syndicale des avocats (CSA, modérée) assure qu'*« il est diffamatoire de présumer une complicité frauduleuse entre l'avocat et son client en procédant à une généralisation à propos de cas particuliers, certes regrettables, mais exceptionnels. Ces derniers ne peuvent justifier des écoutes ou des perquisitions dans les cabinets d'avocats. En effet, de telles pratiques remettraient en cause le secret professionnel qui protège certes les délinquants, mais aussi la vie privée de tous les citoyens dont les conversations téléphoniques avec leurs avocats et leurs dossiers seraient soumis à un contrôle des services de police judiciaire »*.

Indignation

Président de la conférence des bâtonniers, Mᵉ Marcel Rouxel, du barreau de Bordeaux, dit son *« indignation »* dans une lettre adressée, le 3 avril, au président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas. *« L'amalgame « avocats complices » est intolérable*, écrit-il. *Une société qui entend défendre les droits de l'homme doit d'abord assurer les droits de la défense. Ce respect passe par la reconnaissance du secret professionnel et l'inviolabilité du cabinet de l'avocat. »* Selon Mᵉ Rouxel, les propos de M. Debré constituent *« une menace grave contre l'équilibre des pouvoirs dans l'Etat républicain, une injure contre ceux de mes confrères commis d'office et une méconnaissance coupable de notre éthique »*.

Enfin, Mᵉ François Bedel de Buzareingues, bâtonnier de l'ordre des avocats de Montpellier, dans une lettre adressée le 8 avril à M. Debré, accuse celui-ci de *« livrer en pâture à l'opinion publique »* les avocats : *« Vous êtes un « anti-avocat » primaire, et vous allez trop loin ; ce faisant, vous vous mettez à dos 16 300 avocats français qui sont loin d'être des complices du terrorisme, mais qui ne peuvent admettre une telle insulte collective et gratuite venant d'un élu du peuple, dont on a peine à croire qu'il fut ou qu'il est magistrat ». « C'est grave, très grave,* ajoute Mᵉ Bedel de Buzareingues. *Pourquoi ne pas supprimer complètement les avocats, ces gêneurs, ce serait plus simple, ou en faire des fonctionnaires, comme au-delà du rideau de fer ? »*

Cette émotion transcende donc les clivages politiques parmi les avocats. En témoigne la libre opinion que nous publions ci-contre et dont les signataires, avocats au barreau de Paris, se réclament de la nouvelle majorité. Mᵉ Jacques Miquel, connu pour être l'avocat des familles des disparus français en Argentine, est conseiller de Paris UDF-CDS et adjoint au maire du XIIIᵉ arrondissement. Mᵉ Francis Szpiner, proche de la majorité, est, notamment, l'avocat du capitaine Paul Barril. Tous deux furent, ensemble, les avocats des victimes de l'attentat de la rue Marbeuf en 1982.

● *Les incidents de Montreuil.* – Après les incidents du samedi 12 avril entre «punks» et policiers à Montreuil (Seine-Saint-Denis), M. Stéphane Berkemoun, étudiant, a comparu devant le tribunal correctionnel de Bobigny pour «dégradation de véhicules». L'affaire a été renvoyée et le jeune homme laissé en liberté.

La seconde personne arrêtée, un mineur âgé de dix-sept ans, domicilié à Paris, a également été laissé en liberté. La police avait procédé à cent vingt interpellations pour vérification d'identité après ces affrontements qui avaient fait deux blessés parmi les forces de l'ordre (*le Monde* du 15 avril).

POINT DE VUE

« Notre honneur est de défendre »

par JACQUES MIQUEL et FRANCIS SZPINER (*)

PAREIL au soldat du guet parcourant les rues de la cité à la nuit tombée, le juge député Jean-Louis Debré est arrivé. Dormez en paix, braves gens ! S'autoproclamant spécialiste des affaires de terrorisme, en vertu du principe selon lequel on n'est jamais mieux servi que par soi-même, le voilà qui pointe son doigt vengeur en direction de l'avocat « promu » complice des terroristes et bouc émissaire de tous les échecs des enquêtes judiciaires. Comme un personnage ridicule, tout droit échappé d'une comédie de Molière, M. Jean-Louis Debré se répand dans les gazettes en clamant : *« L'avocat, vous dis-je ! Elémentaire ! »*

Il est toujours affligeant de voir un homme public essayer ainsi de racoler l'opinion. Dire des avocats qu'ils renseignent les terroristes, assimiler leurs cabinets à des sanctuaires du crime où l'on pourrait perquisitionner de jour comme de nuit, prôner la fin du secret professionnel en écoutant leurs communicaions téléphoniques et, pourquoi pas, leurs entretiens au parloir, ou encore l'ouverture de leur courrier, tout cela relève de la démagogie la plus consternante.

La lutte contre le terrorisme passe par des moyens plus sérieux. Mais elle exige d'abord le maintien de l'Etat de droit. C'est le souhait de ceux qui font régner la terreur que de nous voir y renoncer. Ce serait leur victoire que de le supprimer. Les avocats sont les garde-fous des délires de notre société. L'histoire de notre pays est là pour témoigner que nous n'avons jamais renoncé à cette mission, quel qu'en fût le tribut à payer. Quelle profession pourrait s'enorgueillir d'en dire autant ?

Notre honneur est de défendre. Sans être complice. Ni du crime. Ni de l'arbitraire de l'Etat.

(*) Avocats au barreau de Paris. Mᵉ Miquel est également conseiller de Paris CDS-UDF.

A LA COUR D'ASSISES DE PARIS

La réclusion criminelle à vie requise contre Lionel Cardon

M. Henri Saludo est, aux assises, un avocat général sans passion. Il ne faut pas attendre de lui ni formule percutante ni apostrophe à l'adresse de ceux contre lesquels il doit requérir. Mardi 15 avril, il ne s'est point départi de cette sobriété vis-à-vis de Lionel Cardon pour qui il devait, comme chacun s'y attendait, réclamer la réclusion criminelle à perpétuité, au terme d'un propos de près de deux heures. Cela ne l'a point empêché de brosser de cet accusé un portrait sans complaisance et contre lequel a déjà commencé de s'insurger la défense.

Car, pour M. Saludo, la cour et le jury *« ont pu mesurer, depuis six jours, l'homme qu'ils ont en face d'eux »*. Pour sa part, le représentant du ministère public a retenu *« ses attitudes de bravade, de persiflage, son autosatisfaction, un désir d'apparaître, de se sentir, en toutes circonstances, le point de mire »*. Il a perçu aussi *« une véritable haine de la société et, particulièrement, de la police que peut masquer, à l'occasion, une certaine séduction »*. Tel est, selon lui, *« l'aboutissement d'une évolution dans le sens du mal »* dont il a refait longuement l'analyse en se fondant sur le dossier et qui a conduit Cardon d'abord à tuer, volontairement et avec préméditation, le brigadier Claude Hochard, le 22 novembre 1983 à Paris et qui l'a mené ensuite à la prise d'otages de la rue Nicolo, marquée par un autre tir sur un policier, le brigadier Jean-Pierre Molveau qui, par chance, ne fut, lui, que blessé.

Dans cette évolution, M. Saludo n'a pas manqué de rappeler la condamnation à dix ans de réclusion criminelle prononcée en 1980 contre Cardon et suivie de la fameuse libération conditionnelle de mai 1983. De cette libération, il ne fera pas de critique. Elle fut, juridiquement, sans reproche. Mais Cardon, qui aurait dû prendre conscience de cette faveur, va très vite retourner à la marginalisation.

« Il ne regrette rien »

De ce qui a pu se passer à Pessac, en Gironde, où furent tués, en octobre 1983, les époux Aran, à une époque où Cardon se trouvait dans la région bordelaise, l'avocat général ne pouvait évidemment rien dire, l'affaire demeurant du ressort des assises de la Gironde. Lui retrouve donc son homme à Paris le 22 novembre 1983. Tout lui paraît démontrer qu'en cette soirée le brigadier Hochard fut tué par un fugitif décidé à un tel acte, d'autant plus que Cardon, dans une première déclaration, avait admis avoir ouvert le feu le premier et tiré deux balles coup sur coup. Quant à l'affaire de la rue Nicolo, elle illustre, dans l'esprit de l'avocat, ce goût dont Cardon ne peut se départir pour, en toutes circonstances, avoir le dernier mot.

La péroraison fut d'ailleurs sans surprise : *« Ce qui compte, c'est le Cardon que nous voyons aujourd'hui. Vous savez qu'il n'a pas changé. Il ne regrette rien. Son égocentrisme lui interdit tout remords. Il a agi comme un terroriste pour lequel l'homme n'est rien, pour qui seules comptent ses propres idées. »*

Voilà pourquoi M. Saludo a demandé la réclusion criminelle à perpétuité avec, toutefois, cette remarque : *« Je sais que c'est une peine sévère qu'on ne peut requérir d'un cœur léger. C'est l'entrée dans un long tunnel. Mais si nous savons Cardon dangereux, nous ne savons pas pour combien de temps. La société lui avait donné, en 1983, une chance qu'il a délibérément refusée. Quoi que vous puissiez penser de ma sévérité, dites-vous bien qu'elle est aujourd'hui nécessaire. »*

Dans la foulée, Mᵉ Pierre Blazy, du barreau de Bordeaux, a voulu contrecarrer autant qu'il le pouvait les effets du discours dont il mesure parfaitement le danger. Il a mis beaucoup de pathétique et sûrement de sentiment véritable, à *« essayer de faire connaître Lionel Cardon qui s'est montré sous un jour qui n'est pas le sien »*. Le Cardon de Mᵉ Blazy, *« c'est la douleur à l'état pur, le désespoir d'un homme qui n'a jamais pu réussir à se faire comprendre et qui croit profondément que tous les malheurs sont tombés sur sa tête »*. D'où est venu, alors, le malentendu ? D'un comportement de la justice à son égard qu'il n'a jamais pu accepter, d'une impossibilité à se faire entendre. *« Voyez-vous*, s'est écrié Mᵉ Blazy, *lorsque, entre le délinquant et ses juges, s'instaure une pareille incompatibilité, c'est vraiment que quelque chose n'a pas fonctionné normalement. »* Pour le reste, le défenseur s'est battu autant qu'il a pu pour que soit écartée la préméditation dans l'affaire Hochard : *« Non, Cardon n'avait pas le dessein de tuer. Il n'y a jamais eu chez lui cette volonté criminelle mûrie et réfléchie qu'exigent l'article 297 du code pénal et la doctrine. Il a tiré pour mettre fin à la poursuite – mais sans songer à donner la mort. »*

Il reste, avant la décision finale, à entendre Mᵉˢ Philippe Hardy et Serge Doukhan et, sans doute après eux, un Cardon qui estimera avoir encore son mot à dire.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

A Milan

DEUX PRODUCTEURS DE VIN TRAFIQUÉ INCULPÉS D'HOMICIDE AVEC PRÉMÉDITATION

Milan *(AFP.)* – Deux producteurs de vin « au méthanol », MM. Giovanni Ciravegna et son fils Danie e, de Narzole, dans le Piémont, ont été inculpés mardi 15 avril d'homicide avec préméditation par un magistrat de Milan, qui a estimé qu'ils ne pouvaient ignorer les conséquences mortelles du procédé utilisé. Ils étaient déjà en prison depuis une quinzaine de jours (*le Monde* du 6 avril).

RELIGION

POLÉMIQUE SUR LE LIVRE D'UNE « CLARISSE »

Le couvent dévoilé

L'histoire commence par un franc succès littéraire : une critique flatteuse, des ventes au meilleur niveau, des émissions en janvier dernier à Europe 1, à « Apostrophes », et un éditeur qui se frotte les mains. La langue est limpide et le témoignage humain – l'échec d'une expérience de vie – monastique – apaisé et vraisemblable (1).

Quel beau récit, en effet, que celui d'une fille moderne, Marie Rousseau, qui ne se sépare jamais de ses jeans et de ses deux paquets de cigarettes quotidiennes, échouée au fond d'un monastère de province glacial. La vingtaine de clarisses âgées qui l'habitent encore n'ont d'yeux que pour cette petite novice que le ciel, miraculeusement, leur envoie.

Mais l'état de grâce ne dure pas. Marie Rousseau ne se fait pas à l'absence de chauffage central, aux yaourts périmés et à la mauvaise odeur de ces saintes paysannes à la bouche édentée et aux pieds cornés. De la tyrannie d'une abbesse, mesquine, autoritaire et gourmande, aux scènes de mortification et de flagellation, rien ne manque au tableau d'une vie religieuse antéconciliaire, que chacun croyait reléguée aux oubliettes.

L'avertissement au lecteur est sans ambiguïté : l'histoire se passe bien en France et au vingtième siècle. Il s'agit d'un témoignage vécu, et aux incrédules, Marie Rousseau parle de *« brimades »* auxquelles, dit-elle, *« j'ai été confrontée »* (interview à l'hebdomadaire *la Vie*).

Trop vrai pour être honnête ? L'auteur se livre à des déclarations contradictoires. Elle dit d'abord qu'une seule communauté religieuse est en cause et parle peu après de l'expérience combinée de *« deux vies monastiques »*. Une universitaire proche de l'ordre des clarisses, Francine Guiberteau, démontre dans un opuscule intitulé *Un procès truqué* les invraisemblances et les contre-vérités du récit. Et «jalousie» littéraire ? Une tante de Marie Rousseau, écrivain régionaliste, parle enfin, à propos du livre, de *« mythomanie »*.

Le secret de l'affaire finit par percer. Marie Rousseau est le prête-nom de Claudine Tschudi, et son livre la confession d'une jeune amie bordelaise, Roseline Desmaret, convertie comme elle à l'adolescence, auteur d'une expérience malheureuse de vingt et un mois (juillet 1977-avril 1979) au couvent des clarisses d'Orthez (Pyrénées-Atlantiques).

Marie Rousseau-Claudine Tschudi a voulu protéger le plus longtemps possible l'anonymat de la jeune novice, celui du monastère et le sien : c'est en perruque qu'elle paraît le 17 janvier devant Bernard Pivot à l'émission «Apostrophes». Elle sera reconnue par son employeur, la chambre de commerce de Belfort, et à la suite d'un différend avec lui, doit démissionner.

Peu à peu, au fil d'interviews, grisées par le succès du livre et la pression des médias, cernées par la famille de Claudine qui ne veut pas être complice d'une *« supercherie »* et d'un *« coup bas »* porté à la vie religieuse, les deux jeunes femmes vont « craquer ». Les noms vont sortir dans la presse.

Claudine Tschudi admet aujourd'hui la substitution d'identité. Elle a visité Assise avec Roseline, a fait les mêmes recherches religieuses, a aussi fréquenté les clarisses, pendant quinze jours au Val-d'Ajol dans les Vosges en 1973 et quatre mois dans un couvent italien, dont elle s'obstine à taire le nom. Mais elle affirme aujourd'hui que son récit est celui d'une expérience unique, celle de Roseline, et à part quelques erreurs matérielles, maintient la réalité et l'intégralité de son témoignage.

Témoins fragiles

Jusqu'à cette histoire, racontée dans le livre, d'un viol dont Claudine a été effectivement la victime en 1978 à Gradignan dans la région de Bordeaux, qui a nécessité l'intervention de l'évêque pour contraindre l'abbesse à laisser sortir la novice afin de fournir à la police un précieux témoignage en faveur de son amie.

« J'ai trouvé Roseline dans un état épouvantable à la sortie du couvent d'Orthez, dit aujourd'hui Claudine. *Elle ne pesait plus que 39 kilos... Mais pour atténuer la violence de ses premières réactions, j'ai laissé passer le temps. J'ai même écrit cinq versions successives de ce livre... »* C'est pour rendre service au public qu'elle l'a rédigé et *« pour ouvrir les yeux de l'Église sur certaines réalités cachées de la vie monastique »*.

Au couvent d'Orthez, on ne nie pas la réalité de cet échec. Roseline ne mangeait ni ne dormait plus. Mais, assure-t-on, elle a vécu *« de manière positive »* son départ, traduit de part et d'autre comme la fin d'un *« essai loyal »* de vie religieuse.

Un comité de défense des clarisses ne s'en est pas moins constitué et crie aujourd'hui au faux témoignage. Une preuve avancée est un article rédigé par la novice dans le bulletin du service des vocations du diocèse de Bayonne, en 1978, dans lequel elle traite de ses dix-huit premiers mois de monastère comme d'*« un merveilleux voyage »*.

L'évêché de Bayonne a mené l'enquête. Si la règle est celle de la pauvreté et de l'austérité, *« le contexte du livre,* écrit un rapport, *s'écarte de la réalité du monastère d'Orthez dans les domaines de l'hygiène, de l'alimentation et de la santé. Des faits relèvent de la méchanceté et ne sauraient engager que leur auteur »*. L'évidence d'un *« décalage culturel »* entre cette jeune fille du monde et ces religieuses âgées d'origine rurale n'est pas niée, mais la principale interprétation donnée à ce livre est celle du règlement de comptes suivant l'échec d'une vocation et une brutale déception.

L'affaire n'ira sans soute pas plus loin. Le monastère d'Orthez, qui, assure un témoin, vit cette épreuve *« dans la sérénité »*, n'entend pas engager de poursuites. De leur côté, les deux jeunes femmes ont pris beaucoup de recul par rapport à ces expériences spirituelles qui les avaient rapprochées dans le passé. La morale de cette histoire, c'est qu'on ne transgresse pas en France les secrets de la vie monastique sans s'exposer à de vigoureuses réactions, mais, de la même manière, qu'on ne peut prétendre bâtir un succès littéraire sur des témoignages fragiles et une vérité aussi chahutée.

HENRI TINCQ.

(1) *A l'ombre de Claire*, de Marie Rousseau. Grasset. 222 pages, 69 francs.

● *Réserves du grand rabbin de France sur la visite de Jean-Paul II à la synagogue.* – Dans une déclaration à l'Agence télégraphique juive du mardi 15 avril, le grand rabbin Sirat se félicite de la visite du pape à la synagogue de Rome et de la reconnaissance d'un *« lien intrinsèque »* entre l'Église catholique et le judaïsme. Il regrette cependant que le pape *« n'ait pas cru devoir mentionner l'État d'Israël dans lequel les juifs voient un élément essentiel de la réalisation de la paix des prophètes, ni évoqué le projet d'édification d'un couvent à Auschwitz, qui blesse la conscience juive douloureusement meurtrie »*.

SPORTS

FOOTBALL

COUPE DE FRANCE : DEMI-FINALES A SUSPENSE

En matches aller des demi-finales de la Coupe de France, Paris-Saint-Germain et Bordeaux ont fait match nul (1-1), mardi 15 avril au Parc des Princes, tandis que l'Olympique de Marseille battait Rennes au Stade vélodrome (1-0). Ces scores étriqués préservent l'intérêt des matches retour, qui se dérouleront mardi 22 avril.

En deuxième division, dans les matches des pré-barrages qui opposaient les deuxièmes et les troisièmes des groupes A et B, Mulhouse a battu Lyon (2-1) et Alès a éliminé Guingamp (3-0). Les deux vainqueurs s'affronteront en matches aller-retour (samedi 19 avril à Alès, et vendredi 25 à Mulhouse), pour obtenir le droit de rencontrer le dix-huitième du classement de première division.

DÉFENSE

La DGSE recrute

(Suite de la première page.)

Un troisième fonctionnaire de la DGSE, qui a probablement plus mal vécu que ses collègues le ratage de l'opération montée à Auckland, est encore plus «déprimé» lorsqu'il avoue ses craintes que des Français puissent considérer leurs agents secrets comme des *« amateurs »* ou des *« incapables »*, selon son expression.

Des *« malfrats »* ou des *« amateurs »* ? Ces mots, forts, ont été lâchés au sein d'une communauté du renseignement qui, depuis 1981, avec le général Imbot, aura usé son quatrième directeur général. A la DGSE, aujourd'hui, les plus anciens, parmi les militaires par exemple, ont un peu perdu la foi et évoquent, sans regret, leur prochain départ. Réflexe de candidats qui aspirent à la retraite : ils considèrent que leur service n'a plus le même tonus et que le manque d'expérience des plus jeunes va se faire durement sentir dans une période cruciale pour la DGSE.

A soixante et un ans passés, le général Imbot ne l'entend pas de cette oreille, et il remue ciel et terre pour attirer à la «boîte» suffisamment de jeunes diplômés de haut niveau.

Pour y parvenir, l'ancien chef d'état-major de l'armée de terre, nommé «patron» de la DGSE après l'affaire Greenpeace, a pris son bâton de pèlerin et, systématiquement, il a entrepris une « tournée » auprès des directeurs de grandes écoles et d'établissements supérieurs, en France, pour les sensibiliser à ses problèmes de recrutement et pour les inciter à faire comprendre à leurs élèves les plus doués qu'une carrière dans les services secrets n'est pas une aberration administrative, ni *a fortiori* une déviance suspecte qui leur porterait préjudice.

Le général Imbot, qui fut pendant trois ans directeur du personnel militaire de l'armée de terre et qui fréquenta, dans sa jeunesse, des écoles américaines, n'ignore pas le sujet. En substance, le « patron » de la DGSE explique à ses interlocuteurs qu'il leur faut convaincre l'élite de leurs élèves que le métier de fonctionnaire du renseignement est une profession comme une autre. La preuve ? La Central Intelligence Agency (CIA), aux Etats-Unis, n'hésite pas à faire de la « retape » auprès des grandes écoles et des universités, quitte même à payer, par avance, des études à ceux qu'elle a pu repérer, comme le ferait n'importe quel industriel en versant des bourses.

Ce « new look » à la DGSE est encore trop récent pour qu'on puisse, déjà, en juger les résultats. Les pesanteurs sociologiques et les préventions sont fortes, comme autant de murailles à briser au préalable. A commencer par cette soif de la sécurité de l'emploi que de jeunes diplômés cherchent à étancher.

JACQUES ISNARD.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

"Othello"

CLOOS, KARYO, RÉGENT... SHAKESPEARE

A la Maison de la culture de Bobigny, Hans Peter Cloos met en scène l'archétype du crime passionnel, «Othello». Les jeunes barbares de Shakespeare vivent aujourd'hui, ils s'appellent Tcheky Karyo, Benoît Régent, Myriem Roussel

MARC ENGUERAND

Benoît Régent

LA *Maison de la culture de* Bobigny présente, jusqu'au 18 mai, *Othello*, dans l'adaptation de Jean-Michel Desprats et la mise en scène de Hans Peter Cloos. Le trio diabolique, c'est Tcheky Karyo (Othello), Benoît Régent (Iago) et Myriem Roussel (Desdémone).

Jusqu'à présent, de *Susn*, d'Herbert Achternbusch, à *Mercedes*, de Thomas Brasch, Hans Peter Cloos n'a monté en France que des auteurs allemands. On ne lui faisait pas confiance pour les autres, et lui-même éprouvait le besoin de lire un texte dans sa langue maternelle avant de se risquer à le faire jouer en français. A présent, même si son parler demeure heurté, il se sent apte à saisir directement les complexités de notre langue, les non-dits de l'écriture. D'ailleurs, et y compris dans l'écriture de Jean-Michel Desprats, Shakespeare appartient à toutes les cultures de toutes les époques, et la nôtre n'en finit pas de s'étonner de sa « modernité ».

La « modernité » obsède Hans Peter Cloos. La peur d'un univers confortable voué à la solitude programmée hante ses spectacles. La peur de cette ère électronique, qui en même temps le fascine parce qu'elle est là, et qu'il faut bien apprendre à la vivre. Hans Peter Cloos ne colle pas au cliché de l'intellectuel allemand amoureux de la mort, même si son monde est dur et son humour agressif jusque dans sa manière de montrer les rapports homme-femme. Le couple. L'amour. L'instant fragile de la jeunesse. Le désir, le sexe, comme un affrontement sauvage... Il fallait bien qu'un jour Hans Peter Cloos monte *Othello*. De plus, après *Susn* et *Mercedes*, il avait envie de travailler encore avec Tcheky Karyo.

Gangster dément dans *la Balance*, de Bob Swain, amant largué dans *les Nuits de la pleine lune*, d'Eric Rohmer, grande gueule dans *l'Amour braque*, de Zulawski, animateur culturel bougon dans *Etats d'âme*, le prochain film de Jacques Fansten, Tcheky Karyo ne cesse de tourner, mais reste fidèle au théâtre, et à Hans Peter Cloos. Pour lui, Othello est *« un bel homme. Un grand guerrier. Une vraie noblesse. Il possède des qualités humaines sans détours, une fêlure cachée. Noir ? C'est son problème. Il est l'étranger. Hans Peter m'a parlé de mes origines espagnoles, de mes parents turcs, de ma famille en Israël. Il m'a conseillé de me servir de ça pour mieux comprendre le personnage. Pourtant, on ne peut pas le jouer au second degré. Contrairement à Iago, qui est toujours dans le registre du double jeu, Othello n'est que ce qu'il montre. Il n'a pas de distance, il est manipulé... J'aurais pu jouer Iago ».*

Iago est donc Benoît Régent, qui voit dans son personnage, symbole du fourbe, *« un passionné tellement amoureux que ça le bouffe »*. Lui aussi vient du théâtre. Rue Blanche, Conservatoire, Stuart Seide, Patrice Chéreau (*Peer Gynt, les Paravents*), Jean-Hugues Anglade (*Great Britain*), Jean-Louis Thamin (*l'Idiot*, où il était Rogojine, personnage qui a inspiré celui de Tcheky Karyo dans *l'Amour braque*). Lui aussi tourne beaucoup : quinze films en trois ans. Sa carrière se fabrique par à-coups : *« Je ne peux pas encore choisir, parfois je refuse. Après* la Diagonale du fou, *l'image du cinglé sanguinaire, le pétard à la main, me collait. J'en avais marre de cette violence première. »*

Benoît Régent ne connaissait pas Hans Peter Cloos ni d'ailleurs ses précédents spectacles. Il a accepté sa proposition, *« parce que Iago, parce que Tcheky »*, qu'il estime depuis longtemps. Tous deux portent une capacité de sauvagerie vraiment dangereuse, mais ne se ressemblent pas. Tcheky Karyo se définit : *« J'ai un bon caractère, je suis très gentil. Dans un groupe, je me tiens tranquille. Dans la vie, j'apprécie de ne pas parler. »* Il choisit des modèles à son image et adapte son image à ses modèles : Klaus Grüber *« l'ours, bouillant rentré »*, Mickey Rourke, *« le grand silencieux »*. Et quelques autres, dont Gérard Desarthe. Et son père, qui était un magique inventeur d'histoires, un conteur, *« il était l'énergie. Il ne voulait pas que je sois acteur. Ce n'était pas à ses yeux un métier d'homme. Mais c'est lui qui m'a inspiré avec sa façon de toujours pousser les autres, de vouloir éduquer »*. Nuancé, il dit : *« Il y a en moi de la solidité. »* Ou bien : *« J'ai trente ans depuis deux ans. »*

Que Tcheky Karyo soit né acteur – et qu'il le soit vingt-quatre heures sur vingt-quatre, trois cent soixante-cinq jours par an – semble sa seule certitude absolue. *« Très jeune, je me plaisais à attirer le regard, à créer des situations insolites. Une mort, l'éclatement de la famille ont provoqué le besoin de me raconter. Jouer a été un exutoire. J'ai commencé à quatorze ans, dans* l'Avare, *en croyant que le théâtre consistait à se travestir. Maintenant mon besoin de sincérité absolue finit par m'agacer. »*

Benoît Régent, au contraire, a choisi le théâtre pour des raisons assez inhabituelles : *« Je n'ai pas eu un éblouissement en voyant Gérard Philipe. Je n'allais pas au théâtre. Mes parents sont des bourgeois intenses, mon père était notaire. Jusqu'au bac, j'ai vécu dans une pension religieuse. Je ne connaissais pas mon rapport avec les femmes. Ensuite, j'ai commencé des études de dessin, mais ça cultivait ma solitude. Un copain m'a dit que, dans les cours de théâtre, il y avait des partouses. J'y suis allé pour ça. »*

Il y est allé pour ça, et a continué parce que le dépucelage n'a pas été uniquement sexuel : *« Tout d'un coup, j'avais trouvé une expression qui me convenait. Le droit à la parole, la thérapie dans bien des domaines, des banalités. Mais une réalité pour moi. »* L'œil sur le qui-vive, la parole saccadée, Benoît Régent semble retenir brusquement sa phrase, puis laisse repartir les mots dans une direction imprévisible.

Tcheky Karyo a fait ses classes à l'école de Strasbourg et ses débuts dans la décentralisation. Au Conservatoire, Benoît Régent est resté un an avec Jean-Paul Roussillon – qui reste dans sa tête comme un père – et deux ans avec Antoine Vitez, dont la *« culture phénoménale »* l'impressionne : *« Pendant des mois, je l'ai écouté sans oser passer de scènes, j'étais rongé par le trac. »*

Au théâtre, comme au cinéma, Tcheky Karyo donne l'impression de faire courir en lui les textes, qui entraînent, mettent au jour des possibilités, des inconnues. Il dit que l'acteur *« cherche à être lucide sur lui-même, et se met à nu »*. C'est pourquoi il s'entend bien avec Hans Peter Cloos, qui demande à ses comédiens de *« tout tirer d'eux-mêmes »*. *« Habituellement*, dit Benoît Régent, *on me demande de sortir de moi, de regarder au-dehors, de prendre ce qui en vient. »*

Benoît Régent aime les choses qui font rêver et font rire. Avec Philippe Fretun, il a monté un spectacle burlesque, *Gerbe de blé*, qu'ils ont joué à Avignon et à Londres. Mais, à Paris, le spectacle n'a pas tellement marché. *« Ce qui nous a laissé peu de crédit pour la suite. Car on voudrait monter* Bouvard et Pécuchet : *la bêtise et tout ce qu'elle permet. La violence de la bêtise est très actuelle, n'est-ce pas ? Quand j'ai commencé, je pensais que le théâtre était grave. J'ai appris à oser rire. Je viens de tourner un court métrage, l'histoire d'un type qui perd le contrôle de ses mains. L'une après l'autre, elles se révoltent, finissent par l'étrangler, et c'est réellement drôle. Quelqu'un qui se suicide dans le rire, c'est important. »*

Benoît Régent est trop plein de vie pour que son humour soit désespéré. Il dégage une sorte de gaieté enfantine, capable d'aller jusqu'à l'explosion. Le danger est là, dans la difficulté à arrêter le jeu.

« Quand je jouais Troïlus et Cressida *avec Stuart Seide, par moments je ne contrôlais plus. Mais j'avais une totale confiance en lui. Il me poussait, mais je savais qu'il ne me laisserait pas devenir barjot... Je n'aime pas l'état dans lequel je me trouve en sortant de scène. J'ai l'impression d'une cicatrice à refermer chaque soir. Quoi qu'on joue, on y laisse des plumes. Je pense à cet acteur si fantastique dans* Marat, *au Théâtre du Soleil, et qui s'est suicidé. On peut devenir fou avec certains rôles.*

» D'un autre côté, j'ai été émerveillé le soir où j'ai vu Pierre Fresnay jouer Diderot avec une telle certitude, une telle évidence. Tous les deux m'ont laissé des larmes au fond de mes chaussettes... Diderot ne propose certainement pas une déchirure de l'âme, mais demande combien de déchirures dans la tête ? ... Je voudrais en arriver à ce point, comme Pierre Fresnay, au point où je pourrais exprimer... M'exprimer, quoi ! »

COLETTE GODARD et ANNE REY.

MYRIEM ROUSSEL, NI FRAGILE NI INQUIÈTE

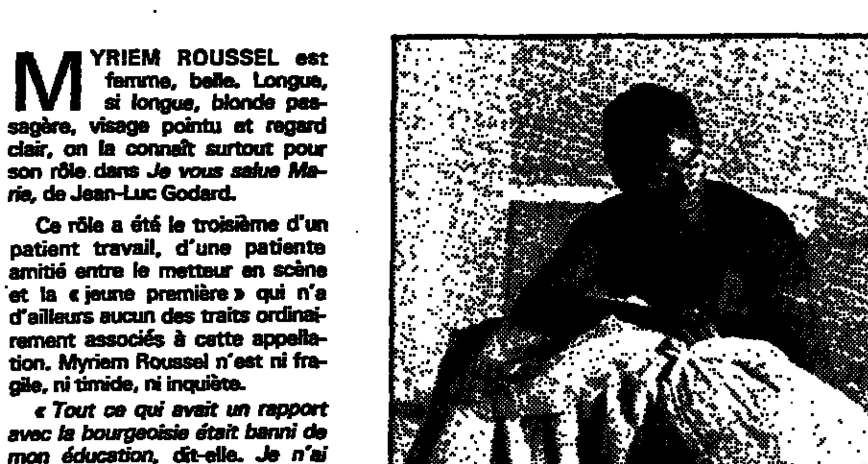
MYRIEM ROUSSEL est femme, belle. Longue, si longue, blonde passagère, visage pointu et regard clair, on la connaît surtout pour son rôle dans *Je vous salue Marie*, de Jean-Luc Godard.

Ce rôle a été le troisième d'un patient travail, d'une patiente amitié entre le metteur en scène et la « jeune première » qui n'a d'ailleurs aucun des traits ordinairement associés à cette appellation. Myriem Roussel n'est ni fragile, ni timide, ni inquiète.

« Tout ce qui avait un rapport avec la bourgeoisie était banni de mon éducation, dit-elle. *Je n'ai pas eu le droit, par exemple, d'apprendre le piano ou de jouer au tennis. J'ai beaucoup regardé la télévision, j'ai eu un coup de cœur pour Delphine, l'héroïne de* l'Age heureux. *Pour elle, j'ai commencé la danse, en douce. »*

Puis elle a rencontré Jean-Luc Godard. *« Il cherchait des figurants pour les tableaux de* Passion. *Il m'a choisie sur des photos que j'avais envoyées à la production. Le jour du tournage, il y a eu un problème de lumière et je n'ai rien fait. Le second jour, je suis revenue. Godard devait tourner une scène avec une fille qui était malade. Il m'a demandé de faire un essai vidéo, a aimé ma maladresse et m'a fait tourner une scène.*

» Je pensais que le cinéma n'était pas un vrai travail. La danse avait à mes yeux plus de mérites. Mais Godard m'a passionnée. Pourtant, tout s'est passé très lentement. Pendant trois ans, je n'ai jamais su ce que j'allais faire. On se parlait beaucoup, on s'écrivait ; on communiquait aussi beaucoup par vidéo. Il faisait mon apprentissage, m'empêchait de me laisser vivre. Il m'a montré les films d'Hitchcock, tous les films d'Hitchcock, ceux de Preminger, de Kazan... Il parle du cinéma de façon tellement belle qu'on est forcément sous le charme. Grâce à lui, j'ai eu envie de travailler. »



MARC ENGUERAND

Tcheky Karyo et Myriem Roussel.

Après *Passion*, il eut le rôle d'une altiste dans *Prénom Carmen*. *« A ce moment-là, tout allait très bien. Puis est venu* Je vous salue Marie. *Même si c'était un beau film, même s'il m'a photographiée de manière émouvante, je me suis sentie très coupable : je n'ai rien compris. Il voulait que le film passe à travers le sujet pour exister, pas par le personnage. Or le sujet était vaste, peu palpable. C'était pour moi un ratage. Notre amitié a fini par des coups et des engueulades. »*

Aujourd'hui, Myriem Roussel est à la maison de la culture de Bobigny une très sensuelle Desdémone.

« Je suis tombée amoureuse du décor de la pièce à l'instant où je l'ai découvert. C'est comme si ce grand espace blanc découpé de lumières avait toujours fait partie de moi. Le souvenir de ce premier contact est très présent à mon esprit. Il m'aide beaucoup. » Et puis, pour la première fois, Myriem Roussel a le sentiment de savoir ce qu'elle fait. *« Avant, les metteurs en scène me volaient des choses. J'ai joué des filles introverties, dépressives comme dans le film d'Yves Boisset* Bleu comme l'enfer. *Hans Peter Cloos a décidé d'utiliser mon côté positif. Sa Desdémone n'a jamais peur pour elle-même. Son amour pour Othello est sublime, lui donne de la force. A la fin, elle n'a pas peur de mourir.*

» Il y a un mois que je ne dors plus ; chaque nuit, je me réveille en pensant à mon rôle, mais sans angoisse, sans crainte. C'est plutôt un sentiment très agréable. Je ne me suis pas prise en charge avant les répétitions. J'ai simplement lu Shakespeare avec mes yeux d'aujourd'hui. J'aurais voulu voir d'autres filles qui avaient joué Desdémone. On devait visionner les cassettes des films de Laurence Olivier et d'Orson Welles. Ça ne s'est pas fait. Tant mieux, j'aime travailler sans références. Hans Peter Cloos a transporté Othello, il m'a transportée dans son univers. Il a aussi une idée précise de l'image et du cadre. S'il faisait du cinéma, je suis sûr que cela serait très beau. »

Ainsi découvre-t-on Myriem Roussel, rétive aux cours magistraux – elle n'a fait qu'un bref séjour au Centre américain et au Cours Florent, – fan de Janis Joplin et de Chrissie Hynde (la chanteuse des Pretenders) qui rêve aujourd'hui de tourner avec Mickey Rourke, de faire un enfant et de continuer à apprendre.

OLIVIER SCHMITT.

" Question de géographie "

ILS ÉTAIENT ALLÉS ABATTRE DES ARBRES

Créée l'an dernier au Théâtre national de Marseille, la pièce de Nella Bielski et John Berger, « Question de géographie », mise en scène par Marcel Maréchal, vient à l'Odéon. L'histoire se passe en Sibérie. Nella Bielski avait dix-huit ans quand elle a appris l'existence des camps.



BRIGITTE ENGUERAND.

Martine Pascal, Stéphane Bierry, Marcel Maréchal.

C'est l'aventure — elle a eu lieu réellement — d'un lycéen qui, pendant ses vacances, va visiter sa mère, détenue en Sibérie.

Nella Vassilievna Bielski, née à Sinelnikovo, petit village du Dniepr, en 1937, vit et écrit en France depuis 1962. A côté d'essais sur des écrivains russes comme Boulganov ou Mandelstam, elle a publié des romans (les plus récents, *Deux oranges pour le fils d'Alexandre Lévy* et *Si belles et fraîches étaient les roses*, existent en « Folio » chez Gallimard). Elle a écrit *Question de géographie* avec John Berger, autre écrivain immigré depuis plus de vingt ans en France et renommé dans son pays d'origine, la Grande-Bretagne. Il est l'auteur de scénarios (notamment pour Alain Tanner) ; une part de son œuvre d'essayiste et de romancier avait déjà trait à l'Union soviétique.

LES camps, j'avais dix-huit ans déjà quand j'ai appris qu'ils existaient. Rapport de Khrouchtchev au vingtième congrès. J'entrais à la faculté de philosophie de Moscou.

L'apprendre si tard, cela semble incroyable aujourd'hui.

Le goulag toucha avant tout des personnes d'un monde défini, ce que nous appelons là-bas « l'intelligentsia », — c'est plus étendu que les « intellectuels » d'ici. Il y en a eu beaucoup d'autres, mais c'était d'abord l'intelligentsia des villes, ceux qui n'étaient pas des manuels.

Ma famille, c'était autre chose. Ils vivaient au village, en Ukraine. Papa était un paysan. Le père de maman fabriquait des outils de bois, les manches des charrues, des bêches, et aussi les chaises.

Maman m'a raconté que jeune fille, un jour, elle était allée au moulin porter trois poignées de grains de blé, dans une cuvette, pour les faire moudre. Elle fut reçue par un garçon, l'air sévère, qui fit ce qu'elle demandait. Le soir, des coups sont frappés à la porte. Maman ouvre. C'est le garçon du moulin, un gros sac de farine sur l'épaule. Ils se marièrent assez vite. Maman était très jolie, j'ai la photo du mariage.

Ce qui permit à mon père de quitter la ferme, les champs, ce fut le service militaire. Il y trouva des occasions de continuer son instruction (il n'avait que l'équivalent de votre certificat d'études). Il passa son bachot. Il décida de devenir officier.

Mais presque tout de suite c'est la guerre. Maman et moi, nous nous sommes repliées dans l'Oural. Mon père se bat sous Leningrad. Dans l'Oural, c'est la famine, mais maman sait très bien coudre, réparer les couvertures et les manteaux déchirés, et, en échange, on nous donnait des pommes de terre.

Un jour très froid. La dame du télégraphe, à la poste, vient en courant nous avertir que papa va arriver. Permission. Je gratte le givre du carreau, pour guetter son arrivée. Une capote marron, c'est papa. Il a la tête dans un pansement. Mais ce qui me sauta aux yeux, c'est qu'il avait un bras en moins. Je courus me cacher sous le lit. Je ne voulais rien voir, rien savoir.

***

Mon père est remobilisé à l'académie Lénine, à Moscou. Il y participe à la formation des cadres de l'armée. Quand la guerre s'acheva, des généraux, des colonels, rentrent en vainqueurs, avec leurs deux bras. Ils prennent les places, dont celle de mon père, qui en échange d'une belle pension se voit proposer sa retraite, ou presque. Il n'a que trente-sept ans.

Il refuse, il envoie tout promener, il décide que nous retournons chez nous, au village. Mais il faut un lycée pour moi, et nous louons un appartement dans la ville à côté. Au-dessus de nous habitent une petite fille, ma voisine de classe, et sa mère. Il n'y a pas de père.

Elle travaillait d'arrache-pied, ma voisine, à tel point que je me mis à travailler aussi, parce que j'enviais ses bonnes notes. Et un jour je prends mon courage à deux mains, je lui demande : *« Pourquoi ton père n'est pas là ? »* Elle baisse brusquement la tête, elle la relève, et elle me dit, sans expression aucune : *« Il est allé abattre des arbres. »* Je lui demande où, pourquoi ? Est-il ouvrier, dans une scierie ? Elle répète seulement, du même air inexpressif : *« Il est allé abattre des arbres. »*

Je n'ai pas compris, et je n'ai rien deviné. J'avais huit ans. C'est bien plus tard, après le vingtième congrès, que je me suis rappelé cette phrase, la première chose de ma vie qui aurait pu m'indiquer l'existence des camps. Les parents des déportés ne parlaient pas, ne racontaient pas.

M'intriguaient davantage les angoisses de ma tante, la sœur de maman, qui tenait une échope d'herboristerie au village (elle fabriquait elle-même la poudre d'aspirine). Son mari, mon oncle Vania, qui avait été ouvrier à la célèbre usine Poutilov, à Leningrad, vivait maintenant avec nous, il avait trouvé du travail à la station de chemin de fer. Le drame, c'est que, dans cette station de rien, il y avait un buffet (en russe, c'est le même mot, nous le prononçons « bioufiète »).

Mon oncle ne buvait pas, mais il avait la tête chaude, il critiquait tout, il aimait faire des discours, et au bioufiète il disposait d'un auditoire. Son travail fini, il y allait tout droit, prenait en main la *Pravda*, lisait les titres, c'était parti. Les jours de congé du lycée, quand j'étais au village, ma tante me saisissait l'épaule, me disait : *« Va vite chercher ton oncle Vania à la station, il va se faire expédier ! »*

Expédier comment ça ? Où ça ? Ma tante ne répondait que par : *« Tais-toi, cours vite ! »* Je courais à la gare, j'ôtais la *Pravda* des mains de mon oncle, le ramenais chez lui. Il était très obéissant.

Et je saute au rapport Khrouchtchev 1956. J'apprends l'existence des camps. Mais seulement leur existence. Je n'ai pas les chiffres ni les détails concrets. Ça fait plutôt dans ma tête — comme dans celle de tant d'autres — un immense trou noir. Un vide. Ce qui est monstrueux, avec le recul. Car là-bas, à la Kolyma, région principale des camps, c'est le feu et le sang, ces jours-là. Des déportés démolissent et incendient les bâtiments officiels. Ils massacrent des familles entières. Les gardes, les fonctionnaires du goulag, sont débordés de partout. Dans la panique, ils évacuent le plus de gens possible, les déportés, par dizaines de milliers, mais les bateaux manquent (Magadan est sur le continent, près du détroit de Behring, mais ce n'est accessible que par mer). Et des armées sont expédiées là-bas, en catastrophe, pour ramener l'ordre.

Les premiers détails affreux que j'ai appris sur le goulag, ce fut en musique, par des chansons. A l'université, sur le mont des Oiseaux, les étudiants physiciens chantaient en chœur des chansons. Les refrains disaient les noms des régions, les camps, la Kolyma, Magadan, que je ne savais pas : nos manuels de géographie, si bien faits par ailleurs, avaient été très brefs sur la Sibérie, ils ne citaient que les richesses minières, il n'y avait pas de noms de lieux. *« Kolyma, planète de paradis, dont personne jamais ne revient »*, disait une chanson. C'étaient les chants des déportés.

Et puis les déportés réapparurent à Moscou, à Kiev, à Leningrad, à Odessa, partout.

Il y eut alors deux choses, que l'on a un peu oubliées. La première : les déportés ne parlaient pas. Ils se muraient dans un silence. Ils regardaient cet autre monde, sans y entrer. Et la deuxième, qui est presque incroyable : c'est qu'après la mort de Staline et après le vingtième congrès il y eut une espérance folle, qui embrasa le pays. Nous crûmes que tout allait changer. Une espérance folle, accompagnée d'une joie : fêtes, chants, même prises de parole spontanées, devant des foules, dans les rues. Et cette joie, partout, l'emporta alors sur l'indignation, sur la rancune, sur la révolte. Cette joie, durant plusieurs mois, rejeta au second plan l'attention donnée aux « revenus ». Oui, c'est presque incroyable aujourd'hui, mais ce fut comme ça.

Le calme revint, et la conscience du monde réel. Le premier détenu qui me raconta Magadan, la vie des jours, fut un ancien écrivain. Il avait été déporté en 1949. A partir de ces entretiens, le goulag est devenu en moi, comme pour des millions de Soviétiques, une obsession de chaque jour, une sorte d'axe pathologique, de névralgie, le point névralgique de mes préoccupations.

***

A Moscou, je lisais les revues, elles publiaient des témoignages ; il y eut, dans *Novi Mir*, *Une journée d'Ivan Denissovitch*, de Soljenitsyne. Plus tard, à Paris, ce furent les autres livres de lui, ceux d'Evguenia Guinzburg. Ce qui a été écrit de plus pénétrant, sur le goulag, c'est *le Fidèle Rouslan*, de Gueorgui Vladimov (au Seuil), et les livres de Vladimir Chalamov, *Kolyma* (chez Maspero), *Article 58* (Gallimard).

Chalamov est plus précis, plus détaillé, plus « scientifique » que Soljenitsyne, et, à force de disséquer et d'approcher l'événement, il le surpasse, et le goulag alors seulement devient ce qu'il fut en entier : un autre monde, un monde complet, avec ses millions d'habitants, son autre géographie. Il montre les superficies du goulag comme autant de « carrés de civilisation », comme il ose dire.

Et ce sont surtout les témoignages de vive voix qui m'ont tout appris. Celui de mon ami Andrioucha, qui a passé vingt-sept ans au goulag (il a commencé par les îles Solovki, quand la Kolyma, en grand, n'existait pas encore). Celui de Dyomine, dont j'ai traduit un livre, qui apportait un autre regard, car il avait été interné comme droit commun.

Enfin, surtout, celui de Vassia Axionov, le fils d'Evguenia Günzburg. Axionov, dans son livre *Brûlure*, écrit quelques pages sur le goulag, mais il en disait beaucoup plus, oralement, et c'est lui qui m'a fait songer à écrire quelque chose, à mon tour, lorsqu'il m'a raconté sa première visite à sa maman, au goulag, à Magadan. Il achevait le lycée, sa maman avait été déportée lorsqu'il avait, lui, à peine quelques mois. Il obtint le droit d'aller la retrouver, pendant ses vacances.

Sans confiance en moi, plutôt pour me battre contre mes idées fixes, j'ai ressenti ce besoin d'écrire, en prenant appui sur ce que m'avaient raconté Vassia Axionov et les déportés revenus. Je pensais d'abord situer à Magadan une femme qui figure dans plusieurs de mes livres, une certaine Jeanne, que j'avais conduite de 1910, par là, à 1930. Mais, il y a deux étés, dans une île de l'Ecosse, je racontais ce projet à John Berger, qui connaît mon pays, qui l'aime, qui n'est pas victime de cette haine absolue, aveugle, envers tout ce qui est soviétique, haine qui est devenue, ici, presque comme l'air qu'on respire. Et il m'a dit : *« Si tu veux tenter ce que tu as en tête, nous faire voir et entendre les habitants de cet autre univers, de ces « carrés de civilisation », dans leur autre vie à eux, et si tu veux exprimer, comme tu me le dis, les liens qui unissent cette autre vie, inventée, à notre vie réelle, je crois qu'il serait plus juste d'écrire une pièce de théâtre. Il n'y aurait qu'eux, leurs gestes, leurs voix ; et, si tu veux, j'aimerais le faire avec toi. »*

Il y avait, sur cette île, des falaises, des landes, et surtout une brume, qui me rappelaient ce que les « revenus » m'avaient décrit de Magadan. John et moi commençâmes tout de suite d'écrire *Question de géographie*.

NELLA BIELSKI.









Beckett, 80 ans

La France et le monde célèbrent le quatre-vingtième anniversaire de Samuel Beckett, arrivé sur scène il y a trente-trois ans, avec ses « clowns métaphysiques » qui attendaient Godot. Et si l'écriture de Beckett, sans métaphysique, relevait seulement du sensible immédiat ? De la sensibilité d'interprètes tels que Madeleine Renaud ?

FAUX DÉPART

LE 3 janvier 1953, lorsque *En attendant Godot* est joué pour la première fois, au Théâtre de Babylone, boulevard Raspail, Samuel Beckett a publié déjà plusieurs livres en langue anglaise, dont son essai sur Marcel Proust, et, en langue française, des romans, *Murphy, Molloy, Malone meurt,* des textes de critique d'art, entre autres sur Bram Van Velde, et, dans des revues comme *Fontaine* et *les Temps Modernes,* des poèmes.

Pourtant, c'est par *En attendant Godot* que serait née la célébrité de Beckett. Cette œuvre va être, et demeure, l'une des plus jouées et les plus lues dans le monde. Beckett est avant tout un géant du théâtre. Et les textes de prose qu'il publie au goutte-à-goutte depuis dix ans sont lus d'abord par les acteurs et autres artistes du théâtre.

En attendant Godot reste la pièce-phare, la pièce-soleil. Et il est courant d'entendre, de lire, aujourd'hui, que cette pièce, le 3 janvier 1953, a marqué la rupture avec le « théâtre d'avant », avec tout un théâtre narratif, psychologique, ou de tendance modérée.

C'est tout à fait inexact.

Par exemple, le compte rendu du *Monde,* paru dans le numéro du 14 janvier 1953 et signé Robert Kemp, établit une comparaison entre cette pièce de Beckett et une émission radiophonique, très populaire dans ce temps-là, « Sur le banc » : deux clochards y bavardaient (Jeanne Sourza et Raymond Souplex), et c'était très drôle mais cela n'atteignait pas les sphères. Et Robert Kemp ne cache pas sa préférence pour « Sur le banc ».

C'est que lorsque parut *Godot,* le théâtre était déjà, depuis plusieurs années, en complète mutation.

Les premières pièces d'Eugène Ionesco (*la Cantatrice chauve* en 1950 et *la Leçon,* en 1951) avaient cassé, bafoué, et réassemblé autrement le dialogue de théâtre. Puis *les Chaises,* du même Ionesco, avaient situé l'essence même de la création dramatique sur une terre neuve.

Les premières pièces d'Arthur Adamov, *l'Invasion* et *la Grande et la Petite Manœuvre,* en 1950, *la Parodie,* en 1952, venaient d'apporter, au théâtre, une méditation inconnue, une sorte de transsubstantiation secrète, grave, très belle, de la conscience malheureuse telle qu'elle basculait alors en raison de la guerre mondiale, des massacres, des camps.

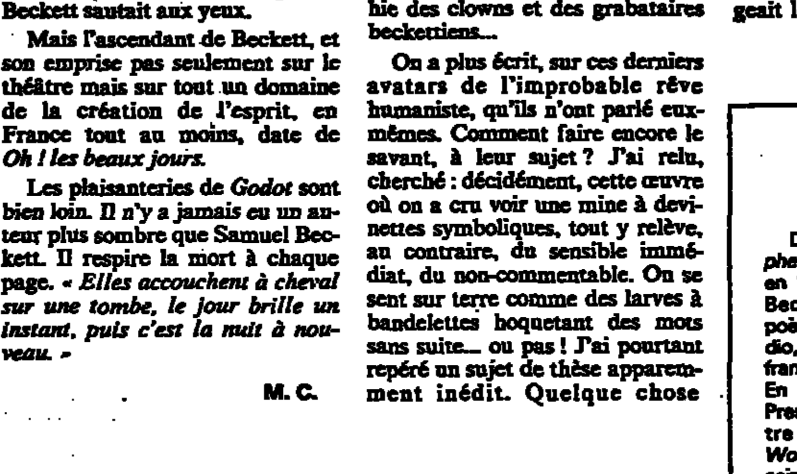
Les théâtres de Jean Vauthier, de Jean Tardieu, leurs voix si fortes ou si fines, étaient déjà là. Pour ce qui est de la mise en scène, Jean Vilar avait donné un feu pur très frappant par ses présentations de *Richard II* de Shakespeare, mais aussi de *Meurtre dans la cathédrale* d'Eliot. Même des metteurs en scène de « petits budgets », comme Michel de Ré, Nicolas Bataille, André Reybaz, annonçaient l'avenir en jouant *Woyzeck* ou du théâtre carrément « parallèle » comme celui d'Henri Michaux. Et ce fut, après tout cela et bien d'autres choses peut-être moins élevées mais qui bousculaient néanmoins les habitudes, comme le jeu de Gérard Philipe dans *les Epiphanies* de Pichette, oui, ce fut *En attendant Godot.* Et il y eut une méprise : peu de personnes pressentirent l'importance de ce théâtre.

En comparaison d'Adamov, de Vauthier, d'Ionesco, le texte parut un peu « facile ».

« Un des larrons fut sauvé. C'est un pourcentage honnête »... « Je me rappelle les cartes de la Terre sainte... La mer Morte était bleu pâle. J'avais soif rien qu'en la regardant »... « – Qu'est-ce que c'est ? – On dirait un saule. – Où sont les feuilles ? – Il doit être mort. – Finis les pleurs. »

Bon, c'était drôle. Mais c'était un peu banal comme humour, un peu appliqué. Et le suspense de l'attente, l'attente de ce Godot dont nous devinions aussitôt que jamais il n'arriverait, l'astuce était trop infaillible, trop efficace.

Et puis *Godot* fut un peu desservi par les circonstances de la création. Seul Roger Blin avait eu l'intelligence, et le courage, de parvenir à monter cette pièce qui avait été refusée partout. Mais le style de Roger Blin, noir, appuyé, était déjà un théâtre, d'une nature très définie, qui tirait *Godot* dans son sens, pas forcément beckettien. Et ce style de Roger Blin venait de nous jouer de l'Adamov, et avec les mêmes acteurs, si bien que *Godot* arriva comme dans la foulée, comme un « second service », moins frais que le premier.



Voilà pourquoi les débuts de Beckett au théâtre furent un peu *un coup manqué. Godot est resté* sa pièce la plus célèbre, ensuite, et la plus jouée, parce qu'elle est la plus simple, la plus habile. Sur le moment, toute une part du public resta sur sa faim, et y resta assez longtemps, parce que ce qui détermina une fois pour toutes la renommée de Beckett – la création de *Oh ! les beaux jours* par Madeleine Renaud – n'intervint que dix ans et demi plus tard, le 21 octobre 1963, à l'Odéon. Quatre ans après *Godot,* Blin avait monté *Fin de partie,* en 1957, puis, en 1960, *la Dernière Bande.* Et, là, la portée de l'invention dramatique de Beckett sautait aux yeux.

Mais l'ascendant de Beckett, et son emprise pas seulement sur le théâtre mais sur tout un domaine de la création de l'esprit, en France tout au moins, date de *Oh ! les beaux jours.*

Les plaisanteries de *Godot* sont bien loin. Il n'y a jamais eu un auteur plus sombre que Samuel Beckett. Il respire la mort à chaque page. *« Elles accouchent à cheval sur une tombe, le jour brille un instant, puis c'est la nuit à nouveau. »*

M. C.

INFINITIF

SOUFFLER des bougies, s'agissant de Beckett, a-t-on idée ! Pendant qu'on y est, pourquoi ne pas faire assaut de *serpentins – piouh !– de* langues de sorcières, de chapeaux en papier gauffré ? La manie des anniversaires nous égare. La seule image convenable de Beckett, c'est la vie, un jour, qui me l'a offerte. Au Père-Lachaise, on brûlait Roger Blin. C'est long, de brûler un mort, ça fait des grondements de calorifère, sur le toit bouillonne une fumée de vieux cargo à la cape... Sam patientait, tout en os, un béret châtaigne *vissé sur ses yeux d'oiseau* dérangé, et il y avait, dans cette attente peinée, toute la détresse du monde, toute la confiance trahie des clowns et des grabataires beckettiens...

On a plus écrit, sur ces derniers avatars de l'improbable rêve humaniste, qu'ils n'ont parlé eux-mêmes. Comment faire encore le savant, à leur sujet ? J'ai relu, cherché : décidément, cette œuvre où on a cru voir une mine à devinettes symboliques, tout y relève, au contraire, du sensible immédiat, du non-commentable. On se sent sur terre comme des larves à bandelettes hoquetant des mots sans suite... ou pas ! J'ai pourtant repéré un sujet de thèse apparemment inédit. Quelque chose comme : « L'infinitif chez Beckett ou l'envie de bien faire. »

Tout écrivain est abonné plus ou moins consciemment à une forme verbale qui lui colle à la plume et le définit. Chez Flaubert, c'était l'*imparfait,* qui figeait l'action dans un passé lent, répétitif, provincial. Claude Simon, c'est le *participe présent,* la *frequentative form* des Anglais mise au goût français, de l'instant détaillé comme on fouille un tableau, un équivalent spatial de la durée. Beckett, son mode de prédilection, vérifiez, c'est l'*infinitif,* c'est-à-dire le verbe tel que les dictionnaires le piquent après usage, comme un papillon sur son bouchon.

Tâcher de faire ceci... *Veiller à ne pas faire* cela... Quand l'être beckettien recourt à l'infinitif, c'est avec l'idée de suivre ou d'accommoder une prescription médicale, de consigner une résolution de collégien velléitaire. Infinitif : le mode du pense-bête, des ordonnances, perdus au fond des poches. Il s'agit d'atténuer une douleur, de vaincre une fâcheuse habitude, d'affiner une vieille recette, une prière ancienne.

Dans tous les cas, ce verbe nu, sans pronom ni mouvement, évoque la recherche bricoleuse d'un moindre mal. Tôt ou tard, les personnages des pièces et des romans énumèrent des issues possibles, des trucs, comme le malade essaie la moins mauvaise position. A elle seule, la terminaison en *r,* programmatique et utopique, suggère l'existence cachée d'un persécuteur qui s'ingénierait à ruiner d'avance les efforts de l'agonisant, du pauvre pécheur.

J'ai entendu un enfant à qui on avait pincé le doigt en l'enfermant dans un placard, et dont on exigeait le silence pour le prix de sa libération, je l'ai entendu, ravalant sa douleur, répéter à voix basse, secouée de sanglots : *« Ne pas crier, ne pas crier »*... Ce gamin stoïque devant l'injustice majeure faisait du Beckett comme Jourdain de la prose !

L'infinitif tend vers un soulagement qui ne viendra, s'il vient, que d'un balancement, celui des mourants, des derviches, des moines tibétains. Le salut par le *va-et-vient* (titre d'une pièce de 1965 !) *Murphy* ne tient pas en place. Lucky, le toton d'*En attendant Godot,* doit tourner sur lui-même pour produire sa goulée de paroles. Le plus beau souvenir de Krapp, dans *la Dernière Bande,* c'est une femme aux yeux clos dans une barque agitée de roulis. Tant que ça bouge, que ça parle, la mort n'est pas là, on l'oublie, elle peut oublier de venir, qui sait ! Comme son nom le suggère, l'infinitif promet l'infini. C'est au corps bougeant, cet indicatif, de tenir parole. Au Père-Lachaise, imperceptiblement, Beckett – était-ce le froid des dalles ? – se dandinait...

Pourquoi mérite-t-il, après tout, sa fête aux bougies ? Parce qu'il prolonge Proust, Joyce, Kafka et Céline – allons bon, voilà les grands mots qui rappliquent... S'en méfier ! – parce qu'il fait du mystère de la parole, comme Picasso avec celui de la peinture, son unique sujet, à l'exclusion des narrations ordinaires, et sur leur modèle. Question lancinante : pourquoi trimbalons-nous, dans nos têtes et nos tripes, ces grelots sonores qui donnent du sens aux choses et les en vident, du même mouvement ? « Y songer ! », aurait *pu murmurer l'homme* au béret châtaigne, debout sur les dalles du Père Lachaise.

B. POIROT-DELPECH,
de l'Académie française.

BIBLIOGRAPHIE

De *Murphy* (1947) à *Catastrophe* (1982, réédition augmentée en 1985), toutes les œuvres de Beckett, romans, nouvelles, poèmes, théâtre, télévision et radio, ont été publiées en langue française aux Editions de Minuit. En anglais, les Editions Grove Press de New-York ont fait paraître en 1970 *The Collected Works of Samuel Beckett,* en seize volumes.

L'œuvre de Samuel Beckett a suscité un nombre déjà considérable d'études, aussi bien en France qu'à l'étranger. Voici un choix de textes critiques en langue française :

– André Marissel : *Samuel Beckett* (Editions universitaires ; 1963).
– Ouvrage collectif : *Samuel Beckett : Configuration critique ; Les Lettres modernes* nº 100 (Minard, 1964).
– Pierre Mélèse : *Samuel Beckett* (Seghers, 1966).
– Ludovic Janvier : *Pour Samuel Beckett* (Minuit, 1966) et *Beckett par lui-même* (Seuil, 1969).
– Jean Onimus : *Beckett devant Dieu* (DDB, 1968).
– Olga Bernal : *Langage et fiction dans le roman de Beckett* (Gallimard, 1969).
– Dominique Nores : *les Critiques de notre temps et Beckett* (Garnier, 1971).
– Guy Croussy : *Samuel Beckett* (Hachette ; 1971).
– Ouvrage collectif : *Beckett,* Cahier de l'Herne dirigé par Tom Bishop et Raymond Federman (1976) ; l'essentiel de ce cahier a été récemment repris dans la collection « Biblio-Essais » du Livre de poche.
– Aldo Tagliaferri : *Beckett et la surdétermination littéraire* (Payot, 1977).
– Alfred Simon : *Beckett* (Belfond, 1983).
– Ouvrage collectif : *Samuel Beckett ;* numéro spécial de la *Revue d'esthétique* dirigé par Pierre Chabert (Privat, 1986).

Le numéro des Cahiers de l'Herne et celui de la *Revue d'esthétique* comportent d'amples bibliographies auxquelles on pourra se reporter.

MADELEINE RENAUD-WINNIE, AU BOUT DU THÉATRE

DEPUIS vingt-trois ans, Madeleine Renaud est Winnie. Depuis le soir de 1963 où Roger Blin lui remit comme clandestinement, à sa sortie de scène, dans un couloir de l'Odéon, *« une petite brochure »* qui s'appelait *Oh ! les beaux jours.* Cette pièce de Beckett, Madeleine Renaud fut la première comédienne à la jouer. Elle n'a jamais cessé de la reprendre, *de la faire connaître* dans le monde entier, au point qu'elle est devenue pour elle plus qu'un fétiche ou un symbole. Quand Madeleine Renaud parle de Beckett, c'est comme un hommage de Winnie à son créateur : la voix d'un personnage, son phrasé, passés de la scène à la vie.

D'une pochette taillée dans une enveloppe en papier kraft, elle sort une « ruine » de livre, rapiécée, recollée avec du Scotch déjà vieilli, écornée, pas déchirée, mais « réduite » à force d'usure. « *Ma brochure,* dit-elle. *Peut-être pas celle du premier jour. Mais elle est devenue ma brochure de toujours. Vous voyez, partout, c'est rayé de bleu, de rouge. Ce sont ses ratures, celles de Beckett. Parfois les miennes ou celles de Roger Blin, qui a fait la mise en scène. Ce sont des indications, des coupures. Beaucoup de choses ont été coupées par Beckett. Le texte que vous lisez si vous achetez le livre dans une librairie n'est pas celui que je joue. Ce texte-là, c'est juste pour moi. Vous voyez le nombre de modifications que nous avons faites. Vous vous rendez compte ! Ce qu'elle a été travaillée cette pièce ! Beckett lui-même m'a tout indiqué, tout fait sentir ».*

Malgré cela, avant de la rejouer, Madeleine Renaud répète son texte, encore et encore. *« Si je ne le joue pas en continu, je répète la veille de chaque représentation. C'est un besoin à la fois professionnel et intime. Beckett, il faut le répéter, toujours. Car, si, dans* Oh ! les beaux jours, *vous dites – ça peut arriver –* « quelquefois » *au lieu de* « cependant », *cela n'a plus rien à voir avec le sens véritable, ni de la phrase ni de la page tout entière. Si je me trompais, vous ne pourriez pas vous en apercevoir, mais, avec Beckett surtout, c'est très grave. »*

Madeleine Renaud et Samuel Beckett ne se voient jamais. Pas de dîners, pas de moments passés ensemble, pas de conversations. Rien depuis vingt ans. Mais ils font *« un étrange couple »,* dit-elle en riant. *« C'est une sensibilité... je me vanterais si je disais* « c'est la même », *mais c'est la même, parce que nous ressentons tellement les mêmes choses.*

Avec Beckett, Madeleine Renaud est allée *« au bout du théâtre »,* en jouant *Pas moi,* cette voix qui vient de la mort à travers une bouche éclairée. *« On est entièrement masqué. Il n'y a que la bouche très dessinée, éclairée, qui soit visible sur la scène. Je ne pourrais pas le rejouer, j'aurais trop peur, c'est terrible. Quand j'ai dû le jouer, l'actrice qui l'avait créé à Londres est venue me voir et m'a dit :* « Je vous en supplie, ayez un souffleur derrière vous. Il faut avoir un cordon de correspondance parce qu'on peut tout à coup se perdre ». *C'est ce que j'ai fait. Mais, cette bouche... c'est ce que j'ai joué de plus dur... c'est effrayant. »* Et c'est presque la fin du théâtre. *« Peut-être, mais c'est encore du théâtre, puisqu'il y a dans la salle quelqu'un qui écoute, qui comprend et qui prend. C'est ça, le théâtre. »*

Propos recueillis par
JOSYANE SAVIGNEAU.

RENCONTRES

Le Colloque international pour le quatre-vingtième anniversaire de Samuel Beckett, organisé par Tom Bishop, se tiendra au Centre Georges-Pompidou, du 25 au 28 avril. Lectures et communications de spécialistes français et étrangers alterneront durant les quatre jours de ce colloque intitulé *Beckett dans le siècle.*

Parmi les participants français, notons les noms de Pierre Chabert, Alfred Simon, Alain Robbe-Grillet, Bertrand Poirot-Delpech, Jean-Jacques Mayoux..., et pour les Anglais et les Américains : Tom Bishop, Raymond Federman, John Calder, Martin Esslin, John Fletcher...

Voici le programme des lectures qui auront lieu chaque jour dans la grande salle du centre à 18 h 30 :

Le 25 : lecture de *Nouvelles et textes pour rien,* par Michel Bouquet.

Le 26 : spectacle, *Voix de Samuel Beckett,* par Pierre Chabert.

Le 27 : lecture de *Solo,* par David Warrilow.

Le 28 : lecture de *Mal vu mal dit,* par Eléonore Hirt.

Sélection

CINÉMA

« Bianca » de Nanni Moretti

Nanni Moretti, professeur à l'école Marilyn-Monroe, promène son irréversible solitude autour de couples dont il n'accepte pas les discordances. Il rêve jusqu'au meurtre d'unions idéales... Il ne s'agit pas d'un suspense d'épouvante ni de la description clinique d'un psychopathe, mais d'une fable aigre et drôle, mais de Nanni Moretti, personnage lunaire, décalé, dont le décalage même révèle les cruelles absurdités des habitudes de vie. – C. G.

ET AUSSI : ***L'Ame sœur,*** **de Fredi Murer – aux sources de l'amour.** ***Signé Renart,*** **de Michel Soutter – tendre dérive.** ***Highlander,*** **de Russel Mulcahy – dure immortalité pour Christophe Lambert –** ***Out of Africa,*** **de Sydney Pollack – pour rêver du soleil d'Afrique.** ***Les Montagnes bleues,*** **d'Elgar Chengelaia – labyrinthe bureaucratique.**

THÉATRE

« La Dupe » aux Athévains

La dupe est une fille que sa mère, riche veuve, marie à un garçon bien sous tous rapports, c'est-à-dire, selon les critères de l'époque, un parfait macho, beauf sur les bords. La pièce a été créée en 1900, à l'Odéon, elle est de Georges Ancey, auteur naturaliste découvert par Antoine, et grand bourgeois, qui connaissait très bien ce dont il parle et se moque : la lente torture des vies étouffées par les conventions.

L'égoïsme de ses personnages est incommensurable. A l'exception de la dupe, *« une sensuelle »,* constate sa mère avec dégoût. Elle a son mari dans la peau. Il la trompe, la ruine, tandis que la sœur joue les Iago dans l'espoir de recueillir un maximum d'héritage. Georges Ancey frappe fort, dur, juste, avec la claire intention de faire rire, il n'est pas trahi par la mise en scène de René Loyon. Sur un grand escalier qui tient toute la scène, les acteurs ne sont jamais en repos. Ils ont trouvé le ton de juste sincérité. Comme ils jouent avec leur mentalité d'aujourd'hui, ils rendent leurs personnages crédibles, au-delà des signes d'époque. Daniel Martin – qui avait mis en scène un beau *Mariage,* de Gombrowicz à Gémier – est avec une vulgarité innocemment cynique l'homme entouré de femmes – Anne Durand, Catherine Oudin, Odile Roire – des harpies, des engluseuses, mais elles ne sont pas de force.

C. G.

★ Athévains, 20 h 30.

MUSIQUE

Rossini et Kagel

Dernier sommet de la saison Rossini, *la Cenerentola* fera courir les foules, mais le Théâtre musical de Paris-Châtelet a prévu large, et six soirées, les 18, 20, 23, 25, 27 et 29 avril devraient suffire à contenter tout le monde. Tout aussi exceptionnel, quoique moins à la mode, le concert consacré à Mauricio Kagel au Théâtre de la Ville le 21 avril (avec l'Ensemble intercontemporain et le Groupe vocal de France, placés sous la direction du compositeur) permettra de découvrir plusieurs œuvres récentes de la *Mitternachsstück* inspirées du Journal de Schumann et de réentendre l'émouvant *Prince Igor-Stravinsky.* On se fera ainsi une meilleure idée de l'évolution d'un créateur authentique, trop longtemps considéré comme un simple amuseur.

G. C.

ET AUSSI : « Coup d'envoi du festival », « Images de la musique française », au grand auditorium de Radio-France le 18 avril au soir et le 19, de 14 h 30, à minuit, avec cinq concerts de musique électro-acoustique présentés par l'INAGRM sous le titre : ***Espaces réels et imaginaires*** **(entrée libre), suivis du cycle Mahler par l'Orchestre national de France, dirigé par Vaclaw Neuman avec la** ***Septième symphonie,*** **le 23 avril au Théâtre des Champs-Elysées.**

JAZZ

Lee Konitz au Petit-Journal

Altiste légendaire au son éthéré et aux mélodies tendues, Lee Konitz a souvent séjourné en Europe. Il vient de ce « nonet » de Miles Davis qui, en 1949, devait donner au jazz l'une de ses naissances les plus éclatantes. Mais c'est surtout de l'école inspirée de Lennie Tristano (exigence, pureté absolue et comme détimbrée du son, phrasé) qu'il descend. En grand orchestre, en duo – avec Martial Solal, – ou en solo, Lee Konitz manifeste avec constance une personnalité dont on découvre avec d'autant plus de plaisir la profondeur qu'elle paraît plus discrète (les 22, 23 et 24 avril au Petit-Journal Montparnasse).

F. M.

ET AUSSI : ***Ray Brown, Monty Alexander*** **et** ***Herb Ellis*** **au** ***New Morning.***

DANSE

Les trompe-l'œil de Jean-Claude Gallotta

Après Ivan Vaffan, le Groupe Emile Dubois présente *les Mammames* au Théâtre de la Ville. Leur tribu remuante et bronzée réinvente les rapports humains et piège le spectateur dans un malicieux trompe-l'œil où il se perd en de multiples pistes *Mammame,* ou le vraisemblable, est un vaste poème sur le doute. *Les Louves* et *Pandora,* au contraire, sont des effets de « zoom », traitant deux épisodes amoureux selon la mythologie personnelle de Jean-Claude Gallotta. Variations sur le thème du trio où les références et les combinaisons se télescopent à grande vitesse. En complément de programme une rétrospective vidéo des films tournés par Claude Mourieras sur la compagnie sera présentée au sous-sol et dans le hall du théâtre les 18 avril (16 h-18 h) et les 19 et 20 avril (14 h-18 h). – M. M.

ET AUSSI : ***Soirée au profit de l'Ecole de danse de l'Opéra de Paris au Théâtre des Champs-Elysées,*** **organisée par la fondation franco-japonaise Masako Ohya avec la participation des lauréats du concours d'Osaka (balettomanes à vos postes), dimanche 20 avril, 20 h.**

EXPOSITIONS

Le surréalisme de Marseille à Paris

En un, il y a « La planète affolée » à Marseille, qui prend le surréalisme dans les heures sombres de la guerre et de l'exil, entre les deux expositions internationales parisiennes, celle de 1938 et celle de 1947, pour montrer en quelque trois cents œuvres et presque autant de documents la dispersion du groupe de Breton et ses ramifications de l'Amérique à l'Europe de l'Est en passant par l'Angleterre, la Belgique et la Scandinavie.

En deux s'ouvre à Beaubourg ce mercredi « Explosante fixe », une exposition consacrée à la photographie selon les surréalistes, qui, en ce domaine, ont fourni de grandes choses, plus fascinantes souvent que leur peinture.

En trois, on peut annoncer le surréalisme en Belgique, premier volet, qui réunit (également à partir de ce mercredi), galerie Isy Brachot, des œuvres d'après-guerre de Magritte, Delvaux, Mesens, Marien et quelques autres. – G. B.

ET AUSSI : ***La sculpture au dix-neuvième siècle,*** **au Grand Palais.** ***Vienne*** **(où il faut faire deux heures de queue presque à toute heure), au Centre Georges-Pompidou.** ***Les Chefs-d'œuvre de la collection du Reader's Digest,*** **au Musée Marmottan.**

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

VIENNE 1880-1938. Naissance d'un siècle. Jusqu'au 5 mai. Grande Galerie. (Les 16, 23 et 30 avril, l'exposition sera ouverte jusqu'à 2 h du matin).

CAFÉ VIENNOIS. Entrée libre. Jusqu'au 19 mai. Forum.

FRANÇOIS MORELLET. Rétrospective. BHUPEN KHAKHAR. SUDHIR PATWARDHAN. ARPITA SINGH. Jusqu'au 11 mai. Galeries contemporaines.

FERNAND LÉGER. Variations sur la lecture, 1924. Jusqu'au 21 avril. Mnam.

EXPLOSANTE FIXE. Photographie et surréalisme. Jusqu'au 15 juin. Salle d'art graphique.

TOUT NÉO TOUT BEAU. Design du matériau naissant. Jusqu'au 28 avril. **JOZE PLECNIK, architecte 1872-1957.** Jusqu'au 26 mai. CCI.

IMAGES D'AILLEURS. La photographie à la découverte du monde. Jusqu'au 2 juin. – **LIVRES QUI DÉLIVRENT.** Jusqu'au 28 avril. B.P.I.

PHOTOCOPIER N'EST PAS COPIER. Jusqu'au 30 avril. Atelier des enfants.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du général-Eisenhower (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 28 juillet.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau *(voir ci-dessus).* Entrée gratuite le 28 avril. Jusqu'au 30 juin.

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill *(voir ci-dessus).* Jusqu'au 16 juin.

HUGO PRATT. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower *(voir ci-dessus).* Jusqu'au 28 avril.

SALON DES INDÉPENDANTS. La femme corps et âme. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tous les jours, de 10 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 27 avril.

REMBRANDT. Eaux-fortes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (47-42-03-47). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40 ; jeudi jusqu'à 21 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 20 avril.

PASTELS DU XIXe SIÈCLE. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 9 juin.

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj (sauf les 1er et 18 mai), de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 juin.

AUTOCHTONES. Gautray, Contet, Gaston, Lasserre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée des enfants, 12, avenue de New-York, (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 26 avril.

STATUES DE CHAIR. Sculptures de James Pradier, 1790-1852. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; samedi : 13 F. Jusqu'au 15 mai.

NORDANAD. Peintures et sculptures contemporaines. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 25 mai.

EDOUARD BENEDICTUS. Gouaches, pochoirs, tissus, tapis, art déco. Musée des arts décoratifs *(voir ci-dessus).* Entrée : 10 F. Jusqu'au 4 mai.

LES GRAPHISTES POLONAIS. Maquettes originales et affiches. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 25 mai.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COLLECTION DU READER'S DIGEST. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 11 mai.

LAQUES CHINOIS, du linden-Museum de Stuttgart. Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 15 F ; dim. 8 F. Jusqu'au 26 mai.

LE TRAIT. Cinquantenaire de la société des peintres graveurs et lithographes indépendants. Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Sauf dim. et jours fériés, de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 mai.

LES PHOTOGRAPHES DE RODIN. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 7 juillet.

FÊTES ET THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 juillet.

COTÉ FEMMES. Musée de l'Homme, palais de Chaillot. Place du Trocadéro (45-53-70-60). Sauf mardi et jours fériés, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au printemps 1987.

LANGVIKSSAR. Un archipel suédois près de Stockholm, 1880-1920. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). Tlj, de 10 h à 17 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 8 juin.

HOGGAR. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 18 mai.

Centres culturels

LA FRANCE DE 1886. Centenaire de la bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 3 mai.

PARIS A VOL D'OISEAU, DU XVIe SIÈCLE A ROBERT CAMERON. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-85-13-78). Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.

LES SURPRISES DES MUSÉES DE L'ILE-DE-FRANCE. Tour Montparnasse, 56e étage (42-71-71-30). Tlj. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 11 mai.

RAOUL DUFY ET LA MODE. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Tlj. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 26 mai.

PARIS VU DU MÉTRO AÉRIEN. Mairie, 31, rue Péclet. T.l.j. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 11 mai.

ALICE SPRINGS. Portraits. Espace photographique de Paris, Forum des Halles (niveau – 2), entrée rue du Pont-Neuf (43-59-00-80). Sauf lundi. De 13 h à 18 h, samedi et dimanche de 11 h à 18 h (mercredi jusqu'à 22 h 30). Jusqu'au 5 mai.

MICHEL TOURLIÈRE. Tapisseries et dessins, 1945-1985. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 24 mai.

VOIES CONTEMPORAINES : De Jaeger, Madlener, Nyst. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 25 mai.

JEUNE CALIFORNIE III : Dvortcsak, Cohen, Sigmund. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 15 mai.

DESSINS CANADIENS RÉCENTS. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tlj. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 4 mai.

VIVEKA NYGRÉN. Textiles. KENNET WILLIAMSSON. Céramiques. VOILES O STOCKHOLM. Photographies des quais de Stockholm, 1840-1900. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim. de 14 h à 18 h. Du 18 avril au 27 mai.

L'ÉCOLE DE BARBIZON, un dialogue franco-néerlandais. Jusqu'au 27 avril – **GRAVEURS D'AUJOURD'HUI.** Jusqu'au 11 mai. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h.

OTTO MEYER-AMDEN, 1885-1933. Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Jusqu'au 25 mai.

DISTANCES. Œuvres des artistes des associations Espace-abstraction et App. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital (45-20-27-27). De 11 h 30 à 19 h. Jusqu'au 10 mai.

OFELIA 86. Cinq artistes romaines exposent. Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (42-22-12-78). Sauf dim., de 9 h 30 à 13 h et de 16 h à 18 h, samedi de 10 h à 13 h. Jusqu'au 30 avril.

Galeries

GASIOROWSKI Ex-Voto, KANDINSKY, BONNARD, LÉGER, MIRO, etc. Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 10 mai.

AUTOUR DE L'ARTISTE ET DE L'AMATEUR PHOTOGRAPHE. Galerie M. Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 3 mai.

TROIS JEUNES ARTISTES DES PAYS-BAS : Arms, Salentijn, Warffemius. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 23 mai.

SURRÉALISME EN BELGIQUE. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 10 juillet.

QUINZE TABLEAUX IMPORTANTS DES MAITRES FLAMANDS ET HOLLANDAIS, DES XVIe et XVIIe siècles. Galerie de Jonckheere, 21, quai Voltaire (42-61-23-14). Jusqu'au 26 mai.

GÉRARD ANEZIN. Peintures et pastels 1985-1986. Galerie Brigitte Schehadé, 44, rue des Tournelles (42-77-96-74). Jusqu'au 11 mai.

BERTHOLLE. Galerie J.-L. Roque, 9, rue du Cirque (42-25-84-80). Jusqu'au 10 mai.

JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 26 avril.

ALFRED COURMES. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 31 mai.

EUGÈNE DABIT - 1898-1936. Galerie de la Poste, 21, passage Véro-Dodat (42-36-88-60). Jusqu'au 8 mai.

CESAR DOMELA. Galerie Jacques Spiess, 4, avenue de Messine (42-56-06-41). Jusqu'au 15 juillet.

JOE DOWNING. Le registre. Galerie Jaquester, 65, rue Rambuteau (45-08-51-25). Jusqu'au 17 mai.

BERNARD DUFOUR. Œuvres 1985-1986. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Avril-mai.

LARS ENGLUND. Sculptures. Galerie Leif Stähle, cour Delépine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 17 mai.

HREINN FRIDFINNSSON. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 24 mai.

KOJI FURUDOI. Les quatre saisons. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 17 mai.

R.E. GILLET. Les mutants. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 16 mai.

SPEEDY GRAPHITO. L'atelier de l'artiste. Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 10 mai.

BERNARD HEIDSIECK. Canal Street. Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 30 avril.

HORST JANSSEN. Pastels, aquarelles, dessins. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 31 mai.

CARLOS KUSNIR. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63).

JEAN-FRANÇOIS LACALMONTIE. Peintures récentes. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 3 mai.

LANIGAN-SCHMIDT. Givrures d'icônes. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 10 mai.

PATRICK LANNEAU. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine (43-26-25-35). Jusqu'au 17 mai.

LUIS LEMOS. Peintures. Galerie Charles-Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 3 mai.

ALAIN LEMOSSE. Galerie Baudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 31 mai.

RICHARD LONG. Œuvres récentes. Galerie Crousel-Hussenot, 5 *bis,* rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 13 mai.

PIERRE MABILLE. Séjours de nuits. Galerie Georges-Lavroy, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 20 mai.

MAGGIANI. Peintures. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 24 mai.

MASSON. Mythes et chimères. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 30 avril. – **Œuvres sur papier.** Galerie Louise-Leiris, 47, rue de Monceau (45-63-28-85). Jusqu'au 17 mai.

ED MOSES. Galerie Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 17 mai.

BRUCE NAUMAN. Œuvres sur papier. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Jusqu'au 10 mai.

ED PASCHKE. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 31 mai.

POMMEREULLE. Passant luisant. Christian Cheneau Galerie, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Du 18 avril au 31 mai.

ANTONIO RECALCATI. Third Street at Sixth Avenue. Didier Imbert Fine Art, 16, rue Murillo (47-66-01-31). Jusqu'au 3 mai.

ANTOINE REVAY. Peintures. Galerie G, 19, rue de l'Abbé-Grégoire (45-48-10-22). Jusqu'au 30 mai.

JEAN-MICHEL SANEJOUAND. Peintures 1983-1986. Espace Claudine Bréguet, 10, passage Turquetil (43-79-14-43). Jusqu'au 17 mai.

JOEL SHAPIRO. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 3 mai.

SANDRO SOMARE. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19).

NICOLAS TREATT. Rythmes en gris. Photographies. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Juisqu'au 24 mai.

WERNER TUBKE. Aquarelles et dessins. Galerie C. Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 3 mai.

ANDY WARHOL. 10 Statues of Liberty 1986. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 30 mai.

ROBERT ZAKANITCH. Galerie Daniel Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 3 mai.

En région parisienne

CORBEIL-ESSONNES. Francis Wilson. CAC Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Sauf lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30. Dim., de 16 h à 19 h. Jusqu'au 5 mai.

JOUY-EN-JOSAS. Raymond Hains – Sur les murs – L'art fan. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 mai.

NEMOURS. 1000 ans av. J.-C. en Europe « barbare ». Musée de la préhistoire, avenue de Stalingrad (64-28-40-37). Sauf mer., de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 30 septembre.

NEUILLY-SUR-SEINE. Portraits et autoportraits. Peintres et écrivains, collection Gérald Schurr. CC. Arturo Lopez, 12, rue du Centre (47-47-86-84). Sauf mardi, de 14 h 30 à 17 h. Jusqu'au 5 mai.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Premiers paysans de la France méditerranéenne. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 mai.

VILLEJUIF. Le temps du regard 1986. Hôpital Paul-Brousse. Jusqu'au 15 mai.

En province

AMIENS. Alberto Burri. Maison de la culture, place Léon-Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 13 juillet.

ANGOULÊME. Daniel Resal, Jan Voss. Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte. Jusqu'au 3 mai.

ANTIBES. Anna Eva Bergman. Musée Picasso, château Grimaldi (93-33-67-67). Jusqu'au 9 juin.

ARRAS. Alfred Manessier. Centre Noroit 6/9, rue des Capucins (21-71-30-12). Jusqu'au 19 mai.

AUBUSSON. Thomas Gleb. Musée départemental de la tapisserie. Avenue des Lissiers (55-66-33-06). Jusqu'au 15 juin.

BEAUVAIS. Trompe-l'œil, du XVIIe siècle à nos jours. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 avril.

BESANÇON. Amédée Ozenfant, 1886-1966. Musée des beaux-arts et d'archéologie, 1, place de la Révolution (81-81-44-47). Jusqu'au 30 avril.

BIOT. G. Braque. Musée national F.-Léger (93-33-42-20). Jusqu'au 29 juin.

BORDEAUX. Richard Artschwager, œuvres de 1962 à 1985 – Enzo Cucchi, œuvres de 1985. CAPC, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 27 avril.

CHAMBÉRY. Trans-avant-garde italienne (Chia, Cucchi, Clemente, Paladino, De Maria). Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (79-33-44-48). Jusqu'au 12 mai.

DIJON. Dessins hollandais et flamands du Cabinet des estampes de l'université de Leyde. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 26 mai.

DOLE. Roland Gaubert ou la peinture gourmande. Musée, 85, rue des Arènes (84-72-27-72). Jusqu'au 25 mai.

DUNKERQUE. Kim Hamisky. Sculptures/Arickx. Pastels/Revay. Peintures. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). Jusqu'au 6 mai.

FONTEVRAUD. Gérard Gasiorowski : GXXS/Stances. Abbaye (41-51-79-30). Jusqu'au 9 juin.

GRENOBLE. Giuseppe Penone. Musée de peinture. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 9 juin.

MACON. Anselmo, Fabro, Merz. Ecole régionale des beaux-arts. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 10 mai.

MARSEILLE. Jean-Michel Alberola : de tous les saints. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 20 mai. – **La planète affolée. Surréalisme, dispersion et influences, 1938-1947.** Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 30 juin.

MONTAUBAN. Non-figuratifs du Midi. Hommage à Atlan. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 20 mai.

NANTES. Inauguration des grandes galeries : Primitifs italiens et œuvres monumentales du XIXe siècle. – Atlan : première période, 1940-1954. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 31 mai. – **Les cantiques spirituels de Saint-Jean de la Croix : tapisseries d'A. Manessier.** Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 18 mai.

NICE. Peindre/photographier : Annette Messager, Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11) – **Christian Boltanski.** Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24) – **Manuel Casimiro.** Musée des beaux-arts Jules-Cheret, 33, avenue des Baumettes (93-44-50-72) – **Robert Rauschenberg/Louis James.** Enac, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 11 mai.

PONT-AVEN. Maxime Maufra. Du dessin à la gravure. Musée. Jusqu'au 23 juin.

RENNES. Nicolas de Staël. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 29 avril.

SAINT-ÉTIENNE. Denis Laget. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (77-33-04-85). Jusqu'au 28 avril.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Peintres illustrateurs du XXe siècle. Aimé Maeght bibliophile. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 4 mai.

– **SAINT-QUENTIN. Le livre dans tous ces états.** Musée Antoine Lecuyer, 28, rue A.-Lecuyer (23-62-39-71). Jusqu'au 12 mai.

TOULON. Elisabeth Ballet/Stéphane Bracotnier. Musée, 113, boulevard Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 mai.

VALENCE. En compagnie de Michel Butor. Musée, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 28 avril.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Anne Flaten Pixley. Dessins et travaux sur papier. Musée d'art moderne, allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 1er juin.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES AMOUREUX DE MOLIÈRE, Athénée (47-42-67-27), 20 h 30 (16).

FRAGMENTS LUNAIRES, Petit Athénée (47-42-67-27), 20 h 30 (16).

ARLEQUIN, SERVITEUR DE DEUX MAITRES, Cité, grande salle (45-89-38-69), 20 h 30 (16).

CHRYSIS, Comédie italienne (43-21-22-22), 20 h 30 (16).

AU BOUT DU COULOIR, château de Vincennes (43-65-63-63), 20 h30 (16).

MARY CONTRE MARY, Arcane (43-38-19-70), 21 h (17).

TANGO VIENNOIS, Champigny, salle Albert-Thomas (48-80-90-90), 21 h (18).

SOMBRE PRINTEMPS, Théâtre du Principe (48-07-19-15), 19 h (21).

LES BAIGNEUSES DE CALIFORNIE, Petit-Odéon (43-25-70-32), 18 h 30 (22).

TANT QUE VIVRAY, Guichet Montparnasse (43-27-88-61), 19 h (22).

GASTON H, Guichet Montparnasse (43-27-88-61), 21 h (22).

MAX ET COCA-COLA, Petit Montparnasse (43-22-77-74), 21 h (22).

HORS PARIS

REIMS — Ghetto, de Joshua Sobol, par Daniel Benoin, avec la Comédie de Saint-Etienne. Du 16 au 29 avril au Centre dramatique (26-85-61-69), puis du 9 au 21 mai à la Maison des arts de Créteil, et du 5 au 9 juin à Saint-Etienne.

BESANÇON — Le Baladin du monde occidental, par le Centre dramatique de Franche-Comté (81-88-55-11), du 18 au 30 avril, parc du Casino.

PETIT-QUEVILLY — Le Taureau blanc, de Claude Soloy, d'après Voltaire, au Théâtre Maxime-Gorki (35-72-67-55), du 18 au 23 avril.

AVIGNON — Le Bal des rescapés, d'André Benedetto, au Théâtre des Carmes (90-82-20-47), du 17 au 19 et du 24 au 26 avril.

RENCONTRES THÉATRALES CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16) 21 h ; le 16 : la Dernière Bande/pas moi ; les 18, 19 : The Show Must Go On ; le 20 à 15 h, le 21 : la Conférence des oiseaux.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), vend., 20 h 30 : dim., 15 h : Salomé. Danse : merc., 20 h 30 ; sam. 14 h 30 + 20 h 30 ; jeu. mar. à 19 h 30 : Soirée M. Béjart.

SALLE FAVART (42-96-06-11), *relâche*.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam., dim. à 20 h 30 : le Menteur ; jeu., mar. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; ven., lun. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : la Tragédie de Macbeth.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : sam. 15 h et 18 h 30 : la Tragique Histoire de Macbeth ; lun. à 20 h 30 : Récitations-conversations (poésie : Ch. Dobzynski) Théâtre Gémier : (lun.) 20 h 30, dim. 15 h : Arlequin poli par l'amour, de Marivaux, la Tête noire, de Lesage.

ODÉON (43-25-70-32), (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h : Question de géographie, de J. Berger et N. Bielski.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), mar. à 18 h 30 : les Baigneuses de Californie, de J.-J. Varoujean.

TEP (43-64-80-80), (lun.) mer., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; jeu à 19 h ; dim. à 15 h : Portrait de famille ; Cinéma : sam. à 14 h 30 ; dim. à 20 h : Madame porte la culotte, de G. Cukor (vo) ; + un deuxième *film*.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.). Débats/rencontres : mer. à 18 h, Education et culture : à la recherche d'une réponse technologique ; à 21 h : L'amour ; jeu. à 18 h, Internationalisme, multinationalisme et identité ; à 18 h 30, Puissance des masses et genèse des despotismes ; Colloque national « L'enfant et la poésie » : ven. à 20 h, Poésie et chansons ; sam. à 10 h 30, la poésie dans l'éducation aujourd'hui ; 11 h, situation de la poésie contemporaine ; 14 h 30, la poésie contemporaine et l'enfant ; 16 h, Comptes rendus d'expérience ; 20 h, la poésie et ses publics ; dim. à 10 h 30, La création et l'enfant ; La poésie et les images ; 11 h, témoignages de deux poètes : J. Tardieu et J. Valotton ; lun. à 18 h 30, Turbulence cinématographique dans les années 20 ; 21 h, Judaïsme et modernité viennoise ; Cinéma-vidéo : vidéo-information à 13 h, L'œil entend, l'oreille voit, réal. BBC ; à 16 h, Un village inspiré : Saint-Paul-de-Vence, de D. Rimbault ; Figuration libre, de P. Van de Walle ; à 19 h, Que sont mes camarades devenus ?, de S. Avékidian et J. Kebadian ; Vidéo-musique : à 13 h, La musique : de Glinka à Chostakovitch ; à 16 h, Les troubadours du métro, de S. Blandeau, F. Clément ; à 19 h, Cendrillon, de Rossini ; Vienne et le cinéma 1911-1938 (mar.) : 14 h 30 (pour la programmation détaillée, téléphoner Salle Garance au 42-78-37-29) ; Le cinéma italien 1905-1945 : (salle Garance) : 17 h 30, mer. : L'Odissea, de F. Bertolini et A. Padovan ; Il poverello di Assisi, de E. Guazzoni ; Histoire d'un Pierrot, de B. Negroni ; jeu : Voglio tradire mio marito, de M. Camerini ; ven. 17 h 30, Il grande appello, de M. Camerini ; sam. Il grandi magazzini, de M. Camerini ; dim, I promessi sposi, de M. Camerini ; lun. Luciano Serra pilota, de G. Alessandrini ; Cinéma yougoslave (mar.) à 20 h 30, (Tél. pour la programmation à la Salle Garance : 42-78-37-29) ; Concert/Spectacles concerts : mer. à 18 h 30, les lieder 4 (Schœnberg ; Zemlinsky ; Maeterlinck) ; 20 h 30, Cours d'analyse musicale (Berio ; Donatoni, Nono) ; lun. à 20 h 30, Kapel : voix et Ensemble ; Danse : mer., jeu., ven., sam. à 20 h 30 ; dim. à 16 h, La route de Louvie-Juzon, chorégraphie de A. Degroat ; Théâtre : ven., sam., dim à 18 h 30 : Mademoiselle Else, d'A. Schnitzler.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), ven. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Saison Rossini : la Cenerentola : Concert : lun. à 18 h 30 : Ch. Eda-Pierre, J.-E. Bavouzet, orch. du Conservatoire de Paris, J.-S. Bereau (Beethoven ; Mozart) ; mar. à 20 h 30 : L. Sinfonietta, A. Pay, N. Jenkins (Rossini ; Britten ; Elgar...).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : (dim., lun.), 20 h 45 : Groupe Emile Dubois : lun., à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain ; de mer. à sam. 18 h 30 : Nana Caymmi (Brésil).

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), (lun.) 20 h 30, jeu. 19 h 30, dim. 16 h : Bejazet.

Le music-hall

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Bex et Jouvelet (dern. le 19).

BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : Bill Baxter.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22), 20 h 30, le 16 : M. Musseau ; le 22 : B. Rollin.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CITHEA (43-57-99-26), mer. à 20 h : A. Tome ; jeu, ven., sam. à 20 h 30 : Solo Mio.

DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30, le 16 : C. Vander ; le 17 ; C. Vence ; les 18 et 19 : Toto Bissainthe ; les 21 et 22 : Tchouk Tchouk Nougah.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 17 à 15 h : P. Sevran.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), les 16, 17, 18, 19 20, à 20 h 30 : Camping sauvage.

LA MOUETTE RIEUSE (43-71-20-85), le 18, à 20 h 30 : S. Evans.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), 20 h : L. Lesha.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-36-87-88), le 22 à 20 h 30 : Moustaki.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), les 16, 17, 18 et 19 à 20 h 30, le 20 à 18 h : les Langas et les Manganiars.

OLYMPIA (47-42-25-49), les 16, 17, 18 et 19 à 20 h 30, le 20 à 17 h : A. Sylvestre ; le 19 à 15 h : Adrienne ; le 21 à 20 h 30 : J.-P. Poletti ; le 23 à 20 h 30 : L. Chedid.

PALAIS DES GLACES (43-73-48-78) (D. soir, L.), 22 h 30, dim. 17 h 30 : Speedy Banana.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), mar. et ven. 15 h, sam. 14 h 15, 17 h 30, 21 h, dim 14 h 15, 17 h 30 : Holyday On Ice.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : F. Marten, J. Dulac.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D. L.), 22 h : Claude Maurane.

RANELAGH (46-47-55-09), les 16 et 17 à 20 h 30 : Moustaki.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86), sam., dim., lun. à 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda.

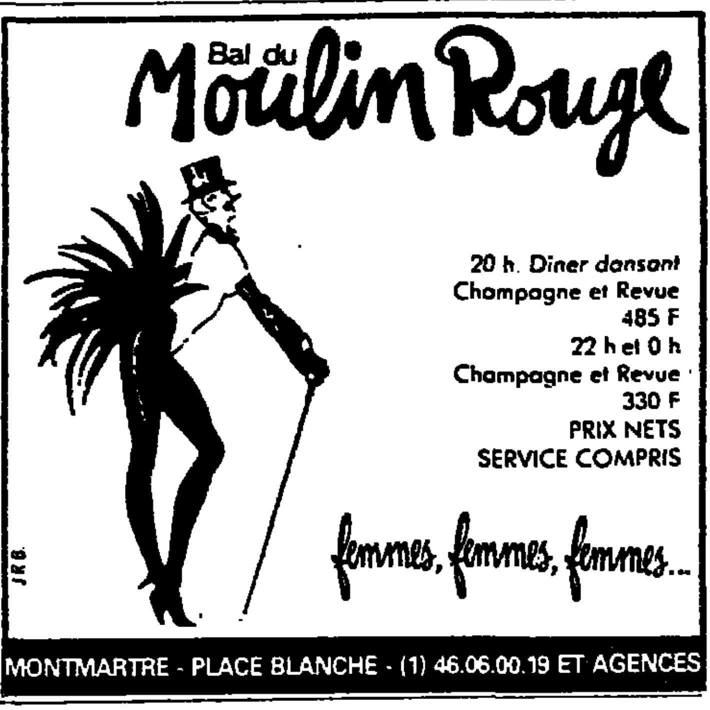
TH. D'EDGAR (43-20-85-11), 20 h 15 : P. Salvadori.

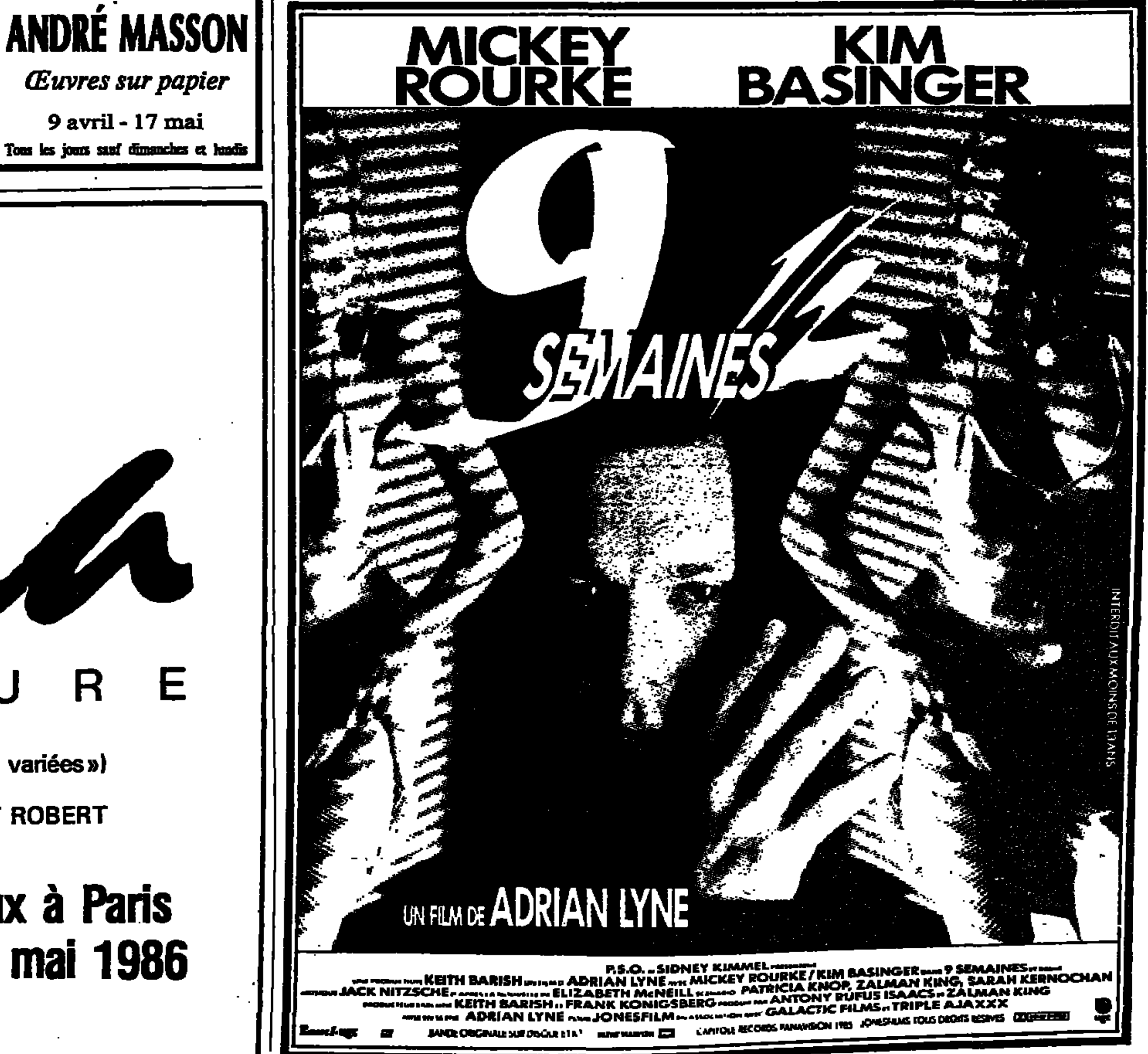
TH. DE LA PLAINE (42-50-15-65), le 21 à 20 h 30 : Moustaki.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del centenario (dern. le 19).

UNESCO (45-77-16-10), le 20 à 17 h : Escola de musica y dandes tradicionales de Mallorca.









THEATRE

Les autres salles

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), 21 h : Waiting for Godot (dern. le 19).

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : la Dupe.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 18 h : Miss Tootlie-Dootlie.

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Sexe faible.

ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53), ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : l'Amour en visites.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Hot House.

ATHÉNÉE LOUIS-JOUVET (47-42-67-27), Salle L.-Jouvet, mer., jeu., ven., sam. 20 h 30, mar. 19 h : les Amoureux de Molière ; Salle Ch.-Bérard, mer., jeu., ven., sam. 20 h 30, Mar. 18 h 30 : Fragments lunaires.

AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE DU XIIe (45-86-84-15), les 18, 19 à 20 h 30 ; le 20 à 15 h : A quoi rêvent les jeunes filles.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), mer., jeu., ven. 20 h : le Mahabharata. Dim., 13 h : Cycle entier.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), (mer., D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Cassandre (dern. le 20).

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 20 h, dim. 16 h : Riffifoin dans les labours ; mer. 22 h, dim., lun. 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil, (43-74-24-08), jeu., ven., sam. 18 h 30 ; dim. 13 h : l'Histoire terrible mais inachevée de N. Sihanouk, roi du Cambodge ; Epée de Bois (48-08-39-74), mer., jeu., ven., sam. 20 h 45 : Paradoxe sur le comédien.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Galerie (D., L.), 20 h 30 : Antoine et Cléopâtre ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre (D., L., Mar), 20 h 30 : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte (à partir du 20) : 22 h, dim. 17 h : Intervioure.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chrysis.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 20 h, dim. 16 h : les Bonnes ; jeu., ven., sam. à 22 h 15 : les Voisins.

DIX HEURES (46-06-07-48), (sam., dim.), 18 h : Sentiments cruels ; (D.), 20 h 30, sam. 17 h 30 : la Femme assise ; (D.), 22 h : l'Homme de parenthèse.

DIX-HUIT-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim. 16 h : l'Avion dans la tête.

EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESPACE CARDIN (42-66-17-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : Class Enemy.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : la Stratégie des papillons.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30, mer., sam., dim., 15 h 30 : Camping sauvage.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, sam. et dim. 17 h : Histoires québécoises ; 21 h, sam., dim. 15 h : Il était une fois... un cheval magique.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 20 h 30, sam., 16 h 30 : les Vieilles Dames (dern. le 19).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h 30 : Pourquoi pas Courteline ? ; 21 h : Chrysalide.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), mer. 18 h 30 ; jeu., ven., mar. 21 h : Chambres.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (L.) : I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise ; II. jeu., sam., mar. 19 h : Pardon M. Prévert : 21 h 45 : le Complexe de Starsky ; (D., L.), 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg ; Petite salle : 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, dim., 15 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 20 h 15 : Haute surveillance.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier ; 18 h 30 : Compagnie.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

RENCONTRES, le 21 à 20 h 30 ; le 22 à 14 h 30 : Concerto pour quatre auteurs.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h : Ma'Dea. II. (D., L.), 21 h 15, dim. 17 h : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h, sam. 18 h et 21 h : Mimie en quête d'hauteur.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D) 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I : (dim., lun., mar.), 20 h 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie ; 22 h 15, mer., jeu., ven., mar., sam. 18 h, dim. 19 h : Théâtre de chambre de J. Tardieu ; sam. 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; II : sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun. mar. 20 h 30 : Huis clos ; mer, jeu, ven, sam. 20 h 30 : les Chaises.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., 20 h 30 : Astro Follies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim, 15 h : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. — II. (D., L.), 18 h 30 : Rainer Maria Rilke ; les 16, 17, 18, 19 à 20 h 30 : Retour à Florence ; le 22 à 20 h 30 : Hommage à Beckett.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47) mer., jeu., sam., 21 h : Les carottes sont cuites (dern. le 19).

THEATRE 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : Travelling Bordeaux (dern. le 19).

THEATRE 13 (45-88-16-30) (L.), 21 h, mat. dim. 15 h : Une petite douleur.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 20 h 30 : Ariane ou l'âge d'or.

VALHUBERT-THEATRE (45-84-30-60) (J., D. soir), 21 h, dim. 15 h : Un pied dans le cirque.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

DEUX ANES (46-06-10-26) (Mer.) 21 h, dim. 15 h 30 : la France au clair de l'urne.

Opérettes
Comédies musicales

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer. 14 h 30, ven. 20 h 30, sam. 14 h 30 et 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes.

La danse

(voir salles subventionnées)

ESPACE MARAIS (47-71-10-19) (D., L.), 21 h : Danza Teatro de Argentina.

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14) (D.soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Trahison.



THEATRE

En région parisienne

ARCUEIL, Salle Jean-Vilar, (45-47-53-02), le 19 à 21 h : Johnny Griffin et Maurice Vander Trio.

AUBERVILLIERS, *Théâtre de la Commune* (48-33-16-16), mer. à 20 h 30 : la Nuit de Madame Lucienne ; ven., sam., *mar., à 20 h 30 et dim. 16 h 30 : la* Femme assise.

BAGNOLET, ATEM (43-64-77-18), jeu., ven., sam., à 21 h et dim. 17 h : Conversations.

BEZONS, Théâtre P. Eluard (39-81-17-72), le 18 à 21 h : Cuarteto Cedron.

BOBIGNY, MC (48-31-11-45) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h 30 : Othello.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 (D. soir, L.) + *D., 15 h 30 : Lady Day. C.C. (46-84-*77-43), le 17 à 20 h 30 : Musique des gardiens de la paix, dir. C. Pichaureau (Wagner, Tchaïkovski, Gershwin...).

LE BOURGET, Club rue Guynemer (48-38-44-85), le 19 à 21 h : Kilimandjaro Blues et Paul Cooper Blues Band.

CERGY, Théâtre Quatre-Vingt-Quinze (40-38-11-99), les 21 et 22 à 21 h : la Baie de Naples.

CHAMPIGNY, TBM (48-80-90-90), 21 h (D. soir), dim., *15 h* : Tango viennois.

CHANTILLY, Château (44-58-29-90), le 19 à 17 h : Quintette Jolivet (Mozart, Schumann, Liszt...)

CHATILLON, Eglise Notre-Dame du Calvaire (46-57-22-11), le 17 à 21 h : Chorales de Châtillon et Rueil-Malmaison (Fauré).

CHELLES, *CRAOC* (64-21-20-36), le 17 à 21 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Venzago (Bach, Mozart, Vivaldi).

CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (46-81-44-15), les 16 et 17 à 20 h 30 : Buri Herscher. Aline Ribière ; le 19 à 20 h 30 : Six cylindres en V ; le 20 à *17 h : Sylvin Marc Band.*

CLICHY-LA GARENNE, Théâtre Rutebeuf (47-39-28-58), le 17 à 21 h : Raoul Petite ; les 19 et 22 à 21 h et le 20 à *15 h* : la Grande Vie ; le 18 à 21 h : Duo Picavet (Mozart, Brahms, Chopin...).

LA COURNEUVE, C. C. Houdremont (48-38-92-60), le 19 à 21 h : Orchestre *de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier* (Mendelssohn, Brahms, Schubert).

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-90-50), 20 h 30 (L., J., D. soir), dim. 15 h 30 : Amphitryon ; les 18, 19 et 22 à 20 h 30 et le 20 à 15 h 30 : Neige et Sables.

EVRY, CAC (60-79-10-00), le 18 à 20 h 30 : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier, P. Fontanarosa et J. Mercier (Mendelssohn, Schubert, Brahms).

FONTENAY-AUX-ROSES, Théâtre des Sources (46-61-30-03), le 22 à 20 h 30 : *Les solistes de Sofia, dir. E. Tabakov* et K. Atanassov (Bartok, Rossini, Tabakov...).

GARCHES, Centre culturel *municipal* (47-41-39-32), le 17 à 21 h : Charlelie Couture.

GENNEVILLIERS, Salle H.-Colle (47-93-26-30), 20 h 30 (L., D. soir), dim., *17 h : Aden-Arabie.*

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (46-45-47-77), le 19 à 20 h 45 et le 20 à 14 h 45 : Orphée aux enfers.

LES ULIS, CCM J. Prévert (69-07-61-06), le 19 à 21 h : Charlelie Couture.

LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 17, à 21 h : les Oiseaux.

LONGJUMEAU, CRAIF (69-09-40-77), le 18 à 21 h : On m'appelle Emilie. Auditorium *91, le 22 à 20 h 30 : Orchestre de* l'Académie musicale de cordes de l'Ile-de-France, dir. R. P. Chouteau (Britten, Schoenberg, Mahler).

MAISONS-ALFORT, Théâtre C. Debussy (46-86-87-37), le 18 à 20 h 45 : Golden Gate Quartet.

MONTREUIL-SOUS-BOIS, Salle Berthelot (48-58-65-33), le 18 à 20 h 30 : les Autres.

LES MUREAUX, église Saint-Pierre-Saint-Paul (34-74-21-83), le 20 à 17 h : Ensemble instrumental J. W. Audoli (Mozart, Tchaïkovski).

*NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-*18-81) les 16, 17, 18 et 19 à 20 h 30 et le 20 à 17 h : la Ville.

NEUILLY, Auditorium Debussy-Ravel (47-47-56-50), le 22 à 20 h 30 : Trio Pasquier (Ravel, Roussel, Jolivet...). Théâtre (47-45-75-80), à 14 h 30, les 16, 17 et 18 : le Médecin malgré lui ; les 21 et 22 : les Fourberies de Scapin.

ORSAY, salle Tati (69-28-70-33), le 19 à 21 h : Station Jazz et Triole Quartet.

RIS-ORANGIS, MJC (69-43-24-28), le 16 à 20 h 30 : les Croqueuses de diamants ; le 17 à 20 h 30 : On m'appelle Emilie.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (42-43-17-17), 20 h 30 (J., D. soir), dim., 16 h : Roméo et Juliette.

SAINT-MAUR, Auditorium (45-69-09-67), le 19 à 20 h 30 : J. V. Klavins (Schubert).

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), le 22 à 21 h : Superdiamono.

SAVIGNY-LE-TEMPLE, Maison pour tous (60-63-28-24), le 19 à 21 h : A. Lagoya.

SCEAUX, les Gémeaux (46-60-05-64), le *18 à 22 h 30 : Five O'Clock.*

SURESNES, Théâtre J. Vilar (47-72-38-80), le 18 à 21 h : M. Legrand.

TREMBLAY-LÈS-GONESSE, MJC (48-61-09-85), le 19 à 20 h 30 : R. Didier.

*VALLÉE DE L'YERRES, CEC (69-48-*34-34), le Gymnase, le 22 à 21 h : R. Devos.

VERSAILLES, Théâtre Montansier (39-50-13-42), à 21 h, le 22 : Orchestre de l'Ile-de-France, P. Fontanarosa (Mendelssohn, Brahms, Schubert) ; les 18 et 19 : le Dieu poudroyé.

VILLE-D'AVRAY, le 20 à 21 h : M. Solal.

VILLEJUIF, Théâtre R. Rolland (47-26-15-02), les 16, 17 et 18 à 20 h 30 : Adam et Eve ; le 20 à 15 h : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier (Mendelssohn, Brahms, Schubert).

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, CC (43-89-70-70), le 18 à 21 h : Big Band *J. L. Longnon.*

VILLEPREUX, Théâtre (30-56-23-20), le 18 à 21 h : Capriccio.

VINCENNES, Théâtre D. Sorano (43-74-81-16), à 20 h 30, dim. 18 (D. soir, S., M.) : Anne Boleyn. Château (43-65-63-63), du mer. au sam. à 20 h 30 ; dim. à 16 h : Au bout du couloir.

VITRY-SUR-SEINE, CAC (46-82-84-90), le 19 à 21 h et le 20 à 17 h : les Corps électriques.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 16 AVRIL

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Chœurs et orchestre de l'Opéra national de Sofia, dir. R. Raytchev (*Prokofiev*).

Gaveau, 20 h 30 : M. Lympani (Ravel, Debussy, Rachmaninoff).

Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : S. Bychkov (Beethoven, Bruch, Chostakovitch).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : P. Bensusan.

La Table Verte, 22 h : Trio d'argent (Mozart, Beethoven, Morley...).

Café de la danse, 20 h 30 : M. Musseau.

FIAP, 20 h 30 : F. Menguy (Beethoven, Chopin, Liszt).

Temple de l'étoile, 20 h 45 : Orchestre de Fontainebleau, dir. Merle-Portales (Mozart, Haydn).

JEUDI 17 AVRIL

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 16.

Th. *14-J-M Serreau, 20 h 45 : Travelling* Bordeaux.

La Table Verte, 22 h : voir le 16.

Institut polonais, 20 h 30 : E. Chojnacka (Moniuszko, Szymanowski, Chopin...)

Eglise des Billettes, 20 h 30 : T. Ramos.

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Dumay.

Salle Cortot, 20 h 30 : Ch. Bean, Th. Pecou (Beethovien, Brahms, Debussy...).

Assas, Grand Amphithéâtre, 20 h 30 : *Orchestre des universites Paris-Jussieu,* dir. D. Hassan (Mozart, Dvorak).

Eglise Saint-Médard, 20 h 30 : Ensemble instrumental Trevise (*Mozart, Lotti,* Schutz).

Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : Musica Latina Experimental.

Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 20 h 45 : Orchestre de l'Ecole nationale de Musique de Meudon, dir. Ch. Gouinguene (Fauré, Schubert).

VENDREDI 18 AVRIL

Gaveau, 20 h 30 : O. Gardon (Moussorgski, *Liszt*).

La Table verte, 22 h : voir le 16.

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : T. Skladal, B. Czuberka (Herberiga, Auger du Breuil, Schubert...).

Eglise St-Germain l'Auxerrois, 20 h 45 : Orchestre et chœur Orphée, dir. F. Vellard (Mozart).

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Acousmonium, dir. F. Bayle, I. Malec (Risset, Malec).

Maison de l'Amérique latine, 20 h 30 : voir le 17.

SAMEDI 19 AVRIL

Centre Bösendorfer, 19 h : F. Choveaux (Schumann, Villa-Lobos).

La Table verte, 22 h : voir le 16.

Eglise anglicane Saint-Georges, 18 h 30 : B. Pleveni-Dugardin (Ravel, Poulenc, Puccini).

18-Théâtre, 16 h 30 : Trio Ginastera (Beethoven, *Meija, Nedeva...*).

Eglise Saint-Merry, 19 h : M-C Milan (Weber, Messian, Ravel).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Orchestre de chambre B. Calmel (Boccherini, Debussy, Bartok...)

Salle des mariages de la mairie du huitième, 20 h 30 : Quatuor Enesco.

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 45 : Orchestre baroque de l'Ile-de-France, dir. J. Frisch (Bach, Rameau).

Eglise Saint-Jean-Baptiste, 20 h 45 : voir Saint-Louis-des-Invalides, le 17.

DIMANCHE 20 AVRIL

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 17 h : Ensemble vocal F. Wickamm.

Eglise des Billettes, 10 h : M. Jezo (Buxtehude, Frescobaldi, Liszt) ; 17 h : M. Geliot, A-M Miranda (Haëndel, Purcell, Rossini...).

Eglise réformée du Saint-Esprit : Ensemble vocal Montorgueil, dir. Y. Caristan (Palestrina, Monterverdi).

Eglise Saint-Gabriel, 15 h 45 : M. Herromann, *J-M Gauffriau (Bach, Baldassare, Delerue...).*

Th. du Rond-Point, 11 h : Y. Egorov, Quatuor Orlando d'Amsterdam (Brahms).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : Y. Kerjose (Haëndel, *Widor*).

Eglise Saint-Merry, 16 h : Y. Severe, G. Torma (Rossini, Poulenc, Saint-Saëns).

Eglise Saint-Roch, 17 h : Maîtrise d'enfants, dir. L. Lesage (Ropartz, Mozart, Britten).

Eglise Saint-Pierre de Montmartre, 16 h : Orchestre de chambre D. Fanal, dir. D. Fanal, J-Cl. Mugat (Vivaldi, Cellac, Mozart).

LUNDI 21 AVRIL

Théâtre de la Cité internationale, 20 h 30 : M. Le Diezs, J-Cl. Henriot (Brahms, Ives, Schoenbert...)

Gaveau, 20 h 30 : A. Lagoya.

Athénée-Louis-Jouvet, 20 h 30 : I. Cotrubas, Th. Parakivesko.

Eglise de la Trinité, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. M. Corboz (Rossini).

FIAP, 20 h 30 : F. Beaujeannot (Bach, Schumann, Debussy).

MARDI 22 AVRIL

Eglise de la Trinité, 20 h 30 : voir le 21.

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'oratorio, dir. J-P Lore (Bach).

FIAP, 20 *h 30 : Ensemble Stringendo, dir.* J. Thorel (Purcell, Haëndel, Elgar...).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Ensemble instrumental J.-W. Audoli, G. Fumet (Bach, Fumet, Mozart).

Eglise Sainte-Clotilde, 20 h 30 : A.J. Ball (Scarlatti, Beethoven, Chopin...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : J. Maksymiuk, E. Osinska (Lutoslawski, Chopin, Mendelssohn).

Auditorium de la galerie Colbert, 12 h 30 : Ensemble C. Janequin (de Villiers, Janequin, Boni...).

C.C. suédois, 20 h 30 : Quatuor à cordes Fresk (Beethoven, Mozart, Wiren).

Sorbonne, amphi Richelieu, 20 h 45 : Chœurs et Orchestre de l'université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Haëndel).

Eglise de la Madeleine, 18 h 30 : Ensemble vocal J.-P. Lore (Mozart, Liszt).

Théâtre de la Plaine, 20 h 30 : D. Laval, Cl. Valmont (Schubert, Schumann, Fauré).

Eglise royale Notre-Dame du Val-de-Grâce, 20 h 45 : Orchestre du conservatoire Hector-Berlioz (Fauré, Vivaldi, Pergolèse).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Chœur et orchestre des solistes H. Reiner (L. Webber).

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 16 AVRIL

16 h, Carte blanche à R. Chazal : Moranbong, de J.-C. Bonnardot ; 25 ans de la semaine critique ; 19 h, Point of Order, de E. Antonio (Vostf) ; 21 h, Prima della Rivoluzione, de B. Bertolucci (Vostf).

JEUDI 17 AVRIL

16 h, Carte blanche à R. Chazal : Effi Briest, de R.-W. Fassbinder (Vostf) ; 25 ans de la semaine critique : 19 h, Quelque chose d'autre, de V. Chytilova (Vostf) ; 21 h, Une Angleterre occupée, de K. Brownlow et A. Mollo (v.o.).

VENDREDI 18 AVRIL

16 h, Carte blanche à R. Chazal : l'Honneur perdu de Katharina Blum, de V. Schloendorf ; 25 ans de la semaine critique : 19 h, Walk over, de J. Skolimowski (Vostf) ; 21 h, les Diamants de la nuit, de J. Nemec. (Vostf).

SAMEDI 19 AVRIL

Carte blanche à *R. Chazal : 15 h,* Pourquoi pas !, de C. Serreau ; 17 h, Rêve de singe, de M. Ferreri (Vostf) ; 25 ans de la semaine de la critique : 19 h 15, L'homme n'est pas un oiseau, de D. Makavejev (Vostf) ; 21 h, Non réconciliés, Seule la violence aide, de J.-M. Straub et D. Huillet ; Le père Noël a les yeux bleus, de J. Eustache.

DIMANCHE 20 AVRIL

Cycle les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Mandrin, de H. Fescourt ; 17 h, la Prison sans barreaux, de L. Moguy ; 25 ans de la semaine de la critique : 19 h, la Noire de ..., de O. Sembe (Vostf) ; 21 h, Trio, de G. Mingozzi (Vostf).

LUNDI 21 AVRIL

18 h 30, Hommage à U. Laugier (séance inaugurale réservée aux abonnés).

MARDI 22 AVRIL

16 h, le Bagnard, de W. Rozier ; 25 ans de la semaine de la critique : 19 h, l'Horizon, de J. Rouffio ; 21 h, Marie pour mémoire, de P. Garrel.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 16 AVRIL

Rétrospective W. Bros 1950-1985 : 15 h, Comédie érotique d'une nuit d'été, de W. Allen ; 17 h, Trois télégrammes, de H. Decoin ; 19 h, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986.

JEUDI 17 AVRIL

Rétrospective W. Bros 1950-1985 : 15 h, Blade Runner, de R. Scott (Vostf) ; 17 h 15, le Roi des cinglés, ou Silence, on tourne, de C. Bruckman ; 19 h, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986.

VENDREDI 18 AVRIL

Rétrospective W. Bros 1950-1985 : 15 h, Zelig, de W. Allen (Vostf) ; 17 h, Double Chance, de L. Milestone ; 19 h, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986 : 21 h, Honkytonk man, de C. Eastwood (Vostf).

SAMEDI 19 AVRIL

Rétrospective W. Bros 1950-1985 : 15 h, Cinq jours ce printemps-là, de F. Zinnemann (Vostf) ; 17 h 15 et 19 h, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986.

DIMANCHE 20 AVRIL

Rétrospective W. Bros 1950-1985 : 15 h, les Meilleurs Amis, de N. Jewison (Vostf) ; 21 h, le Monde selon Garp, de G. Roy Hill (Vostf) ; 17 h 15 et 19 h, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986.

LUNDI 21 AVRIL

Rétrospective W. Bros 1950-1985 : 15 h, J'aurai ta peau, de R.-T. Heffrron (Vostf) ; 17 h 15, Un condé, de Y. Boisset ; 19 h 15, Le cinéma d'animation et de court métrage tchécoslovaque 1946-1986.

MARDI 22 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Rialto, 19e (46-07-87-61). – *V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).*

AGNÈS DE DIEU (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

L'AME SŒUR (Suis.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : *UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).*

L'ARAIGNÉE DE SATIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

A STRANGE LOVE AFFAIR (Holl., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Olympic-Marylin, 14e (45-43-99-41).

ATOMIC CYBORG (It., v.o.) : Le City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Cigale, 18e (46-06-11-75).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Luxembourg (Hsp), 6e (46-33-97-77) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).

LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

BIRDY (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLEU COMME L'ENFER (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; City-Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BRAZIL (Brit., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.), 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONSTANCE (Néo-zéland.). (v.o.) : Studio 43 (Hsp), 9e (47-70-63-40).

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-58-00).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (43-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; *Gaumont-Convention*, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

DREAM LOVER (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).

L'ELU (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

ELENI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La géode, 19e (42-45-66-00).

ENEMY (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LES ENFANTS DU VENT (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

EXIT EXIL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : *Reflet-Logos*, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; *Publicis Matignon*, 8e (43-59-31-97).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e *(45-74-93-40)* ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e *(45-74-95-40)* ; *Montparnasse* Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

JACQUES ET NOVEMBRE (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-85).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (int. – 18 ans). V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MACARONI (It. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : *Gaumont Opéra*, 2e (47-42-60-33).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-nigérien, v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).

LES MONTAGNES BLEUES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

NATTY GANN (A., v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65), h. sp.

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – (V.f.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

RE-ANIMATOR (A., v.f.) (*) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *Paris Ciné* 10e (47-70-21-71).

REMO (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (Fr.) (*) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40).

ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Saint-Ambroise, *11e* (47-00-89-16).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

ROUGE BAISER (Fr.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

SANS ISSUE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SIGNÉ RENART (Suisse) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SILVERADO (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

SWEET DREAMS (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Elysées Lincoln*, 8e (43-59-36-14).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUKI BOUKI (Sénégalais, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-52-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 15e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

TURTLE DIARY (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

ZONE ROUGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e *(45-74-95-40)* ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

Z.6.6. (brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'ASCENSEUR (Fr.) : Hollywood-Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CELUI PAR QUI LE SCANDALE ARRIVE (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

CETTE SACRÉ VERITE (A., v.o.) Logos, 5e (43-54-42-34).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CUL DE SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-it., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.), St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DES JEUNES DISPARAISSENT (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

DRESSAGE (Fr.) (**) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Orléans, 14e (45-40-45-91).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUSSAIRE (All., v.f.) : Le club, 9e (47-70-81-47).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Reflet *Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Le Mercury,* 8e (45-62-75-90).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.f) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : *Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).*

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.f.) : Panthéon, 5e (43-80-30-11) ; v.o. : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'INVASION DES PROFANATEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e, (43-29-11-30).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NEW YORK-MIAMI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Reflet *Balzac*, 8e (45-61-10-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (43-25-78-87) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES RIPOUX (Fr.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LA ROUTE DES INDES (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 15e (45-27-77-55).

THE ROSE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

UNDERFIRE (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (hsp) (45-54-46-85) ; La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

UNE HISTOIRE IMMORTELLE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES FILMS NOUVEAUX

CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉÂTRE, film français d'Armand Safignac. Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'ATELIER, film français d'André Techiné. Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

BIANCA, film italien de Nanni Moretti. v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; *Epée de* Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Reflet *Balzac*, 8e *(45-61-10-60)* ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81). Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

DELTA FORCE film américain de Menahem Golan, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC *Convention, 15e (45-74-93-40)* ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GARDIEN *DE LA NUIT*, film français de Jean-Pierre Limosin. Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LA LOI DES SEIGNEURS, film américain de Franc Roddam. v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; City-Triomphe, 8e (45-62-45-76) V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MAINE OCÉAN, film français de *Jacques Rozier. Forum 1er (42-97-*53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MAXIE, film américain de Paul Aaron. V.o. : *Gaumont Halles, 1er* (42-07-49-70) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). *V.f. : Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont *Sud*, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*), *film américain d'Adryan Lyne.* V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-*10-30)* ; *UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). *V.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-53-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PARIS MINUIT, film français de *Frédéric Andréi*, Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, *13e* (43-31-56-86) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-25-21-21) ; *Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).*

TASIO, film espagnol de Montxo Armendariz. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Le petit écran au service du grand

Enorme. Dans tous les sens du mot. Orson Welles a revécu, l'espace d'une séquence de « Cinémas, cinémas », grâce à la persévérance d'une équipe à l'affût de documents inédits : ici, une bobine de film en noir et blanc, oubliée par Welles dans l'hôtel Ritz à Paris. Un véritable régal. Orson a transformé une pige « alimentaire » (une interview-reportage sur Gina Lollobrigida tournée pour une télévision américaine) en un *one-man-show* époustouflant. Rien n'y manque : ni chapeau noir, nœud papillon, vaste cape et gros cigare, ni la musique nostalgique du *Troisième Homme*, ni, bien sûr, l'immense talent du mégalomane génial qui détourne le film entièrement à son profit.

Voilà un des rôles éminents du petit écran : se mettre au service de son grand frère. Evidemment, il est d'abord là pour assouvir l'appétit vorace du public pour les films, surtout les grands succès, qui passent et repassent. Bon an mal an, la télévision française, toutes chaînes confondues, diffuse un millier de films. Le record absolu d'audience ? *L'Eté meurtrier* — et Isabelle Adjani ! — avec 61 % d'écoute. Mais elle doit satisfaire un autre public du septième art, friand et exigeant.

Ce sont les cinéphiles, toujours plus nombreux à suivre les émissions spécialisées. Ils progressent de « La dernière séance » et « Monsieur Cinéma » à « Etoiles et toiles », « Cinéma, cinémas », « Cinéma sans visa » (1), en attendant le grand magazine annoncé régulièrement par Henri Chapier pour la trois. Ces émissions leur apportent autre chose, et plus, que les salles de cinéma : des interviews de stars, des reportages sur le tournage des œuvres classiques, des débats... Mardi soir était exemplaire. Outre la petite merveille tournée par Orson Welles, on a eu droit à un entretien avec Stanley Donen, réalisateur de films musicaux dans les années 50, un interlude poético-érotique avec Isabelle Huppert, et un document d'amateur, tourné en 8 mm au Festival de Cannes 1963, où l'on voit les stars filmées à l'improviste, dont Alfred Hitchcock qui prend un bain de mer tout habillé. Sans oublier les courts métrages, genre de plus en plus banni des grandes salles — publicité oblige ! — qui trouvent toute leur place au petit écran. Canal Plus, par exemple, a une politique astucieuse : meubler les blancs par des courts métrages insolites.

Il ne faudrait pas que l'appétit des futures chaînes privées pour la publicité — une nécessité vitale, certes — les incite à abandonner ces magazines spécialisés ou œuvres de création, sous prétexte que leur audience est moins forte. La devise de la MGM, qui n'a jamais perdu le nord financièrement, est *Ars artis gratia* (l'Art pour l'art).

ALAIN WOODROW.

(1) Exceptionnellement, l'émission « Cinéma sans visa » prévue sur FR 3 ce mercredi 16 avril à 23 heures sera remplacé par un hommage à Simone de Beauvoir, dans le cadre de « Cinéma 16 » : *la Femme rompue.*

Mercredi 16 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

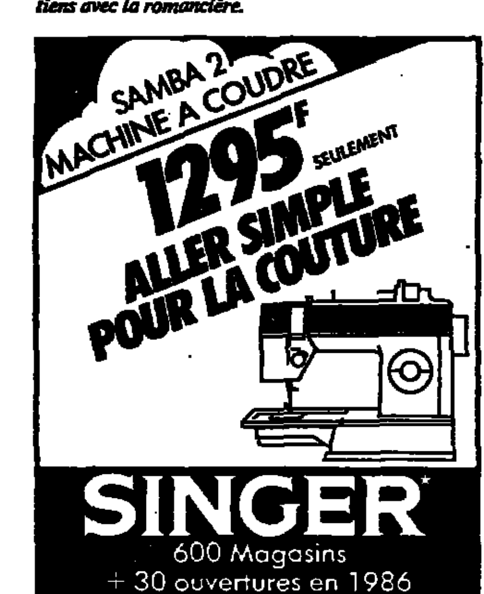
20 h 35 Série : L'ami Maupassant.
De C. Santelli, réal. J. Tréfouel. Avec C. Cloarec.
Ce deuxième téléfilm, Hautot, père et fils, *a été réalisé par Jacques Tréfouel, ancien assistant de Santelli. Sombre histoire d'un gentilhomme normand victime d'un accident de chasse, qui lègue à son fils son secret honteux : une maîtresse et son petit garçon.*

21 h 35 Document : la maison de Nanterre.
Emission de B. Martino. Deuxième partie : folie des hommes ou folie des institutions.
Ils sont sept cents ou huit cents à peupler l'hospice de la maison de Nanterre. La quasi-totalité d'entre eux sont d'anciens « hébergés ». Démunis de tout, il y a parfois vingt, trente, voire cinquante ans qu'ils ont échoué à Nanterre.. Ce document a été tourné il y a deux ans. La situation s'est beaucoup améliorée depuis.

22 h 35 Performances.
Magazine culturel de Michel Cardoze. *Invité : Jacques Rozier, réalisateur du film* Maine Océan.

23 h 5 Journal.

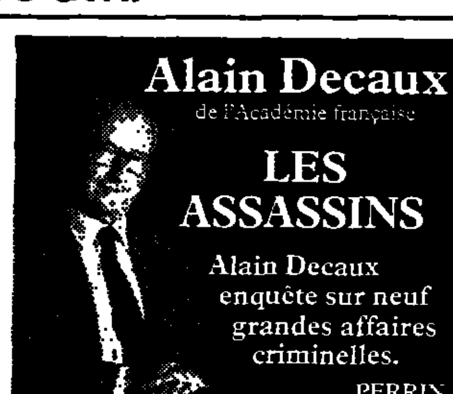
23 h 20 Hommage à Simone de Beauvoir : le Deuxième Sexe (deuxième partie).
A la suite du décès de Simone de Beauvoir, la première chaine a décidé de rediffuser la série de quatre émissions proposées par Françoise Verny, réalisées par Josée Dayan et montrées pour la première fois en 1984. Elle retracent le chemin parcouru par les femmes, mais aussi comment on « fabrique » les filles. Un document qui comporte des reportages, des enquêtes, des entretiens avec la romancière.



DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Coup de foudre dans l'Orient-Express.
De L. Gordon Clark. Avec C. Ladd, S. Wilson...
Deux jeunes femmes dans le célèbre train. L'amour frappe au wagon, et le passé resurgit.

22 h 15 Le dossier d'Alain Decaux : La grande conspiration de la Cagoule.
1937 : Quarante mille « cagoulards » n'attendent qu'un ordre pour jeter à terre l'Etat républicain. Comment l'extrême droite clandestine s'est organisée, armée, et a organisée ses contacts avec l'étranger. Un grand moment d'histoire contemporaine.



23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 La fête en France : la nuit des claps.
Emission de variétés mensuelles des régions, réal. d'Y. Barbara, présentée par M.H. Wajnberg de FR 3.

21 h 35 Thalassa.

22 h 20 Journal.

22 h 45 Ciné 16 : la Femme rompue (en hommage à Simone de Beauvoir).
En raison du décès de Simone de Beauvoir, la troisième chaîne a supprimé l'émission prévue « Cinéma sans visa », qu'elle remplace par le film réalisé par Josée Dayan, d'après le roman de Simone de Beauvoir.

0 h 20 Prélude à la nuit.

FR3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Zorro ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, Ile de Transe ; 18 h 35, BD 3 ; 18 h 40, Kamikaze impro ; 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h 5, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, L'homme au képi noir.

CANAL PLUS

21 h, Embryo, film de R. Nelson ; 22 h 45, Rugby : match du centenaire ; 0 h 15, M. Patman, film de J. Guillermin ; 2 h, Gentleman des antipodes.

LA « 5 »

20 h 30 Feuilleton : Flamingo Road (et à 23 h 30).
21 h 30 Série policière : Inspecteur Derrick. (et à 0 h 30).
22 h 30 Big Bang. le spectacle de la science et de la vie (et à 0 h 30).

TV6

14 h 6 TONIC (et à 20 h). **17 h Système 6. 19 h NRJ 6,** (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire, avec Jacques Reda ; portrait : Eugenio Montalé.
21 h 30 Semaine Liszt : mise en scène imaginaire « la Légende de sainte Elisabeth », d'après l'oratorio de Franz Liszt.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Théâtre de la Fenice, à Venise) : « le Carnaval romain » (ouverture), de Berlioz ; « Concerto pour piano et orchestre nº 2 », de Saint-Saëns ; « l'Ascension, quatre méditations symphoniques », de Messiaen ; « le Boléro », de Ravel, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Jonowski, sol. P. Rogé, piano.
23 h 5 Les soirées de France-Musique : jazz club, en direct du New Morning.

Jeudi 17 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Infovision.
Magazine d'A. Danvers, R. Pic, J. Decornoy, M. Albert et B. Laine.

21 h 45 Feuilleton : l'Australienne (5e épisode).
d'après N. Cato, adapt. C. Free, réal. P. Amenta.

22 h 55 Journal.

23 h 10 Hommage à Simone de Beauvoir : le Deuxième Sexe
Troisième partie de l'émission réalisée en 1984 par Josée Dayan et rediffusée par la chaîne en raison du décès de l'écrivain.

0 h 5 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : Ronde de nuit.
Film français de J.-C. Missiaen (1983) avec G. Lanvin, E. Mitchell, F. Arnoul, R. Pellegrin, L. Malidor.
Deux policiers, bons copains et très honnêtes, mettent les pieds dans une enquête aux implications politiques.

22 h 10 Le magazine : Planète foot.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Téléfilm : Oscar et Valentin.
De François Dupont-Midy, scénario de R. Coutteure.
Une petite histoire de ressemblance dont la seule prétention est de vouloir distraire le téléspectateur soucieux...

22 h 5 Journal.

22 h 30 François Mauriac : Bloc-notes. L'Algérie.

22 h 40 Théâtre : le Rôdeur
Pièce d'E. Corman. Mise en scène P. Goyard, décors V. Lombard. Avec J.-P. Wenzel. Enregistré au Théâtre des Ilets, à Montluçon.

23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 35, Elle, film de B. Edwards ; 22 h 40, Pulsions, film de B. de Palma ; 0 h 20, The devil in miss Jones (nº 2), film de H. Pachard ; 1 h 40, Train d'enfer, film de R. Hanin.

LA « 5 »

20 h 30 Pentathlon, jeu et variétés (et à 23 h 30).
22 h 30 Mode etc. Magazine sur la mode (et à 1 h 30).
2 h 30 Jeu : C'est beau la vie

TV6

14 h 6 Tonic (et à 20 h) ; **17 h, Système 6 ; 19 h, NRJ 6** (et à 23 h).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Une histoire ancienne », de C. Combaz. Avec G. Tréjean, J. Bouise, M. Ribowska...
21 h 30 L'actualité du livre.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'église N.D. des Victoires) : « Fugues et caprice », de Roberday ; « Trois Études », de Loret ; « Cinq Noëls de Provence », de Morançon ; « Choral et Marche », transcrits de « la Flûte enchantée », de Mozart ; « Adagio pour orgue mécanique, sonatine », de Beethoven ; « Prélude et Fugue en mi bémol majeur », de Saint-Saëns ; « Boléro », « Romance sans parole », « Sortie en si bémol majeur », de Lefébure-Wely, par Guy Morançon, orgue.
23 h Les soirées de France-Musique.

INFORMATIONS « SERVICES »

BREF

COLLOQUE

IMMIGRÉS TUNISIENS. — Les associations immigrées tunisiennes en France organisent, avec la participation de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH), un colloque de réflexion et d'étude ayant pour thème « Les immigrés tunisiens face au dilemme de l'insertion et la réinsertion », les 19 et 20 avril, à l'auditorium Marcel-Paul de la Bourse départementale du travail, place de la Libération, 93000 Bobigny.

★ **Renseignements : Jendoubi Kamel et Karkar Hassen, 57, rue de Dunkerque, 75009 Paris, tél. : 48-74-48-05.**

EDUCATION

LES INSCRIPTIONS DANS LES UNIVERSITÉS. — La procédure d'inscription dans les universités inaugurée l'année dernière est reconduite pour la rentrée prochaine. Elle se déroule en trois phases.

— Les élèves de terminale désirant s'inscrire dans une formation relevant de l'éducation nationale (université, préparation à des concours...) font connaître une liste de huit choix *avant le 30 avril.* Une fiche leur est remise pour cela dans leur établissement. Ces choix classés par ordre préférentiel doivent, en outre, préciser les établissements que les élèves souhaitent fréquenter. Un double de cette fiche est adressé au recteur d'académie par les chefs d'établissement.

Les candidats qui possèdent déjà les titres nécessaires pour s'inscrire en université sont astreints à la même procédure. Ils peuvent se procurer la fiche de choix auprès de l'administration universitaire et la transmettent eux-mêmes au recteur de l'académie dans laquelle ils ont obtenu le baccalauréat, ou, à défaut, de celle de leur domicile.

— Une fois le baccalauréat obtenu (ou l'examen ouvrant des droits identiques), les candidats s'inscrivent *avant le 10 juillet* dans l'université de leur choix.

— Si la demande d'inscription est différée, les services de l'université doivent le faire savoir au candidat *avant le 17 juillet* et lui donner un document attestant de cette situation. Les candidats disposent alors de quatre jours *(avant le 21 juillet)* pour adresser cette attestation au recteur de leur académie. Ils sont affectés par le recteur dans un établissement en fonction de leur domicile, de leur situation de famille et des choix qu'ils ont exprimés avant le 30 avril.

EXPOSITIONS

ATTENTION FRAGILE. — Trois cent soixante-dix pièces en faïence et porcelaine des dix-huitième et dix-neuvième siècles provenant de musées et de collections privées seront exposées du 25 avril au 22 juin à l'orangerie du château de Sceaux. A l'occasion de cette manifestation appelée « Cent cinquante ans de céramique », un livre retraçant l'historique des manufactures et tiré à deux mille exemplaires seulement sera publié. On peut le commander au syndicat d'initiative, 58, rue Houdan à Sceaux, en joignant un chèque de 115 F + 20 F de port (après le 20 avril, le prix sera de 145 F).

★ **Renseignements 46-61-19-03.**

« SI BELLE EN CE MIROIR... » — Bijoux sculptures, bijoux parures, bijoux gags ou gadgets, classiques ou d'avant-garde, utilisant des matériaux traditionnels ou nouveaux, des bijoux couleur du temps, c'est ce que présente jusqu'au 22 avril le Cercle des créateurs dans l'exposition « Temps et tant de bijoux », 69, quai de la Tournelle, 75005 Paris (tous les jours de 11 h à 19 h 30, le dimanche de 16 h à 19 h 30).

ÉCRIT SUR LA LAINE. — Le Musée de la tapisserie d'Aubusson présente jusqu'au 15 juin une exposition Thomas Gleb. Né en 1912 à Lodz (Pologne), seul survivant d'une famille nombreuse tuée durant la seconde guerre mondiale, ce juif polonais (de son vrai nom Yehouda Chaim Kalman) commence en 1959 l'illustration de la Genèse, les douze tribus de Jacob, etc. C'est alors qu'il adoptera la tapisserie avec une prédilection pour la couleur blanche : *« J'ai mis le jour dans la nuit »,* disait-il. Du 23 juin au 6 octobre lui succédera l'exposition « La tapisserie témoin de l'Histoire ». Une trentaine de tapisseries du quinzième au dix-huitième siècle évoqueront le Moyen Age, le règne de Clovis, Jeanne d'Arc, certains épisodes des croisades et des guerres de religion et l'*Histoire du roi,* de Gobelins, retracera les débuts du règne de Louis XIV.

★ **Renseignements : Centre culturel et artistique Jean-Lurçat, avenue des Lissiers, 23200 Aubusson. Tél. : 55-66-33-06.**

FESTIVAL

L'AVENTURE EST AUX CHAMPS-ÉLYSÉES. — Du 24 au 26 avril, plus de trente films d'aventure en tout genre seront projetés au cours du quatrième Gala de l'aventure qu'organise l'ESLSCA Aventure, association d'étudiants de l'Ecole supérieure libre de sciences commerciales appliquées. Le 25 avril seront décernés trois prix : les Caméras de l'aventure, de l'exploit et la Caméra spéciale de la presse.

★ **Cinéma UGC Ermitage, 72, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, jeudi 24, de 20 heures à 24 heures, vendredi 25, de 20 h 30 à 24 heures, samedi 26, de 14 heures à 24 heures. Renseignements ESLSCA Aventure, 1, rue Bougainville, 75007 Paris, tél. : 45-50-47-93.**

PRESSE

ÉGLISE ET NÉO-LIBÉRALISME. — L'Association française des journalistes catholiques organise une réunion-débat pour tous les journalistes professionnels sur le thème « Doctrine sociale de l'Eglise et néo-libéralisme », le jeudi 24 avril à 15 heures, salle Médicis du Sénat, Palais du Luxembourg. Sont prévues — dans l'ordre — les interventions du Père Henri Bussery, directeur du CERAS, de MM. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances du Sénat, chancelier de l'Institut, Michel Drancourt, délégué général de l'Institut de l'entreprise, Michel Barouin, PDG de la GMF et de la FNAC, Michel Guerbet, PDG de laboratoire, président de l'Union patronale de Seine-Saint-Denis, José Bidegain, directeur général adjoint de Saint-Gobain. Le débat sera présidé par M. Alain Guichard, président de l'Association française des journalistes. A l'issue des débats, une réception sera offerte par la présidence du Sénat dans la salle René-Coty.

SOLIDARITÉ

A VOTRE BON CŒUR. — Tremblements de terre, éruptions volcaniques, attentats, mais aussi chômage, troisième âge, nouveaux pauvres, handicapés, les interventions de la Croix-Rouge s'exercent dans tous les domaines pour soulager toutes les souffrances physiques, mais aussi psychologiques en France et à l'étranger. Dans le cadre de la campagne nationale qui a lieu du 21 avril au 4 mai, une quête sur la voie publique sera effectuée le dimanche 4 mai, mais l'on peut envoyer ses dons à la Croix-Rouge française, 1, place Henry-Dunant, 75008 Paris, tél. : 40-70-10-10, CCP 600 00 Y Paris.

JEUDI DIMANCHE. — Les Amis de jeudi dimanche recherchent des garçons et filles majeurs bénévoles pour encadrer des adolescents *« difficiles »* dans les camps d'été qu'ils organisent (depuis trente-cinq ans), pour les jeunes des banlieues de Lyon et de Marseille. Il faut être libre du 1er au 24 août (camping par équipes de six au bord d'une rivière du Gard, nombreuses activités).

★ **Contact : M. Camphuis, appt. 42, 180, boulevard de La Villette, 75019 Paris. Renseignements : Les Amis de jeudi dimanche, 3, montée du Petit-Versailles, 69300 Caluire, tél. : 78-08-23-83.**

PARIS EN VISITES

JEUDI 17 AVRIL

« L'Opéra et les fastes de la vie mondaine au XIXe siècle », 14 h : entrée (M.-C. Lasnier).

« Curieuses sépultures au cimetière du Montparnasse », 14 h 45 : métro Raspail (M. Banassat).

« Paris au temps de Mme de Sévigné », 14 h 35 : musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (l'Art pour tous).

« Mystérieuse civilisation de l'Islam, les secrets de la Mosquée de Paris », 14 h 30 : place du Puits-de-l'Ermite (métro Monge) (I. Hauller).

« Le musée Picasso : Picasso et la peinture du XXe siècle », 10 h 45 : 5, rue de Thorigny (M. Ragueneau).

« Les pastels du XIXe siècle », 15 heures : devant le pavillon de Flore au Louvre (Paris Passion).

« La Mosquée, histoire de l'Islam », 15 heures : (métro Solférino, sortie principale) (M. Polyer).

« Eaux de Rembrandt », 15 h 30 : Petit Palais (D. Bouchard).

« Jardins et hôtels autour de Saint-Victor », 14 h 30 : métro Jussieu, (Paris pittoresque et insolite).

« Les impressionnistes de la collection Wallace », 15 heures : musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

« L'œuvre de Ledoux » (intérieurs) 14 h 30 : rotonde de La Villette (C.-A. Messer).

« L'Hôtel de Lauzun : de la Grande Mademoiselle à Charles Baudelaire », 15 heures : métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Les appartements royaux au Louvre », 15 heures : musée porte Denon, (Paris et son histoire).

« Art russe, religion orthodoxe : la cathédrale Saint-Alexandre-Newsky », 14 h 45 : 2, rue Daru.

« Les passages Colbert et Louvois », 15 heures, square Louvois.

« Hôtels, églises et passages du faubourg St-Honoré », 14 h 30 : métro Madeleine, sortie Trois-Quartiers (G. Botteau).

« Hôtels de l'île St-Louis », 14 h 30 : sortie métro St-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

33, rue du Faubourg-St-Honoré, Cercle de l'Union interalliée, 18 heures : conférences de Jean Des Cars : « Les mystères de l'Orient Express » (avec projection de diapositives).

5, rue Largillière, 20 h 30 : « Vaincre la peur » (F. Schwartz).

IFRI, 6, rue Ferrus, 17 h 30 : « La doctrine Reagan à l'épreuve des faits » (M.-D. Moisi).

Palais de Chaillot, place du Trocadéro, 19 h 15 : « Authenticité dans les bâtiments anciens » (J.-L. Taupin).

Centre Varenne, 18, rue de Varenne : « Nouvelles technologies, un espoir ou une crainte ? » (M. Thierry Gaudin, ingénieur en chef des mines, chef du centre de prospective et d'évaluation).

19, rue Galvani, 20 h 30 : « La vision du juif dans le monde communiste » (A. Finkielkraut, écrivain).

Institut historique allemand, 9, rue Maspéro, 18 heures : « Les relations franco-allemandes entre la Première et la Seconde Guerres mondiales ».

18, boulevard Hausmann, 18 heures : « Vitraux du XIXe siècle dans les églises et chapelles de Lille » (H. Oursel).

5, rue Saint-Blaise, 18 h 30 : « Sourire du bouddhisme », conférence projection.

MODE

Sécurité d'abord

Contre les pickpockets et autres voleurs à la tire, la mode offre des possibilités. Avant toute chose, il s'agit de répartir les biens entre plusieurs poches cachées, plutôt que d'entasser papiers, clés, argent ou bijoux dans un sac à main. Place Beauvau et île de la Cité, à la préfecture de police, on s'accorde à reconnaître comme dangereux le sac trop luxueux ainsi que le modèle à lanière longue, porté en baudrier.

Les jolies pochettes et le crocodile sont donc à dissimuler dans un cabas, les clés, le porte-monnaie, le chéquier et les cartes de crédit étant distribués dans des poches, fermées de préférence. On note à cet égard, dans les merceries et les grands magasins, une demande renouvelée en faveur des épingles de nourrice (autour de 5 F les dix) pour fixer les billets de banque à l'intérieur des poches de tailleurs.

Aux Galeries Lafayette, les ceintures trekking à compartiments sont vendues 270 F, en toile de nylon enduit, invisibles sous le sweatshirt. Dans le même esprit, *Free Style* est à 180 F. Du côté des maroquiniers, les pochettes comportent parfois une lanière tour de cou ou une poche kangourou, autour de 370 F, en cuir grainé, pouvant également se fixer à la ceinture. *Didier Lamarthe* propose un modèle bicolore taille passeport, 315 F.

La Bagagerie (74, rue de Passy ; 41, rue du Four et 12, rue Tronchet) multiplie les pochettes à attacher à la ceinture, en agneau ou vachette, 239 F et 269 F, en tons vifs ou classiques. La ceinture-boyau est à 330 F, avec possibilité d'y adapter deux pochettes. Le tour de cou en agneau, dans un choix de quinze coloris, dissimule efficacement dans ses rabats une poche passeport et l'autre pour billets d'avion et devises, 345 F.

HERMÈS reprend sa pochette de ski sur ceinture d'avant-guerre et réalise des ceintures-boyaux sur commande.

N. MONT-SERVAN.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 AVRIL 1986 A 0 h GMT

PRÉVISIONS POUR LE 18 AVRIL A 0 h GMT

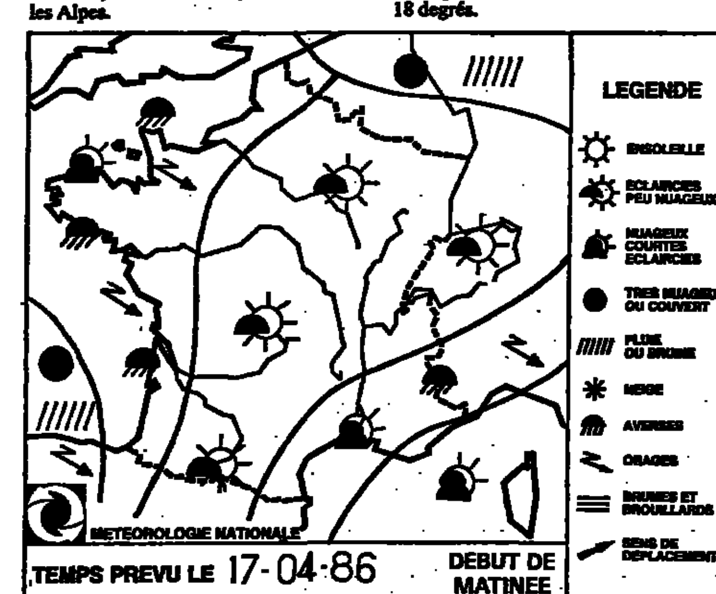
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 16 avril à 0 heure GMT et le jeudi 17 avril à minuit.

Le minimum dépressionnaire centré à 0 heure sur la Cornouaille se décalera très lentement vers l'est en se comblant. Toutefois il continuera à diriger sur le pays un courant instable de sud-ouest.

Jeudi matin : Retour du beau temps sur la majeure partie du pays. Toutefois, l'instabilité continuera à se développer en Bretagne, ainsi que sur le littoral atlantique où de fréquentes averses se produiront. Par ailleurs, un ciel chargé et un temps instable affecteront encore la Corse, la Côte d'Azur, la Provence et les Alpes.

En cours de journée, des orages éclateront à nouveau en Bretagne, en Corse, et de la Côte d'Azur aux Alpes du sud. Des averses gagneront progressivement le Nord, le Bassin parisien, le Centre, et le Limousin tandis que le temps deviendra très nuageux et orageux en Aquitaine. Le soleil continuera à briller de l'Alsace au Massif Central où le ciel restera peu nuageux.

Les vents s'orienteront au nord-ouest de la Bretagne au Nord. Les températures minimales, stationnaires, avoisineront 7 à 9 degrés dans le Nord-Ouest, 12 à 14 degrés dans le Nord-Est, 12 à 16 degrés sur la moitié sud, localement 18 degrés.



TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

Ville	max.	min.	temps
FRANCE			
AJACCIO	17	10	N
BIARRITZ	17	6	A
BORDEAUX	15	6	A
BOURGES	15	6	N
BREST	9	5	A
CAEN	11	5	O
CHERBOURG	10	4	N
CLERMONT-FERR.	15	5	N
DIJON	15	5	O
GRENOBLE St-M-H	14	7	P
GRENOBLE St-Geo	13	5	O
LILLE	11	5	P
LYON	12	7	O
MARSEILLE-MAR.	13	9	A
NANCY	15	4	A
NANTES	13	7	A
NICE	13	9	P
PARIS-MONTS.	11	6	O
PARIS-ORLY	12	6	A
PAU	17	3	N
PERPIGNAN	18	7	O
RENNES	11	5	O
STRASBOURG	17	7	O
TOURS	11	6	A
TOULOUSE	16	7	P
POINTE-A-PITRE	30	21	N
ÉTRANGER			
ALGER	20	6	S
AMSTERDAM	11	5	A
ATHÈNES	17	10	O
BANGKOK	36	25	N
BARCELONE	15	9	S
BELGRADE	13	5	N
BERLIN	15	6	N
BRUXELLES	12	6	A
LE CAIRE	25	16	S
CANARIES	–	–	–
COPENHAGUE	4	2	P
DAKAR	–	–	–
DJERBA	21	16	N
GENÈVE	14	6	A
HONGKONG	26	21	O
ISTANBUL	13	8	N
JÉRUSALEM	17	9	S
LISBONNE	15	9	A
LONDRES	12	6	A
LOS ANGELES	20	11	N
LUXEMBOURG	12	4	A
MADRID	12	7	O
MEXICO	26	13	A
MILAN	9	7	P
MONTRÉAL	17	2	N
MOSCOU	2	1	P
NAIROBI	24	16	B
NEW-DELHI	37	23	S
NEW-YORK	18	6	P
OSLO	2	−2	*
PALMA-DE-MAL.	16	7	S
PÉKIN	19	5	S
RIO-DE-JANEIRO	31	28	N
ROME	14	11	P
SINGAPOUR	31	26	C
STOCKHOLM	2	−6	S
SYDNEY	25	17	S
TOKYO	14	10	O
TUNIS	21	10	S
VARSOVIE	10	−1	S
VENISE	12	7	O
VIENNE	15	0	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

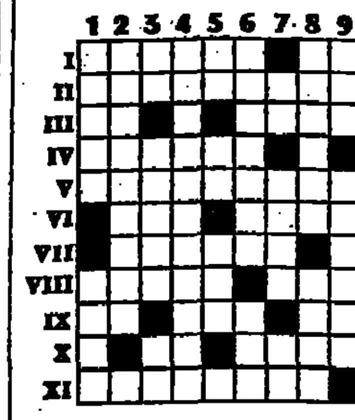
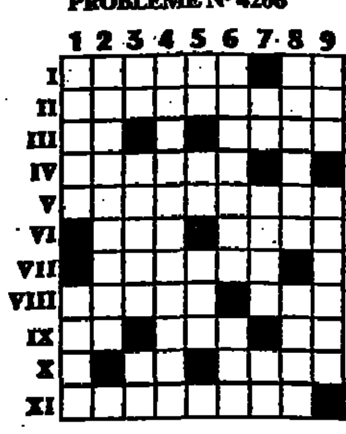
Est publié au *Journal officiel* du 15 avril :

UN ARRÊTÉ

● Du 2 avril 1986 fixant le nombre des sièges au sein du collège des magistrats des cours et tribunaux et du ministère de la justice.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4206

HORIZONTALEMENT

I. Agent de liaison. Démonstratif. – II. N'est donc pas très comme il faut. – III. Symbole. Porte-voix. – IV. Peut obliger à changer de chambre ou à la garder. – V. Met le feu à certains canaux. – VI. Ceinture. Symbole de fraîcheur. – VII. On peut en vider un pour en remplir un autre. – VIII. Inapte pour le service. Bonne pomme. – IX. Morceau de peau. Choisi. Victime d'Héra. – X. Ne manque pas d'arêtes. De quoi faire un tube. – XI. Oblige à faire usage de la force.

VERTICALEMENT

1. Carré de dames. Un groupe qui ne manque pas d'énergie. – 2. Ne peut pas vivre de l'air du temps. – 3. Dieu. Jeu de mots. Protection d'un majeur. – 4. Ont donc été retrouvées. – 5. Négation. « C'est-à-dire », en bref. Sigle cher au général de Gaulle. – 6. N'arrondit pas les angles. Plat. – 7. Vieille ville. Lettre grecque. Points opposés. – 8. Sont parfois des vedettes. « Retient » le bavard. – 9. Fait monter la température. Roi légendaire de Thèbes.

Solution du problème n° 4205

Horizontalement

I. Cabaret. – II. Agalaxies. – III. Services. – IV. Se. Eden. – V. Go. Do. – VI. Poêle. Mue. – VII. Ivresse. – VIII. Pic. Suger. – IX. Enumères. – X. Seriner. – XI. Set. Tell.

Verticalement

1. Casse-pipes. – 2. Agée. Ovinés. – 3. Bar. Gerçure. – 4. Alvéole. Mit. – 5. Raid. Essen. – 6. Excès. Suret. – 7. Tien. Mégère. – 8. Es. Dû. Es. – 9. Os. Cœur. Il.

GUY BROUTY.




LE CARNET DU Monde

Mariages

– L'ambassadeur de France en Colombie et Mme Pierre Narcond de BOISDEFFRE,
le lieutenant-colonel et Mme René LANGLADE,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Christian,
sous-préfet,
et
Martine,
auditeur au Conseil d'Etat,

qui sera célébré le 19 avril 1986, à 15 heures, en la cathédrale de Chartres, par le Révérend Père Carré (o.p.).

Décès

– La famille Bendib
a la tristesse de faire part du décès de

M. Abdelmajid BENDIB,

survenu à Constantine (Algérie), le 11 avril 1986, dans sa soixante-douzième année.

Constantine. Kenchela. Alger. Paris.

– Le conseil d'administration,
La direction et tous les membres du personnel de la Société Colgate-Palmolive,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Herman BESIN.

Selon la volonté du défunt, l'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière du Vésinet, le mardi 15 avril 1986.

Cet avis tient lieu de faire-part.

55, boulevard de la Mission-Marchand,
92400 Courbevoie.

– Vichy.

Mlle Suzanne BORRON,
cofondatrice des *Beaux Livres*,

est entrée dans la lumière de Dieu le 15 avril 1986.

Ses obsèques seront célébrées le 17 avril, à 15 h 45, en l'église Saint-Louis de Vichy.

De la part de sa famille et de ses amis.

Les témoignages de sympathie peuvent être adressés à Jean Coursol, 61, boulevard Carnot, 03200 Vichy, qui transmettra.

– Le docteur Boudon
et Mme, née Garban,
Thérèse Clidière,

ont la douleur de faire part du décès accidentel en montagne de

Jean-Pierre BOUDON,
adjoint au directeur financier de l'Aérospatiale.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu le 14 avril 1986 à Vichy.

29, rue Miollis,
75015 Paris.

– Mme Evelyne Bouffanais
et ses enfants

ont la douleur de faire part du décès, le 14 avril 1986, de

Mme Marcel CALLIAT,
née Marie-Louise Ambaud.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Michelle Caron,
son épouse,
Marie-José et Ernesto d'Andrade Pardal,
Marie-Noëlle et Noël Dubus,
Gaëlle et Emmanuel Dubus,
Michèle et Gérard Caron,
Céline et Hélène Caron,
ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

René CARON.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 16 avril 1986, à Quincy-Voisins (Seine-et-Marne).

5, rue Gambetta,
77860 Quincy-Voisins.
51, rue de Belleville,
75019 Paris.

– Mme Suzanne Elsztein,
Suzanne, Marc, Johanna Harold,

ont la douleur d'annoncer le décès, le 14 avril 1986, de

M. Charles Bernard ELSZTEIN,

à l'âge de soixante-deux ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 17 avril, au cimetière parisien de Pantin.

Réunion à 15 h 30 à la porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue de Verdun,
94500 Champigny.

– Mme Louis Gaillard,
née Jeanne Lemonnier,
Philippe et Tilly Gaillard,
Corinne et Delphine,
Jacques et Françoise Filledier,
Henri et Marie-Hélène Gaillard,
Valérie, Vincent et Muriel,
Alexandre et Cilou Zalkine,
Ludmila,

font part du rappel à Dieu, le 14 avril 1986, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, de

Louis GAILLARD,
architecte DPLG.

La cérémonie religieuse aura lieu à Notre-Dame-de-la-Couture au Mans, le jeudi 17 avril, à 16 heures.

Le Mans. Saint-Cloud. Bobo-Dioulasso. Paris-17e. Montréal.

– On nous prie d'annoncer la disparition de

Marguerite Charles LE CŒUR,
née Tardy,

le 13 avril 1986.

Un service religieux sera célébré à Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, le jeudi 17 avril, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, à 11 h 30.

Une messe à son intention sera célébrée le mercredi 23 avril, à 18 h 30, dans la chapelle de l'Association Fénelon, 7, avenue de l'Observatoire, à Paris-6e.

– Les chercheurs en sciences humaines travaillant au Niger,
Les Etudes nigériennes,
Ses collègues sahariens et tchadiens,
Tous les africanistes,

ont la tristesse de faire part du décès de leur amie,

Marguerite LE CŒUR,

qu'ils associeront désormais au souvenir de son mari,

Charles LE CŒUR.

– Mme Alain Niollet
et ses enfants,
M. et Mme Pierre Niollet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Raymond Bourgouin,
ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Alain NIOLLET,

survenu le 13 avril 1986, à l'âge de cinquante et un ans.

La messe d'inhumation sera célébrée en l'église de Saint-Cergues, à 15 heures, le jeudi 17 avril.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Saint-Cergues. Montmoreau. Paris.

– Bourg-en-Bresse. Neuville-sur-Ain. Neuilly-sur-Seine.

M. Marius Roche,
Le docteur Jacques Vallese et Mme,
M. Julien Roche,
M. et Mme Michel Floriot,
Mme veuve Emile Roche,
M. Marcel Vallese,
Le professeur Jean Ginet et Mme,
Le docteur René Barteille et Mme,
Le docteur Alain Barteille et Mme,
Le docteur Renaud Barteille et Mme,
Les familles Floriot, Garde, Ginet, Beaufort, Michaud, Mme Marie-Louise Mathieu,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marius ROCHE,
née Marie-Thérèse Floriot,

survenu le 15 avril 1986, à Bourg-en-Bresse, à l'âge de soixante et un ans.

Le service religieux aura lieu le jeudi 17 avril, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur de Bourg-en-Bresse, suivi de l'inhumation au cimetière de Neuville-sur-Ain, vers 11 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue Boulanger,
01000 Bourg-en-Bresse.
21, rue Edmond-Bloud,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Nous apprenons le décès, survenu le 20 mars 1986, de

Paul ROUME,
ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
agrégé de lettres,
inspecteur d'académie honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

né le 30 juillet 1893.

Remerciements

– Mme André Berthelot
et ses enfants,
profondément touchés par les nombreux messages d'amitié et les précieux témoignages qui leur sont parvenus lors du décès de

André BERTHELOT,

tiennent à exprimer à chacun leur gratitude pour le réconfort qu'ils y ont puisé.

Communications diverses

– Le comité français des Amis du musée de la Diaspora organise une conférence animée par M. Ely Ben-Gal, historien du musée de la Diaspora à Tel-Aviv, le jeudi 17 avril, à 20 h 30 : « A la recherche des dix tribus perdues », autour de la projection d'un film sur les juifs de Chine.

Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris.

– Le jeudi 17 avril 1986, à 20 h 30, le professeur René Remond donnera une conférence : « Y a-t-il toujours des catholiques de droite et de gauche ? », au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, 75013 Paris. Libre participation aux frais.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, jeudi 17 avril, à 18 heures, salle des Commissions (centre Panthéon), M. Nicolas Tsikas : « L'influence du traité de Rome sur les établissements de crédit (l'exemple du système bancaire grec). »

– Université Paris-I, jeudi 17 avril, à 14 heures, à l'Institut d'esthétique, 162, rue Saint-Charles, Mlle Sharon Krieger : « L'art et le judaïsme. »

– Université Paris-I, jeudi 17 avril, à 14 h 30, salle 308, Mme Catherine Nicault Levigne : « La France et le sionisme 1896-1914. »

LETTRES

La mort de Jean Genet

La mort de Jean Genet, ainsi que celle de Simone de Beauvoir ont suscité une vive émotion à l'étranger comme en France : ce sont deux figures d'intellectuels, « engagés » profondément dans les remous et les tourments de ce siècle, qui disparaissent.

Par ailleurs, les obsèques de la romancière auront lieu, le samedi 19 avril dans l'après-midi, au cimetière Montparnasse à Paris.

Un cortège se formera vers 14 heures à l'hôpital Cochin.

« Ils ont le droit pour eux puisque je les aime »

Le 2 septembre 1977, Jean Genet publiait dans *le Monde* un point de vue qui allait faire scandale : intitulé *« Violence et brutalité »*, le texte était un long plaidoyer en faveur de la Fraction armée rouge allemande, dont les principaux dirigeants étaient alors emprisonnés près de Stuttgart. Andreas Baader et ses compagnons représentaient, pour Jean Genet, la nécessaire violence s'opposant à la brutalité quotidienne du capitalisme. Pour lui, l'Allemagne du chancelier Schmidt était devenue *« ce qu'en attendaient les gouvernements des Etats-Unis : leur extrême glacis à l'Est et le plus offensif »*.

L'éloge à Baader s'accompagnait d'un vibrant hommage à l'Union soviétique, pays qui, selon Genet, *« a toujours pris le parti du pays le plus faible, le plus démuni »*. Une grande partie de l'opinion publique outre-Rhin ressentit le texte de Jean Genet comme un coup de poing à l'estomac. M. François Mitterrand, à l'époque premier secrétaire du PS, dut s'en expliquer quelques semaines plus tard à Bonn devant ses amis du SPD, et tenter de faire comprendre à ses interlocuteurs qu'un point de vue de Jean Genet, même publié par *le Monde*, ne signifiait pas que la France entière y adhérât...

En fait, l'engagement de Jean Genet aux côtés de la « bande à Baader » n'est pas caractéristique de la manière d'intervenir de l'écrivain dans les affaires du monde. En l'espèce, Genet joue à contre-emploi : il se veut théoricien, philosophe de la violence nécessaire, l'homme d'une adhésion raisonnée à une *Weltanschaung*, une conception totalisante et totalitaire du monde. C'est dans ses engagements de longue durée en faveur des Black Panthers américains ou des Palestiniens que se révèle le rapport de Genet au « politique ». Il adhère à des hommes plus qu'à des idées. Il se méfie des mots et glorifie les corps, vivants ou morts, de ceux qu'il a choisis. En ce sens, Jean Genet est le moins « politique » de tous les écrivains engagés.

Son enthousiasme en faveur d'une cause est proportionnel au potentiel de haine que ses partisans concentrent en eux-mêmes. Des membres du parti Black Panthers américain, il dira : *« Ce qui m'a fait sentir proche d'eux immédiatement, c'est la haine qu'il portent au monde blanc. »* Il reconnaîtra chez les Palestiniens *« ceux qui cristallisent au plus haut point la haine de l'Occident »*.

Rien ne lui répugnait plus que *« la dentelle angélique, spiritualiste, humaniste »*, à quoi se résumait, pour lui, mai 1968. Et de glorifier la révolution *« qui fait tomber les peaux mortes des visages avachis »*.

A *« l'obscénité de l'amour et de la mort »* qu'il note dans un texte fameux relatant son passage dans le camp de Chatila après les massacres, Jean Genet aime à ajouter l'obscénité du verbe provocateur, césure définitive entre le mot et la raison. *« Ils ont le droit pour eux puisque je les aime »*, écrira-t-il encore à propos des Palestiniens. Une manière comme une autre de tenter d'éteindre les dernières bougies du siècle des lumières.

LUC ROSENZWEIG.

SARTRE : « NOTRE FRÈRE »

« ...Il faut écouter la voix de Genet, notre prochain, notre frère. Il pousse à l'extrême cette solitude latente, larvée qui est la nôtre, il enfle nos sophismes jusqu'à les faire éclater, il grandit nos échecs jusqu'à la catastrophe, il exagère notre mauvaise foi jusqu'à nous la rendre intolérable, il fait paraître au grand jour notre culpabilité.

» ...Bien sûr, il veut nous imputer des fautes que nous n'avons pas commises, pas même rêvé de commettre. Mais qu'importe ! Attendez un peu qu'on vous accuse : les techniques sont au point, vous ferez des aveux complets... »

Saint Genet, comédien et martyr, pp. 549-550.

Le théâtre, cette cérémonie...

« Le metteur en scène devra interdire au travailleur arabe d'allumer une cigarette. Une flamme d'allumette dans la salle ou ailleurs est la même que sur scène : à éviter. »

Cette simple indication de Jean Genet montre, d'une façon concrète, palpable, ce qu'il désirait que soit son théâtre. Ce qu'était, pour lui, le théâtre. Une cérémonie sans lien repérable avec le réel, une cérémonie d'une nature particulière, un ensemble de signes.

Genet méprisait le théâtre tel qu'il est d'habitude pratiqué. *« Même les très belles pièces occidentales*, dit-il, *ont un air de chienlit, de mascarades, non de cérémonies. Ce qui se déroule sur scène est toujours puéril. »*

Il ressentait, envers les acteurs de théâtre de chez nous, une rancune : il leur reprochait de ne pas oser être *« des signes chargés de signes »*, et de s'en tenir seulement à *« s'identifier à des personnages de drame ou de comédie »*.

Reprenant l'attitude d'Artaud, Genet retenait pour référence du jeu théâtral véritable les acteurs de l'Asie, les protagonistes masqués du nô.

Il voyait néanmoins des manifestations apparentées au théâtre, dans nos pays, mais hors des lieux dramatiques. En particulier, la messe : l'élévation, le geste du prêtre qui élève, dans ses deux mains, l'hostie, puis la communion, et jusqu'au bruit de craquement de l'hostie entre les dents du prêtre, cette cérémonie de signes sacrés était à ses yeux un exemple, un modèle, de vrai théâtre.

Il a dit aussi qu'il lui était arrivé à plusieurs reprises d'assister à du théâtre en voyant des jeunes enfants, dans les rues ou les jardins, « jouer » : par des transferts de signes, il les avait vus « représenter » des choses comme la nuit, la mort. Il donnait aussi comme exemple les gestes de mains, non imitatifs, non compréhensibles, que font, durant quelques secondes, des garçons, dans le film de Jean Vigo, *A propos de Nice*.

Quand il a publié les textes de ses pièces, *le Balcon, les Nègres*, etc., Genet les a accompagnés de recommandations de mise en scène et de jeu qui confirment tout à fait sa conception du théâtre : masques, patins, voix décalées, gestes stylisés, et autres éléments d'une déréalisation entière du jeu et du spectacle.

Le propos de ses pièces, leur projet, se rattachaient d'autre part à des préoccupations personnelles. Par exemple, à propos des *Nègres*, il disait : *« Il y a soixante ans, un enfant de l'Assistance publique était un nègre, et quand cet enfant allait en prison, il était dans la situation d'un Noir qu'on a le droit de lyncher. La différence, c'est que moi j'étais seul et sans espoir. Eux, ils sont ensemble et ils ont l'espoir de la révolution. »* Mais il ne faudrait pas que cette citation, indicative, aille appauvrir toute la richesse des *Nègres*.

En fait, jamais Genet n'a pu atteindre, à travers les différentes mises en scène de ses pièces, même lorsqu'il « accompagnait » les répétitions, oui, jamais il n'a atteint cette cérémonie de signes qu'était pour lui le théâtre. La nature et la formation de nos acteurs s'y opposaient, de même que l'ensemble de nos façons de jouer, de nos façons d'être. Le théâtre de Genet a été une utopie, et il faut avouer que le texte lui-même de ses pièces, bien plus proche de Claudel et de Cocteau que des poèmes « abstraits » et criés d'Artaud, par exemple, allait à contresens de la contre-imitation qu'il préconisait.

Lorsqu'il a écrit et fait jouer sa dernière pièce, *les Paravents*, Genet en était arrivé à déréaliser tellement son projet théâtral qu'il voulait qu'acteurs et mise en scène s'adressent non plus seulement aux spectateurs vivants, mais aux morts. *« La fête, apparemment destinée à quelques spectateurs, sera d'une telle gravité qu'elle sera aussi destinée aux morts. »*

C'était en 1966. Et, après *les Paravents*, Genet s'est tu. Ses longues et graves maladies n'expliquent pas seules ce fait qu'il ait rompu avec la scène.

Genet avait annoncé naguère des titres de pièces à venir, dont il existe peut-être des manuscrits ou au moins des ébauches : *les Fous, la Fée, le Bagne*. Jusqu'à présent, nous n'avons rien connu de ces pièces.

Le théâtre de Jean Genet, peut-être surtout *les Nègres* et *les Paravents*, est évidemment l'une des plus hautes expressions de l'art dramatique de notre temps. Mais il reste en même temps un immense projet qui n'aura pas été accompli, tout comme les théâtres de Mallarmé et d'Artaud. Tandis que les livres de Genet, *Notre-Dame des Fleurs* et *Miracle de la rose*, ou tel ou tel de ses textes sur Giacometti ou Rembrandt, sont des chefs-d'œuvre absolus.

MICHEL COURNOT.

● *M. Léotard : « Défenseur des minorités »*. – Apprenant la mort de Jean Genet, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a salué *« le plus inclassable des écrivains de l'après-guerre »*. *« Après des années d'exclusion et d'incompréhension, le public avait fini par reconnaître la valeur de cet éternel révolté, ce marginal défenseur des minorités. Pour lui, l'expérience de l'écriture et l'expérience de la vie n'auront jamais eu de limites »*, a conclu M. Léotard.

● *Jack Lang : « Un soleil noir »*. – « Jean Genet nous a quittés : avec lui disparaît un soleil noir qui éclairait pour nous l'envers des choses (...). Haï et combattu par les tartufes, Jean Genet était la liberté même. Cette œuvre d'une pureté ardente et d'un luxe raffiné est irrécupérable par l'ordre établi. »

LES CRÉATIONS

● *Les Bonnes*. 19 avril 1947, Athénée. Mise en scène de Louis Jouvet.

● *Haute Surveillance*. 26 février 1949, Mathurins. Mise en scène de Jean Marchat.

● *Le Balcon*. 18 mai 1960, Gymnase. Mise en scène de Peter Brook.

● *Les Nègres*. 28 octobre 1959, Théâtre de Lutèce. Mise en scène de Roger Blin.

● *Les Paravents*. 16 avril 1966, Odéon. Mise en scène de Roger Blin.

Nous publierons un entretien de Jean Genet avec Bertrand Poirot-Delpech dans nos éditions datées 20-21 avril.

Décès de l'écrivain soviétique Valentin Kataev

Le romancier et auteur dramatique soviétique Valentin Kataev est mort samedi 12 avril à Moscou à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Né le 16 janvier 1897 à Odessa, Valentin Kataev avait fait partie dans sa jeunesse du groupe des jeunes poètes et écrivains odessistes des années 20 – Babel, Bagritskin, Olecha, etc. Il était le frère de Evguéni qui, sous le pseudonyme de Potrov, était un des auteurs (avec Ilf) du fameux roman satirique *les Douze Chaises*, qui lui était dédié.

Après avoir fait la guerre comme engagé volontaire (1915-1917) et s'être battu dans les rangs de l'armée rouge, il se consacre au journalisme et à la littérature. Il écrit des chroniques, des récits, un roman picaresque, *les Concussionnaires* (1925), et des pièces dont la plus connue était *la Quadrature du cercle* (1926), satire qui fut créée à Paris à l'Atelier en 1931. Plus tard, il écrira pour la jeunesse, notamment *Au loin une voile* (publié à La Farandole en français), ainsi que des romans patriotiques : *Je suis le fils du peuple laborieux* (1937), *Pour le pouvoir des soviets* (1949-1951), ainsi qu'un cycle de romans sur la révolution : *les Flots de la mer Noire*.

De 1956 à 1966, il avait été le rédacteur en chef de la revue *Iounost*, où il attira des jeunes écrivains de talent (notamment Axionov, Gladiline, Anatoli, Kouznetzov), et avait évoqué ses souvenirs de jeunesse dans une succession de visions et de rêves, *le Puits sacré*, paru chez Gallimard dans la collection des « Littératures soviétiques » en 1967.

Personnalité officielle révérée, secrétaire de l'Organisation des écrivains de Moscou, correspondant étranger de l'académie Goncourt depuis 1976, il avait parfois pris la plume pour donner son appui à des campagnes de presse, notamment lors de l'expulsion de Soljenitsyne ou contre les dissidents *« payés et entretenus* [par les Etats-Unis] *pour saper les fondements et les institutions de l'URSS »*.

DIGRESSIONS par Bernard Frank

1 PANIQUE DANS L'EDITION

DONC, si les éditions Stock ne s'y sont pas pris comme un manche, elles vendront au moins cent mille exemplaires du *Perroquet de Flaubert*. Je leur fais confiance. Elles ont d'abord hésité à prendre ce livre. Elles l'ont tiré à tout casser à trois mille exemplaires. Elles auraient bien voulu, avant de se lancer dans cette ruineuse entreprise, obtenir du Centre national des lettres un concours financier substantiel, mais les circonstances politiques ne s'y prêtaient pas.

Bien entendu, il n'est pas question de rééditer cet ouvrage. Si les lecteurs, qui n'en sont pas à une lubie près, prenaient subitement goût à des romans savoureux, ce phénomène pourrait déclencher une catastrophe sans précédent dans le monde de l'édition, qui ne se porte déjà pas si bien. Les best-sellers seraient obligés de s'inscrire au chômage. L'AGESSA (autrement dit, l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs) se verrait dans l'obligation de créer un impôt spécial et exceptionnel pour assurer un maximum vital aux succès de la semaine en détresse.

Les écrivains aux tirages étroits auraient-ils les épaules assez larges pour assurer la vie de tous les jours à *David et Olivier* de Robert Sabatier, à *la Goutte d'or*, de Michel Tournier, à *la Première Alliance* de Nicole Avril, aux prochains romans de Régine Deforges ou de Jean d'Ormesson ? La moitié des droits d'auteur de milliers d'essayistes aux tirages de fourmi suffiront-ils à satisfaire les premiers besoins de François de Closets, de Dominique Lapierre, de Jean Bothorel et de Serge July ? J'en doute.

Prenons-y garde, si la bonne littérature se vendait comme des petits pains, ce que l'on a appelé les « conséquences incalculables des chocs pétroliers » seraient de la petite bière en comparaison ! Comme d'habitude, la critique fera son métier qui est de retarder le plus longtemps possible l'arrivée des bons livres sur le marché ! On ne peut pas nous demander pour autant de nous faire tuer sur place. Nous avons des femmes, des enfants, nous ne sommes pas les grognards de la vieille garde : nous préférons nous rendre que mourir.

Il n'est pas prouvé que le grand public renâcle. Son mauvais goût n'est pas rédhibitoire, il est appris. C'est par culture plus que par instinct qu'il s'égare. Laissé à lui-même, le grand public s'éparpillerait dans toutes les directions. Comme vous l'avez remarqué, les best-sellers sont en général plus ennuyeux et mal écrits que les livres de talent. Si on les achète avec docilité, c'est parce qu'on a pris l'habitude de lier la notion de littérature avec celle d'ennui. On s'en fait en quelque sorte une raison !

Lire, ce serait souffrir. Nous sommes hantés par cette idée de rachat. La littérature délectable n'est pas de ce monde. Il y a bien des chefs-d'œuvre amusants, des écrivains aimables. Mais ils viennent du froid : auteurs morts, livres surgelés. C'est au passé que nous pouvons lire de la littérature comestible.

Julian Barnes tourne la difficulté en prenant ses personnages dans la littérature. On a le droit d'être lisible, plein d'humour quand c'est Flaubert le héros du roman. Flaubert, dans l'affaire, devient « une aventure de Flaubert » comme il y a « une étude de Sherlock Holmes ». Et Barnes se métamorphose en Watson sous les traits de Geoffrey Braithwaite, le médecin-narrateur. Tous les membres de la famille font leur apparition. Depuis Madame Bovary, bien sûr, en passant par Achille-Cléophas Flaubert le père, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu de Rouen, Maxime Du Camp, Louis Bouilhet, la nièce Caroline, sans oublier le perroquet d'un *Cœur simple* qui a donné son titre au livre, et tant d'autres.

Les familiers de la maison sont de la fête... Sartre fait une dizaine d'apparitions. Voici, à mon sens, la plus réjouissante : *« (...) Pour l'artiste, la mort détruit le corps et libère l'œuvre. En tout cas, c'est la théorie. Bien sûr, cela marche rarement. Regardez ce qui est arrivé à Flaubert : un siècle après sa mort, Sartre, comme un garde du corps costaud et désespéré, a passé dix ans à lui taper la poitrine et à lui souffler dans la bouche ; dix ans à essayer de le ramener à la conscience, simplement pour pouvoir l'asseoir sur la plage et lui dire ce qu'il pensait exactement de lui. »*

Littérature en liberté

2 QUAND LA DEUXIEME FEMME DE RIMBAUD PASSE UN MAUVAIS QUART D'HEURE

SARTRE est assez grand pour se défendre tout seul, et quand, dans son *Dictionnaire des idées reçues de Braithwaite*, Barnes écrit à propos de l'auteur de *l'Idiot de la famille : « Un Louise Colet intellectuel toujours en train d'importuner Gustave, qui voulait seulement qu'on le laisse en paix »*, nous nous contentons de hausser les épaules avec ce fin sourire du lettré qui sait percevoir l'admiration sous la moquerie du potache.

J'ai moins aimé, je l'avoue, la fureur du docteur Geoffrey Braithwaite (*alias* Julian Barnes) contre son éminente consœur, le docteur Enid Starkie, professeur de littérature française à l'université d'Oxford, membre honoraire du Somerville Collège, et la plus grande biographe anglaise de Flaubert. Elle est morte sous le choc en 1970, si mes souvenirs sont exacts.

Impossible de trouver le moindre renseignement sur Enid Starkie dans le *Dictionnaire des littératures* de Jacques Demougin (chez Larousse). Non seulement à « Starkie », mais même à l'article « Flaubert ». Et à la bibliographie de cet article où pourtant une cinquantaine de livres sont cités. Pas un mot sur *Flaubert : la fabrication d'un maître*. Pauvre Enid ! Nos petits professeurs ont vite oublié le mal qu'elle s'est donnée dans une Angleterre aride et dédaigneuse pour faire connaître nos écrivains : Baudelaire, Rimbaud, Gautier et Gide.

Il y a une vingtaine d'années, quand j'habitais dans un mas isolé sur les collines, près de Grimaud, chez une belle dame anglaise, je lisais à tâtons mais goulûment tous les livres de sa bibliothèque qui me rappelait, dans mon exil doré, la France. C'est ainsi que j'ai connue Starkie.

En 1970, Simone Gallimard, sans doute pour faciliter ma lecture, avait publié le premier tome de son *Flaubert* (au Mercure de France). C'est en vain que j'ai attendu la suite. Ça ne se vendait pas. Comme si les livres présentant quelque intérêt avaient, en plus, besoin de se vendre ! Ce sont les merdes qui ont des comptes à nous rendre sur leurs tirages. Les éditeurs n'y songent jamais. Ils trouvent à ces derniers toutes les excuses : c'est qu'ils représentent assez bien leur goût. J'en viens à me demander si ce n'est pas parce qu'elle est d'origine turque qu'Enid Starkie a suscité les foudres du docteur Geoffrey Braithwaite.

Que lui reproche-t-il au fond ? *« Non, la raison pour laquelle je hais les critiques – enfin, parfois, – c'est qu'ils écrivent des phrases comme celle-ci :* « Flaubert ne construit pas ses personnages, comme le faisait Balzac, par des critiques objectives et extérieures ; en fait, il néglige tellement leur apparence qu'une fois il donne à Emma des yeux bruns ; une autre fois des yeux d'un noir profond ; et une autre fois encore des yeux bleus ». Julian Barnes s'en tire très bien, et surtout il a cette botte imparable. Il remarque que le docteur Enid Starkie qui avait consacré les plus belles années de sa vie à l'auteur de *Madame Bovary*, avait choisi comme frontispice de son premier volume sur Flaubert *« un portrait de* « Gustave Flaubert par un peintre inconnu »... *C'est le moment, si l'on veut, où le docteur Starkie nous présente Flaubert. »* Hélas pour elle, ce portrait n'est pas celui de Flaubert, mais de son ami Louis Bouilhet ! *« Ainsi que fait-on quand on a fini de rire ? »*

Le docteur Geoffrey Braithwaite aurait peut-être moins fanfaronné s'il avait lu *les Trois Rimbaud* de Dominique Noguez, aux Editions de Minuit (39 F). Il aurait ainsi appris qu'après la mort de sa première femme Louise (en 1925), sœur cadette de Paul Claudel et elle-même veuve de M. de Massary, Rimbaud, sept mois plus tard, dans tout l'éclat de ses soixante et onze ans, avait épousé « la jeune Enid Starkie », réalisant enfin son rêve d'enfance : *Ah ! saperlipopette de saperlipopette ! Sapristi ! mais je serai rentier.* » (cf. *Prologue*, 1862).

C'est plus facile pour un vil disciple d'O. Mosley de s'en prendre à une émigrée turque qu'à la femme de ce Rimbaud dont la carrure et les épaules étaient assez dissuasives. Dans son désopilant livre de soixante pages, Dominique Noguez (qui avait écrit notamment chez Robert Laffont en 1982 *Ouvertures des veines et autres distractions)* part de cette idée toute simple que j'avais évoquée dans une vieille « Digression » qu'après tout Pétain et Rimbaud, à deux ans près, c'est la même génération. Noguez qui enterre Rimbaud en 1937 est moins généreux que la nature avec le maréchal, mort en 1951. Rimbaud a tout de même eu le temps d'être reçu à l'Académie par Paul Valéry en 1930, un an après Pétain. Ainsi sa vie fictive ne fut pas complètement inutile.

3 « IL ME SEMBLE DESORMAIS QUE ROGER EST EN ITALIE »

JE n'ai pas connu ce Roger qu'évoque Frédéric Vitoux – dans un très joli livre qui vient de paraître aux éditions Actes Sud (49 F), – qui fut critique de cinéma à la revue *Positif*, avant de devenir amoureux fou de l'Italie, et de renoncer pour elle à ses activités profanes, presque sacrilèges. Roger a-t-il même existé ? *« Roger existe, Roger n'existe pas, quelle importance ? Je crois que Roger est un personnage fictif. Tous ceux qui l'ont connu savaient qu'il était fictif. C'est-à-dire qu'il appartenait à cette catégorie rare d'individus dont on dit, après la lecture d'un roman ou d'un film, que ce n'est pas possible, qu'on ne les invente pas. »*

Les trois livres que j'ai évoqués ont ceci de commun qu'ils vivent à l'écart des autoroutes de la littérature. Flaubert, Rimbaud et Roger ont pris la clé des champs. Le temps passé avec eux vous paraîtra donc trop court.

par Bernard Frank

Littérature en liberté

COMMUNICATION

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES TÉLÉVISIONS PUBLIQUES

L'obsession de la qualité

De notre envoyée spéciale

Montréal. – Ce n'est pas un marché : on n'y fait guère de transactions. Ce n'est pas un festival : il n'y a pas de compétition. Et ce n'est pas un colloque : on n'en sort pas de résolutions grandiloquentes. L'INPUT, c'est la conférence annuelle des professionnels de la télévision publique venus, sans projecteurs ni trompettes, visionner ce qui se fait de mieux en matière de programmes et discuter ensemble de ce qui est leur art.

Ils étaient plus de quatre cents, réunis à Montréal du 6 au 12 avril, venus de trente pays. Quatre cents professionnels qui utilisent le même langage, misent sur la qualité et ne parlent que de cela. De cela... et des tourments qu'affrontent un peu partout dans le monde les télévisions de service public.

Des croisés du petit écran

Des artistes flâneurs et passionnés, généreux et anxieux, amoureux de leur métier dont ils ont fait un art. Ils refusent la fatalité d'une mièvrerie télévisuelle ; ils considèrent la télévision comme un genre culturel et esthétique à part entière, autre chose, en tout cas, qu'un appendice de la plume ou qu'un sous-produit du cinéma. Des croisés du petit écran.

Ils s'enfermaient dès 9 heures le matin dans de grandes salles de visionnage et n'en ressortaient qu'à la nuit. Ils s'en mettaient plein les yeux d'émissions télévisées, qu'une sélection sévère il y a quelques mois à Berlin avait distinguées par la qualité ou l'originalité. Une poignée d'entre eux, chaque jour, étaient mis sur la sellette – c'est la règle de l'INPUT – obligés de présenter eux-mêmes leurs programmes. Et les questions pleuvaient sur le cadrage, le montage, le choix du sujet, les parti pris de départ, les risques de censure, provoquant des réflexions sur l'éthique – médias et terrorisme, autocensure, – l'esthétique – la musique à l'écran – et les problèmes de la programmation : *« Comment avez-vous réagi la dernière fois que votre émission a été présentée à la même heure que Dallas ?... »*

Discussions amicales, débats parfois fougueux Il y avait des jeunes et une poignée d'anciens, une bonne proportion de femmes, nombre d'Américains. Tous, des gens d'images qui se retrouvaient en famille. *« Ici, on s'échauffe mutuellement,* commentait un réalisateur français ; *on se rassure, on s'intoxique. » « On se régénère,* explique Michel Gélinas, le Québécois. *On reprend du souffle pour les cinquante et une autres semaines où nous nous battrons seuls. »* L'INPUT ? *« Oxygénant »*, dit Claude Otzenberger. *« Inspirant »*, complète un de ses confrères de la BBC. *« Stimulant »*, conclut un Allemand.

De la pêche à revendre. De la conviction aussi. Et de la foi. Foi dans la télévision publique, son exigence de qualité, son intransigeance sur l'éthique, son refus de la facilité. *« Ces priorités sont plus que jamais nécessaires,* explique Claude Torracinta, directeur des programmes d'information à la télévision suisse romande. *Les chaînes privées sont pieds et poings liés à la publicité, gouvernées au rythme des sondages et contraintes de maximaliser leur audience pour la livrer aux annonceurs. Profitons-en donc, nous, télévisions publiques, pour marquer notre différence. L'audience n'est pas notre seul critère, l'audace peut donc être notre carte majeure. Soyons plus exigeants, respectons le pluralisme des goûts et des cultures, mais refusons de nous replier dans un ghetto culturel et de jouer le rôle d'alibi dans lequel beaucoup de gouvernants veulent, depuis peu, nous contenir. »*

La voilà donc, la question essentielle ! Quelle place, quelle mission, quelle justification aujourd'hui pour une télévision de service public soumise à la concurrence des chaînes privées ? Le problème est crucial et les options divergent. La RAI a vécu comme un cataclysme la montée en puissance des télévisions privées italiennes, et ses responsables en ont perdu la boussole. Berlusconi jouait les jeux, les stars, les variétés ? Banco ! a-t-elle crié en jouant la concurrence. *« Aux danseuses de Berlusconi, la RAI a opposé les siennes,* commente Sergio Borelli, *et le service public est mort. »* Jugement bien pessimiste car la RAI demeure ; mais l'argument est un avertissement, et le sort des chaînes françaises est loin de laisser indifférents nos voisins. *« C'est la perspective de la télévision commerciale qui a provoqué la grande dérive du service public »*, observe Claude Guisard, directeur des programmes de l'INA. Dérive ? Alors même que les trois chaînes n'ont jamais réuni plus d'audience *« Evidemment ! »* Guisard sourit. *Il y a des méthodes pour conquérir l'audience qui ne trompent pas. Mais le service public pourrait bien péricliter des suites de son succès. »*

Et c'est bien le dilemme posé aux télévisions publiques. D'où tirer aujourd'hui leur légitimité ? Dans une apparente bonne santé qu'attestent un succès populaire et des sondages fameux ? Ou dans le maintien d'un cap résolument différent des chaînes commerciales, quitte à perdre de l'audience pour respecter ses missions ?... La voie, comme toujours, risque d'être médiane : jouer la différence, mais refuser le ghetto.

« Les patrons des chaînes publiques doivent tenir un discours offensif, estime Mariane de Muyder, de la télévision belge ; *celles-ci ont des atouts fabuleux face aux chaînes privées. RTL, il y a peu, inaugurait sur son antenne une formule de type ciné-club. Mais l'audience a chuté. Ni une ni deux : l'émission a sauté. Contrairement à une chaîne publique, RTL n'avait pas le choix. »* Les sondages, toujours. Le syndrome de « Dallas ». Obsession ou cauchemar. *« Cessons avec « Dallas » !* lance un Américain. *Les programmes de l'INPUT sont à mille lieues de cela et nous prouvent qu'il existe une télévision qui s'adresse à l'intelligence des gens. »*

C'est vrai. Tout le monde l'a reconnu. La sélection des programmes de l'INPUT était exceptionnelle. Manquait un peu d'humour, n'étaient deux jeunes producteurs suédois. Mais les documentaires, reportages, magazines étaient d'un excellent niveau. *« Exactement tout ce que la télévision commerciale ne programmera jamais »*, note Mariane de Muyder. Et si les chaînes publiques disparaissaient ? *« La télé serait BD et gadget,* répond Michel Gélinas. *Un déversoir d'images sans emprise sur la vie, et uniformisées. A la façon des discothèques. Identiques à Paris, Tokyo ou Rio... »* Un choix de société ?

ANNICK COJEAN.

L'EXIGENCE

● **Claude Torracinta** (Suisse) : « Une télévision qui provoque, qui interroge, s'adresse à différents types de publics et prend le risque, à des heures de grande écoute, de diffuser des émissions exigeantes. »

● **Sergio Borelli** (Italie) : « Une télévision du cœur et de l'esprit. »

● **Michel Gelinas** (Canada) : « Une télévision sans conflit d'intérêts, qui n'a pour but que de servir le téléspectateur et d'explorer le langage visuel. »

● **Thierry Garel** (France) : « Une télévision de la création, de l'innovation et du risque. »

● **Jennifer Lawson** (Etats-Unis) : « Une télévision qui n'a qu'une ambition et ne se bat qu'avec une seule arme : la qualité. »

● **Marianne de Muyder** (Belgique) : « Une télévision intelligente, qui a de l'estime pour son public et pas l'obsession des indices d'écoute. »

● **Une réalisatrice** (Norvège) : « Une télévision d'artistes. »

● **Un réalisateur de la BBC** (Grande-Bretagne) : « La garantie d'une parfaite indépendance, une exigence de qualité et de service public, et le souci d'extraire la production télévisuelle de la logique purement commerciale. »

Les lauriers de la FM 1986

Les Lauriers de la FM 1986 seront attribués le 17 avril au cours d'une manifestation organisée par Média-Messages. Notre ami Marcel Bleustein-Blanchet, président fondateur de Publicis, qui préside le jury des professionnels de la communication constitué à cette occasion, décernera lui-même la récompense la plus importante : le Laurier d'or. Il a bien voulu confier aux lecteur du *Monde* avec son dynamisme habituel les raisons pour lesquelles il patronne cette initiative qui se situe pour lui dans le droit fil d'une aventure commencée il y a un demi-siècle avec Radio-Cité. – A.F.

par MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET

En 1935, j'ai créé Radio-Cité. Ç'a été une des grandes aventures de ma vie. Elle a réussi parce que nous avions vingt ans, le courage de tout oser et la volonté de tout apprendre.

La guerre a tué Radio-Cité. La paix revenue ne l'a pas ressuscitée car l'Etat avait décidé de contrôler toute la communication audiovisuelle. C'est pourquoi je ne peux m'empêcher de considérer la situation d'aujourd'hui comme une revanche. Près de 1500 radios locales privées émettent dans notre pays. Elles bouillonnent d'idées comme au temps de Radio-Cité, elles sont jeunes comme nous l'étions.

Elles inventent le langage de notre temps tout comme nous avions su créer une écriture radiophonique adaptée à l'époque.

Bien sûr, la publicité joue un rôle important dans la vie de ces radios. Seuls les revenus qu'elle génère peuvent leur donner les moyens d'offrir à leurs auditeurs des programmes dignes de leurs ambitions.

Or les radios locales privées, malgré leur progression constante dans les études d'audience, continuent d'être ignorées ou délaissées par les milieux publicitaires.

C'est pourquoi j'apporte mon soutien aux Lauriers de la FM qui ont pour but de mieux faire connaître à notre profession les possibilités offertes par ce nouveau médium, en encourageant les multiples talents créatifs auxquels il permet de se révéler.

Puissent ces premiers Lauriers nous permettre de découvrir des messages aussi révolutionnaires que le furent en leur temps « Dop... Dop... » ou « Un meuble signé Lévitan... ».

★ Media-Messages, 23, rue Jean-Giraudoux, 75116 Paris. La remise des Lauriers le 17 avril à 19 heures à l'Aéro-club, 6, rue de Galilée, 75116 Paris.

Le Monde

EDUCATION

La télématique fait exploser l'école

Après l'« Informatique pour tous », voici la « Télématique pour tous ». Mais les nouvelles machines sont encore réservées aux établissements prêts à les utiliser. Plusieurs se sont lancés dans l'aventure

A peine encaissé le choc du plan « Informatique pour tous » (IPT) — avec son déferlement de 120 000 micro-ordinateurs livrés en trombe à la dernière rentrée, — les établissements scolaires reçoivent, ces jours-ci, une nouvelle vague d'équipements, qui doit les aider à basculer dans l'ère télématique. Le plan Fabius-Trigano comportait en effet un prolongement « Télématique pour tous » décidé et mis en œuvre en un temps record, mais sans grande publicité, dans quelque sept cents lieux différents — écoles, collèges et lycées pour l'essentiel — moyennant un budget de 55,9 millions de francs, une obole comparée aux 1 890 millions consacrés à la totalité du plan IPT. Mais cette fois, à l'inverse des micro-ordinateurs distribués systématiquement sans référence à des projets précis sur le terrain, les serveurs de « Télématique pour tous » ont été réservés à des établissements sélectionnés pour leur capacité et leur volonté d'utiliser ces matériels.

Trois niveaux d'équipement, correspondant à des livraisons de machines de plus en plus sophistiquées, ont été définis. A l'échelon le plus élémentaire, environ sept cents cartes de communication ont été distribuées. Elles permettent de transformer les ordinateurs scolaires en « minitels intelligents » capables de stocker des informations prélevées à distance sur n'importe quel serveur du réseau.

Instrument mystérieux

Plus sophistiqués et en cours de livraison dans trois cent dix-sept établissements, des microserveurs de « niveau B » constituent l'armature du dispositif, puisqu'ils peuvent en outre composer des pages d'information et de documentation interrogeables à distance, gérer des messageries entre tous les abonnés au téléphone équipés d'un minitel ; enfin charger à distance des logiciels éducatifs diffusés par les serveurs de grande capacité (« niveau C ») installés dans la plupart des vingt-sept rectorats d'académie et dans quelques universités.

Mais comment greffer sur le terrain sensible de l'école l'instrument encore mystérieux qu'est la télématique, dont on commence à peine à mesurer l'impact sur le grand public ? Faute d'expérience suffisamment ancienne et généralisable, et en l'absence d'une définition claire des besoins scolaires, l'éducation nationale n'a pu que choisir parmi les matériels existants. Une sélection bien plus technique que pédagogique a été opérée précipitamment, sous la pression de la direction générale des télécommunications (DGT) désireuse de faire de l'école un nouveau point d'ancrage de sa télématique grand public, et du gouvernement d'alors, soucieux de boucler l'opération avant les élections.

« Nous avons mis en place des boîtes à outils d'un maniement très simple ; il reste à définir toutes leurs utilisations », explique M. Laurent Virol, spécialiste de la prospective à la DGT, qui a participé à la mise en place de la télématique scolaire au sein de l'équipe Trigano aujourd'hui dissoute.

Si presque tout reste à inventer en matière de télématique scolaire, le système éducatif a néanmoins déjà capitalisé plusieurs expériences menées à petite échelle, et déterminé trois pistes fort différentes à explorer : l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) à distance ; la gestion des établissements scolaires ; la communication avec tous les partenaires à l'école.

Déjà peu favorable à l'EAO traditionnel pour des raisons financières et pédagogiques, l'éducation nationale n'a pas retenu son prolongement télématique : l'EAO à distance.

La télématique semble en revanche un outil plus adéquat pour gérer la vie administrative et pédagogique d'un établissement. L'éducation nationale et l'Agence de l'informatique ont donc commandé à la société Didao (1) pour 130 implantations, un progiciel de gestion des retards, des absences et des emplois du temps. Il renseignera l'administration et les parents sur la vie des établissements, communiquera les noms des enseignants absents, les statistiques sur les résultats scolaires ou les horaires du ciné-club, permettra aux professeurs et parents de se concerter à distance, en direct ou en différé.

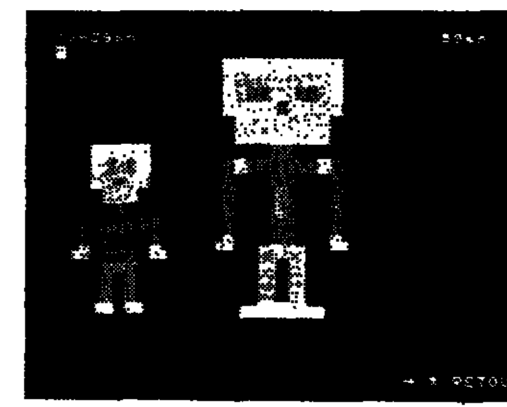
Mais c'est dans le troisième domaine d'application — celui de la communication sociale, — le moins directement scolaire mais sans doute le plus prometteur, que l'éducation nationale semble placer l'essentiel de ses espoirs.

L'un des pionniers en la matière s'appelle Jean-Yves Garnery. Instituteur en CM2 à l'école des Buttes de Créteil (Val-de-Marne) et passionné d'informatique, il a eu l'idée dès 1983 d'emporter son ordinateur personnel en classe verte. Chaque jour, les élèves rédigeaient leur journal sur le clavier. A plusieurs centaines de kilomètres de là, un parent, lui aussi équipé d'un micro-ordinateur, recevait les messages par le réseau Transpac et les transmettait aux familles.

Depuis ces temps héroïques, les choses ont bien changé. L'Apple II de M. Garnery a été transformé en un véritable serveur, et il peut être interrogé depuis n'importe quel minitel, y compris celui installé dans sa classe. Les parents peuvent consulter chez eux certains travaux faits en classe, prendre connaissance des notes de leur enfant, correspondre par minitel vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec l'instituteur, qui leur répondra par la même voie.

Ce type de télématique conviviale peut avoir des applications beaucoup plus poussées. L'association Aspasie (2), qui opère dans la vue nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), doit à sa philosophie originale et à son expérience parmi les plus anciennes (trois années !) d'avoir été choisie pour animer la mise en place de la télématique scolaire sur le secteur et, au-delà, d'avoir réalisé, sur la commande de l'Agence de l'informatique, un *« service télématique initial »* (3) destiné à inciter les écoles nouvellement équipées à inventer leur propre service.

Aspasie, qui a la particularité d'être animée par des profanes de la technique informatique, refuse de déterminer *a priori* les besoins des utilisateurs potentiels de la télématique, mais souhaite qu'ils s'approprient eux-mêmes ce nouveau média. Elle met son serveur local à la disposition de ses deux cents membres qui l'utilisent librement pour diffuser ou recevoir des informations.



La première poésie télématique illustrée (réalisée par des élèves de l'école Georges-Brassens de Torcy).

Le roman d'Aspasie

Résultats : un répertoire télématique des entreprises locales, la vie des associations en direct, les horaires des transports scolaires, une messagerie, et... le dernier « roman télématique » réalisé à l'école du quartier sont accessibles moyennant le prix d'une communication téléphonique locale. *« Il s'agit d'abord de créer une identité collective dans une ville de déracinés,* constate M. Gérard Loiseau, chercheur au CNRS, président d'Aspasie et apôtre de *« l'interactivité sociale »* par la télématique.

A l'école Georges-Brassens de Torcy, dont le directeur est un adhérent actif d'Aspasie, M. Fabius a inauguré, le 14 janvier dernier, le premier serveur scolaire « B » de « Télématique pour tous » déjà dévolu à une multitude de tâches : informer les parents des menus de la cantine, de l'heure des réunions, des leçons à apprendre chaque soir, permettre aussi à ceux qui ne regagnent que très tard leur ville-dortoir de dialoguer avec les instituteurs.

Dès 1984, à Torcy, les élèves de cours élémentaire de deux écoles ont construit, page après page, leur premier « roman télématique », *l'Histoire d'une drôle d'école,* imaginant plusieurs cheminements, consultables au gré de tout utilisateur de minitel. Un peu plus tard, d'autres enfants composaient sur écran des poésies déjà rédigées sur papier, les illustrant grâce au logiciel Praxitèle, qui traduit en images alphamosaïques - celles du minitel — les dessins tracés au crayon optique sur l'écran du micro-ordinateur de l'école *(notre photo)*. Ces pratiques encore balbutiantes, estime M. Jean-Louis Bray, directeur de l'école Georges-Brassens, *« éveillent le goût de l'expression écrite chez les enfants en difficulté »*.

La télématique scolaire — rédaction de poésies, de journaux, correspondance entre classes — séduit particulièrement les militants de la pédagogie coopérative de type Freinet, qui trouvent là l'occasion de moderniser des pratiques déjà anciennes pour eux. Ils correspondent d'ailleurs déjà par minitels grâce à deux serveurs installés à Lyon et à Marseille (4).

« Télémédiathèque »

Dans un autre domaine de communication, celui des banques de données vidéotex, c'est la région Aquitaine qui est en pointe avec la « télémédiathèque » du centre régional de documentation pédagogique (CRDP), qui comporte une importante base bibliographique permettant l'autodocumentation des élèves. A Biarritz, ville expérimentale pour le câblage par fibres optiques, une douzaine d'établissements primaires et secondaires reçoivent déjà la télémédiathèque du futur, qui ne diffuse plus les austères pages fixes du minitel, mais de véritables images animées, en couleurs et sonorisées, sélectionnées à leur guise et à distance par les élèves.

Au-delà des murs de l'école, la télématique apparaît aussi comme un moyen d'ouverture et de communication avec le monde non scolaire, à saisir ou à dédaigner selon les choix locaux. Chacun des trois cent-dix-sept serveurs « B » installés peut en effet être mis à la disposition de la population et de tout organisme public ou privé sur le modèle d'Aspasie.

Cette facette de la télématique comporte à l'évidence de nombreuses inconnues que l'on perçoit déjà dans les expériences actuelles, où l'absence d'une simple ligne téléphonique supplémentaire — comme à l'école de Torcy — peut compromettre les velléités d'utilisation. Qui des établissements scolaires, des collectivités locales, des associations ou des sociétés privées assurera et financera la maintenance et l'animation des nouveaux serveurs ? Qui prendra la responsabilité du contenu des informations diffusées ? *« Chaque serveur devra puiser sa propre énergie dans son environnement*, répond M. Hervé Bréhier, chef de la mission des technologies nouvelles du ministère de l'éducation nationale, qui pilote l'opération. *S'il fournit un service correspondant à des besoins, il trouvera des utilisateurs prêts à participer à son financement. »*

Même si l'on peut s'interroger sur la réalité de ces besoins, il reste que la télématique a le mérite de mettre les établissements au pied du mur de la décentralisation, et face à leurs responsabilités à l'égard de leurs partenaires naturels. Elle n'est qu'un nouvel outil, séduisant mais rudimentaire, et certainement insuffisant en soi pour relever ces défis. Juste un instrument, probablement plus qu'un gadget, mais dont personne ne se risque encore à prévoir l'avenir dans l'école.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Didao, 84, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : (1) 45-44-39-21.

(2) Aspasie, 9, place des Rencontres, 77200 Torcy. Tél. : (1) 60-05-61-00.

(3) Ce service est interrogeable par minitel au numéro suivant : (1) 60-06-20-00.

(4) Secteur télématique de l'ICEM (Freinet), Alex Lafosse, Roc-Bédière, 24200 Sarlat.

DÉBAT

Défense des professeurs de collège

L'article de Gustave Choquet, Bernard Beauzamy et Jacqueline Ferrand, « Ne recrutons plus de professeurs de collège », publié dans la page « le Monde Education » du 3 avril, a provoqué de très nombreuses et très vives réactions. La parole est à la défense.

Je les ai vus...

En tant qu'ancien « directeur d'études » (formateur de PEGC), je ne saurais être d'accord avec votre article.

Il faut d'abord dire que l'existence du corps des PEGC était due (est toujours due) à un souci d'économie, puisque ces professeurs « devaient » à l'Etat un nombre d'heures d'enseignement plus grand pour un salaire moindre. Je pense, comme vous sans doute, qu'il eût été préférable que tous les professeurs du secondaire fussent au moins certifiés. Mais, dans ce cadre de contrainte économique, l'existence de centres de formation de PEGC (CF-PEGC) était nécessaire, ne serait-ce précisément que pour éviter que soient recrutés, d'une part, des instituteurs sans formation technique, d'autre part, des maîtres auxiliaires « appelés en hâte pour boucher les trous ».

Entre parenthèses, la distinction que l'on doit faire entre ces trois catégories de recrutement (instituteurs, maîtres auxiliaires, étudiants de niveau bac + 2) pose une question de fond que vous ne posez pas : Est-il sûr que l'efficacité d'un professeur soit directement proportionnelle au niveau de ses connaissances techniques (au-delà, bien sûr, d'un certain savoir minimum) ? Ces ex-instituteurs (fi donc !), ces maîtres auxiliaires (pouah !), je les ai vus des centaines de fois dans leurs classes, et j'ai pu apprécier le sérieux et la compétence de la plupart d'entre eux (je pourrais ici vous demander combien de fois vous avez l'occasion d'observer le fonctionnement de classes réelles).

Mais ma réponse concerne essentiellement les PEGC sortis des centres de formation.

1) Ils étaient (sont ?), dites-vous, admis dans les centres sans contrôle universitaire. Or les jurys d'admission étaient composés d'inspecteurs de l'éducation et de professeurs agrégés. Est-ce à dire qu'il ne s'agissait pas là d'authentiques « universitaires », et que ces jurys étaient en conséquence *incompétents* ? Les « vrais » universitaires, d'ailleurs, ceux de l'Université, avaient leur mot à dire dans l'attribution du diplôme de sortie, qui n'était décerné qu'avec leur bénédiction.

2) Dans ces conditions, peut-on dire que le *« niveau scientifique »* des professeurs stagiaires était *« très inférieur à celui d'un premier cycle universitaire ? »* Et d'où provenaient donc la grosse majorité de ces étudiants, sinon du premier cycle universitaire ? A votre affirmation un peu légère, on pourrait répondre par la boutade de Clemenceau : *« Comment voulez-vous que j'aie de bons généraux, puisqu'on les fait avec des colonels ? »*

3) Le mot *« prérecrutement »*, que vous employez, n'est pas exact. Il s'agissait bel et bien d'un recrutement, et ces étudiants, engagés au niveau du bac + 2, sortaient des centres au niveau bac + 5 après avoir reçu une formation à la fois théorique et pratique :

— La formation théorique leur était dispensée par des directeurs d'études agrégés, dont certains enseignaient également à l'Université, et aussi, souvent, par des professeurs venus de l'Université. Cette formation n'était en rien inférieure à celle du premier cycle universitaire, et avait en outre l'avantage de ne jamais perdre de vue ses finalités : il s'agissait d'abord de former des professeurs.

— S'ajoutait à cette formation théorique une formation pratique — sous forme de stages, de leçons d'essai..., — les centres ayant l'avantage de pouvoir disposer de classes d'application dans les collèges ou les lycées. En tant que directeur d'études d'anglais, il m'arrivait même d'envoyer des étudiants en stage dans des *comprehensive schools,* ou des *grammar schools,* anglaises, dans le cadre d'un jumelage avec un *college of Education* britannique. Pourriez-vous donner d'autres exemples d'une formation d'enseignants mariant ainsi la théorie à la pratique, à un tel niveau ?

PIERRE CLAUDÉ,
agrégé de l'Université (Strasbourg).

Il n'y a pas de profil idéal

Tout d'abord, le corps des PEGC n'a pas été créé en 1960 mais en 1969 — et ce, contre l'avis de l'écrasante majorité des instituteurs qui enseignaient alors dans les collèges d'enseignement général. Et les centaines de milliers d'enfants qui fréquentèrent successivement les cours complémentaires (CC), les CEG, puis les collèges d'enseignement secondaire n'eurent qu'à se féliciter de la qualité de l'enseignement que l'on y prodiguait.

Ensuite, les centres de formation de PEGC (CRF) n'ont jamais été réservés aux seuls instituteurs, et le niveau scientifique de la formation dispensée est loin d'être faible (la quasi-totalité des candidats recrutés actuellement sont titulaires d'une licence). Quant à dire que le CAPEGC *« est pratiquement acquis »*, c'est faire injure aux universitaires qui interviennent dans cette formation et aux membres du jury et maîtres formateurs qui le délivrent (et qui sont pour l'essentiel agrégés ou certifiés).

A quoi il convient d'ajouter que les PEGC sortant des CRF y ont reçu une solide formation en psychopédagogie que feraient bien de revendiquer d'autres corps de professeurs « spécialistes ». (...)

Enfin, si les PEGC sont bivalents par leur statut, cette bivalence n'est vraiment concevable que s'exerçant dans une même classe. Hélas ! la réalité des collèges interdit souvent cette pédagogie complémentaire transformée en « bi-spécialité » dès lors qu'elle n'est plus dispensée aux mêmes élèves. Tout comme cette même réalité voit de nombreux PEGC n'enseigner que dans une seule matière sans que rien indique que leurs élèves aient à pâtir de cette situation.

Quant aux maîtres auxiliaires devenus PEGC après avoir subi un stage et un contrôle des compétences, ils n'ont que le défaut de n'avoir pas satisfait à un concours d'autant plus sélectif que, pendant des années, le nombre de places offertes au CAPES ou à l'agrégation était pratiquement nul.

Et rendre les PEGC responsables des *« ravages »* des mathématiques modernes est proprement inadmissible : ils n'ont pas eu le monopole de la discipline ! Pourquoi ne pas inscrire dans ce reproche les autres corps enseignant cette matière ? Surtout quand on sait que la mise en place de cette réforme fut une erreur politique d'autant plus coupable qu'un bilan très négatif de l'expérience américaine venait d'être publié. Le ministre d'alors persista et signa. A chacun ses responsabilités.

En réalité, la véritable question n'est pas de savoir s'il faut ou non continuer à recruter des PEGC, mais de définir le type de système éducatif que nous revendiquons pour les enfants d'une société en évolution constante et quels enseignants seront appelés à évoluer dans ce système.

Faut-il continuer dans la voie d'une école de tous et pour tous qui prenne en charge les potentialités de chacun depuis la maternelle jusqu'à l'université ? Ou bien doit-on, au contraire, et sous prétexte de libéralisme, en revenir à une école duale avec un collège réservé à une élite ?

Quel maître pour quel collège ? Répondre à la deuxième question c'est définir le premier. Ce peut être choisir de s'acheminer vers un corps de spécialistes pour une minorité sélectionnée selon des critères de classe sociale sous couvert de mérite. C'est, de toute façon, se rendre compte qu'aucun des différents corps d'enseignants qui se côtoient dans le collège d'aujourd'hui et s'investissent sans compter pour leurs élèves ne correspond au profil idéal du professeur du collège de demain.

CHRISTIAN MANRIC,
PEGC lettres-histoire (Montauban).

DÉBAT

Défense des professeurs de collège

L'article de Gustave Choquet, Bernard Beaussany et Jacqueline Ferrand, « Ne recrutons plus de professeurs de collège », publié dans la page « le Monde Éducation » du 3 avril, a provoqué de très nombreuses et très vives réactions. La parole est à la défense.

Je les ai vus...

[illegible]

PIERRE CLAUDE.

Il n'y a pas de profil idéal

[illegible]



ANNONCES CLASSEES

OFFRES D'EMPLOIS

MECANORMA
recherche
dans le cadre de sa nouvelle division
STUDIO ÉLECTRONIQUE

JEUNE ARCHITECTE

avec expérience "métré" pour prendre en charge le lancement et la vente d'un nouveau produit de conception assistée par ordinateur destiné spécialement aux architectes.
Ce poste exige une grande disponibilité et une ouverture d'esprit à la vente.
Déplacements fréquents en France. Base de travail à PARIS
Pratique de l'anglais indispensable.
Envoyer C.V. à MECANORMA
78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Monsieur DEVAUD

MECANORMA

Bleu Publicité

PARTAGE TIERS-MONDE rech. GESTIONNAIRE COMPTABLE ayant expérience. Env. c.v. + photo. Partage, B.P.11, 60203 Compiègne.

Recherche
DIRECTEUR DIPLOMÉ
colonie enfants « ados » juillet-août, exp. souhaitée. Tél. : (16-1) 43-75-20-58.

Recherchons TRÈS URGENT
CONSEILLER D'ÉDUCATION
expérience si possible pour une fonction de surveillant général. Placé sous l'autorité du censeur. Pour un remplacement. Téléphoner pour rendez-vous au : 69-40-70-03, poste 120.

PARIS-OPERA
JURISTE D'ENTREPRISE
– droit social
– droit commercial pour groupe dynamique, préférence DEA et expérience 5 ans. Haute rémunération. Ecrire à SAFECO, 50, chaussée d'Antin, 9e.
Toutes candidatures seront confidentielles.

Le centre d'informations financières, dans le cadre de son expansion à Paris ou pr. banl. organise un stage pour recr. des
CONSEILLERS COMMERCIAUX H.F.
– formation assurée ;
– rémun. très motivante.
Tél. : 45-53-20-00

Importante entreprise banlieue parisienne recherche
INGENIEUR DÉBUTANT
Pour poste technico-commercial en ét. et constr. de lignes électriques T.B.T.
Envoyer C.V. détaillé au : no M. 6862 Bleu 17, rue Lebel, 94307 Vincennes-Cedex qui transmettra.

VILLE DE CORBEIL-ESSONNES (91100)
recherche pour assurer la direction adjointe de ses crèches collectives, pendant la durée d'un congé maternité
UNE PUÉRICULTRICE
ou
UNE INFIRMIÈRE DIPLOMÉE D'ÉTAT
ayant travaillé plusieurs années en pédiatrie.
Envoyer candidatures à :
Monsieur le Député-Maire
Place Galignani
91100 CORBEIL-ESSONNES

Cherchons
INFORMATICIEN
Sensibilité dans domaines animation, relations publiques. Organisation nouvel essor centre X 2 000 (licence minimum) contrat 6 mois. 48-59-55-06 17 h à 19 h.

ARTISANS DU MONDE
O.N.G., DEVEL., ch. GESTIONNAIRE, expérience professionnelle import. vte animation. 7000 F mens. Let. et CV ADM, 20, rue Rochechouart, 75009.

RECHERCHE
CHEF DE PUBLICITÉ
pour magazine spécialisé.
Tél. : 48-34-42-04.

Recherche
DIRECTEUR DIPLOMÉ
Colonie enfants, ados. Juillet, août. Expérience. souhaitée. Tél. : (16-1) 43-75-20-58.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Dem. une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

EXPORTATEUR
de fourrures de mouton en AUSTRALIE
offre des fourrures de mouton salées et séchées à l'air en grandes quantités et en diverses grandeurs.
Contact :
Norman and Heath
Export PTY LDT.
P.O. BOX 40.
Albury 2640.
AUSTRALIE TELEX 56176.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CONSEIL FISCAL INTERNATIONAL. J.F. 29 ans, titulaire 3e cycle universitaire droit fiscal, affaires lauréate faculté en fiscal, exp. 3 ans dans grand groupe international, négociations contrats, consolidation, montages juridico-fiscaux, contentieux, animation de séminaires fiscaux, professeur de fiscalité France, anglais, espagnol.
RECHERCHE situation similaire – BCO VJ 827.

ASSISTANT MARKETING GESTION. 26 ans, pharmacien IPI IAE + informatique statistiques, anglais, 1 an stages pratiques en laboratoires pharmaceutiques, produits de diagnostic, répartition, étude de marché, phoning + 1 an animation milieu médical.
PROPOSE sa première expérience polyvalente, son dynamisme, sa disponibilité à entreprise ou agent conseil secteur pharmacie, biomédical, Paris/Province – BCO/MS 828.

DIRECTEUR ADMINISTRATIF FINANCIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, 50 ans, maîtrise de gestion, DECS, ICG, dynamique, fort potentiel, grande expérience prof. domaine gestion, financier, comptabilité, administration, organisation.
CHERCHE à intégrer PME/PMI, Paris/RP.
EST AUSSI INTÉRESSÉ par missions auprès entreprises à restructurer ou à redresser – BCO/MS 829.

DIRECTION GÉNÉRALE OU FINANCIÈRE, collaboration à haut niveau, 44 ans, ingénieur grande école, généraliste de formation, gestionnaire reconnu, 2 ans dans un cabinet américain de conseils, 4 ans dans un grand groupe de la parachimie, 13 ans de direction financière et générale de PMI, homme de négociation et de dialogue.
RECHERCHE nouveau challenge dans entreprise secteur indifférencié, ou cabinet de conseils. Paris ou proche région parisienne. Connaissances anglais allemand, étudierait éventuellement proposition de participation – BCO/BD 830.



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.



5, RUE DE MONTTESSUY. 75332 PARIS CEDEX 07
TÉL : 45-55-91-82

TARIF MARS 1986

1 colonne

	la ligne HT
Offres d'emplois	131,00
Demandes d'emplois	37,00
Immobilier	82,00
Agenda	82,00

Annonces encadrées

	le m/m colonne HT
Offres d'emplois	71,00
Demandes d'emplois	21,00
Immobilier	54,00
Agenda	54,00

Autres rubriques, nous consulter.
TVA 18,60 %.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

ÉTIENNE-MARCEL
2 PIÈCES A RÉNOVER
Px 350 000 F. 43-89-96-96.

4e arrdt

BEAUBOURG gde terr., jdin, dern. ét. 100 m², vue except., gd dble liv., ch., 40-27-06-05.

FRANCS-BOURGEOIS
Spacieux 2 p. 60 m², 2e ét., calme, tr. b. ét., 43-26-73-14.

SAINT-MERRI.
superbe duplex 180 m². Derniers ét., asc., 3 chambres. TERRASSE. 46-24-93-33.

5e arrdt

CENSIER
2 p. tt cft asc., exc. état, soleil 630 000 F. 43-25-97-16.

6e arrdt

MONTPARNASSE OBSERVATOIRE
7-9, RUE BOISSONNADE
dans imm. en constr., livraison fin 86, très beau 7 pces, duplex, entresol, r.-de-jard., très calme, 242 m² + local 48 m², conviendrait usage bourgeois, profess. Rens. lundi au vendr. : 45-51-58-03, h.b.

ILE ST-LOUIS VUE/SEINE SUD
Imm. classé étage élevé 165 m² + studio service, parking.
Travaux.
FRANK ARTHUR 45-62-01-69

8e arrdt

PARC MONCEAU
235 m², vue imprenable sur parc, chambre service.
GARBI 45-67-22-88.

11e arrdt

Mo Parmentier, imm. récent, liv. 3 chambres, bains, 2 w.-c., parking. 46-34-13-18.

13e arrdt

BD AUGUSTE-BLANQUI, imm. pierre de ta., 7e asc., studio à rénover, 46-34-13-18.

15e arrdt

FRONT DE SEINE
dans diverses résidences

Studios	650 000
2 pièces	900 000
2/3 pièces	1 260 000
3 pièces	1 600 000
4 pièces	1 800 000

Autres possibilités dans résidence 13e
TRAGER 45-79-57-75

16e arrdt

AV. FOCH SUD
Imm. stand. liv. 3 ch., 3 bains, parking. Tél. : 46-34-13-18.

17e arrdt

WAGRAM
28 m², petit 2 pièces, kitchen., douche, 6e étage, ascenseur.
GARBI 45-67-22-88.

18e arrdt

60 m² + TERRASSE
jdin hiver, vue spl., stdg. mairie 18e, except. 680 000. Immo. Marcadet, 42-52-01-82.

LOFT 250 m²
2 parkings près place Clichy
1 090 000 F.
Immo Marcadet 42-52-01-82.

200 000 F appt 18e 40 m² cft, 5e sans asc. Sud, chff. indiv. Tél. 42-77-11-20, p. 4256.

20e arrdt

Part. à part. de préf., vend STUDIO entièrement équipé, prix 148 000 F. Visible sur place, samedi 19 avril, de 15 h 30 à 17 h 30, 59, rue Orfila, 75020 Paris.

92 Hauts-de-Seine

SUPERBE STUDIO
45 m² + 18 m² jardin.
Grand standing.
S/place jeudi de 12 h à 15 h.
19, rue Sainte-Foy.

BAGNEUX (92) - 5' RER - près bus, écoles, comm. - beau F4, 85 m² env. : cuis., bains équip. - sur agréable jardin - cellier, garage, chauffage gaz individuel. Tél. : (1) 45-47-75-73.

94 Val-de-Marne

MAIRIE KREMLIN-BICÊTRE 2 P. + gde cuis. + gde s. de bains, w.-c., 2e ét., ensoleillé, chff. individuel gaz. A rafraîchir. 260.000 F.
Tél. : 46-36-15-77.

95- Val-d'Oise

CERGY, ORÉE DU BOIS, vds F 4 dans résidence calme, près toutes commodités, clair, ensoleillé, vue très étendue, comprenant : entrée, cellier, cuis., séjour av. balcon, 3 chbres, w.-c., s. de bns, nombreux placards, cave, parking sous-sol. 400.000 F. (Prêt cessible 50.000 F.)
Tél. 16 (1) 30-32-00-83, après 19 heures.

appartements achats

Recherche 1 à 3 p. Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

ORPI
1re force de vente à PARIS recherche tous appartements
RÉALISATION RAPIDE
ORPI 43-27-83-83

AWI 42-67-37-37
25 ans d'existence, rech. pour sa clientèle appts ttes surfaces. PARIS SOLUTIONS RAPIDES.

locations non meublées offres

Paris

Pour employés et cadres informaticiens, recherche du 2 au 5 p. Paris et environs. Loyés élevés acceptés. 43-07-12-44.

MICHEL-BIZOT - DAUMESNIL studios et 2 p. + divers, appart. tout cft. 43-44-67-98.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadres et employés mutés importante société française produits pétroliers rech. Paris et environs appts 2 à 6 p., studios, villas. 45-03-30-33, de 9 h 30 à 19 h.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps dipl. et cadres de stés multinationales.
Tél. : 45-62-78-99.

Région parisienne

Etude ch. pour cadres villas toutes banlieues. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66 – 42-83-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pr cadres mutés Paris. Rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Sociétés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTIONS STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. – R.C. – R.M.
Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
TÉL. : 43-55-17-50.

SIÈGE SOCIAL
secrétariat + bureaux neufs. Démarches R.C. + R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

17e PLACE WAGRAM
(prox.) BURX de 15 à 250 m², aménagements nfs, stdg.
ACTE 43-80-90-10.

Domiciliation depuis 90 F/ms St-Honoré, 42-86-84-91, Paris-12e, 43-40-68-50. Loc. bureaux Paris-banlieue.

ÉTOILE
BUREAUX
MEUBLÉS
TRÈS HAUT NIVEAU
SALLES DE RÉUNIONS
DOMICILIATIONS
SECRÉTARIAT - TELEX
TÉL. : (1) 47-27-15-69.

fonds de commerce

Ventes

Cause retraite, je cède magasin ARTICLES SPORTS rue connue, Paris-17e. Tél. : 43-87-66-03.

Part. vd Nice, librairie universitaire. Médecine, sciences. Rayon papeterie scolaire, bureau. Ecrire Me Peyre. B.P. 85. 06013 Nice Cedex.

immeubles

J.-M. CLÉMENT, ach. cpt tous IMMEUB. dans Paris, 111, av. V.-Hugo (75116). 45-53-60-36.

maisons individuelles

Près Bergerac, à vendre cause dép. étranger, magnifique chartreuse sur 4900 m² très gd cft. fin 81. Prix : 1 400 000 FF. Rens. : M. Hey, au Sable, Prigonrieux, 24130 La Force-France. Tél. : 53-58-94-28.

villas

MEUDON PRÈS R.E.R.
Maison récente, 6 chbres, calme, ensoleillée, s/terrain 730 m², 1 980 000 F - C.B. 45-34-41-75

Bougival, 4 chbres, liv. triple. Bon stand. Gar. Jard. 450 m², 1 700 000 F. 45-04-94-22

fermettes

YONNE
140 km PARIS, dans village, FERMETTE parfait état, séj., 32 m², poutres, 2 chbres, cft, beau grenier aménageable. Cave voûtée, jard. 1.300 m². 320.000 F. Cab. BOUVRET, 27, av. Gambetta JOIGNY 89300. (16) 86-62-19-44.

domaines

Achète
VASTE DOMAINE
préférence Sologne ou région Centre
Discrétion assurée
Ecrire Havas Orléans no 204.623, B.P. 1519
45005 ORLEANS CEDEX 01.

maisons de campagne

8 km PAU SUD, part. vds maison 5/8 chbres, 4.200 m² clos, piscine, libre. Téléphone : 59-21-72-64.

propriétés

L'EURE MAISON NORMANDE 380 m² tt cft, parc 7.000 m², piscine, tennis, bois et pré, 2 ha, dépend, Px 1.800.000 F à déb. Soir : (1) 45-04-37-60.

viagers

ÉTUDE LODEL
Viagers. 35, bd Voltaire 75011 Paris. 43-55-61-58.

LAPOUS 45-54-28-66
SPECIALISTE VIAGER
354, rue Lecourbe, Paris 15e.

immobilier information

Vous cherchez à louer un appartement. Vous souhaitez rénover le vôtre. L'APPEL 75 (assoc. 1901) permet en centralisant l'information (bourse d'échanges, locataires, propriétaires, administrateurs, groupement d'artisans, centrale d'achat, conseils juridiques) de développer l'entraide au logement. Ecrire APPEL 75, 7, rue Sainte-Anne, 75001 Paris. Tél. : 42-60-22-30.

L'IMMOBILIER
dans
Le Monde
du Lundi au Vendredi
45-55-91-82



l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

A VENDRE
ÉTAT NEUF : 1 guitare classique « concert » + 1 étui bois fermant à clé (valeur 2 200 F. ÉTAT NEUF : 1 gril/four à chaleur tournante, marque AFG, 3 niveaux de cuisson, à fixer sur mur, ou poser s/meuble, transparent, minuterie, sonnerie, 1 plat : 750 F. Tél. 47-74-60-34, jusqu'à 8 h 30 matin, à partir de 21 heures le soir.

Bateaux

BATEAU A VENDRE
Cabin cruiser, 6,41 m, marque Microplus, ann. 85, mot. Evinrude, 90 cv, ann. 83, révisé. Tout équipé, prêt à naviguer 135 000 F à débattre.
Pour tous renseignements : Tél. : 46-07-82-49.

Bibliophilie

ACHAT DE LIVRES
A. LAFFITTE (1) 46-34-73-25
Librairie PHILIPPE-AUGUSTE
19, r. Cardinal-Lemoine, 5e.

Bijoux

ACHAT OR
Comptant net bijoux anciens et modernes, brillants, vieil or, argenterie PERRONO, boulevard des Italiens, Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, Etoile, 37, avenue Victor-Hugo. Ventes, Occasions, Echanges.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 43-54-00-83.
PARCE QUE L'ON AIME
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Camping

Fourgon Mercedes 206 Diesel 1976, aménagé camping-car, tt cft, bon état, 28 000 F à déb. Descriptif + Foot. s/dem. au 60-17-72-91, ap. 18.

Cours

Donne cours d'arabe littéraire et dialectal à domicile.
Tél. : 43-45-06-00.

Cours de batterie, initiation, perfectionnement en solfège, technique, indépendance, coordination. Tél. 42-87-23-30.

Débarras

Rech. manuscrits ts genres (sf poésie) pr maisons d'éditions sér. Ecr. J.-J. Hans, 15, r. Paul-Claudel, 88250 La Bresse.

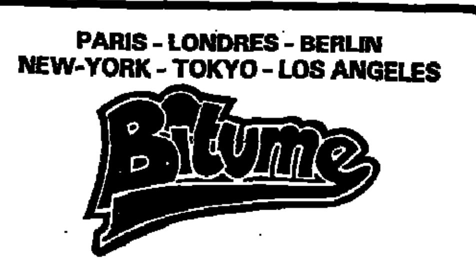
AUTO-RADIO
ALARME
Pose immédiate tout poste et alarme y compris auto-radio achetés ailleurs.
SPÉCIALISTE PETIT POSTE A PETIT BUDGET
AUTOTEC
93, av. d'Italie, 75013 Paris. T. 43-31-73-58. Mo Tolbiac.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Notre hôtel de 100 chambres au bord de mer, célèbre dans le monde entier et notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de 20 £ par jour, pension complète + leçons
RÉDUCTIONS
pour séjours de 90 jours ou plus en hôtel y compris cours spéciaux pour Cambridge Examination. Ouvert toute l'année - pas de limite d'âge. Cours spéc. à Pâques ou à Noël. Ecrire à :
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent (Angleterre). Tél. : (44) 843-59-12-12. Télex 96464 Regram ou Mme SOUILLON. 4, rue de la Persévérance, 95 EAUBONNE. Tél. : 39-59-26-33 (le soir).
LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE REGENCY LANGUES – 116, Champs-Elysées, 75008 PARIS. Tél. : (1) 45-63-17-27. Télex 641606 ISO BUR.

Mode

PARIS - LONDRES - BERLIN
NEW-YORK - TOKYO - LOS ANGELES



SPORTSWEAR FEMME ET ENFANT
42, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS.
Tél. : 43-38-20-30.
76, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 75003 PARIS.
Tél. : 42-77-28-20.

Jeune fille au pair

Etudiante, 17 ans, 6e année d'allemand, cherche travail au pair ou échange en RFA au mois d'août. Céline Bazin, 42, r. du Coteau, 91360 Epinay-sur-Orge, 69-09-26-54.

AU PAIR
Agence agréée recherche J.F. 18-27 ans pour familles anglaises. Ecrire avec C.V. à : DOMINICA, 78, Derby Street Burton Upon Trent, Staffs GRANDE-BRETAGNE.

Moquettes

A saisir
MOQUETTE 100 % PURE LAINE WOOLMARK
Prix posée 99 F le m2.
Tél. : 46-58-81-12.

Stages

STAGE INTENSIF D'ARABE MAGHRÉBIN A LYON
30 JUIN – 18 JUILLET
Niveaux : Débutants et perfectionnement. Renseignements : Université de Lyon II · 86, r. Pasteur. 78-58-57-23
Université de Saint-Etienne 5, rue Tréfilerie
Tél. : 77-57-86-72
ou 77-25-22-02 poste 423.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES !
Votre situation exige une tenue élégante et impeccable !
Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié
* GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Surène, 75008 PARIS
Téléphone : 42-65-12-28.

Troisième âge

PROX. COULOMMIERS (77) RETRAITE valides, semi-valides, invalides, 64-04-05-75.

Vacances Tourisme Loisirs

FORFAIT BASSE SAISON, 3 ou 6 jrs en QUERCY, à 10 km de CAHORS. DEMI-PENSION POUR 2 PERSONNES. Ex. : gd cft 1 160 F TTC pr 3 jrs. FORFAITS LOCATIONS STUDIOS. Rens. : Jean-Pierre LEMOZIT HÔTEL-MOTEL**, LE RELAIS DES CHAMPS ou HOTEL-RESTAURANT*, CHEZ NADAL. 46140 CAILLAC, télex : 520356. Tél. : 65-30-82-35 ou 65-30-81-55.

A LOUER mai, juin, septembre, presqu'île de Rhuys (56), 50 mètres de la plage. Maison (living-cuisine, w.-c., salle de bains, cellier, 2 chambres à l'étage, jardin. 39-89-81-05.

Dordogne maison périgourdine très agréable, vue, verdure, 1 ha, 4/5 pers., juin 3.000 ; juil. 4 600 ; sept. 3.000. T. 42-36-78-96 jour.

économie

LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Plus de 22 milliards de francs de ressources nouvelles

Le projet de loi de finances rectificative, examiné, mercredi 16 avril, par le gouvernement, est le premier acte budgétaire de la nouvelle majorité.

Elaboré trois mois et demi seulement après qu'eut été voté, par un Parlement majoritairement de gauche (c'était le 30 décembre 1985), le budget de l'Etat pour 1986, il apporte plusieurs nouveautés. Les plus importantes sont destinées à lutter contre le chômage et à renforcer la solidité des entreprises : allégement ou exonération des charges sociales pour l'emploi des jeunes, généralisation de l'impôt sur les sociétés au taux de 45 %, amélioration du régime fiscal des dividendes d'actions, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes (IGF). De plus – mais la mesure n'était pas inscrite dans le « collectif budgétaire » – l'anonymat va être rétabli sur les mouvements d'or.

Le déficit du budget de l'Etat reste à peu près inchangé : 144 milliards de francs, au lieu de 145,2 milliards, dans la loi de finances initiale.

Mais, aux dépenses prévues dans le document voté en décembre dernier, se sont ajoutés 21,6 milliards de dépenses, compensés par 22 milliards environ de ressources nouvelles.

● **Les dépenses supplémentaires** correspondent dans leur quasi-totalité à trois préoccupations majeures : l'emploi des jeunes, auquel l'Etat va consacrer 4 milliards de francs dès 1986 sous forme d'exonération ou d'allégement des charges sociales payées par les entreprises ; les dotations à l'industrie (8 milliards de francs) concentrées pour l'essentiel sur la sidérurgie (5,3 milliards) et Renault (2 milliards) ; les compléments de financement ou des dépenses *« insuffisamment provisionnées »* (9 milliards de francs au total, dont 450 millions pour le TGV, 900 millions pour l'aide personnalisée au logement, 500 millions pour les stages réservés aux personnes en chômage de longue durée).

A ces dépenses supplémentaires, s'ajoutent 300 millions pour l'agriculture (détaxation du gas-oil), et 300 millions pour la sécurité (création de 1 000 emplois nouveaux dans la police).

● **Les ressources nouvelles** proviennent, pour l'essentiel, de la privatisation (probablement d'une partie des actifs de sociétés d'assurances et d'ELF), d'économies réalisées sur un certain nombre de dépenses de la Caisse d'équipement des collectivités locales, de certains jeux (Loto et Loto sportif). Le gouvernement a voulu compenser par des ressources tirées de la privatisation les dotations industrielles (8 milliards de francs).

Les économies (10 milliards de francs) sont, quant à elles, réalisées sur les interventions de l'Etat (les grands chantiers du président, pour 400 millions de francs, des crédits de politique industrielle et une partie des crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie) ; sur le blocage des salaires du secteur public (1,7 milliard de francs), sur la trésorerie des crédits consacrés à la recherche (1 milliard de francs), sur les suppressions d'emplois publics, au nombre de 2 000. La Caisse d'équipement des collectivités locales (CAECL) fournira, quant à elle, 2 milliards de francs *(voir encadré ci-contre)*.

Enfin, 600 millions de francs seront tirés des jeux (Loto et Loto sportif) et 500 millions des recettes attendues de la vente des surfaces réservées au Carrefour de la communication, dans l'immeuble de la Tête Défense.

Le gouvernement a choisi de ne pas réviser avant la fin de l'année les recettes attendues des différents impôts, qui seront peut-être supérieures aux prévisions, si la croissance économique s'accélérait pour atteindre 2,6 %, au lieu de 2,1 % prévu. Mais le prix des tabacs sera relevé de 5 %.

De même n'a-t-il pas révisé certaines dépenses, qui, du fait du ralentissement de la hausse des prix pourraient être moins importantes que prévu.

Outre ce nouvel équilibre budgétaire, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions importantes : amnistie fiscale et douanière pour le rapatriement des capitaux accompagnant une première étape de libération du contrôle des changes ; baisse de l'impôt sur les sociétés, de 50 à 45 % (le taux de cet impôt avait déjà été réduit à 45 %, par M. Bérégovoy, pour les bénéfices non distribués, cette mesure entrant en application l'année prochaine). Coût pour l'Etat de la modification de l'impôt sur les bénéfices : environ 9 milliards de francs qui s'imputent sur le budget 1987.

L'abattement sur le revenu des actions (3 000 F) et des obligations (5 000 F) sera globalisé, et « conjugalisé ». C'est dire qu'il sera porté à 10 000 F pour les couples (mariés ou non mariés), liberté étant laissée aux contribuables d'utiliser cette possibilité, dans la proportion qu'ils voudront, entre actions et obligations. C'est dire aussi que cet abattement sera désormais de 5 000 F pour les personnes seules. Les pouvoirs publics ont pris cette mesure pour ne plus désavantager les couples mariés, par rapport aux concubins, qui actuellement peuvent bénéficier de 16 000 F d'abattement (deux fois 8 000 F). Soit le double de ce qui échoit aux couples mariés.

Les personnes vivant seules seront, en revanche, désavantagées, avec un régime moins favorable (5 000 F d'abattement, au lieu de 8 000 F jusqu'à maintenant).

Le gouvernement n'annonce pas de réduction du déficit de l'Etat, mais la création d'une caisse d'amortissement de la dette publique, qui, à partir de 1987, sera alimentée par les recettes tirées de la privatisation.

ALAIN VERNHOLES.

L'or de la banque des communes

Etablissement public national à caractère administratif, la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL) fêtera ses vingt ans dans quelques jours, le 4 mai. Elle est administrée par un conseil d'administration de vingt-deux membres, mais sa gestion est assurée par la Caisse des dépôts. C'est un élu local (un des quatre représentants du Parlement à la commission de surveillance de la caisse des dépôts) qui est président du conseil d'administration. (M. Maurice Pourchon, député socialiste du Puy-de-Dôme jusqu'aux élections du 16 mars, occupait cette fonction, mais il va naturellement être remplacé.)

Son activité consiste, à côté des Caisses d'épargne et de la Caisse des dépôts, à accorder des prêts aux collectivités locales, surtout aux communes, mais aussi aux départements, aux régions et aux chambres de commerce pour toute une série d'investissements et d'équipements à l'exception du logement. En 1984, 16 milliards de francs ont été prêtés, 21,5 en 1985, l'objectif étant d'arriver cette année à quelque 25 milliards. Deux sortes de prêts sont distribués : des prêts à des taux voisins des conditions du marché et d'autres à des taux préférentiels comparables à ceux de la Caisse des dépôts elle-même. En moyenne, les prêts de la CAECL sont aujourd'hui accordés à un taux inférieur à 10 %.

Quant aux ressources de l'établissement, elles sont de trois types :

● Les emprunts à long terme émis sur le marché obligataire ou contractés auprès d'établissements financiers français ou étrangers, par exemple la Banque européenne d'investissements ;

● Ses fonds propres ;

● Les dépôts à court terme effectués par les collectivités locales sur les prêts versés à ces mêmes collectivités par les caisses d'épargne ou par la Caisse des dépôts, qui sont en attente d'emploi. Lorsque, par exemple, une commune emprunte 100 francs, elle doit, en attendant d'utiliser effectivement cette somme, placer 45 F au Trésor sans aucune rémunération et 55 F à la CAECL avec un taux d'intérêt de 1 %.

C'est donc sur une partie de ses ressources disponibles que l'Etat veut effectuer un prélèvement pour accroître ses propres recettes budgétaires. Fin 1984, le bilan de la CAECL se montait à 85 milliards de francs dont 6,8 milliards de fonds propres. Si 2 milliards sont ponctionnés par l'Etat, c'est autant de moins que la CAECL pourra prêter aux collectivités locales à des taux avantageux pour financer leur programme de développement.

F. Gr.

On économise, mais les chantiers continuent

Quand l'Etat cherche à faire des économies, l'idée de renoncer à certains grands projets d'architecture et d'urbanisme (plus de 15 milliards de francs sur cinq ans) vient naturellement à l'esprit. Pourtant, au lendemain de la présentation du collectif budgétaire du nouveau gouvernement, aucun chantier, au sens propre, ne sera arrêté.

Cette prudence a au moins deux motifs. Partout les constructions sont largement engagées, les contrats signés et les travaux battent son plein. Des indemnités considérables seraient à verser aux entreprises (1 million par jour à la Défense, près de 50 millions si on interrompait les travaux à la Bastille pendant quelques mois). Prudence politique aussi. Dans le difficile équilibre de la cohabitation, les grands chantiers sont loin d'être une pomme de discorde. Si M. Jacques Chirac s'est parfois déclaré effrayé de leur coût, il a constamment, comme maire de Paris, pris soin de n'en entraver aucun, et le conseil municipal a voté sans sourciller toutes les modifications au plan d'urbanisme qui ont été nécessaires pour leur réalisation.

En demandant à M. Olivier Chevrillon une étude sur l'opportunité de construire une salle d'opéra à la Bastille ou de transformer le projet en salle de concerts, le gouvernement a renoncé, dès dimanche 13 avril, à prendre une décision précipitée pour un chantier dont l'arrêt brutal pourrait provoquer la perte de plus de 800 millions de francs déjà dépensés ou à verser en crédits (1).

Des retards sont toutefois à prévoir pour plusieurs projets. Pour participer à l'effort de restrictions budgétaires, l'Opéra de la Bastille devra renoncer à la moitié des crédits de paiements (au moins 150 millions sur 300 millions) qui lui restaient à dépenser en 1986. Des contrats de génie scénique et de décoration intérieure devront être retardés.

La « cité de la musique » de La Villette (transfert du Conservatoire de la rue de Madrid) subira une ponction de 50 millions de francs (sur 120 millions), et 48 millions de francs de crédits de paiements 1986 seront annulés au chapitre du projet de « carrefour de la communication » à la Défense.

En fait, on veut renoncer complètement à ce dernier projet, mais sans compromettre la construction de l'immeuble-arche de la Tête Défense qui est pour l'essentiel destiné à des bureaux et, qui a été financé en grande partie par des investisseurs publics ou semi-publics.

L'équilibre comptable du plan qui devait être annoncé ce mercredi 16 avril comprend donc à ce titre une recette potentielle : les 500 millions de francs qui auront été dépensés d'ici à la fin de 1986 pour financer ce « carrefour » devront être remboursés par la vente au secteur privé des espaces correspondants. Si l'affaire est envisageable pour les petits bâtiments prévus au pied du grand cube, elle est, en revanche, plus difficile à imaginer pour les sous-sols et les ascenseurs, et surtout pour le grand toit panoramique qui forme le sommet du cube à 100 mètres de hauteur.

Quel que soit l'intérêt du projet de « carrefour de la communication » en tant que tel, il représente le seul équipement public (en plus des ministères qui doivent déménager éventuellement à la Défense) prévu dans ce bâtiment, qui est, en réalité, un véritable monument. Il serait moralement et politiquement plus que regrettable que le « clou » architectural du quartier d'affaires de la Défense ne soit qu'un immeuble de bureaux banalisé après trente années d'un chantier où l'Etat et la puissance publique auront mis beaucoup du leur.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) *Le Monde Aujourd'hui* daté 20-21 avril, publiera un dossier consacré au projet d'Opéra à la Bastille.

Le plan pour l'emploi des jeunes : seuls les contours sont connus

Les mesures pour l'emploi des jeunes sont expressément prévues dans le collectif budgétaire que le gouvernement a adopté, ce 16 avril, au cours du conseil des ministres. Elles constitueront un volet important de l'action du premier ministre, mais ce n'est qu'un peu plus tard, à l'occasion de la présentation de l'ordonnance par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, que l'on en connaîtra les dispositions concrètes.

Pour l'heure, seuls les contours sont dessinés, de façon encore imprécise. Il manque des indications pour savoir si cette action prioritaire peut, au-delà de l'effet d'annonce, être efficace. Ainsi, s'agissant de l'exonération des charges sociales, la présence ou non des conditions restrictives rapprochera le dispositif, soit des anciens stages Barre du pacte pour l'emploi, soit d'une véritable aide à la création d'emplois par les entreprises.

Par le passé, des mesures analogues ont été prises et que leurs résultats n'ont pas été probants. De 1977 à 1982, 50 % des stages de jeunes ont donné lieu à des embauches, le plus souvent anticipées, et ces dispositions n'ont pas permis de diminuer le chômage des jeunes. On a même constaté, pendant la même période, que la proportion des moins de vingt-cinq ans dans le flux d'embauche n'avait pas varié.

M. Séguin paraît vouloir éviter ces écueils. C'est la raison pour laquelle son plan comporte deux volets distincts : l'un conforte le système de formation en alternance, l'autre se propose de « fidéliser » l'action des entreprises en faveur de l'embauche des jeunes, après une période de stage. En effet, il prévoit une exonération totale des charges sociales pour les jeunes entrant en formation alternée (y compris l'apprentissage) pendant toute la durée de cette formation, et une exonération de 50 % pendant un an pour les embauches à l'issue d'une formation alternée ou d'un TUC.

Jouer la formation en alternance, c'est, pour le ministre des affaires sociales, s'attirer le soutien des partenaires sociaux, qui en 1983 ont signé (sauf la CGT) un accord pour permettre la naissance d'un système de formation dans l'entreprise, proche de l'exemple allemand. Ce faisant, M. Séguin se veut à la fois rassurant par rapport aux résultats de la politique contractuelle et volontariste, car les résultats de la formule, pour l'instant, ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Malgré les déclarations de M. Yvon Gattaz, président du CNPF, l'objectif des 300 000 stagiaires par an n'a en effet pas encore été atteint, et, surtout, c'est la formule de stage la moins intéressante (stage d'initiation à la vie professionnelle) qui représente près de la moitié des places offertes. M. Séguin, donc, proposera des améliorations qui seront soumises à l'assentiment des partenaires sociaux, le CNPF ayant déjà fait savoir qu'il visait les 500 000 stagiaires par an.

Pour l'aide à l'embauche, qui constitue le deuxième élément de ce programme, M. Séguin tente aussi une opération ambitieuse. Non seulement il voudrait, par l'exonération de 25 % des charges pour l'embauche de jeunes de seize à vingt-cinq ans entre le 1er juillet 1986 et le 1er juillet 1987, amener les employeurs à conserver les jeunes stagiaires dans les entreprises, mais il voudrait les voir offrir un emploi aux jeunes tucistes qui, régulièrement, quittent les associations ou les collectivités locales. Le ministre des affaires sociales espère, de cette façon, fournir un argument supplémentaire aux élus locaux, qui pourraient se transformer en prospecteurs placiers auprès des chefs d'entreprise. Une certaine mobilisation pourrait se produire autour de ce projet.

Toutefois, et M. Séguin y est très attentif, ce programme ne doit pas produire d'effets pervers ou avoir des conséquences fâcheuses pour l'emploi des autres tranches d'âge. C'est pourquoi il a décidé de maintenir une action particulière en direction des chômeurs de longue durée.

ALAIN LEBAUBE.

● ERRATUM. – Dans nos éditions du 16 avril, une coquille nous a fait écrire, dans l'article consacré, en page 46, à l'abattement dont bénéficient les dividendes d'actions : *« Afin de ne plus favoriser les couples mariés par rapport aux couples non mariés »*, il fallait évidemment lire : *« Afin de ne plus défavoriser les couples mariés... »*

La Franche-Comté en pointe

M. Séguin s'est-il inspiré, dans son plan pour l'emploi des jeunes d'exemples régionaux ? Toujours est-il que, dans une région généralement discrète, la Franche-Comté, a été mis en place depuis l'été 1982 un système original et pragmatique connu sous le nom d'« emploi vocationnel des jeunes ».

« Combattre le chômage en suscitant des vocations », tel est le pari de l'inventeur du système, M. Edgar Faure, président du conseil régional. Il s'adresse aux jeunes gens et jeunes filles âgés de dix-huit à vingt-six ans, qualifiés ou non. Le jeune candidat est placé, par l'intermédiaire de l'association régionale pour l'emploi (qui est un prolongement du conseil régional), dans une entreprise. Il est rémunéré par l'association, 3 200 F par mois sur des crédits régionaux. En fait, avec les charges sociales, la note revient à 4 000 F par mois à la région. Ensuite l'entreprise rembourse la région sur la base de 3 600 F par mois.

Les jeunes peuvent rester neuf mois dans l'entreprise, le temps de se familiariser avec un ou plusieurs métiers. Ils ont un statut de stagiaires de formation professionnelle continue dans les conditions prévues par le livre IX du Code du travail. Ils ne sont pas sous contrat de travail mais seulement liés à l'entreprise par une convention simplifiée.

Les compagnies consulaires et les organisations professionnelles assurent le suivi de l'opération dans les quatre départements (Territoire de Belfort, Doubs, Jura, Haute-Saône).

Jusqu'à la rentrée 1985, deux mille jeunes gens ont bénéficié du système. Depuis, un nouveau « contingent de deux mille jeunes » a été ouvert.

« Le système est pour nous, pour les quelque mille huit cents entreprises concernées et surtout pour les jeunes gens une réussite incontestable », commente M. Marcel Pochard, directeur des services de la région. On estime que 75 % des jeunes, à l'issue de leur stage, trouvent un emploi dans l'entreprise où ils ont séjourné.

La Picardie vient de mettre en place un système comparable. Le Poitou-Charentes et l'Auvergne ont, pour leur part, demandé à la Franche-Comté une documentation exhaustive sur le sujet.

F. Gr.

Maintien des stages pour les chômeurs de longue durée

Financés jusqu'en mars 1986, les stages de formation pour les chômeurs de longue durée devaient, soit disparaître faute de moyens, soit être reconduits avec une dotation supplémentaire. C'est la deuxième solution qui a été retenue, et ce, pour plusieurs raisons, aussi impérieuses les unes que les autres.

Lancés en juillet dernier, ces stages destinés aux plus anciens des chômeurs ont vite connu le succès. A fin mars, 73 500 personnes avaient été accueillies dans cette formation (*le Monde* daté 23-24 mars 1986). Considérées comme stagiaires de la formation professionnelle, elles avaient été rétribuées avec 4 200 F par mois. L'abandon d'un tel dispositif les aurait privées de stages relativement longs, d'une durée de six cents heures de formation en moyenne, et aurait réduit leurs chances d'une réinsertion professionnelle dont les premiers résultats étaient plus que satisfaisants. En outre, et cela n'a sûrement pas été jugé négligeable, la suppression des stages aurait entraîné une augmentation rapide des chiffres du chômage.

Au-delà, le nouveau gouvernement a dû être sensible à d'autres arguments qui militaient, eux aussi, en faveur de la continuité. Au moment où M. Philippe Séguin, le ministre des affaires sociales, faisait adopter un important programme en faveur de l'emploi des jeunes, il était de bonne politique de montrer, par une disposition particulière, que l'on se préoccupait d'une autre catégorie de victimes de la crise de l'emploi, les chômeurs de longue durée. Il s'agissait, ni plus ni moins, d'équilibrer les modes d'action, sachant que l'accent mis sur les jeunes pouvait provoquer, en retour, une aggravation de la situation des plus âgés.

Dès lors, le maintien du programme s'imposait, d'autant que, en la matière, il n'existe pas d'alternative réelle. Il reste, et c'est le plus important, que les stages en question s'adressent à une population potentielle massive. On compte actuellement 700 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an, de tous âges, majoritairement des femmes, pour qui ce dispositif représente un espoir. Déjà, le gouvernement Fabius estimait qu'il devait augmenter son effort pour permettre chaque année à 100 000 ou 150 000 d'entre eux de bénéficier de cette formule. Même si cela coûte cher au budget de l'Etat, le gouvernement de M. Chirac vient de s'engager dans la même voie.

A. Le.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,2875	7,2885	+ 45	+ 65	+ 65	+ 105	+ 140	+ 250
$ can.	5,2428	5,2454	– 126	– 100	– 239	– 195	– 578	– 475
Yen (100)	4,1033	4,1050	+ 90	+ 106	+ 167	+ 194	+ 490	+ 560
DM	3,1844	3,1862	+ 78	+ 94	+ 143	+ 168	+ 399	+ 463
Florin	2,8279	2,8294	+ 53	+ 63	+ 93	+ 112	+ 248	+ 300
F.B. (100)	15,6872	15,6961	– 165	– 30	– 298	– 129	– 506	– 70
F.S.	3,8095	3,8130	+ 99	+ 120	+ 190	+ 221	+ 542	+ 621
L (1 000)	4,6491	4,6527	– 193	– 129	– 407	– 316	– 1161	– 1003
£	10,8387	10,8475	– 298	– 246	– 567	– 486	– 1384	– 1178

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 13/16	6 15/16	6 3/4	6 7/8	6 5/8	6 3/4
DM	4 3/4	5	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 3/8	4 1/2
Florin	5 1/4	5 1/2	4 3/16	4 5/16	4 3/16	4 5/16	4 3/16	4 5/16
F.B. (100)	8 1/2	9 1/2	8 7/16	8 7/8	8 1/8	8 9/16	7 1/2	8 7/8
F.S.	2	3	4 5/16	4 7/16	4 3/16	4 5/16	4 1/16	4 3/16
L (1 000)	9	11	11	12 1/2	11 3/4	12 3/4	11 7/8	12 3/8
£	11 1/8	11 3/8	10 3/4	10 7/8	10 1/2	10 5/8	9 3/4	9 7/8
F. franç.	8	8 1/2	7 5/8	8	7 5/8	8	7 1/2	7 7/8

REPÈRES

Dollar : vif repli à 7,2175 F

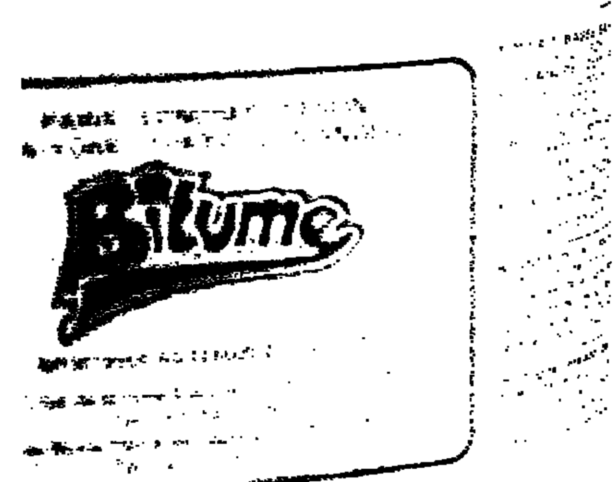
La petite flambée du dollar après l'attaque américaine sur la Libye n'aura pas duré longtemps : mercredi matin, les cours du « billet vert » retombaient au-dessous de ceux précédant l'attaque, à 2,2760 DM contre 2,34 DM la veille et à 7,2175 F en séance officielle contre 7,42 F. La nouvelle baisse de la production industrielle des Etats-Unis en mars et la perspective d'une diminution des taux d'intérêt outre-Atlantique, éléments défavorables au dollar, l'ont emporté sur l'inquiétude des milieux financiers internationaux, qui ont, fugitivement, acheté du « billet vert », valeur refuge. Sur le marché de l'or, le cours de l'once n'a même pas réagi, restant désespérément plat à un peu plus de 340 dollars : le métal jaune ne fait même plus recette en cas de crise.

Commerce international : lancement du nouveau « round » à Punta-del-Este (Uruguay)

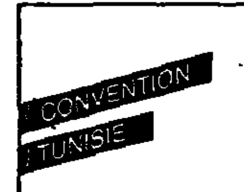
La prochaine conférence ministérielle des pays adhérents du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), qui devra lancer un nouveau « round » de négociations commerciales multilatérales (NCM), aura lieu en Uruguay, à Punta-del-Este, à partir du 15 septembre. Cette décision a été prise, le mardi 15 avril, à Genève par le comité préparatoire de ce nouveau « round », qui devait choisir entre trois villes candidates : Montréal, Bruxelles et Punta-del-Este. C'est la première fois qu'une telle réunion ministérielle se tiendra dans un pays en développement, ce qui, selon le porte-parole du GATT, a été *« chaleureusement accueilli par l'ensemble des soixante-cinq Etats qui participent aux travaux du comité préparatoire »*. Cette réunion ministérielle, qui doit durer une semaine, lancera officiellement le nouveau « round » commercial qui, lui, devrait durer au moins deux ans – le « Tokyo round » s'était déroulé de 1973 à 1979 – et aura comme objectif essentiel la libéralisation du commerce international.

Prix : baisse en février dans la zone OCDE

Pour la première fois depuis 1985, les prix à la consommation ont baissé dans l'ensemble des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, qui rassemble vingt-quatre pays industrialisés). Ils ont diminué en moyenne de 0,1 %, après avoir augmenté de 0,4 % en janvier. L'impact de la chute des cours du pétrole a été important, souligne l'OCDE, les prix de détail de l'énergie ayant diminué de presque 3 % aux Etats-Unis, et de plus de 4 % en France et en RFA. Ce sont également ces trois pays qui ont enregistré, avec le Japon, une diminution des prix à la consommation en février (– 0,3 % aux Etats-Unis, – 0,4 % au Japon, – 0,2 % en RFA et en France).



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





BANQUE NATIONALE DE PARIS

La **BANQUE NATIONALE DE PARIS** et l'**UNION TUNISIENNE DE BANQUES** ont signé, le 28 mars dernier, avec l'**OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE**, une nouvelle **convention** bancaire destinée à **favoriser l'achat de produits français par des entreprises tunisiennes**, dans le cadre de la coopération financière intergouvernementale franco-tunisienne.

Cette convention, d'un montant de **FF 30.000.000** concerne notamment des contrats de **fournitures d'équipements industriels, agricoles, hôteliers, miniers, sidérurgiques et informatiques.**

Afin d'obtenir tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le responsable de cette convention au **42.44.51.82.**

BNP. la banque est notre métier

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE SAULNES

Les comptes de l'exercice 1985 de la Compagnie industrielle et financière de Saulnes font apparaître un bénéfice net de 31 748 000 F, contre 13 393 000 F l'année précédente.

Ce résultat est dû essentiellement à la reprise de la provision sur titres Nord-Est pour un montant de 26 millions de francs.

Il n'est pas envisagé de distribuer un dividende cette année.

Le Monde

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

icc

IMMOBILIÈRE COMPLEXES COMMERCIAUX

Le conseil d'administration d'ICC, SICOMI locative du groupe ISM-Bail Investissement, a tenu sa réunion statutaire le 10 avril 1986, sous la présidence de M. Michel Hemar.

Les quelque 310 millions de francs, provenant de l'augmentation de capital de juillet 1985, sont engagés dans la réalisation d'opérations nouvelles.

Le patrimoine comprend maintenant neuf immeubles de bureaux, tous bien situés à Paris et dans les grandes métropoles, pour une valeur de près de 300 millions de francs ; les dix autres immeubles sont à usages divers.

Le patrimoine est entièrement loué. Toutefois, certains loyers ne seront perçus qu'après achèvement des constructions.

Le résultat est passé de 18 443 000 F à 26 649 000 F, ce qui permet de proposer à l'assemblée générale convoquée pour le 19 juin 1986, de distribuer, à titre de dividende, 17,30 F à chaque action ancienne et 6,48 F à chaque action nouvelle.

L'introduction du titre ICC sur le second marché de la Bourse de Paris s'est effectuée d'une manière satisfaisante le 21 novembre 1985. Offert à 250 F, le titre a été coté le premier jour à 265 F ; il est coté actuellement entre 310 F et 325 F. A ce cours, la valeur capitalisée des titres dépasse 730 millions de francs.

Moët·Hennessy

PROGRESSION DU RÉSULTAT NET DE 27 %

Dans sa réunion du 11 avril 1986, le Conseil d'Administration de Moët-Hennessy a arrêté les comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 1985, qui se soldent par un résultat net après impôt de 696 millions de francs, en hausse de 27 % sur 1984.
L'exercice 1985 s'est caractérisé par une augmentation très importante de la rentabilité du Groupe, le chiffre d'affaires ayant progressé de 12 % et le résultat avant impôt de 33 % sur 1984.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE MOËT-HENNESSY
Augmentation de la rentabilité dans tous les secteurs

	1985 (en millions de francs)	1984	%
Ventes	7 689	6 841	+ 12 %
Résultat avant impôt	1 467	1 103	+ 33 %
Résultat net consolidé (part du Groupe)	696	547	+ 27 %

Tous les secteurs d'activité ont contribué à l'amélioration de la rentabilité de Moët-Hennessy. Le Groupe a également bénéficié d'une politique constante de couverture du risque de change en Dollar US et d'une réduction des charges financières qui ne représentent plus que 3,2 % des ventes en 1985 contre 4,2 % en 1984.

ACTIVITÉ CHAMPAGNE ET VINS : Résultats en hausse de 22 %.

Pour l'exercice 1985, les ventes de ce secteur ont atteint 3391 millions de francs soit une progression de 10 %. Le résultat avant impôt de 671 millions de francs progresse de 22 % sur 1984.
Le maintien des expéditions de Champagne au même niveau qu'en 1984, du fait de la faible vendange, a été largement compensé par l'amélioration des marges.

ACTIVITÉ COGNAC ET SPIRITUEUX : Résultats en hausse de 30 %.

En 1985, les ventes du secteur ont atteint 2.457 millions de francs, soit une progression de 15 %. Le résultat avant impôt de 644 millions de francs progresse de 30 % sur 1984. Les expéditions de Cognac ont augmenté de 8,5 % en volume, consolidant ainsi la position de leader de la société Hennessy.

ACTIVITÉ PARFUMS ET PRODUITS DE BEAUTÉ : Résultats en hausse de 19 %.

Avec 1.720 millions de francs en 1985, les ventes du secteur ont augmenté de 13 % et le résultat avant impôt a progressé de 19 %, atteignant 250 millions de francs.
Les Parfums Christian Dior ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 16 %, grâce notamment au succès de "Poison".
Les Laboratoires RoC ont retrouvé comme prévu leur équilibre d'exploitation en 1985.

ACTIVITÉ HORTICOLE : Renforcement des positions du Groupe.

Au 1er juillet 1986, le groupe Moët-Hennessy renforcera sa position dans la Société Delbard, en portant sa participation de 34 à 66 %.
En dépit des très fortes gelées du début de l'année, cette société a connu un développement rapide de ses affaires en 1985.
Les ventes d'Armstrong ont progressé de 16 % et, conformément aux prévisions, les pertes avant impôt ont été réduites de moitié, passant de 78 millions de francs à 37 millions de francs en 1985, l'équilibre devant être atteint lors de la campagne 1986/1987.

DIVIDENDE : Accroissement de la distribution de 20 %.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, convoquée pour le 6 juin 1986, le maintien d'un dividende de 23 F par action qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, représentera un revenu global de 34,50 F.
Un acompte de 9 F ayant déjà été versé le 13 février 1986, un dividende complémentaire de 14 F auquel s'ajoutera l'avoir fiscal de 7 F sera mis en distribution à partir du début du mois de juillet 1986.
Ce dividende bénéficiera tant aux actions anciennes qu'aux actions nouvelles créées le 13 février 1986 par incorporation de réserves et émission d'actions gratuites, sur la base d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes avec jouissance au 1er janvier 1985.
Cette attribution gratuite entrainera une augmentation de la distribution de 20 %.

PERSPECTIVES : Poursuite de la progression de l'activité.

Le premier trimestre 1986 a enregistré des progressions en volume sensibles dans la plupart des secteurs d'activité et tout particulièrement à l'exportation, alors que le marché français était dans l'ensemble relativement stable. Cette évolution est tout à fait en ligne avec les prévisions budgétaires.
Cette situation des ventes ne se reflète pas dans l'évolution du chiffre d'affaires du premier trimestre 1986 qui a progressé de 1 %.
En effet, le chiffre d'affaires du premier trimestre 1985 avait été valorisé à des taux de change des devises particulièrement élevés qui n'ont cessé de diminuer tout au long de l'exercice 1985. L'effet devises dans le chiffre d'affaires du premier trimestre n'est donc pas représentatif de la totalité de l'exercice. A cours de change du Dollar US constant, la progression du chiffre d'affaires aurait été de 10 % à fin mars 1986.
Comme en 1985, la politique de couverture à terme pratiquée par Moët-Hennessy atténuera fortement au niveau du résultat l'impact de la variation du Dollar US.
L'année 1986 sera marquée par une nouvelle expansion des activités "Parfums et Cosmétiques" avec en particulier le lancement de "Poison" sur les marchés d'Extrême-Orient et des Etats-Unis.
Récemment, Moët-Hennessy a pris une participation de 8,2 % dans le capital de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, groupe européen destiné à jouer un rôle important dans la politique audiovisuelle des prochaines années.

INCOME

CONJONCTURE

Selon la Banque de France

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ONT AUGMENTÉ LEURS INVESTISSEMENTS DE 5 % EN 1985

L'enquête de la Banque de France sur l'évolution des entreprises industrielles en 1985 (bâtiment et énergie exclus) confirme la tendance antérieure en matière d'emploi : la baisse a été, comme en 1983 et en 1984, de 3 % (soit environ 140 000 postes), deux fois plus important dans les grandes entreprises que dans les PMI. La reprise des investissements s'est, elle aussi, confirmée en 1985, mais à un rythme moins soutenu de + 5 % (en volume), contre + 9 % en 1984.

La situation financière des entreprises s'est grandement améliorée (l'excédent brut d'exploitation progresse en moyenne de 12 %). Encore observe-t-on de fortes disparités : effondrement de la construction navale (— 38 %), mauvaise tenue de la chimie de base (— 11 %) et des minerais et métaux non ferreux (— 15 %), contre, en revanche, une forte amélioration dans l'imprimerie-édition-presse (+ 22 %). la para-chimie-pharmacie (+ 20 %), la construction mécanique (+ 26 %), les matériaux de construction (+ 26 %) et la construction électrique-électronique (+ 23 %). Cette amélioration des comptes permettrait une nouvelle croissance des investissements cette année, *« sur un rythme légèrement plus soutenu qu'en 1985 »*, selon l'enquête.

Baisse du prix du gaz et de l'électricité

Le Comité national des prix, qui s'est réuni le mardi 15 avril, a entériné les arrêtés concernant des baisses de tarif de Gaz de France et d'EDF à compter de ce mercredi 16 avril.

Gaz : la baisse est de 2 % pour les tarifs domestiques et de 3,2 % pour les petits industriels et les chaudières collectives. Considérée comme une anticipation de la diminution du prix d'achat de gaz naturel par GDF, cette baisse fait suite à celle de 23 % pour les gros industriels qui a été décidée le 27 mars dernier. Elle met le prix du gaz à égalité avec celui du fioul domestique pour la prochaine campagne de chauffe.

Electricité : la baisse est en moyenne de 1 %, selon la décision du ministre de l'économie et des finances, alors qu'EDF réclamait une augmentation de 1,5 %. La diminution de tarif, qui entraîne une perte de 720 millions de francs en 1986, rend incertain l'équilibre du compte d'exploitation et compromet la politique financière de désendettement que veut poursuivre l'établissement public (l'endettement d'EDF s'élève à 213 milliards de francs et les frais financiers à près de 30 milliards). Enfin, cette décision est en contradiction avec le contrat de plan signé avec l'Etat et qui prévoyait qu'EDF augmenterait chaque année ses prix au rythme de l'inflation moins 1 point. Cette clause a été respectée en février 1985 (avec un relèvement de 4,2 %) mais s'est trouvée déniée par la suite : baisse de 1 % en décembre avant celle du 16 avril.

La libération des marges de distribution

Le Comité national des prix a également examiné un arrêté concernant les marges de distribution et d'importation qui devront être totalement libérées.

De source officielle, on indique que *« le régime de l'encadrement de la marge brute moyenne annuelle en valeur absolue, instauré le 22 octobre 1982 et reconduit chaque année, est supprimé »*.

« Les commerçants, précise-t-on, *pourront fixer librement leurs prix et leurs marges. »* Toutefois, les dispositions *« spécifiques en vigueur dans certains commerces de détail, notamment dans l'alimentaire (produits frais) et les produits pharmaceutiques, demeurent applicables »*.

A ce propos, M. Edouard Balladur a confirmé, mercredi soir à Antenne 2, que la libération des prix encore contrôlés viendrait *« en son temps lorsque l'ordonnance sur l'abrogation du contrôle des prix et l'ordonnance sur le nouveau droit de la concurrence »* seront intervenues.

Dans les transports

On s'attendait également, mercredi, que le conseil des ministres annonce les modifications des tarifs des transports parisiens. Devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le ministre de l'économie a indiqué qu'il comptait décider une hausse moyenne de 8 % des tarifs de transport en commun de l'Ile-de-France (RATP et réseau SNCF de banlieue), l'effort pouvant porter principalement sur la carte orange. Les tarifs SNCF du réseau principal subiront une augmentation moyenne de 3,1 % selon une formule de dégression en fonction de la distance (*le Monde* daté 13-14 avril).

LES BANQUES SONT PRÊTES A FAIRE PAYER DAVANTAGE LEURS SERVICES

Les banques françaises sont prêtes à faire payer davantage leurs services : lundi 14 avril, le bureau de l'Association française des établissements de crédit (AFEC) s'est mis d'accord sur le principe d'une tarification de ces services, destiné à compenser la diminution des ressources des établissements au fur et à mesure de la baisse des taux d'intérêt. Une étude du commissariat au Plan de 1984 estimait que la situation d'équilibre des banques françaises ne pouvait se maintenir, compte tenu de la structure de leurs ressources, de plus en plus rémunérées, qu'à partir d'un taux moyen de leur crédit avoisinant 7 % hors inflation, ce prix à l'heure actuelle correspondant à un taux de base bancaire de 10 % environ. Or, ce taux de base, fixé à 10,60 % depuis novembre dernier, va devoir être abaissé, pour diverses raisons, et les établissements bancaires, jusqu'à maintenant réticent, en raison du caractère impopulaire d'une tarification de leurs services, se voient contraints de l'admettre. Devenues, selon l'excellent rapport Pastre, *« le maillon le plus faible de la chaîne désinflationniste »*, et *« moins bien armées que leurs concurrentes étrangères pour affronter un mouvement de baisse des taux »*, les banques souffrent d'une situation *« complètement atypique » : « la gratuité des moyens de paiement (chèques) n'existe nulle part ailleurs »*, et la France est le pays dans lequel la part des commissions sur services dans le produit net bancaire est le plus faible (14 %) contre 20 % à 40 % ailleurs, et l'auteur du rapport estimait « incontournable » le problème de la tarification des services.

Dans un premier temps, les banques se borneraient à prélever une commission forfaitaire annuelle, disons de 60 à 120 francs, sans imposer un système unique, pour ne pas donner prise aux accusations d'*« entente »*. Mais elles devront prendre la décision ensemble, pour ne pas entraîner trop de distorsions de concurrence.

Dans un second temps, elles pourraient moduler leur tarification suivant le nombre d'opérations par client et en fonction du montant habituel de sommes déposées sur son compte, comme le fait, depuis 1974, le Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine. En ce cas, il leur faudra justifier cette tarification auprès de leur clientèle dans tous les domaines : en France, les crédits accordés aux particuliers sont trop chers, tandis que les services sont gratuits. Il va donc falloir ajuster et compenser.

F. R.

SOCIAL

LA RÉINTÉGRATION D'UN OUVRIER DE DUNLOP

La cour d'appel juge incompétent le conseil de prud'hommes

La cour d'appel de Riom a confirmé la décision du conseil de prud'hommes de Montluçon (Allier), qui, saisi en référé — c'est-à-dire en procédure d'urgence, — s'était déclaré incompétent pour décider de la réintégration de M. Alain Clavaud. Cet ouvrier, syndiqué CGT, de l'usine Dunlop-Sumitomo avait été licencié le 24 janvier, pour avoir dans une interview au quotidien *l'Humanité* du 18 janvier, évoqué son travail (la confection de pneumatiques d'avions). En racontant : *« Tu poses une des deux bandes de gomme sur la pièce. Mais pas celle qui est indiquée par le programme de fonctionnement. Tu poses d'abord l'autre parce qu'ainsi tu contrôles mieux tes joints »*. Il aurait, ce faisant, *« manqué à l'obligation de réserves d'un salarié »*.

« Nous n'avions pas à juger de la réintégration de M. Clavaud, mais si les prud'hommes, en procédure de référé, pouvaient juger de cette affaire, a déclaré le président de la cour d'appel. *Ils ont estimé que non et ils ont eu raison. M. Clavaud a fait appel de cette décision et nous lui avons donné tort. Il devra retourner devant une juridiction prud'homale jugeant* « au fond », *c'est-à-dire dans une procédure qui ne soit pas d'urgence »*.

Lors de l'audience de la cour d'appel, le 24 mars, l'avocat général avait demandé aux juges de dire que *« le licenciement est nul, que le contrat de travail n'a pas cessé, et d'ordonner la réintégration »* de l'ouvrier.

« Je suis déçu, mais rien n'est perdu, nous continuerons », a déclaré M. Clavaud. M. Jean-Claude Laroze, secrétaire de la CGT, de son côté, a jugé *« inacceptable »* l'arrêt de la cour d'appel. *« Alain Clavaud peut et doit être réintégré,* a-t-il ajouté. *La CGT prendra les mesures qui s'imposent. »*

M. Chotard persiste et signe

Pour ses premières déclarations publiques depuis sa démission de président de la commission sociale du CNPF, M. Yvon Chotard, lors d'une réunion « privée » organisée le 15 avril par le Club d'analyse et de prospective sociale, n'a même pas cité le nom de M. Gattaz et a évité tout commentaire sur les dernières péripéties de la crise du CNPF. Mais il a, tout au long de son exposé sur le thème « libéralisme et politique contractuelle », enfoncé le clou sur des principes qui lui sont chers et qui constituent autant de divergences avec la politique du président du CNPF.

Pour M. Chotard, la liberté ne ressemble pas à l'anarchie et *« le libéralisme n'est pas la disparition du droit »*. Ainsi, a-t-il proclamé avec force, *« il ne peut être question de rendre la liberté totale à l'entreprise par rapport à l'administration sur ses effectifs sans qu'il y ait une organisation sociale protégeant les salariés contre les excès qui pourraient intervenir en matière de licenciements tant individuels que collectifs »*. S'il s'est montré *« résolument favorable »* à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, c'est parce qu'il n'est *« pas possible pour une entreprise de cogérer ses effectifs avec l'administration »*. Mais il ne faut pas — sous-entendu, comme M. Gattaz — en faire un *« problème théologique »* et veiller à maintenir des garanties sociales pour les salariés.

Rappelant les termes de l'article 34 de la Constitution de 1958 — selon lequel la loi *« détermine les principes fondamentaux »* du droit du travail, — il s'est élevé contre un trop grand foisonnement législatif, estimant que les changements politiques ne peuvent aboutir en permanence à modifier la législation. *« Nous ne ferons reculer l'Etat,* a souligné l'ancien vice-président du CNPF, *que par extension du domaine autonome des partenaires sociaux. Il n'y aura pas de recul important de l'Etat sans développement de la politique contractuelle »*. Au risque d'irriter certains responsables du patronat, à commencer par M. Gattaz, M. Chotard a repris son idée d'un ordre public social : les partenaires sociaux en délimiteraient les contours pour définir le domaine de la loi non dérogeable et les domaines où des négociations, dans les branches mais aussi dans les entreprises, pourraient déroger. Une réflexion qui ne fait que commencer, M. Chotard recherchant *« de nouveaux équilibres entre la convention collective et la liberté de l'entreprise »*.

M. N.

TURE

Baisse du prix du gaz et de l'électricité

La libération des marges de distribution

Dans les transports

OUVRIER DE DUNLOP

je incompétent

ud'hommes

LES BANQUES SONT PRÊ[TES] A FAIRE PAYER DAVANTA[GE] LEURS SERVICES

iste et signe

NTEMPS 86

4558

ÉTRANGER

Au Danemark

Le déficit des paiements courants est le principal point noir de l'économie, estime l'OCDE

Elève doué, ne doit pas relâcher son effort : telle est, sommairement résumée, l'appréciation portée par les experts de l'OCDE sur l'économie du Danemark dans le dernier rapport consacré à ce pays. De fait, depuis la nouvelle stratégie adoptée par Copenhague en 1982, nombre des profonds déséquilibres qui handicapaient le pays ont été surmontés.

L'inflation a été ramenée à 4,7 % en 1985 contre 10,1 % trois ans auparavant alors que le chômage connaissait la plus rapide baisse d'Europe pour revenir à 9 % de la population active contre 10,4 % en 1983. Cette amélioration de la situation, sur fond de réduction du déficit budgétaire revenu à 4,6 % du produit national brut contre 9,9 % en 1982, et de forte poussée des investissements (14 % en 1985) augure, selon les auteurs du rapport, favorablement de la conjoncture cette année.

La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 3,5 % alors même que l'inflation pourrait s'apaiser encore pour s'inscrire autour de 1,5 % grâce à la baisse du prix des produits importés, notamment de l'énergie, mais grâce aussi à la tendance toujours modérée des salaires. Sur la lancée de 1985, les investissements privés, hors logement, connaîtront sans doute une nouvelle et forte progression de 15 % en volume.

Le tableau serait satisfaisant si la balance des paiements courants ne restait pas fortement déficitaire. La panoplie utilisée par le gouvernement – austérité budgétaire, ferme politique des revenus, baisse des taux d'intérêt et politique de monnaie forte – a trouvé là ses limites.

Le dynamisme de la consommation continue de freiner la progression des exportations et, en dépit d'une nette amélioration des termes de l'échange, la balance des paiements risque d'être encore lourdement déficitaire en 1986, 21 milliards de couronnes, soit 3,25 % du PNB. Le poids du service de la dette extérieure explique largement ce phénomène puisqu'il avait représenté 26 milliards de couronnes en 1985.

Aussi les experts de l'OCDE préconisent-ils deux types de mesures : éviter d'accroître l'emprunt extérieur en adoptant une politique de promotion de l'épargne nationale pour ne pas casser le mouvement favorable des investissements ; veiller à ce que l'industrie danoise rejoigne rapidement le peloton des pays qui tablent sur des secteurs de pointe.

Le Danemark enregistre, en effet, des *« déficits considérables au titre des échanges de produits de haute technologie »* et ses exportations se ressentent du poids excessif de produits traditionnels « dépassés » sur le marché international. L'ajustement devra prendre en compte un autre facteur d'importance pour l'avenir du pays, la nécessité de former une main-d'œuvre capable de répondre aux besoins d'industries en mutation technologique. Sur ce terrain, en effet, des premiers goulets d'étranglement apparaissent pour certaines catégories de personnel qualifié en dépit d'un niveau de chômage en baisse relative, mais globalement excessif.

F. Cr.

En Norvège

Un recul du patronat met fin au conflit le plus grave depuis 1931

De notre correspondant

Stockholm. – Les quelque 100 000 salariés norvégiens lock-outés par le patronat depuis une semaine ont repris le travail mardi 15 avril. Les nouveaux accords paritaires signés, lundi soir, dans les cinq secteurs touchés par le conflit (métallurgie, hôtellerie et restauration, confection et textile, bâtiment et électrochimie) prévoient un relèvement moyen des salaires de 7 % à 8 % cette année et la semaine de travail de trente-sept heures et trente minutes à compter du 1er janvier 1987.

La clause qui garantit aux travailleurs les moins bien rémunérés, dans le textile et l'hôtellerie notamment, un traitement correspondant à 85 % du salaire moyen des ouvriers de l'industrie est maintenue. C'est justement le désaccord sur cette question qui avait déclenché le lock-out des employeurs et entraîné le plus grave conflit social que la Norvège a connu depuis 1931.

Au sein de la Confédération patronale, la décision de lockouter 102 000 employés, alors que les syndicats s'étaient abstenus de faire grève, n'avait pas fait l'unanimité. Plusieurs entreprises, estimant que de telles mesures conflictuelles sont aujourd'hui *« surannées »*, n'avaient d'ailleurs pas complètement fermé leurs portes. Et dans l'hôtellerie, de nombreux directeurs d'établissement avaient fait appel à des employés non syndiqués, *« pour ne pas perdre d'argent »*.

Dans ce conflit, l'opinion publique a condamné le comportement du patronat (NAF) et défendu les revendications des syndicats (LO) en faveur des bas salaires. Plusieurs membres du gouvernement de centre-droit ont déclaré, ces derniers jours, que ce lock-out était *« une erreur »* et invité les employeurs à reprendre les négociations. De l'avis général, le patronat norvégien a été obligé de battre en retraite, et il a finalement accepté les propositions des médiateurs et les principales revendications des cinq fédérations concernées de LO.

En revanche, la production de gaz et de pétrole dans le secteur norvégien de la mer du Nord est toujours au point mort, en raison de la grève entamée le 6 avril par les 675 employés chargés du ravitaillement des plates-formes et du lock-out de l'ensemble du personnel des installations offshore décidé immédiatement par les employeurs.

ALAIN DEBOVE.

Aux Pays-Bas

LE GOUVERNEMENT RÉDUIT ENCORE LES DÉPENSES PUBLIQUES

(De notre correspondant.)

Amsterdam. – Malgré l'approche des élections législatives du 21 mai, le gouvernement néerlandais de centre droit a décidé de réduire davantage les dépenses publiques et d'augmenter les tarifs de la TVA pour l'année prochaine. Ces mesures doivent permettre d'économiser plus de 9 milliards de florins, ce qui compenserait la diminution des revenus provenant de la vente du gaz naturel néerlandais. Il s'agit d'une conséquence de la baisse du taux du dollar et de la diminution du prix du pétrole, sur lequel les tarifs du gaz sont indexés.

Les diminutions des dépenses publiques frapperont notamment les allocations sociales et les salaires des fonctionnaires.

Le gouvernement de M. Ruud Lubbers croit pouvoir limiter les dégâts électoraux étant donnée la base solide qu'il s'est construite pendant les quatre années écoulées. S'il est vrai que le parti socialiste PvdA (opposition) a su maintenir sa position de première formation lors des élections municipales du mois dernier, les chrétiens-démocrates de M. Lubbers ont réussi à conserver leur place de bons seconds, malgré toute une série de mesures d'austérité prises dans le passé.

Cette fois, M. Lubbers compte aller plus loin encore. Le gouvernement envisage de réduire les allocations de chômage et celles d'inaptitude au travail.

Le changement le plus important que veut introduire le gouvernement consiste à établir un rapport entre le niveau et la durée des allocations avec la période pendant laquelle on a travaillé dans le passé. Cela reviendrait à une baisse du pouvoir d'achat considérable, notamment pour les bénéficiaires des allocations qui ont moins de trente-cinq ans.

L'opposition et les syndicats tentent actuellement de mobiliser les quelque trois millions de bénéficiaires sociaux – sur une population de 14 millions – contre le gouvernement. Les socialistes ont déjà annoncé que, une fois revenus au pouvoir après les élections, ils annuleront les mesures prônées par les conservateurs.

RENÉ TER STEEGE.

En Chine

Les réserves en devises ne représentent plus que 6 % des importations

De notre correspondant

Pékin. – Depuis un an et demi, les réserves en devises de la Chine ont fondu comme neige au soleil. Elles se situent aujourd'hui à un plancher d'environ 2 milliards de dollars, ce qui représente 6 % du montant de ses importations en 1985.

Les chiffres officiels récemment publiés par la Banque de Chine font pourtant état de réserves atteignant 12 milliards de dollars. Mais, sur cette somme, 10 milliards sont constitués par des emprunts effectués, en particulier l'an dernier, auprès du Japon et par des crédits. A la fin de 1984, l'encaisse chinoise en devises était de 16 milliards de dollars, alors que les emprunts et crédits ne représentaient que 20 % à 25 % du total.

Cette situation est sans doute la plus sérieuse qu'ait connue la République populaire. D'autant que le taux de change de la monnaie chinoise, le yuan ou renminbi, qui était il y a deux ans de 2,06 yuans pour un dollar, n'est plus aujourd'hui que de 3,20. Toutefois, la Chine n'est pas un *« pays à risques »*, lourdement endetté, comme le sont certains Etats d'Amérique latine ou d'Afrique. Elle commence à peine à emprunter sur le marché international, des sommes qui sont faibles par rapport à son potentiel économique et au marché qu'elle représente. Les banquiers se pressent à ses portes pour lui prêter de l'argent et l'on estime qu'elle pourrait emprunter sans dommage 50 milliards de dollars.

Contrôles

Il n'en reste pas moins que la faiblesse des ressources en devises pose malgré tout de sérieuses questions. Les dirigeants chinois reconnaissent qu'elle va encore durer plusieurs années, alors que l'an dernier M. Deng Xiaoping mettait en garde contre les dangers d'une balance commerciale trop lourdement déficitaire. Les importations chinoises continuent d'augmenter à un rythme rapide (+ 32 % en 1985), tandis que les exportations s'accroissent lentement (+ 5,7 %) en raison à la fois de la baisse de la valeur du yuan et du prix du pétrole, mais aussi de la difficulté qu'éprouve l'industrie chinoise à s'adapter au marché international, à ses normes, ses goûts, ses exigences de ponctualité et de qualité.

Pékin va donc être contraint de continuer à retarder, sous tous les prétextes, ses échéances, de quelques semaines ou de quelques mois, et de faire traîner en longueur les négociations avec ses partenaires.

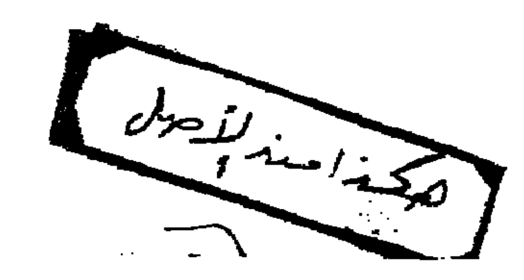
Des décisions ont été prises il y a un an – mais elles ont mis six mois pour commencer à produire des effets – afin de restreindre l'hémorragie de devises causée par l'importation massive et incontrôlée – voire la contrebande – de biens de consommation (voitures, téléviseurs...) ou d'équipement. Des moyens de contrôle ont été mis en place, la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion s'est intensifiée.

Mais le mal était fait, les mauvaises habitudes prises, et, surtout, le gouvernement chinois ne semble toujours pas en mesure de gérer véritablement l'économie nationale, en particulier le commerce extérieur. En témoigne la différence entre les chiffres sur le déficit extérieur publiés par le ministère du commerce extérieur (7 milliards de dollars) et ceux annoncés par les douanes (le double).

En témoigne également le mal que les autorités ont à faire appliquer leur propre politique d'ouverture. L'exemple le plus récent et le plus frappant concerne la société mixte formée entre la firme américaine AMC et une entreprise pékinoise de construction de voitures pour la production de jeeps. Inaugurée à grands renforts de publicité en 1985, lors de la visite du vice-président américain, M. Bush, elle risque d'être contrainte d'arrêter prochainement ses chaînes de production faute des devises promises pour acheter les pièces détachées indispensables. Or ce projet pilote dans le domaine des investissements étrangers que la Chine veut attirer massivement devait permettre à Pékin d'exporter des jeeps, et donc de récupérer de précieuses devises...

A ces difficultés économiques et financières risquent de s'ajouter des problèmes politiques. Les conservateurs, qui ont adopté une attitude frileuse face à l'ouverture vers l'étranger, pourraient tirer avantage des difficultés de la balance des paiements pour demander que soient freinées encore plus les réformes économiques actuelles.

PATRICE DE BEER.



En Chine

Les réserves en devises ne représentent plus que 6 % des importations

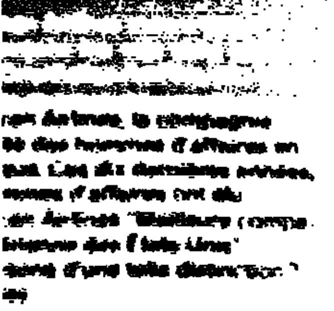
De notre correspondant

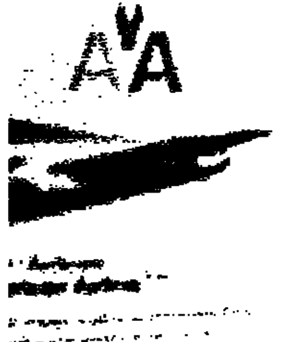
[illegible]

Contrôles

[illegible]

PATRICE DE BEER





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

16 avril

Fort repli : – 2,7 %

Paradoxalement – mais le paradoxe n'est qu'apparent – la Bourse de Paris a fortement baissé mercredi alors que le projet de loi de finances rectificative comportait une série de mesures (voir page 27) plutôt favorables à la communauté financière, notamment la suppression de l'IGF et l'alignement du régime des actions sur celui des obligations en matière d'abattement fiscal.

En fait, ce qui préoccupe les boursiers depuis quelques jours, c'est le « non-écrit », à savoir la rumeur selon laquelle la taxation forfaitaire sur les revenus de valeurs mobilières (actuellement de 16 %) pourrait être relevée à 20 %, voire 25 %, sans aucune confirmation toutefois jusqu'à présent.

Du coup, la baisse des actions françaises, qui se limitait à 0,7 % à l'issue de la séance du matin (après un repli initial de 0,3 %), s'est fortement accentuée en séance officielle puisqu'elle atteignait 2,8 % à l'approche de la clôture. Parmi les valeurs les plus affectées figurent Saint-Louis Bouchon et Screg, deux titres réservés à la baisse, pour la troisième fois consécutive dans le cas précis de Screg. Télémécanique, Navigation mixte, Locafrance, Crouzet, Legrand et Leroy-Somer ont également perdu du terrain. Coté hausses, à signaler la progression de Bouygues.

La perspective d'un rétablissement de l'anonymat sur l'or a fait progresser le 4,5 % 1973 (+ 4 %), mais le lingot et le napoléon reculaient respectivement à 79 500 F (– 1 800 F) et 538 F (– 12 F), le marché craignant de toute évidence un retour des ventes.

Sur le MATIF, où l'activité était un peu supérieure à la moyenne (plus de 3 000 contrats traités vers 13 heures), l'échéance décembre 1986 (dernier cours) régressait à 112,15 contre 112,95 la veille, alors que le ton était maussade sur le marché obligataire.

NEW-YORK

Légère avance

Le raid de représailles effectué par l'aviation américaine en Libye a quelque peu tempéré les ardeurs de Wall Street. Mardi, les cours ont évolué assez nerveusement et de façon très irrégulière durant la majeure partie de la séance. Finalement, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, légèrement au-dessus de son niveau précédent, soit à 1 809,64 (+ 4,34 points). Au plus haut de la journée, il avait atteint 1 822,05, au plus bas 1 799,85.

Le bilan général a été à la hauteur de ce résultat. Sur 2 023 valeurs traitées, 836 ont monté, 761 ont baissé et 426 n'ont pas varié.

Autour du Big Board, les opérateurs se disaient généralement satisfaits de l'action militaire lancée par le président Reagan, mais beaucoup redoutaient un choc en retour. D'une façon générale, le marché a été soutenu par l'espoir d'une baisse du taux d'escompte. Plus les nouvelles en provenance du front de l'économie sont mauvaises, plus le sentiment que la Réserve fédérale va se trouver contrainte d'assouplir sa politique de crédit, se renforce. Cette fois, c'est l'indice de la production industrielle pour mars, qui a baissé (– 0,50 %). Beaucoup s'attendent que le PNB pour le premier trimestre, dont la publication est imminente, reflétera le ralentissement de l'expansion. « *Bad news are good news* », assuraient les professionnels.

L'activité est restée modérée et 123,65 millions de titres ont changé de mains, contre 107,30 millions.

VALEURS	Cours du 14 avril	Cours du 15 avril
Alcoa	41 7/8	41 7/8
A.T.T.	22 3/8	22 1/2
Boeing	56 5/8	57
Chase Manhattan Bank	47 1/8	46 5/8
Du Pont de Nemours	72 1/2	73 1/2
Eastman Kodak	59 1/4	58 3/4
Exxon	55 3/4	56 7/8
Ford	81 5/8	82
General Electric	78 3/4	77 3/8
General Motors	84 3/8	83 7/8
Goodyear	31 1/4	31 1/8
I.B.M.	152 3/8	152 5/8
I.T.T.	45 5/8	45 1/4
Mobil Oil	29 5/8	30
Pfizer	60	59 7/8
Schlumberger	31 1/4	31
Texaco	31 7/8	32 1/4
U.A.L. Inc.	56 1/4	56 7/8
Union Carbide	22 5/8	22 3/8
U.S. Steel	20 1/2	20 1/2
Westinghouse	55 3/8	56 7/8
Xerox Corp.	67 1/8	66 1/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

FEU VERT POUR LES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT DE LA BNP. – La Banque nationale de Paris vient d'obtenir du Trésor l'autorisation d'émettre des certificats d'investissement. Cette opération, qui pourrait porter sur un montant initial de 2 milliards de francs, quitte à le relever par la suite en fonction de la demande, devrait intervenir dès la semaine prochaine.

BÉNÉFICES EN HAUSSE DE 90 % POUR LES MOTEURS LEROY-SOMER. – La société des moteurs Leroy-Somer a enregistré, en 1985, un bénéfice net de 45,8 millions de francs, en hausse de 90 % sur l'exercice 1984. Le 27 juin, le conseil de surveillance proposera un dividende de 15 F par action à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le président de Leroy-Somer, M. Georges Chavanes, a présenté sa démission du conseil de surveillance, suite à son entrée au gouvernement en qualité de ministre du commerce et de l'artisanat. Il sera remplacé par M. André Tranie.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	14 avril	15 avril
Valeurs françaises	142,3	141,9
Valeurs étrangères	112,2	113,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	14 avril	15 avril
Indice général	375,5	378

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 16 avril .... 8 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15 avril	16 avril
1 dollar (en yens)	179,30	178,27

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	36 50	1 627
5 %	55 50	1 027
3 % amort. 45-54	....	2 129
Emp. 7 % 1973	7770	..
Emp. 8,80 % 77	121 06	7 932
9,80 % 78/93	105 90	7 491
8,80 % 78/86	101	3 038
10,80 % 79/94	109	6 658
13,25 % 80/90	111 80	11 544
13,80 % 80/87	108 20	6 919
13,80 % 81/89	113 60	3 478
16,75 % 81/87	111 40	10 050
16,20 % 82/90	128 80	4 172
16 % juin 82	128 40	13 677
E.D.F. 7,8 % 61	154 50	3 482
E.D.F. 14,5 % 80-92	116 50	11 546
Ch. France 3 %	152	..
CNB Bques janv. 82	104 45	3 132
CNB Paribas	107 55	3 132
CNB Suez	107 50	3 132
CNI janv. 82	104 20	3 132
CRH 10,90% déc.85	120 20	2 903

BOURSE DE PARIS Comptant 16 AVRIL

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	342 30	356
A.G.F. (St Cent.)	8100	7780
André Roudière	208 70	202
Applic. Hydraul.	630	625
Arbel	129 10	134 30
Artois	276 50	279
Avenir Publicité	1249	....
Bain C. Monaco	618	615
Banque Hypoth. Eur.	435	453
B.G.L.	362	362
Blanzy-Ouest	484	504
B.N.P. Intercontin.	303	344 d
Bénédictine	4300	4128 o
Bon-Marché	499	479
Cafl	1015	1020
Cambodge	332 60	....
C.A.M.E.	241	250 60
Campenon Bern.	234	240
Carbone-Lorraine	652	679
C.E.G.Frig.	550	590
Centen. Blanzy	2251	2341 d
Centrest (Ny)	205	216 d
Cerabati	102 40	94 o
Chambourcy (M.)	1160	1021 o
Champex (Ny)	190	183 o
C.I.C. (Fin. de)	335	340
C.I. Maritime	425	424 50
Ciments (B)	212	....
Clause	980	965
Cofradel (Ly)	670	696 d
Cogifi	551	....
Comiphos	480	458 50
Cie Industrielle	4590	4590
Comp. Lyon-Alem.	378	375
Concorde (La)	1600	1600
C.M.P.	22 85	23 70 d
Crédit (C.F.B.)	640	....
Créd. Gén. Ind.	1042	1084
Cr. Universel (Cie)	1151	1105
Créditel	183	....
Darblay S.A.	450	450
Daray Act. d. p.	2290	2240
De Dietrich	1250	1300
Delalande S.A.	1303	1250
Delmas-Vieli. (Fin.)	1140	1184
Didot-Bottin	551	585
Drag. Trav. Pub.	53 90	51 70
Eaux Bass. Vichy	1700	1768
Eaux Vittel	1277	....
Economats Centre	708	680
Electro-Banque	529	510
Electro-Financ.	1185	1137
Elf-Antargaz	353 60	386 30 d
E.L.M. Leblanc	600	578
[illegible]-Bretagne	267	270
Entrepôts Paris	583	598
Epargne (B)	1700	2150 d
Europ. Accumul.	127	120 70
Eternit	2245	2250
Exor	2950	2800
Finalens	219	224
FIPP	185	180 50
Fonc.	695	....
Foncière (Cie)	570	570
Fonc. Agache-W.	748	738
Fonc. Lyonnaise	3442	4035
Foncina	465	....
Forinter	1120	1125
Fougerolle	110 50	110 50
France I.A.R.D.	495 90	495
France (La)	6100	6010
From. Paul Renard	562	560
GAN	13230	12570 o
Gaumont	553	569
Gaz et Eaux	2830	2717 o
Gévelot	340	....
Gr. Fin. Constr.	567	619 d
Gds Moul. Paris	417	420
Groupe Victoire	4980	....
G. Transp. Ind.	419	436
Immindo S.A.	500	520
Imminvest	359 50	....
Immobail	555	567
Immobanque	869	870
Immob. Marseille	8400	....
Immofice	670	697
Invest. (Sté Cent.)	3488	3620
Jaeger	247	....
Lafitte-Bail	610	600
Lambert Frères	80 30	94 70 d
Lille-Bonnières	1059	1016
Locabail Immob.	879	847
Loca-Expansion	361	361
Locafinancière	490	492
Locatel	332	....
Machines Bull	79 50	75 60
Magasins Uniprix	198	193
Magnant S.A.	135	143 60 d
Maritimes Part.	419	402 50 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
M.H.	95 10	99
Métal Déployé	450	460
Mors	197 80	190
Navel Worms	170	183 20
Navig. (Nat. de)	160	155
Nicolas	675	651
OPB Paribas	474 60	475 10
Optorg	209	210
Origny-Desvroise	275	....
Palais Nouveauté	673	546
Paribas-CIP	1010	1004
Paris France	348	347
Paris-Orléans	244 40	287 d
Part. Fin. Gest. Im.	1846	1897
Pathé-Cinéma	243	245
Pechiney (cert. inv.)	275	273
Piles Wonder	1120	1120
Piper-Heidsieck	701	700
P.L.M.	252	250
Porcher	380	377
Providence S.A.	2880	2442 o
Publicis	1710	1710
Raff. Souf. R.	235	244 50
Rhône-Poul. (c. inv.)	595	619 d
Ricqlès-Zan	142	147 60
Rochefortaise S.A.	221 70	196 60
Rochette-Cenpa	76 50	75
Rosario (Fin.)	210	210
Rougier et Fils	73 50	....
Sacer	238 70	227 20
Sacilor	25 10	....
SAFAA	300	312
Safic-Alcan	500	501
SAFT	1610	1600
Saga	290	....
Salins du Midi	460 80	465
Santa-Fé	187 50	187 90
Satam	189 70	150 30
Saulnes	89	86 50
Sautier-Duval	42 85	44 80 d
Savoisienne (M)	140	....
SCAC	316	320
Sénelle Maubeuge	510	....
S.E.P. (M)	280	280
Serv. Equip. Véh.	95	92 50
Sicl	86	81 70 o
Sicotel	430	430
Sitra-Alcatel	926	930
Savam	330	343 20
Soc. (Plant. Hévéas)	340	....
SMAC Acieroïd	86	85
Sté Générale-CIP	1300	1350
Sofal financière	1772	1755
Soflo	345	345
Soficomi	867	867
S.O.F.I.P. (M)	136 30	141 80
Sofragi	1078	1087
Soudure Autog.	580	580
Sovabail	830	831
Spechim	146	144
S.P.I.	680	675
Spie Batignolles	611	710 d
Suez (Fin. de)-CIP	1420	1420
Stem	509	517
Taittinger	2027	1946
Testut-Aequitas	550	572 d
Tour Eiffel	481	618 d
Ufiner S.M.D.	635	610
Unibail	824	828
U.A.P.	2550	2850
Un. Imm. France	626	629
Un. Ind. Crédit	1380	1355
Usinor	8 35	8
U.T.A.	2340	2250
Vicat	490	500
Virax	199	....
Waterman S.A.	442	459 60
Bras. du Maroc	124 30	124 70 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1150	....
Akzo	491	....
Alcan Alum.	245	....
Algemene Bank	1700	1692
American Brands	645	630
Am. Petrofina	336	....
Arbed	500	470
Asturienne Mines	185	....
Bco Pop Espanol	248	240
Banque Morgan	640	609
Banque Ottomane	1125	....
B. Régl. Internat.	33100	33000
Br. Lambert	526	529
Canadian-Pacific	98 50	94
Commerzbank	1060	1200
Dart. and Kraft	408 90	409
De Beers (port.)	45 30	52 d
Dow Chemical	383	375
Dresdner Bank	1580	1585
Gén. Belgique	472	479 50
Gevaert	1060	....
Glaxo	115	118
Goodyear	240	234
Grace and Co	373 50	385 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Gulf Oil Canada	90	85
Honeywell Inc.	540	515
Hoogovens	250	....
I.C. Industries	320	327
Int. Min. Chem.	249 10	....
Johannesburg	880	940
Kubota	13 50	13 50 c
Latonia	280	276
Mannesmann	826	....
Midland Bank Plc	61 30	60 50
Mineral-Ressourc.	67	....
Noranda	99 40	95 40
Olivetti	50	51
Pakhoed Holding	175	182
Pfizer Inc.	437	440
Procter Gamble	586	580
Ricoh Cy Ltd	36	36
Rolinco	239 90	239 90
Robeco	251 50	257 10
Rodamco	407	408
Saipem	22	22 50
Shell fr. (port.)	87 20	....
S.K.F. Aktiebolag	336	....
Sperry Rand	405	....
Steel Cy of Can.	148	....
Stilfontein	53	50 60
Swedish Match	256	280 d
Tenneco	289	....
Thorn EMI	54	52 10
Thyssen c. 1 000	543	....
Toray indust. inc	22	21 50
Vieille Montagne	862	880
Wagons-Lits	944	955
West Rand	27	....

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]-R.D.	3200	3300
A.G.P. S.A.	1625	1610
Alain Manoukian	580	600
Asystel	354	....
BAFP	1300	....
B.I.P.	1270	1300
Bolloré Technologies	728	....
Caberson	552	584
Cardif	2050	2100
Cap Gemini Sogeti	1660	....
C.D.M.E.	933	936
C. Equip. Elect.	288 50	285
C. Occid. Forestière	158 50	162 10
Dafsa	240	233
Dauphin O.T.A.	2100	2110
Devanlay	1200	....
Deville	1075	....
[illegible]	589	590
Editions Belfond	280	290
Elect. S. Dassault	963	950
Expand	378	378
Filipacchi	732	783 d
Guy Degrenne	1008	....
I.C.C.	320	325
IM Informatique	546	....
Loca-Investissement	381 50	385
Manutan	586	600
Marin Immobilier	545	548
Métallurg. Minière	187	198
M.M.B.	590	537
Navale-Delmas	746	743
Om. Gest. Fin.	380	358
Petit Boston	270	280
Petrofigaz	892	925
Rexel	912	948
St-Gobain Emballage	1220	1175
S.C.G.P.M.	220	223
Serna-Metro	830	800
S.E.P.	1304	1484 d
S.E.P.R.	1646	1600
Sofibus	275	272
Supra	437	....
Valeurs de France	364	364
Molex	330	333

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	34	31 30 o
C.E.M.	....	....
Cochery	66 40	....
Coparex	380	380
Dubois Inv (Centre)	605	600
Hydro-Energie	285	....
Révillon	382	400
Romeco N.V.	143	142 50
S.M.T. Goupil	442	445
Sopalem	212	....
S.P.R.	219	....
Ulmer	390	....
Union Brasseries	140 50	141

SICAV 15/4

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	882 24	865 60
Actions France	445 89	425 67
Actions sélectives	586 19	559 61
Aedificandi	852 45	822 88
A.G.F. 5000	529 11	516 20
A.G.F. ECU	1223 33	1211 22
A.G.F. Interfonds	472 55	461 22
A.G.F. OBLIG.	1180 55	1174 68
Agimo	683 42	666 75
Altefi	224 82	214 63
A.L.T.O.	199 95	190 86
America-Valor	786 30	750 64 e
Amérique Gestion	440 71	420 73
Argonautes	400 66	382 49 e
Associc	1220 22	1220 22
Aurecic	1217 50	1182 04
Bourse-Investiss.	462 40	441 43
Bred Associations	2647 90	2639 98
Capital Plus	1615 13	1615 13
Columbus (ex W.I.)	883 48	852 96
Convertimmo	397 10	381 83
Cortal court terme	11638 46	11638 46
Cortexa	984 63	939 98
Credinter	455 65	434 99
Croiss. Mutuelle	2631 02	2564 39
Croiss. Immobil.	637 44	608 53
Croiss. Prestige	340 57	325 13
Démeter	12538 82	12538 82 e
Drouot-France	610 93	583 23
Drouot-Investiss.	1070 74	1022 19
Drouot-Sécurité	257 51	245 83
Drouot-Sélection	151 63	144 75
Ecurec	1158 07	1140 96
Eficoop Sicav	10722 02	10695 28
Energie	257 48	245 80
Eparcic	69540 88	69401 74
Eparcourt Sicav	7809 53	7790 05
Epargne Associations	24501 33	24464 63
Epargne-Capital	7820 13	7742 70
Epargne-Croiss.	1568 82	1495 77
Epargne-Industr.	736 50	703 10
Epargne-Inter	652 24	622 86
Epargne-Long-Terme	1728 21	1681 96
Epargne-Oblig.	199 39	194 05
Epargne-Unie	1228 94	1173 21
Epargne-Valeur	415 86	397
Eparoblig	1294 49	1291 91
Euracic	10067 01	9610 51
Euro-Croissance	535 88	511 58
Europe Investiss.	1919 10	1832 08
Financière Plus	26338 76	26077 98
Finord Placement	61449 78	61144 06 e
Finord Trimestriel	1175 81	1158 43 e
Finord Valorisation	13092 18	12835 45 e
Foncier Investiss.	1173 80	1120 57
Foncavel	282 11	289 32
France-Garantie	333 19	332 52 e
France-Investiss.	577 07	550 90
France-Net	137 32	134 23
France-Obligations	450 38	446 92

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Francic	402 48	384 23
Fruct-Associations	1243 35	1243 35
Fructicap	301 41	296 96
Fructidor	266 68	261 75
Fructifrance	767 45	738 98
Fructivar	77373 37	77180 42
Fructi-ECU	578 61	570 08
Fructi-Première	13232 76	13037 20
Futuroblig	1100 70	1059 60
Gestilion	63780 37	63601 37
Gestion Associations	152 35	149
Gestion Mobilière	722 91	690 13 e
Gest. Rendement	482 03	460 17
Gest. Sél. France	725 51	692 61
Haussmann Associat.	1248 08	1248 08
Haussmann court terme	1085 04	1085 04
Haussmann-Epargne	1351 84	1351 84
Haussmann Oblicroiss.	1267 03	1267 03
Haussmann Obligation	1634 83	1560 70
Horizon	1221 73	1166 15
I.M.S.I.	609 21	581 58
Indo-Suez Valeurs	757 25	722 91
Ind. françaises	13863 54	13581 90
Interoblig.	12242 96	11772 08
Intersélect France	455 25	434 61
Intervaleurs Indust.	662 78	632 73
Invest. net	14494 43	14485 50
Invest. Obligataire	17308 69	17274 14
Investis. Placements	1201 70	1172 39
Japacic	152 73	145 80
Jeunesépargne	215 75	212 58 e
Laffitte-crt-terme	130367 13	130367 13
Laffitte-Expansion	875 21	835 52
Laffitte-France	343 21	327 65
Laffitte-Japon	315 17	300 88
Laffitte-Oblig.	160 23	152 96
Laffitte-Rend.	222 93	212 82
Laffitte-Tokyo	1140 30	1088 59
Lion-Associations	11659 32	11659 32
Lion-Institutionnels	24915 06	24852 93
Lionplus	72452 46	71735 11
Livret portefeuille	591 57	574 34
Méditerranée	154 94	147 91
Mondiale Investissem.	485 54	463 52
Monacic	5875 88	5875 88
Multi-Obligations	462 76	441 78
Mutuelle Unie Sél.	155 01	147 98
Natio.-Assoc.	6701 73	6688 35
Natio.-Epargne	13361 18	13228 89
Natio.-Inter.	1110 31	1080 59
Natio.-Obligations	537 63	523 24
Natio.-Patrimoine	1416 03	1378 13
Natio.-Placements	63114 14	63114 14
Natio.-Revenu	1164	1142 57
Natio.-Sécurité	51474 81	51474 81
Natio.-Valeurs	732 58	699 34
Nord-Sud Développ.	1257	1254 48 e
Oblicoop Sicav	1452 62	1424 14
Oblilion	1118 19	1088 26

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Optimavalor	585 83	568 61 e
Orient-Gestion	148 98	143 18
Paneurope	846 02	808 70
Paribas Epargne	14821 34	14801 56
Paribas Gestion	651 38	621 84
Patrimo-Valor	1078 43	1077 36
Patrimoine-Retraite	1615 90	1584 22
Phenix Placements	291 50	290 06
Pierre Investiss.	765 46	730 75
Placement crt-terme	69470 78	69470 78
Placement J	51883 68	51883 68
Pré Associations	22049 56	22049 56
Province Investiss.	512 20	488 97
Rentacic	174 86	172 08
Revenus Trimestriels	6156 32	6085 37
Revenu Vert	1228 64	1227 61
St-Honoré Assoc.	13883 91	13794 94
St-Honoré Bio-aliment.	678 08	647 33
St-Honoré Pacifique	487 82	465 70
St-Honoré P.M.E.	397 62	379 78
St-Honoré Réel	11047 90	11003 88
St-Honoré Rendement	13080 70	13015 62
St-Honoré Technol.	764 13	729 48
St-Honoré Valor	12287 25	12180 73
Sécuricic	10798 01	10787 22
Sécur. Mobilière	431 92	412 33
Sél.court terme	12865 17	12758 47
[illegible]	800 77	788 94
Sicav-Associations	1306 79	1304 18
S.F.I. fr. et étr.	566 71	560 20
Sicavimmo	806 32	769 80
Sicav 5000	333 11	324 19
Silvafrance	519 63	505 72
Sivam	389 40	388 71
Silvarente	234 01	227 75
Silvester	397 53	386 89
S.L.-Est	1329 59	1269 30
S.I.G.	958 03	912 26
S.N.I.	1235 81	1180 73 c
Solvaest	558 57	533 24
Sogepargne	402 33	387 79
Sogevar	1067 43	1009 48
Sogimter	1274 54	1216 74
Soleil Investiss.	526 60	502 72
Technocic	1256 08	1198 13
U.A.P. Investiss.	405 60	387 21
Uni-Associations	108 49	108 49
Unifrance	441 09	421 09
Unifoncier	1318 82	1259 02
Uni-Garantie	1422 96	1395 03
Unigestion	899 88	859 07
Uni-Japon	1348 27	1287 13
Uni-Régions	2440 13	2329 48
Univers	2427 95	2348 11
Univar	164 12	164 12
Univers-Obligations	1512 28	1482 56
Valorem	501 11	488 89
Valoblig	58866 75	58274 01
Valorg	1398 94	1397 54
Valrel	74171 14	74087 04

Règlement mensuel

Dans la *quatrième* colonne, figurent les variations en *pourcentages*, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1543	4,5 % 1973	1515	1535	1595	+ 5 28
....	C.N.E. 3%	4160	4120	4100	– 1 44
1082	B.N.P.	1190	1140	1140	– 4 20
1110	C.C.F.	1380	1345	1345	– 2 53
2160	Electricité T.P.	2825	2796	2796	– 1 02
1330	Renault T.P.	1540	1527	1527	– 0 84
2080	Rhône-Poul. T.P.	2489	2398	2398	– 3 65
1306	St-Gobain T.P.	1423	1410	1410	– 0 91
1302	Thomson T.P.	1380	1350	1350	– 2 17
400	Accor	435	430	435	....
1800	Agence Havas	1580	1585	1565	– 0 94
655	Air Liquide	768	760	760	– 1 04
1150	Als. Superm.	1405	1351	1351	– 3 84
375	A.L.S.P.I.	405	....	....	....
445	Alsthom	470	469	469	– 0 21
1440	Arjom. Prioux	1705	1635	1635	– 4 10
159	Aussedat-Rey	160	158	157 80	– 1 37
1060	Aux. Entrepr.	1284	1246	1250	– 2 64
1190	Av. Dass.-Br.	1450	1430	1430	– 1 37
480	Bail-Equipem.	650	605	605	– 6 92
955	Bail-Investiss.	1105	1128	1128	+ 2 08
1200	Cie Bancaire	1213	1190	1200	– 1 07
540	Bazar H.-V.	505	485	485	– 3 96
440	Béghin-Say	472	471	474	+ 0 42
350	Berger	345	344	344	– 0 28
600	Bic	688	658	659	– 4 21
910	B.I.S.	1275	1215	1258	– 1 33
1830	Biscuit (Géné.)	2490	....	....	....
1760	Bongrain S.A.	1880	1900	1900	+ 1 06
940	Bouygues	1080	1098	1098	+ 1 66
3780	B.S.N.	3740	3645	3660	– 2 13
865	Carnaud	1073	1050	1050	– 2 14
3500	Carrefour	3405	3390	3400	– 0 14
1830	Casino	1765	....	....	....
1240	Casino A.D.P.	1410	....	....	....
810	Cedis	1010	1020	1050	+ 3 96
1270	Cetelem	1615	1555	1560	– 3 40
1800	C.F.A.O.	1831	1785	1785	– 2 51
385	C.F.D.E.	410	395	395	– 3 65
1040	C.G.I.P.	1210	1160	1160	– 4 13
1210	Chargeurs S.A.	1220	1170	1168	– 4 26
86	Chiers-Châtil.	70 30	69 50	69 50	– 1 13
765	Ciments franç.	782	760	760	– 2 81
....	C.I.T. Alcatel	2200	2200	2140	– 2 72
530	Club Méditerr.	560	545	548	– 2 14
195	Codetel	245 50	246	246	+ 0 20
385	Cofimeg	416 50	421	421	+ 1 08
715	Colas	740	735	712	– 3 78
210	Compt. Entrepr.	247	239 90	239	– 3 23
420	Compt. Mod.	480	480	480	....
1560	Créd. Foncier	1755	1690	1690	– 3 70
535	Crédit F. Imm.	621	600	600	– 3 38
1670	Crédit Nat.	1651	1640	1640	– 0 66
275	Crouzet	319	302	308	– 3 44
1980	Damart S.A.	2290	2210	2210	– 3 49
2740	Darty	3099	2885	2920	– 5 77
305	Dév. Rég. P.d.C	310 10	310	310	– 0 03
440	D.M.C.	493	487	487	– 1 21
1760	Docks France	1855	1860	1860	+ 0 26
1150	Dumez	1250	1250	1265	+ 1 20
1280	Eaux (Gén.)	1328	1278	1282	– 3 46
2260	Ecco	2870	2810	2830	– 1 39

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
230	Elf-Aquitaine	317 50	314	314	– 1 10
220	– (certific.)	291	292	293	+ 0 68
1780	Epeda-B-Faure	1869	1820	1820	– 2 62
2450	Essilor	2540	2520	2520	– 0 78
395	Esso S.A.F.	450	450	448	– 0 44
2990	Eurafrance	3100	3025	3030	– 2 25
1250	Eurocom	1420	1400	1400	– 1 40
1740	Euromarché	2000	1890	1890	– 0 50
1070	Europe n° 1	1218	1220	1220	+ 0 16
1560	Facom	1713	1690	1690	– 1 34
800	Fichet-Bauche	782	....	....	....
260	Finextel	294	290	290	– 1 36
500	Fives-Lille	542	535	538	– 0 73
141	Fonderie (Gén.)	148	146	146	– 1 35
120	Fraissinet	132 50	128	130	– 1 88
270	Francarep	305	....	....	....
1050	Fromageries Bel	1171	1162	1162	– 0 76
985	Gal. Lafayette	1426	1430	1430	+ 0 28
430	Gén. Géophys.	425	420	425	....
880	Gerland	887	900	900	+ 1 46
320	GTM-Entrepose	343	336	346	+ 0 87
600	Guyenne-Gasc.	899	881	885	– 2
2210	Hachette	2630	....	....	....
650	Hénin (La)	721	718	719	– 0 27
84	Imétal	102 10	98 60	98	– 4 01
775	Imm. Plaine-M.	888	875	875	– 1 46
3350	Inst. Mérieux	3690	3660	3660	– 0 81
615	Interbail	710	....	....	....
2110	Intertechnique	2000	....	....	....
606	J. Lefebvre	855	795	802	– 6 19
1200	Lab. Bellon	1321	1300	1299	– 1 66
1220	Lafarge-Coppée	1460	1410	1425	– 2 39
1380	Lebon	1435	1435	1435	....
3130	Legrand	3975	3770	3785	– 4 77
870	Lesieur	1113	1098	1080	– 2 96
585	Locafrance	770	725	738	– 4 15
965	Locindus	1200	1188	1187	– 1 08
970	L. Vuitton S.A.	1180	1121	1130	– 4 23
780	Luchaire	848	820	820	– 3 30
1150	Lyonn. Eaux	1230	1201	1205	– 2 03
255	Mais. Phénix	311	306 80	304	– 2 25
675	Majorette (Ly)	676	676	675	– 0 14
108	Manurhin	121 50	....	....	....
390	Mar. Wendel	458	464	455	– 0 65
1550	Martell	1802	1730	1750	– 2 88
1840	Matra	2260	2140	2170	– 3 98
3250	Merlin-Gerin	3240	3190	3190	– 1 54
2780	Michelin	3140	2955	2990	– 4 77
5300	Midi (Cie)	6200	6100	6120	– 1 29
425	Midland Bk S.A.	465	470	470	+ 1 07
525	M.P.C. Salaigne	536	533	533	– 0 55
60	M.M. Penarroya	74	71 50	72 50	– 2 02
2200	Moët-Hennessy	2500	2395	2440	– 2 40
685	Mot. Leroy-S.	862	820	825	– 4 29
65	Moulinex	107	103 80	103 80	– 2 99
870	Navig. Mixtes	936	870	895	– 4 38
198	Nord-Est	206	195 30	195 30	– 4 73
510	Nordon (Ny)	545	546	546	+ 0 18
505	Nouvelles Gal.	526	....	....	....
840	Occident. (Gén.)	931	927	925	– 0 64
1350	Omn.F.Paris	1585	....	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
220	Olida-Caby	272 50	260 30	261	– 4 22
515	Opfi-Paribas	601	595	595	– 0 99
3370	Oréal (L')	3710	3652	3670	– 1 07
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
925	U.I.S.	1048	1080	1080	+ 3 05
575	U.C.B.	705	706	710	+ 0 70
580	Valéo	560	....	....	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
280	Ericsson	295	291	291	– 1 35
395	Exxon Corp.	423	418	418	– 1 18
630	Ford Motors	613	....	....	....
83	Freegold	86	85 30	85 30	– 0 81
96	Gencor	102 50	99 60	99 60	– 2 82
580	Gén. Electr.	580	572	572	– 1 37
415	Gén. Belgique	472	480	479 50	+ 1 58
590	Gen. Motors	625	607	607	– 2 88
50	Goldfields	54	51	51	– 5 56
42	Gd Metropolitain	45 60	45	45	– 1 31
88	Harmony	87 20	84 50	84 20	– 3 44

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
29	Hitachi	33 20	33 45	33 40	+ 0 60
1020	Hoechst Akt.	1013	1010	1011	– 0 19
109	Imp. Chemical	104 50	....	....	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
138	Sony	158 50	157 30	157 30	– 0 75
141	T.D.K.	164 20	165	165	+ 0 48
14	Toshiba Corp.	16 45	16 25	16 25	– 1 21
1160	Unilever	1248	1238	1230	– 1 44
380	Unit. Techn.	385	372 40	372 40	– 3 27
580	Vaal Reefs	538	523	523	– 2 78
300	Volvo	390	385	385	– 1 28
290	West Deep	263	253	253	– 3 80
505	Xerox Corp.	499 60	487	487	– 2 52
1 55	Zambia Corp.	1 51	1 50	1 50	– 0 66

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 422	7 217	6 900	7 500
ECU	6 875	6 857	....	....
Allemagne (100 DM)	318 370	318 390	308 500	325 500
Belgique (100 F)	15 674	15 664	15 050	15 900
Pays-Bas (100 fl.)	282 590	282 580	272	292
Danemark (100 krd)	86 540	86 600	82	90
Norvège (100 k)	101 990	100 900	97 500	103
Grande-Bretagne (£ 1)	10 985	10 819	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 101	5 081	4 750	5 600
Italie (1 000 lires)	4 648	4 648	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	381 280	380 150	368 600	398 500
Suède (100 krs)	100 900	99 890	96 500	103
Autriche (100 sch)	45 370	45 396	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 038	5 035	4 850	5 400
Portugal (100 esc.)	4 881	4 809	4 400	5 300
Canada ($ can 1)	5 301	5 190	4 950	5 400
Japon (100 yens)	4 150	4 084	3 920	4 100

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/4
Or fin (kilo en barre)	81500	79250
Or fin (en lingot)	81300	79500
Pièce française (20 fr)	550	538
Pièce française (10 fr)	448	.....
Pièce suisse (20 fr)	528	521
Pièce latine (20 fr)	471	470
Souverain	630	624
Pièce de 20 dollars	3090	3060
Pièce de 10 dollars	1590	1580
Pièce de 5 dollars	1040	.....
Pièce de 50 pesos	3140	3100
Pièce de 10 florins	495	498
Or Londres	340 25	340 75
Or Zurich	341	341
Or Hongkong	344 05	341 25
Argent Londres	5 37	5 37

Le Monde

LES PROJETS DU GARDE DES SCEAUX

M. Albin Chalandon ne semble pas vouloir remettre en cause la peine de trente ans

M. Albin Chalandon était à Marcq-en-Barœul, mardi 15 avril, où il a tenu des propos sur la justice rapportés par notre correspondant Jean-René Lore et par l'Agence France-Presse. Le ministère de la justice a diffusé pour sa part une déclaration préparée par le garde des sceaux à l'occasion de ce voyage dans le Nord, département où il a été élu député (RPR) le 16 mars.

A propos de la peine incompressible de trente ans annoncée par M. Jacques Chirac, M. Chalandon a déclaré : « *Lorsque la peine de mort a été abolie, M. Badinter avait promis une peine de substitution. Cette promesse n'a pas été tenue. Le gouvernement comble le vide ainsi créé. Le principe de cette peine incompressible a été posé. Il faudra en définir les modalités. Il faudra déterminer si cette peine incompressible sera automatique ou non pour les condamnés à perpétuité, et quelle sera sa durée. Ce sera au Parlement d'en décider. Mais il y aura cette peine qui évitera que des condamnés à perpétuité ne fassent que quatorze ou quinze ans de prison. Ce qui n'est pas assez dissuasif pour les grands crimes de sang, et le terrorisme.* »

On notera que le garde des sceaux ne semble pas vouloir remettre en cause la durée de la peine annoncée par le premier ministre. Il souhaite seulement en atténuer la portée en fixant précisément ses modalités d'application. Mardi 15 avril au Sénat, M. Chirac a, semble-t-il, amorcé un recul par rapport à sa déclaration du 9 en se bornant à évoquer « *une peine incompressible de très longue durée* ». *(Lire page 10 le compte rendu de cette séance au Sénat.)*

Interrogé sur les propos de M. Bernard Stasi (UDF) qui avait qualifié la peine de trente ans de « *stupide* », M. Chalandon a déclaré : « *Chacun a son opinion et il ne faut pas s'étonner de celle de M. Stasi, qui est conforme à sa position.* » Le garde des sceaux semble vouloir tenir le juste milieu entre la fraction de la majorité qui désapprouve cette peine et l'autre partie qui s'en félicite. Ainsi le Centre national des indépendants et paysans, qui estime qu' « *il ne peut s'agir que d'un palliatif, en attendant le rétablissement de la peine de mort, qu'il est inutile d'attendre d'une classe politique complexée par la gauche, mais qui le serait immédiatement si le peuple avait la possibilité de se prononcer* ». Ainsi encore l'association Légitime défense, qui déclare : « *Mieux vaut un fauve en cage qu'un tueur en liberté.* »

Interrogé sur la peine de mort, le garde des sceaux, qui n'était pas parlementaire au moment de son abolition, a indiqué qu'il aurait voté cette abolition.

Manque de crédits

A propos des moyens de la justice (1,17 % des crédits de l'Etat cette année), M. Chalandon a reproché au gouvernement précédent d'avoir fait adopter un budget pour 1986 « *inadapté* » à la politique qu'il avait lui-même définie : manque de crédits de fonctionnement, insuffisance de crédits d'équipement. « *Il en résulte des prisons surchargées. Il va falloir beaucoup d'imagination pour trouver les moyens de contourner ces obstacles, tant que le gouvernement ne m'aura pas attribué les moyens nécessaires.* » « *On ne fera pas régresser l'insécurité sans un vaste effort financier* », a-t-il ajouté.

Cependant, le nouveau garde des sceaux ne renie pas complètement l'héritage de M. Badinter. C'est davantage à un « *toilettage* » qu'à une rupture avec la politique de son prédécesseur que M. Chalandon semble vouloir procéder. « *M. Badinter,* a-t-il précisé, *a été un ministre qui a marqué plus que d'autres. Mais il a une philosophie qui n'est pas la mienne. En tout état de cause cependant, je n'ai pas l'intention de faire systématiquement de l'anti-Badinter (...). La justice ne peut se définir ni comme une action uniquement répressive ni comme une action uniquement préventive. En réalité, c'est un équilibre entre les deux qu'il faut chercher.* »

M. Chalandon s'est aussi déclaré « *décidé à poursuivre la politique des peines de substitution* » et même à renforcer la législation sur ce point. Il juge comme « *un très bon principe* » celui de la collégialité de l'instruction, se demandant toutefois si le système prévu par son prédécesseur est le meilleur.

Le garde des sceaux a annoncé qu'il présenterait dans une quinzaine de jours, à l'occasion d'une conférence de presse, des textes destinés à renforcer ou à améliorer « *l'action de la justice* ». Ces textes de lois seront « *courts, clairs et précis* » afin de « *s'adapter à la diversité des formes de délinquance* ». Enfin, M. Chalandon a fait part de son intention de créer un service de relations publiques place Vendôme, afin de mieux informer l'opinion publique.

[Contrairement à ce qu'a indiqué, mardi 15 avril, le garde des sceaux, M. Badinter ne s'était jamais engagé, lors de la suppression de la guillotine, à lui substituer une autre peine. « *On ne conçoit pas,* déclarait-il le 18 septembre 1981 à l'Assemblée nationale, *qu'un supplice puisse en remplacer un autre.* » Au cours de la même déclaration aux députés, M. Badinter s'était seulement engagé à revoir l'échelle des peines à l'occasion du vote d'un nouveau code pénal. Une date-butoir avait été fixée par lui pour cette réforme du code : « *Au plus tard – du moins, je l'espère – au début de l'hiver de 1983.* » Cependant, le nouveau code pénal version Badinter n'a jamais vu le jour. Ce qu'on en connaît ne permet pas de se faire une idée de la peine incompressible qui aurait pu être infligée à un condamné à perpétuité.]

L'ATTENTAT CONTRE LE VICE-PRÉSIDENT DU CNPF

Une quarantaine de personnes interpellées dans les milieux proches d'Action directe

Une quarantaine de militants ou sympathisants d'extrême gauche se situant, selon les enquêteurs, dans la mouvance du mouvement clandestin Action directe ont été interpellés, mercredi 16 avril, à Paris et en région parisienne. Ces personnes ont été interpellées au cours d'une trentaine de perquisitions à la suite de l'attentat manqué contre le vice-président du CNPF, M. Guy Brana, attentat qui n'a toujours pas été revendiqué.

Le mitraillage de la voiture du vice-président du CNPF, mardi 15 avril, présente des « *similitudes* » avec certains des attentats revendiqués, en 1985, par le groupe Action directe. Ce constat a été fait sans grande surprise, tandis que les policiers collectaient patiemment autour de la CX de M. Guy Brana et dans le jardin de sa résidence du Vésinet (Yvelines) trente-deux douilles de calibre 7,62 mm et 9 mm. L'intuition des enquêteurs se fonde, tout à la fois, sur la « cible » choisie par les terroristes et sur le mode d'action du commando.

M. Brana, vice-président du CNPF, peut en effet être considéré comme un homme-symbole en raison de ses fonctions actuelles au sein du patronat français, mais aussi de ses fonctions passées. M. Brana a rappelé à juste titre qu'il a occupé, voici plusieurs années, de hautes fonctions dans le groupe Thomson comme « *ingénieur du génie maritime de l'armement* ». De lui-même, le vice-président du CNPF a rappelé l'assassinat – revendiqué par Action directe – dont a été victime, en janvier 1985, l'ingénieur général de l'armement René Audran et indiqué qu'il n'avait jamais eu, pour sa part, de poste « *aussi exposé* ».

L'attitude du commando et sa manière d'opérer peuvent aussi être rapprochées, quoique moins nettement, des méthodes d'Action directe. Les tireurs, dissimulés dans une camionnette J 7, guettaient la sortie de la voiture de M. Brana, puissamment armés et le visage recouvert de cagoules noires. Selon le procureur de la République de Versailles, M. Robert Barbat, les terroristes étaient au moins au nombre de trois.

S'il s'agit du groupe Action directe, il faut constater une répétition dans l'échec de leurs opérations. Le 26 juin 1985, le groupe avait tenté d'assassiner M. Henri Blandin, contrôleur général des armées. Dans son communiqué de revendication, Action directe indiquait entre autres que son échec était imputable à une mitraillette « *enrayée sans avoir fonctionné* ».

Le même scénario semble s'être répété, mardi 15 avril, devant la villa de M. Brana. Les rares témoins ont noté une interruption des tirs suivis de trois coups isolés. Les policiers ont pu constater que plusieurs balles n'avaient pas été percutées : un élément qui a fait dire au procureur de la République que les terroristes ont fait montre d' « *une certaine précipitation* ».

L. G.

Décès de Robert Marjolin

On apprend la mort, survenue subitement à Paris, de M. Robert Marjolin, membre de l'Institut. Né le 27 juillet 1911, il était professeur agrégé des facultés de droit et sciences économiques et avait enseigné aux universités de Nancy, puis de Paris. Ancien vice-président de la Communauté économique européenne, il était notamment en fin de carrière conseiller économique et financier de diverses entreprises : IBM, American Express, AMAX, Air Products. L'Académie des sciences morales et politiques l'avait élu le 12 mars 1984 en remplacement de M. Edmond Giscard d'Estaing dans la section économie, politique, statistiques et finances. Auteur de nombreux ouvrages dont un essai sur *l'Europe et les Etats-Unis dans le monde économique*, *La Crise économique et ses interprétations*, et en 1979 d'un rapport sur les institutions européennes, en collaboration avec MM. Biesheuvel et Bell.

Un bâtisseur de l'Europe

Robert Marjolin fut un homme qui, pour lui-même, ses proches, ses amis, ses admirateurs, incarna successivement le bonheur, un certain désenchantement, le chagrin, peut-être, pendant les dernières années, une certaine sérénité. Le bonheur, ce fut d'abord celui de l'action liée à la pensée. Peu d'hommes autant que lui, incarnèrent au lendemain de la Libération, l'espoir d'une nouvelle ère. Après de brillantes études de lettres et d'économie politique, (à la faculté de droit de Paris, il était devenu le collaborateur, de 1934 à 1939, d'un des plus prestigieux économistes de la France de l'avant-guerre : Charles Rist. Il est à Londres en 1941 : c'est là qu'il rencontrera Jean Monnet avec qui il travaillera en tant que chef de la mission d'achat aux États-Unis.

Fort ce cette expérience, il participe aux côtés de Jean Monnet, dont il deviendra en 1946 l'adjoint au Commissariat général du Plan, à la politique de reconstruction du pays.

C'est dans les affaires européennes qu'il devait donner toute sa mesure, capable à la fois d'analyser en profondeur une situation, et d'apercevoir le côté par lequel on pourrait la changer, présentant pour cela des solutions où le souci de l'efficacité appuyé sur les mécanismes de marché faisait à l'époque bon ménage avec les méthodes inspirées de la planification à la française. Il est nommé en 1948, secrétaire général de la naissante et bientôt prestigieuse Organisation européenne de coopération économique (l'ancêtre de l'actuelle OCDE), qui aura notamment pour tâche d'administrer l'aide du plan Marshall et de préparer la libération des échanges en Europe. Il quitte ce poste en 1948. Après avoir participé activement à la négociation du traité de Rome, il deviendra vice-président, de 1958 à 1967, de la Commission européenne. Quand il quitte Bruxelles, il s'interroge sur la finalité d'une entreprise dont les objectifs ont été peut-être fixés trop haut. Il sera brisé par la mort de sa femme auprès de qui il avait connu une vie familiale heureuse.

P. F.

LES 100 MILLIONS POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le chanoine Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, s'est félicité, mardi 15 avril à Bayonne, où il participait au congrès des directeurs diocésains, de l'allocation de 100 millions de francs supplémentaires pour l'enseignement privé, annoncée la veille par le ministre de l'éducation nationale. Il a ajouté toutefois qu'il ne s'agissait « *pas d'un cadeau, mais d'un nécessaire ajustement* ».

Cette rallonge de 100 millions de francs, inscrite au prochain collectif budgétaire, sera consacrée au réajustement du forfait d'externat versé aux établissements d'enseignement secondaire sous contrat d'association, qui correspond à leurs frais de fonctionnement et aux salaires des personnels non enseignants. L'enseignement privé estime en effet que les crédits actuels – désormais versés pour 80 % par l'éducation nationale et pour 20 % par les collectivités locales sur des crédits du ministère de l'intérieur – ne permettent pas d'appliquer partout le principe légal d'égalité avec l'enseignement public.

M. Monory a en outre annoncé que l'enseignement privé pourrait bénéficier désormais des équipements du plan Informatique pour tous, réservés jusqu'à présent aux établissements publics.

Pour sa part, la Fédération de l'enseignement privé (FEP-CFDT) « *constate qu'une fois de plus l'égalité de traitement ne vise pas les personnels, mais seulement les conditions de financement des établissements de l'enseignement privé* ».

Le numéro du « Monde » daté 16 avril 1986 a été tiré à 575 482 exemplaires

Le choix des entreprises à dénationaliser

M. MITTERRAND « COURT-CIRCUITÉ » ?

Aucune ordonnance portant privatisation d'entreprises nationalisées en 1945 ne devrait être proposée à la signature de M. François Mitterrand. Ainsi le veut, en tout cas, le projet de loi d'habilitation économique et sociale tel qu'il est actuellement rédigé. En effet, son article 4, qui dresse la liste des entreprises publiques que le gouvernement pourra, jusqu'au 1er mars 1991, transférer au secteur privé, est un article de loi classique, et non pas un texte transférant au gouvernement – ni par conséquent, soumettant à la signature du président – des compétences normalement du domaine du Parlement.

Relève, en revanche du domaine des ordonnances, la détermination des « *conditions de transfet* » de ces entreprises. La Constitution, en son article 34, prévoit que c'est la loi qui « *fixe (...) les règles concernant (...) les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé* ».

Il n'est donc pas évident que la *liste* des sociétés dénationalisables relève de la loi. La faire figurer dans le loi permet d'ôter au président de la République un argument pour s'opposer ultérieurement à la dénationalisation de l'une ou de l'autre, puisqu'il s'opposerait alors, à une décision du législateur. Sa signature ne serait même pas obligatoire au bas des décrets d'application, car il ne pourrait s'agir que de décrets en Conseil d'Etat, et non pas pris en conseil des ministres.

Le Conseil constitutionnel aura à se prononcer sur cette procédure, car les députés socialistes le saisiront certainement de cette loi d'habilitation. D'autant que en 1982, ils avaient, eux, pris soin de faire figurer dans la loi la liste précise des entreprises à nationaliser. Certes, celle-ci figure aussi dans le projet de loi d'habilitation, mais il y a une différence fondamentale : il y a cinq ans, la liste était impérative pour le gouvernement, qui n'avait donc pas la possibilité de décider de l'opportunité, ni du moment de nationaliser une entreprise.

En revanche, aujourd'hui, l'état actuel du projet dit : « *Le gouvernement pourra transférer jusqu'au 1er mars 1991 (...)* ». Dans la liste établie par la loi, il pourra, donc, choisir les sociétés à privatiser et le moment de le faire. Le Conseil constitutionnel estimera-t-il que cette marge de manœuvre peut lui être laissée ?

Th. B.

Après la décision du Conseil d'Etat

LA « 5 » INTERDITE DE FILMS

Le Conseil d'Etat a rendu, ce mercredi 16 avril, son arrêt sur la cinquième chaîne de télévision. Suivant les conclusions du commissaire du gouvernement (*le Monde* daté 13-14 avril), les membres du Conseil d'État ont déclaré illégal l'article 4 du cahier des charges de la télévision privée, qui définit le régime de diffusion des œuvres cinématographiques.

La disposition visée est celle qui limitait à deux cent cinquante le nombre de films programmables par la chaîne, sans tenir compte des rediffusions. Mais le Conseil d'Etat, dans un souci de cohérence, a annulé l'ensemble de l'article 4 qui définit aussi les délais et la grille de programmation. Conséquence pratique et immédiate de cet arrêt : la « 5 » ne peut plus diffuser de films jusqu'à une nouvelle négociation de son contrat.

Les autres dispositions du cahier des charges et le contrat de concession ayant été reconnus valables, la société France 5 peut néanmoins continuer son exploitation d'une chaîne de télévision.

VINGT-CINQ FILMS SÉLECTIONNÉS POUR CANNES

Au cours d'une conférence de presse donnée mercredi 16 avril à Paris, M. Pierre Viot, président, M. Gilles Jacob, délégué général, M. Michel Bonnet, secrétaire général, ont annoncé la sélection officielle du trente-neuvième Festival de Cannes, qui aura lieu du 8 au 19 mai. Vingt-cinq œuvres composent la sélection.

Pour la France : *Tenue de soirée*, de Bertrand Blier ; *Thérèse*, d'Alain Cavalier ; *Max mon amour*, de Nagisa Oshima ; *le Lieu du crime*, d'André Téchiné.

Sont également sélectionnés : *Fool For Love*, de Robert Altman ; *Fringe Dwellers*, de Bruce Beresford ; *Boris Godounov*, de Serguei Bondartchouk ; *I Love You*, de Marco Ferreri ; *Parlez-moi d'amour*, d'Arnaldo Jabor ; *Down By Law*, de Jim Jarmusch ; *Mona Lisa*, de Neil Jordan ; *Runaway Train*, d'Andrei Konchalovsky ; *la Dernière Image*, de Mohammed Lakhdar Hamina ; *After Hours*, de Martin Scorsese ; *Genesis*, de Mrinal Sen ; *le Sacrifice*, d'Andrei Tarkovsky ; *Pauvre Papillon*, de Raul de La Tore ; *Rosa Luxembourg*, de Margareth von Trotta et *Otello*, de Franco Zeffirelli.

Hors compétition : *Vingt ans déjà*, de Claude Lelouch ; *Anna et ses sœurs*, de Woody Allen ; *Pirates*, de Roman Polanski ; *Color Purple*, de Steven Spielberg, et *l'Amour sorcier*, de Carlos Saura, en clôture.

LÉGÈRE HAUSSE DU CHOMAGE EN MARS

Les chiffres du chômage pour le mois de mars 1986, qui viennent d'être rendus publics par le ministre des affaires sociales ce mercredi 16 avril, traduisent une légère reprise du chômage. Il s'établit en effet à 2 388 500, soit une hausse de 0,9 % par rapport à février 1986, mais néanmoins une baisse de 1 % par rapport à mars 1985.

● *Les obsèques d'Aymar Achille-Fould.* – Les obsèques d'Aymar Achille-Fould, député UDF de Gironde, se sont déroulées, mardi 15 avril, en l'église des Invalides en présence de M. Chirac, du président de l'Assemblée nationale, M. Chaban-Delmas, et de nombreux parlementaires.

A B C D E F G